

Rapport d'évaluation du Parc du Doubs

Phase opérationnelle 2013-2022



17 Décembre 2020
Version finale

Photo en page de couverture :

© Parc du Doubs / Guy Perrenoud

Mandant

République et Canton du Jura
Service du développement territorial
Rue des Moulins 2
2800 Delémont
secr.sdt@jura.ch

Mandataire

Université de Berne
Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE)
Mittelstrasse 43
CH-3012 Bern
Téléphone +41 31 631 88 22
info@cde.unibe.ch

Équipe d'évaluation (CDE)

Albrecht Ehrensperger, Roger Bär, Thomas Hammer

Contributions du Parc régional naturel du Doubs

Directeur : Régis Borruat

Équipe professionnelle : Lisa Berret (Label et Agriculture), Fanny Desfray (Communication), Delphine Devenoges (Sensibilisation et éducation à l'environnement), Viviane Froidevaux (Nature et paysage, Agriculture), Anne Girardet (Sensibilisation et éducation à l'environnement), Nadège Graber (Tourisme et culture), Nicolas Leippert (Label et Agriculture), Rafael Molina (Infrastructure écologique et géo-information).

Groupe de suivi

Sabine Jaquet (Service du développement territorial, République et Canton du Jura), Geneviève Ravezzani (Service de l'économie, Canton de Neuchâtel), Andreas Friedli (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Canton de Berne), Carlo Ossola (Office fédéral de l'environnement), Albrecht Ehrensperger et Roger Bär (CDE, Université de Berne).

Citation proposée

Ehrensperger A. et Bär R. (2020) : « Rapport d'évaluation du Parc du Doubs. Phase opérationnelle 2013-2022 », Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE), Université de Berne. À l'attention de Service du développement territorial, République et Canton du Jura.

Table des matières

Abréviations	4
Liste des figures	5
Liste des tableaux	6
Résumé.....	7
1 Introduction.....	9
1.1 <i>Contexte de l'évaluation</i>	<i>9</i>
1.2 <i>Contexte institutionnel, objectifs stratégiques et exigences légales</i>	<i>10</i>
1.3 <i>Réalisation de l'évaluation.....</i>	<i>13</i>
2 Analyse générale de l'environnement et des évolutions	16
2.1 <i>Modifications fondamentales survenues depuis le début de la phase opérationnelle.....</i>	<i>16</i>
2.2 <i>Effets sur la procédure de l'évaluation.....</i>	<i>19</i>
3 Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc	20
3.1 <i>Évaluation par objectif stratégique.....</i>	<i>21</i>
3.2 <i>Validité et fiabilité des résultats.....</i>	<i>43</i>
4 Évaluation globale et procédure.....	44
4.1 <i>Résumé de l'évaluation globale</i>	<i>44</i>
4.2 <i>Recommandations</i>	<i>49</i>
4.3 <i>Renouvellement de la charte</i>	<i>55</i>
5 Références	56
Annexes.....	57
<i>Déroulement de l'évaluation</i>	<i>58</i>
<i>Entretiens qualitatifs</i>	<i>60</i>
<i>Activités et prestations</i>	<i>64</i>
<i>Indicateurs de la charte</i>	<i>86</i>
<i>Objectifs légaux – Indicateurs et preuves.....</i>	<i>109</i>
<i>Objectifs légaux – questions d'évaluation</i>	<i>132</i>
<i>Ateliers.....</i>	<i>143</i>
<i>Sondage</i>	<i>145</i>

Abréviations

APNRD	Association pour le Parc naturel régional du Doubs
CDE	Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (Université de Berne)
NECO	Service de l'économie du Canton de Neuchâtel
OACOT	Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (Canton de Berne)
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OParcs	Ordonnance sur les parcs d'importance nationale
OQE	Ordonnance sur la qualité écologique
OS	Objectif stratégique
PNRD	Parc naturel régional du Doubs Parc
SDT	Service du développement territorial (Canton du Jura)

Liste des figures

Figure 1 :Réalisation et objectifs de l'évaluation.....	10
Figure 2 : Carte géographique du PNRD (www.parcdoubs.ch)	11
Figure 3 : Modèle d'impact pour la politique des parcs (adapté de Sager et Walker 2016, dans Remund 2018)	11
Figure 4 : Modèle d'impact.....	14
Figure 5 : Calendrier de l'évaluation	15
Figure 6 : Vérification croisée : résultats du sondage auprès des participants à l'atelier de synthèse. Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de participants ayant choisi une certaine option. Les OS sont regroupés selon les 4 domaines d'intervention de l'OFEV	43
Figure 7 : Calendrier pour le renouvellement de la charte	55

Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectifs stratégiques, domaines d'action et effets attendus	12
Tableau 2 : Exigences légales	13
Tableau 3 : Principales modifications dans le parc (internes)	17
Tableau 4 : Principales modifications autour du parc (externes)	19
Tableau 5 : Évaluation de l'OS S-1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts	21
Tableau 6 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts	22
Tableau 7 : Évaluation de l'OS S-2 : Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées	23
Tableau 8 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-2 : Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées	24
Tableau 9 : Évaluation de l'OS S-3 : Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel.....	25
Tableau 10 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-3 : Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel....	26
Tableau 11 : Évaluation de l'OS S-4 : Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable	27
Tableau 12 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-4 : Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable.....	28
Tableau 13 : Évaluation de l'OS S-5 : Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)	29
Tableau 14 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-5 : Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)	30
Tableau 15 : Évaluation de l'OS S-6 : Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux.....	31
Tableau 16 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-6 : Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux	32
Tableau 17 : Évaluation de l'OS S-7 : Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs.....	33
Tableau 18 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-7 : Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs	34
Tableau 19 : Évaluation de l'OS S-8 : Sensibiliser et informer.....	35
Tableau 20 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-8 : Sensibiliser et informer	36
Tableau 21 : Évaluation de l'OS S-9 : Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale	37
Tableau 22 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-9 : Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale.....	38
Tableau 23 : Évaluation de l'OS S-10 : Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur.....	39
Tableau 24 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-10 : Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur.....	40
Tableau 25 : Évaluation de l'OS S-11 : Assurer la gestion du parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du parc.....	41
Tableau 26 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-11 : Assurer la gestion du parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du parc	42
Tableau 28 : Aperçu des objectifs stratégiques et les effets obtenus.....	45

Résumé

Contexte : Le 4 septembre 2012, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a attribué le label « parc naturel régional d'importance nationale » au Parc Naturel Régional du Doubs (PNRD). Cette reconnaissance est valable 10 ans et conduit à l'octroi d'une subvention fédérale annuelle, laquelle est éventuellement reconduite après évaluation. Le label expire fin 2022. En 2021 le PNRD demandera à nouveau le label pour la phase opérationnelle 2023-2032 et l'organe responsable du parc devra en faire rapport à l'OFEV sous la forme d'une évaluation pour demander le renouvellement du label parc. Ainsi, l'évaluation s'insère dans un processus de transition plus étendu d'une période d'exploitation à une suivante. L'objectif de l'évaluation est de vérifier le respect des exigences légales, de mettre en évidence les activités du parc et leur efficacité par rapport aux objectifs stratégiques et de fournir toutes les bases et conclusions nécessaires pour la révision de la charte en vue de la prochaine phase d'exploitation.

Cadre de l'évaluation : L'évaluation a été réalisée sous les auspices du Service du développement territorial (SDT) du Canton du Jura et menée par le Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE) de l'Université de Berne avec le soutien du PNRD, du SDT du Canton du Jura, du service de l'économie du Canton de Neuchâtel (NECO), de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) du Canton de Berne et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Un groupe de représentants de ces organisations a accompagné l'évaluation de mars à décembre 2020. Les participants de ce groupe de suivi se sont réunis à intervalles réguliers, ont participé à la concrétisation de la planification de l'évaluation et à deux ateliers. L'évaluation a été conçue comme un processus formatif d'apprentissage mutuel visant à améliorer son efficacité.

Sources d'information : Le rapport d'évaluation se base sur les documents, données et indicateurs suivants :

- Lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional (OFEV 2014)
- Indicateurs et preuves d'objectifs légaux définis par l'OFEV (OFEV 2014)
- Charte 2013–2022 du PNRD
- Outils de travail développés depuis la création du PNRD (suivi, rapports internes et statistiques).
- Entretiens qualitatifs avec des partenaires du parc
- Consultation d'archives et bases de données.
- Atelier d'évaluation (Saignelégier).
- Sondage en ligne auprès des participants à l'atelier de synthèse (Septembre – Octobre 2020)
- Atelier de synthèse (La Chaux-de-Fonds, Octobre 2020)

Résultats : A titre liminaire, il est à noter que les années 2021 et 2022 (et partiellement 2020) n'ont pas pu être prises en compte dans l'évaluation, vu que la collecte de donnée a eu lieu en 2020. Il est donc probable qu'une partie des effets attendus ayant été évalués comme 'pas atteint' ou 'partiellement atteint' puissent être atteints d'ici la fin 2022.

L'évaluation relève que le PNRD a atteint 4 de ses 11 objectifs stratégiques (OS), alors que les 8 autres n'ont été que partiellement atteints. Les 11 OS du PNRD sont subdivisés en 36 effets attendus. Parmi ceux-ci, 1 a été surpassé, 17 ont été atteints, 13 n'ont été que partiellement atteints, 2 n'ont pas été atteints et 3 n'ont pas pu être évalués en raison du manque de données. L'évaluation de chaque domaine stratégique de l'OFEV montre que :

- Le domaine « nature et paysage » est en bonne voie, avec 6 effets atteints sur 10. Toutefois, la valeur de preuve des indicateurs utilisés pour l'évaluation dans ce domaine est, dans la plupart des cas, moyenne à faible, ce qui signifie qu'il est difficile de démontrer clairement la contribution du PNRD au niveau des effets observés. Le caractère parfois ponctuel des activités du parc contribue à cette faible valeur de preuve.
- Le bilan du domaine « économie durable » est mitigé, avec 5 effets atteints sur 11 (dont 3 qui n'ont pas pu être évalués en raison du manque de données). Ici aussi, la valeur de preuve des indicateurs utilisés est souvent faible, parfois moyenne. La performance du parc semble être la meilleure au niveau du tourisme, alors que la plus-value au niveau du secteur agricole et sylvicole est faible.
- Le domaine « éducation et sensibilisation » a une grande proportion d'effets atteints (4 sur 6). Même si la valeur de preuve est relativement faible la marge de manœuvre du PNRD est perçue comme étant plus élevée, tout

comme sa capacité à engendrer une dynamique positive. Dans ce domaine le parc dépend beaucoup moins de l'assentiment, de la collaboration active ou des autorisations des partenaires cantonaux et communaux, il doit moins faire attention à ne pas s'aventurer sur un terrain qui est déjà revendiqué par une autre organisation et il est moins confronté à des conflits d'intérêts comme ceux qui peuvent exister dans le cadre de projets de terrain concrets demandant des concessions de la part des parties concernées.

- Dans le domaine « communication et gestion » les effets ont été majoritairement atteints. Toutefois, les effets définis dans la charte pour ce domaine sont en partie redondants et n'incluent aucun effet relatif à la gestion au sens strict (RH, efficacité, développement d'une vision et d'une stratégie, utilisation des moyens à disposition, etc.). Ces aspects, pour lesquels le PNRD a connu un passé difficile, ne font donc formellement pas partie de l'évaluation de la charte ; une lacune à combler dans la prochaine charte.

Recommandations : De manière générale, l'équipe d'évaluation recommande au PNRD de procéder à un état des lieux complet de ses propres activités et, sur cette base, de se donner un profil clair pour la prochaine phase opérationnelle. Elle lui recommande également de négocier et mettre en place des collaborations stratégiques avec d'autres acteurs de la région de manière à tirer profit de synergies, éviter des doublons et accroître sa marge de manœuvre. Afin de répondre aux attentes des communes et d'autres partenaires, le PNRD devra initier et mener à bien des projets concrets, visibles et favorisant la collaboration avec des acteurs clés. En parallèle, nous l'invitons à identifier (ou poursuivre) des projets de portée régionale, ayant un fort caractère fédérateur au niveau de la région et prenant en compte les défis actuels du développement durable. Nous recommandons au parc de planifier sa nouvelle phase opérationnelle en veillant à :

- Obtenir un large consensus auprès de ses partenaires sur les OS et effets à atteindre
- Prendre en compte l'horizon de 10 ans lors de la formulation des OS
- Définir des effets attendus réalistes et vérifiables, ainsi que des indicateurs pertinents et mesurables
- Définir des valeurs à atteindre pour les effets pouvant être évalués de manière qualitative
- Mettre en place une stratégie de suivi dès le départ afin d'être capable de démontrer ses effets

Pour le domaine « nature et paysage » nous suggérons de choisir et mettre en œuvre des projets à caractère emblématique, ainsi qu'un ou deux projets de portée régionale. De plus, nous conseillons au PNRD de consolider ce domaine comme un thème transversal à la lumière duquel les autres activités doivent être évaluées et – si nécessaires – ajustées ou rejetées. Pour « l'économie durable », le PNRD doit impérativement pouvoir démontrer que son action engendre de la plus-value pour une partie plus large de la population ou du moins des acteurs économiques dans la région. Il devra donc mettre en place des projets phare et un suivi rigoureux permettant de démontrer « l'effet parc ». Le domaine « sensibilisation et éducation » qui est en bonne voie bénéficiera d'une offre ciblant au mieux les attentes et priorités de différents bénéficiaires (enfants et écoles, communes, population, etc.). Nous conseillons également de tirer profit des événements de formation comme supports de suivi et d'évaluation, particulièrement pour des effets attendus à caractère qualitatif ou relevant de la perception. Finalement, pour le domaine « gestion et communication », nous recommandons au PNRD de définir un OS ciblant l'efficacité de la gestion au sens strict, de se faire accompagner – si nécessaire – par un bureau de conseil pour mettre en place des processus efficaces, de continuer à diversifier ses sources de financement et de travailler à améliorer la qualité de ses collaborations avec des partenaires.

Finalement, nous recommandons à ces-derniers de continuer à soutenir le PNRD. La confédération devrait mettre en avant son rôle de pôle d'innovation pour un développement régional intégré. Les cantons devront évaluer leurs propres contributions aux objectifs du PNRD et, si nécessaire, prendre des mesures adéquates. D'autre part, nous leur recommandons de veiller à fournir de bonnes conditions cadre au parc afin d'améliorer sa marge de manœuvre. Les communes ont un rôle essentiel à jouer. Le succès du PNRD dépend en partie de leur soutien. Nous leur recommandons (a) d'intégrer de manière explicite les objectifs stratégiques du parc dans leur planification et de rechercher activement la collaboration avec le PNRD, (b) de réévaluer leur participation au sein du comité du PNRD afin de trouver un mode de gouvernance efficace et leur permettant de jouer un rôle actif et satisfaisant, (c) d'exiger des projets concrets de la part du parc, mais de ne pas se figer sur un seul domaine d'action et de lui permettre de jouer son rôle à l'échelle régionale.

1 Introduction

1.1 Contexte de l'évaluation

1.1.1 Situation de départ

Le 4 septembre 2012, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a attribué le label « parc naturel régional d'importance nationale » au Parc Naturel Régional du Doubs (PNRD). Cette reconnaissance est valable 10 ans et conduit à l'octroi d'une subvention fédérale annuelle, laquelle est éventuellement reconduite après évaluation.

La base en était la charte, qui est constituée en grande partie par le contrat du parc, signé par toutes les communes du parc, et le plan directeur décennal. Le label est attribué pour 10 ans et expire fin 2022. En 2021 le PNRD demandera à nouveau le label pour la phase opérationnelle 2023-2032 et l'organe responsable du parc devra en faire rapport à l'OFEV sous la forme d'une évaluation pour demander le renouvellement du label parc. Ainsi, l'évaluation s'insère dans un processus de transition plus étendu d'une période d'exploitation à une suivante (figure 1). L'objectif de l'évaluation est de vérifier le respect des exigences légales, de mettre en évidence les activités du parc et leur efficacité par rapport aux objectifs stratégiques et de fournir toutes les bases et conclusions nécessaires pour la révision de la charte en vue de la prochaine phase d'exploitation. Le présent rapport d'évaluation vise à fournir cette information.

1.1.2 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation met l'accent sur un bilan global de la réalisation des objectifs et des impacts du parc. Elle fournit des informations sur la forme sous laquelle le plan de gestion et ses objectifs doivent être maintenus, élargis ou réduits, réorientés stratégiquement et adaptés sur le plan du contenu. Elle montre les activités et les effets les plus importants que le parc a réalisés au cours de sa première phase opérationnelle. Il s'agit en particulier de :

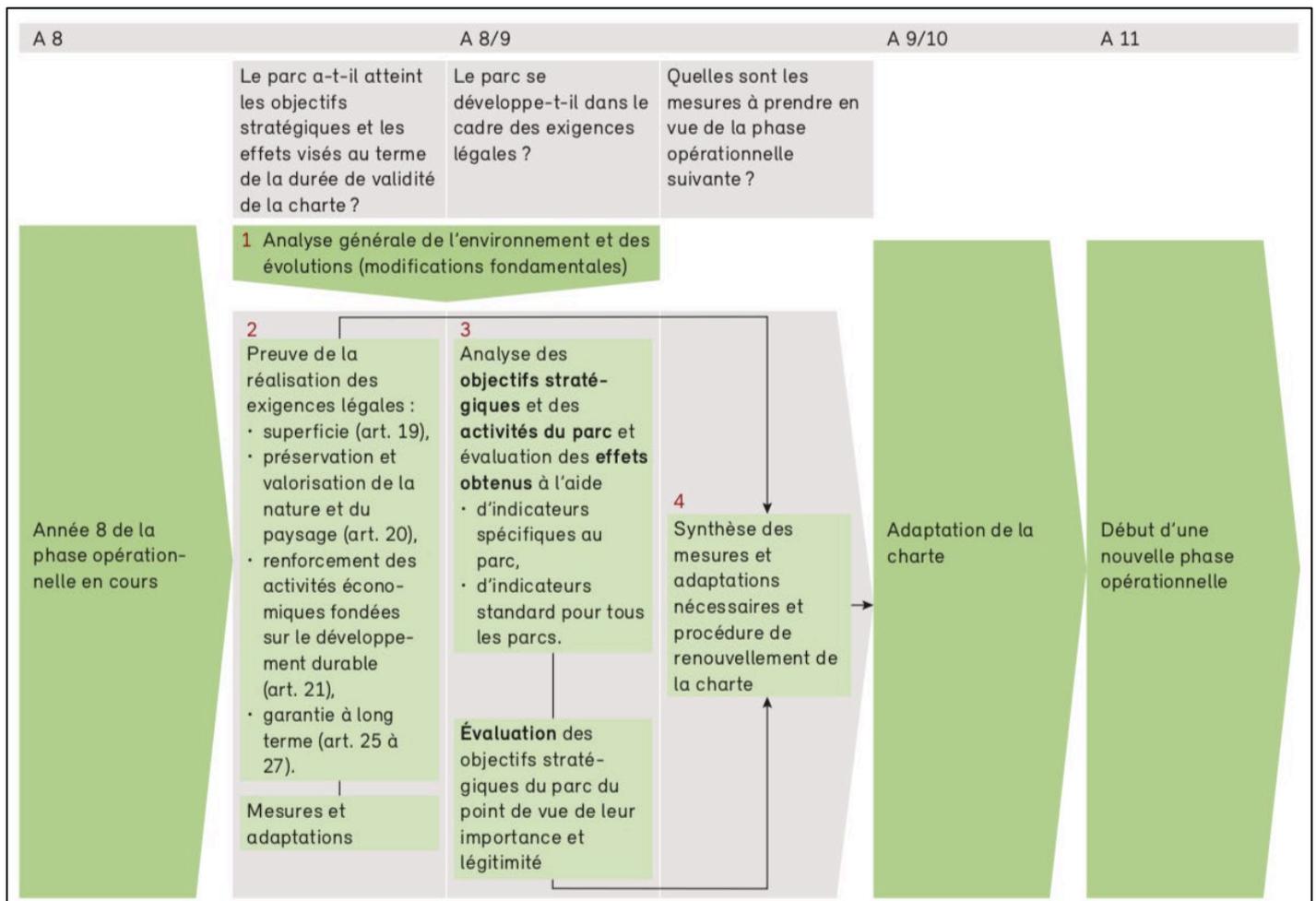
- fournir aux autorités du parc des informations sur le développement et l'amélioration à long terme des services et effets
- démontrer au canton et à l'OFEV que l'aide financière est utilisée efficacement et que l'exécution du mandat est assurée conformément à l'ordonnance sur les Parcs (OParcs)
- démontrer aux tiers, partenaires et groupes de parties prenantes que les autorités du parc fournissent les services avec efficacité, professionnalisme, de manière ciblée et orientée vers les acteurs
- démontrer au public les bénéfices et la valeur ajoutée du parc.

Concrètement, l'évaluation de la Charte répond aux questions suivantes :

- Le parc a-t-il atteint les objectifs stratégiques et les effets attendus au terme de la durée de validité de la charte ?
- Le parc se développe-t-il dans le cadre des exigences légales ?
- Quelles sont les mesures et adaptations nécessaires ?

L'évaluation a été réalisée en 2020. La période d'évaluation considérée va donc de 2013 à 2019, les années restantes de la période d'exploitation actuelle, soit de 2020 à 2022, ne faisant pas partie de l'évaluation. **Il est à noter que, pour ces 3 années, le PNRD dispose encore d'un budget annuel de 1.2 millions de francs avec lequel il pourra mener à bien un certain nombre d'activités et ainsi atteindre des objectifs qui ont été évalués, dans le présent rapport, comme n'ayant pas encore été atteints.** Ce fait sera à prendre en compte et à pondérer lors de l'évaluation globale (Chapitre 4).

Figure 1 : Réalisation et objectifs de l'évaluation



1.2 Contexte institutionnel, objectifs stratégiques et exigences légales

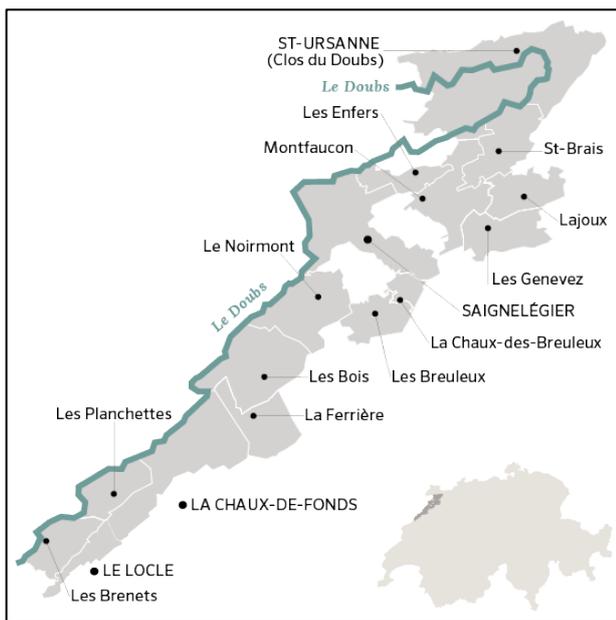
1.2.1 Parc naturel régional du Doubs

Le PNRD s'étend des rives abruptes qui bordent la rivière entre les Brenets (NE) et Saint-Ursanne (JU) jusqu'au plateau des Franches-Montagnes. Totalisant 60 000 habitants, le parc regroupe seize communes de trois cantons (Jura, Neuchâtel et Berne), dont des localités de taille, comme La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Saignelégier (cf. figure 2). Le PNRD est une association qui réunit toutes les communes situées sur son territoire. L'association se repose sur son comité, une petite équipe professionnelle, ainsi que sur le bénévolat de ses membres.

1.2.2 Le parc naturel régional dans le contexte institutionnel suisse

La gouvernance des parcs naturels régionaux s'inscrit dans le cadre institutionnel et politique de la Suisse à plusieurs échelles. Le gouvernement fédéral est responsable de la gestion stratégique de la politique des parcs, élabore des instruments de mise en œuvre, conclut des conventions-programmes et attribue et supervise l'utilisation du label « Parc ». Les autorités cantonales sont responsables de la gestion opérationnelle et du financement, et soutiennent et supervisent les autorités du parc. Au niveau local ou régional (niveau du parc), on trouve les autorités du parc, les

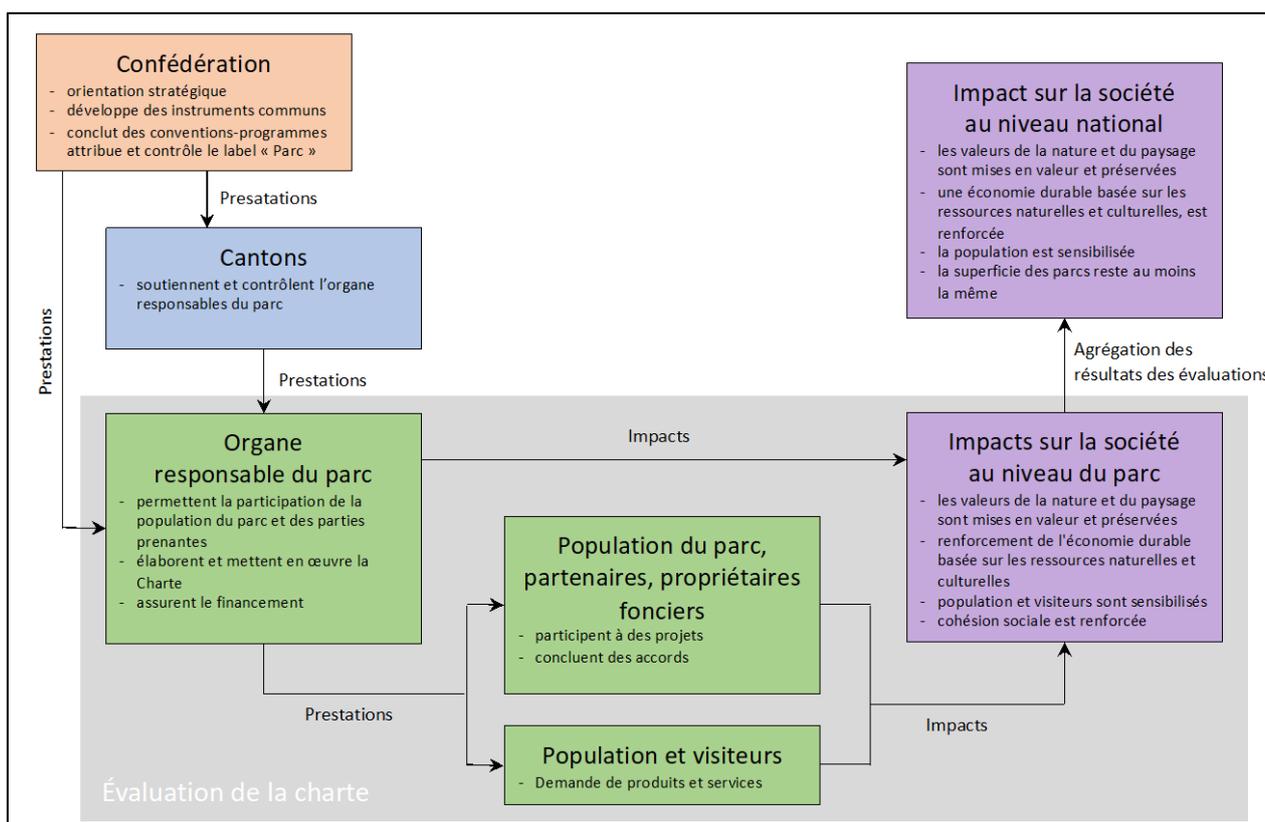
Figure 2 : Carte géographique du PNRD (www.parcdoubs.ch)



partenaires et les propriétaires fonciers ainsi que la population et les visiteurs. Les autorités du parc facilitent la participation de la population et des acteurs du parc, élaborent et mettent en œuvre la charte et assurent son financement. La population du parc, les partenaires et les propriétaires fonciers participent aux projets du parc et peuvent conclure des accords avec lui. La population locale et les visiteurs demandent les produits du parc et utilisent ses services.

La figure 3 donne un aperçu des relations entre les acteurs clés dans la politique des parcs suisse (confédération, cantons, organes responsables du parc). Au niveau national, les effets souhaités sont définis par l'ordonnance sur les parcs (OParcs). Au niveau du parc, ils sont définis dans la charte et le plan de gestion, sur la base des directives de l'OParcs. La présente évaluation se concentre sur le niveau du parc. Elle analyse les activités, les services et les produits du PNRD et ses effets directs et indirects sur les différents acteurs du parc ainsi que sur l'environnement et la société.

Figure 3 : Modèle d'impact pour la politique des parcs (adapté de Sager et Walker 2016, dans Remund 2018)



1.2.3 Objectifs stratégiques du parc naturel régional du Doubs

Les objectifs stratégiques (OS) du PNRD sont définis dans le plan de gestion faisant partie de la charte 2013–2022 (APNRD, 2013). Le plan de gestion définit pour chaque OS des domaines d'actions et des effets attendus. Le tableau 1 donne un aperçu de tous les OS, domaines d'action et effets attendus du PNRD. Une description plus détaillée des « **objectifs stratégiques du PNRD** » et des « **domaines d'action** » se trouve dans le chapitre 3.

Tableau 1 : Objectifs stratégiques, domaines d'action et effets attendus

Domaine stratégique de l'OFEV	Objectifs stratégiques du PNRD	Domaines d'action	Effets attendus	
Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage (D-1)	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts (S-1)	Préservation du paysage naturel et culturel (D-1-1)	Maintien d'un paysage typique, de la biodiversité et d'une agriculture extensive. (S-1-1) Maintien des pâturages boisés (S-1-2)	
		Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes (D-1-3)	Dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes. (S-1-3)	
		Concept de protection de la rivière Doubs (D-1-4)	Amélioration de l'état sanitaire du Doubs et prise de conscience des problèmes (S-1-4)	
	Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées (S-2)	Maintien et renforcement de la biodiversité (D-1-2)		Augmentation de la biodiversité (S-2-1) Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs (S-2-2) Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond (S-2-3) Progression des espèces cibles (S-2-4)
			Création de centres d'interprétation (D-3-1)	Meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et de son potentiel et appropriation des enjeux par la population (S-3-1) Augmentation de la cohésion à l'intérieur du périmètre (S-3-2)
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable (D-2)	Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable (S-4)	Valorisation du bois (bois de construction et bois énergie) (D-2-1)	Développement du bois énergie (S-4-1) Augmentation du volume de bois transformé dans le Parc (S-4-2)	
		Développement et promotion d'un agritourisme durable (D-2-2)	Diversification des activités agricoles (S-4-3)	
		Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire (D-2-3)	Augmentation du volume de lait transformé dans le Parc (S-4-4) Augmentation de l'offre de produits du terroir locaux sur les marchés de consommation (S-4-5)	
	Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information) (S-5)	Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits (D-2-4)	Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région (S-5-1) Amélioration de la qualité de l'offre et de l'accueil (S-5-2)	
		Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs (D-2-6)	Maintien de prestataires et de prestations le long du Doubs (S-5-3) Aménagement d'une offre touristique transfrontalière (S-5-4)	
	Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux (S-6)	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire (D-2-3)		Augmentation de l'attractivité des produits du Parc (S-6-1) Augmentation de la valeur des produits (S-6-2) Augmentation de la qualité des produits et des prestations (S-6-3)
	Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs (S-7)	Transports, mobilité, signalétique et gestion et information des visiteurs (D-2-5)		Meilleures dessertes des sites par les transports publics (S-7-1) Meilleure utilisation des transports en commun (S-7-2) Réduction des conflits entre touristes et agriculture (S-7-3) Meilleure visibilité du Parc (S-7-4)
Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement (D-3)	Sensibiliser et informer (S-8)	Création de centres d'interprétation (D-3-1)	Valorisation des points forts du Parc (S-8-1)	
		Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc (D-3-2)	Augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement (S-8-2) Amélioration de l'accueil (S-8-3)	
	Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale (S-9)	Promotion de la culture régionale (D-3-3)		Meilleure visibilité de la création artistique du Parc (S-9-1) Valorisation des artistes et des œuvres (S-9-2) Rapprochement des populations du Parc (S-9-3)
Établir une bonne communication et développer une gestion efficace (D-4)	Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur (S-10)	Concept de communication (D-4-1)	L'APNRD est connue de la population y compris ses objectifs et ses projets (S-10-1)	
		Gestion du parc (D-4-2)	Le Parc du Doubs est reconnu d'importance nationale (S-11-1)	
	Assurer la gestion du Parc (S-11)	Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière (D-4-3)	Le Parc du Doubs est sur le chemin d'importance internationale (avec la France) (S-11-2) Des actions communes menées avec le Pays Horloger (S-11-3)	

1.2.4 Exigences légales

Les exigences légales pour les parcs naturels régionaux suisses sont définies dans l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007 (OParcs). Le tableau 2 donne un aperçu des exigences légales qui s'appliquent aux parcs naturels régionaux et qui sont donc également traitées dans le cadre de cette évaluation.

Tableau 2 : Exigences légales

<p>Art. 19 Superficie</p> <p>1 La superficie d'un parc naturel régional couvre au moins 100 km².</p> <p>2 Elle englobe la totalité du territoire des communes concernées. On peut déroger à ce principe si :</p> <ul style="list-style-type: none">a. un grand territoire délimité naturellement est intégré dans sa totalité à la superficie d'un parc naturel régional ;b. la partie rurale d'une grande commune à caractère urbain rattachée à une agglomération contribue à arrondir la surface d'un parc naturel régional.
<p>Art. 20 Préservation et valorisation de la nature et du paysage</p> <p>Pour préserver et valoriser la qualité de la nature et du paysage d'un parc naturel régional, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none">a. conserver et améliorer autant que possible la diversité des espèces animales et végétales indigènes, les types de biotopes et l'aspect caractéristique du paysage et des localités ;b. valoriser et mettre en réseau les habitats dignes de protection des espèces animales et végétales indigènes ;c. conserver voire renforcer l'aspect caractéristique du paysage et des localités en cas de nouvelles constructions, installations ou utilisations ;d. limiter ou supprimer, lorsque l'occasion s'en présente, les atteintes à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations.
<p>Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable</p> <p>Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ;b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ;c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ;d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.
<p>Art. 10 Utilisation</p> <p>1 L'organe responsable ne peut utiliser le label « Parc » que pour faire connaître le parc.</p> <p>2 L'utilisation du label à des fins de publicité pour certains biens ou services n'est pas autorisée.</p> <p>3 Si les conditions d'octroi ou d'utilisation ne sont plus remplies, l'OFEV fixe un délai en vue du rétablissement de la situation. Si la situation n'est pas rétablie à l'échéance de ce délai, il retire le label.</p>
<p>Art. 14 Utilisation</p> <p>Le label « Produit » ne peut être utilisé qu'à des fins de distinction ou de commercialisation de biens ou de services pour lesquels il a été attribué.</p>

1.3 Réalisation de l'évaluation

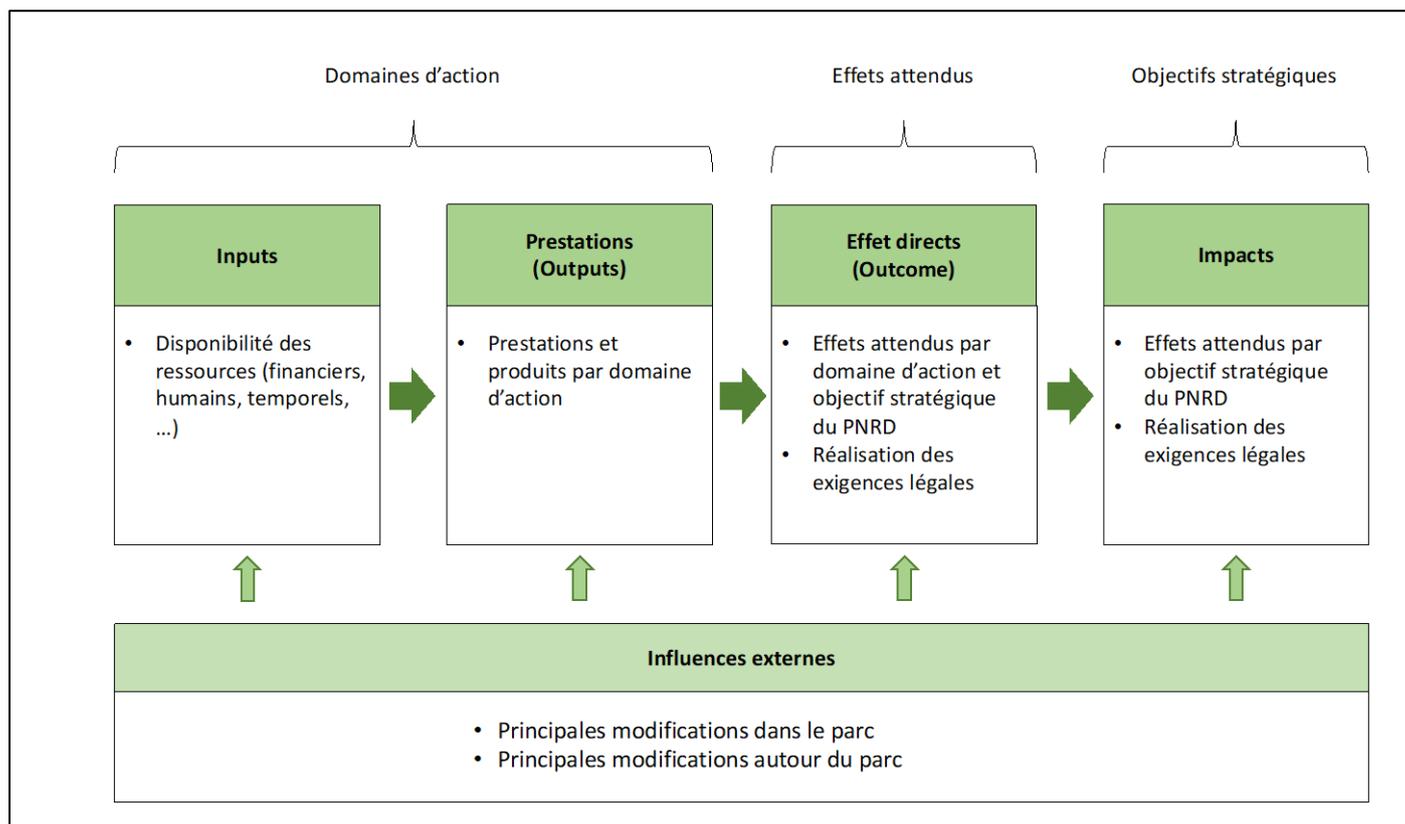
1.3.1 Modèle d'impact

En principe, une évaluation doit montrer les activités du parc ou ses réalisations et leur impact depuis l'attribution du label du parc (OFEV 2014). La présente évaluation se concentre sur les effets directs et les impacts qui ont été définis par domaine d'action dans les objectifs stratégiques du PNRD. Cela contraste avec les activités et prestations qui font partie de la charte mais qui sont définies dans le cadre de projets concrets dans les conventions de prestations conclues avec la confédération et les cantons et évaluées dans le cadre des rapports annuels.

Cette évaluation suit la logique « Input – Prestations – Effet directs – Impacts » (input – output – outcome – impact), comme présenté dans la figure 4. Toutefois, il convient de mentionner que la relation de cause à effet (l'attribution d'un effet donné à une mesure concrète du PNRD) ne peut souvent pas être prouvée de manière concluante. Même si l'effet peut être observé et mesuré, cela ne veut pas forcément dire que l'effet est uniquement attribuable au projet.

Et même lorsqu'un effet direct peut être attribué sans équivoque à une intervention, il n'est toujours pas démontré que cette intervention contribue également à un objectif supérieur (impact) (ZEW0 2020). Afin de minimiser de telles **lacunes d'attributions**, cette évaluation comprend une analyse générale de l'environnement et des évolutions au niveau de la société, de la politique ou de l'environnement afin de fournir le meilleur aperçu possible de toutes les influences externes pouvant potentiellement modifier – positivement ou négativement – la faculté du PNRD à fournir ses prestations et aboutir aux effets directs prévus. Lorsqu'il n'est pas possible de prouver la contribution à l'objectif supérieur, l'analyse vise à démontrer de manière plausible la contribution à celui-ci.

Figure 4 : Modèle d'impact



1.3.2 Organisation et approche méthodologique

L'évaluation a été réalisée sous les auspices du Service du développement territorial (SDT) du Canton du Jura et menée par le Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE) de l'Université de Berne avec le soutien du PNRD, du SDT du Canton du Jura, du service de l'économie du Canton de Neuchâtel (NECO), de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) du Canton de Berne et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Un groupe de représentants de ces organisations a accompagné l'évaluation de mars à décembre 2020 (cf. p.2 pour une liste détaillée des participants). Les participants de ce groupe de suivi se sont réunis à intervalles réguliers, ont participé à la concrétisation de la planification de l'évaluation et ont participé à deux ateliers. L'évaluation a été conçue comme un processus formatif d'apprentissage mutuel visant à améliorer son efficacité.

1.3.3 Données et documents de base

Le rapport d'évaluation se base sur les documents, données et indicateurs suivants :

- **Lignes directrices** relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional : Document mis à disposition par l'OFEV (OFEV 2014) et définissant le contenu et quelques conditions-cadres méthodologiques et lignes directrices.
- **Indicateurs et preuves d'objectifs légaux** définis par l'OFEV (OFEV 2014) et s'appliquant dans toute la Suisse à tous les parcs naturels régionaux et servant de preuve que les exigences légales sont remplies. (cf. annexe p. 109)

- **Charte 2013 – 2022** du PNRD contenant l'énoncé complet des objectifs stratégiques, des effets attendus, des activités principales et des prestations du parc, ainsi que des indicateurs à utiliser pour l'évaluation de chaque objectif. Les indicateurs servent à mesurer l'impact ou l'atteinte des objectifs du parc. (cf. annexe p. 86)
- **Outils de travail** développés depuis la création du PNRD (suivi, rapports internes et statistiques).
- Une vingtaine **d'entretiens avec des acteurs clés et partenaires** du PNRD. L'équipe d'évaluation a procédé à des entretiens qualitatifs pour étoffer ou mieux comprendre certaines données et informations. Ces interviews ont été conduites avec des partenaires du parc dans les domaines culturels, administratifs, et commerciaux, et avec des représentants d'organisations non gouvernementales (cf. annexe p. 60).
- Consultation **d'archives et bases de données**.
- L'équipe du PNRD a apporté des compléments d'information lors d'un **atelier d'évaluation** qui s'est déroulé à Saignelégier en Août 2020
- En octobre 2020, le PNRD et l'équipe d'évaluation ont organisé un **atelier de synthèse** à La Chaux-de-Fonds, auquel étaient invités les membres du comité du PNRD, les communes partenaires, des représentants des cantons (JU et NE) et de la confédération (OFEV), ainsi que l'équipe du PNRD. Les participant(e)s ont été priés de répondre à un sondage en guise de préparation à l'atelier. Une trentaine de personnes ont répondu au sondage. Ce dernier et l'atelier lui-même se sont révélés être des sources d'information précieuses pour l'évaluation.

Dans un premier temps, les données recueillies ont été évaluées par le CDE, puis discutées et évaluées avec des représentants de la direction du parc et du groupe de suivi au cours de deux ateliers d'une journée.

1.3.4 Déroulement et calendrier

L'évaluation s'est déroulée de mars à décembre 2020 et comporte trois phases divisées en 5 étapes et 13 activités (figure 5). Une description détaillée des éléments d'évaluation, groupes cibles et étapes du travail se trouve en annexe (p. 58).

Figure 5 : Calendrier de l'évaluation

Phases	Étapes	Activités	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
A. Phase initiale	1. Lancement	1.1 Initialisation										
		1.2 Réunion de lancement	◆									
		1.3 Suivi										
B. Analyse et évaluation	2. Analyse générale	2.1 Identification des évolutions et influences										
		2.2 Évaluation des impacts										
	3. Analyse d'impact	3.1 Récolte des données										
		3.2 Analyse préliminaire										
	4. Évaluation participative	4.1 Communication des résultats provisoires										
		4.2 Préparation de l'atelier										
		4.3 Atelier d'évaluation										
C. Synthèse et perspectives	5. Synthèse	5.1 Synthèse préliminaire										
		5.2 Atelier de synthèse										
		5.3 Ébauche de la synthèse finale										

2 Analyse générale de l'environnement et des évolutions

2.1	<i>Modifications fondamentales survenues depuis le début de la phase opérationnelle</i>	16
2.1.1	Principales modifications dans le parc	16
2.1.2	Principales modifications autour du parc	19
2.2	<i>Effets sur la procédure de l'évaluation</i>	19

Ce chapitre décrit brièvement les modifications (évolutions et influences) survenues dans le parc et dans ses environs, ainsi que leurs impacts potentiels sur les prestations et effets attendus du parc. La section 2.1 montre tous les changements majeurs des conditions cadres. Les sections 0 et **Error! Reference source not found.** décrivent les effets des changements sur l'évaluation de la phase d'exploitation actuelle. Les données de ce chapitre servent à :

- Justifier la démarche retenue pour l'évaluation compte tenu des modifications fondamentales,
- Montrer en quoi les modifications fondamentales ont eu une influence et des répercussions sur le degré de satisfaction des exigences légales et sur les effets des objectifs stratégiques du parc, ainsi qu'à exposer les mesures prises ou à prendre et les données utiles pour l'évolution ultérieure du parc.

Les questions clés sont :

- Quelles évolutions et influences ont marqué le parc ? Quelles évolutions majeures (politiques sectorielles, société, etc.) ont eu des répercussions sur le parc ?
- Quels événements non prévus et non prévisibles ou inattendus (internes et externes) ont touché le parc ?
- Les attentes présumées des parties prenantes sont-elles encore d'actualité ? A-t-on observé de nouvelles attentes ou de nouvelles parties prenantes ? A-t-on relevé des synergies ou des résistances particulières ?
- Quels sont les points forts et faibles, les opportunités et risques ainsi que les mesures et prestations correspondantes? Quelle influence les changements ont-ils exercé sur les objectifs stratégiques du parc ?
- Dans quelle mesure des activités de tiers (canton, communes, autres acteurs) ont-elles eu une influence positive ou négative significative sur le parc ?

2.1 Modifications fondamentales survenues depuis le début de la phase opérationnelle

2.1.1 Principales modifications dans le parc

Le tableau 3 donne un aperçu de tous les changements importants dans le parc. Les deux premières colonnes indiquent l'année et la description de l'événement. La troisième colonne décrit les effets de l'événement sur le respect des exigences légales et sur les effets des objectifs stratégiques du parc. La quatrième colonne indique les mesures prises à la suite de l'événement. La dernière colonne décrit les mesures à prendre.

Tableau 3 : Principales modifications dans le parc (internes)

	Évènement	Effets	Mesures prises
2014	Nouvelle direction	Redynamisation des processus, concentration sur des projets plus concrets et moins nombreux.	
2014	Signature d'une convention de partenariat avec le Syndicat mixte du Pays horloger (F)	Rapprochement formalisé en vue d'intensifier les collaborations sur des projets communs, d'accompagner le processus de création d'un Parc naturel du Doubs horloger côté français et, à moyen terme, de constituer un Parc naturel régional du Doubs transfrontalier. Réticences au niveau des cantons et de la confédération.	Formalisation du Comité stratégique Transfrontalier (existant depuis 2009). Mutualisation d'un poste de chargée de mission transfrontalière (existant depuis 2011) pour la mise en œuvre de projets communs. Intensification des collaborations existantes sur des projets communs : (a) offre touristique « Les Chemins de la contrebande ». (b) Restauration de la qualité du Doubs : constitution de la Commission Doubs F-CH. (c) Lutte contre les plantes invasives. Participation aux travaux d'élaboration de la Charte du Parc naturel régional du Doubs horloger
2016	Signature d'un accord de principe avec la Fondation Les Cerlatez	Formalisation d'une intention commune visant à intégrer le Centre Nature Les Cerlatez dans le PNRD.	Réflexion sur la manière dont tout ou une partie des activités du Centre Nature peut être intégrée au Parc. Mise en œuvre de l'intégration.
2016 2017	Participation avec Parc Chasseral, au projet pilote de promotion de l'infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale	Augmentation du budget annuel du Parc de quelque Fr. 800'000.- en 2015 à Fr. 1'600'000.- en 2016 et Fr. 2'000'000.- en 2017.	Engagement de nouveaux collaborateurs. 15 personnes travaillent pour le Parc en 2017 alors qu'elles étaient 7 en 2015. Réalisation du projet IE 16-17 : collecte et analyse de données, élaboration d'un plan de mesures visant à renforcer l'IE dans les Parcs du Doubs et Chasseral.
2017	Signature d'une convention de partenariat avec l'Opéra Décentralisé Neuchâtel	Rapprochement formalisé pour l'organisation de <i>Bal(l)ades des Jardins musicaux</i> sur le territoire du PNRD.	Organisation de <i>Bal(l)ades</i> musicales et patrimoniales dans le cadre du festival des Jardins musicaux (1 à 2 par année).
2018	Signature d'un accord de principe avec la Ville de La Chaux-de-Fonds	Formalisation d'un partenariat stratégique dans le domaine de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement dans le but de faire de La Chaux-de-Fonds une « Ville porte » du Parc du Doubs.	Collaboration avec les institutions zoologiques de la ville (Musée d'histoire naturelle et zoo Bois du Petit-Château) pour mettre en commun des ressources afin de réaliser d'ici à 2024 un espace d'accueil et d'exposition (porte d'entrée du Parc) et un programme d'animation. Réalisation d'une animation pour enfants sur la faune régionale.
2018	Signature d'une convention de partenariat avec la Société des beaux-arts et du musée du Locle	Rapprochement formalisé pour l'organisation d'événements et d'activités en lien avec le projet Paysage.	Organisation d'une résidence biennale d'artiste-photographe. Travaux restitués dans le cadre d'une exposition au Musée des Beaux-Arts du Locle et à travers l'édition d'un ouvrage, réflexions sur le paysage dans le cadre d'une table-ronde publique.
2018	Divergences importantes avec le canton pilote sur la gestion du parc et soupçons de lacunes dans la gestion du parc de la part des cantons et de la Confédération	Absence du directeur pendant plusieurs mois, puis démission. Crise de confiance et incertitude sur la pérennité du Parc. Comptes du Parc déficitaires en 2019. Suspension temporaire des subventions fédérales et cantonales	Suivi opérationnel de l'équipe par le président et le vice-président. Mandat à HEG-Arc pour effectuer un état des lieux de la gouvernance et des propositions de mesures. Utilisation de la réserve financière, rigueur budgétaire. Dépenses non conventionnées (sources et mandat HEG). Instauration d'un contrat de prestation annuel avec le canton pilote dès 2018
2018 2019	Participation du PNRD et du Parc Chasseral, au projet pilote de renforcement de l'infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale	Le budget annuel du Parc peut être maintenu à quelque Fr. 1'800'000.-.	Maintien d'une équipe de 10 à 12 collaborateurs. Réalisation de nouveaux projets en lien avec l'IE : nature au village, arbres habitats, oiseaux des pâturages maigres, petites structures, sources.
2019	Changement de direction	Le changement de direction a suscité l'espoir d'un nouveau départ, de ramener de la sérénité et d'engager une nouvelle dynamique.	Intégration de la nouvelle direction, large consultation auprès des partenaires et des communes-membres du Parc. Mise en place avec le canton pilote de nouveaux outils de reporting.

Évènement	Effets	Mesures prises
<p>2019 Signature d'un accord général de collaboration avec le Parc Chasseral</p>	<p>Rapprochement formalisé en vue d'intensifier les collaborations sur des projets communs et d'amener un gain financier, d'image et de qualité pour les deux parcs.</p>	<p>Identification de projets spécifiques pour lesquels des collaborations peuvent se mettre en place et s'intensifier.</p>
<p>2019 Signature de 5 conventions opérationnelles avec le Parc Chasseral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication - Observatoire photographique du paysage - SEE / Graines de chercheurs - Projets Biodiversité 2018-19 (nature au village, oiseaux des pâturages, arbres habitats, petites structures) - Projet Sources 2018-2019 	<p>Formalisation des engagements et prestations des deux Parcs. Intensification des échanges afin de coordonner l'action des deux Parcs, les méthodes de travail, et d'amener un gain financier, d'image et de qualité dans les projets identifiés.</p>	<p>Soutien du Parc Chasseral à la <u>communication</u> du PNRD. Collaboration sur des projets spécifiques de communication (Brochure Terroir & Tourisme, revue Intervalles consacrée aux deux Parcs). Coordination entre les deux Parcs pour la communication.</p> <p>Coordination sur l'<u>Observatoire photographique du paysage</u> (protocole de suivi de sites, formation de marraines / parrains du paysage, restitution publique, plateforme d'hébergement de photographies, etc.). Coordination pour les programmes scolaires <u>Graines de chercheurs</u> sur les thèmes Paysage et Hironnelles (contenu, formation, communication, bilan, etc.). Mise en œuvre des prestations de chaque Parc pour les projets <u>Biodiversité</u> et <u>Sources</u> 2018-19.</p>
<p>2019 Signature d'une convention en vue de l'intégration du Centre Nature Les Cerlatz dans le PNRD au 1.1.2020</p>	<p>Augmentation de l'effectif de 0.9 EPT (reprise de la directrice du CNC dans l'équipe). Fusion des activités de sensibilisation et éducation à l'environnement, enrichissement des offres d'animations. Reprise des activités de mandats du Centre Nature (entretien de l'étang de la Gruère, batraciens, etc.). Reprise de tâches d'administration, de gestion financière et personnel du CNC.</p>	<p>Nouveau contrat de travail pour l'employée du CNC. Transmission des dossiers, des informations et des connaissances du CNC au Parc. Coordination avec la cheffe de projet SEE pour la fusion des activités de SEE. Un représentant du CNC au comité du PNRD, 1 représentant du PNRD au conseil de Fondation des Cerlatz.</p>
<p>2019 Décision de l'OFEV sur la Convention programme 2020-2024</p>	<p>Diminution des moyens financiers alloués par la Confédération au Parc. Montant annuel fédéral de 607'000 francs. Budget annuel PNRD d'env. 1'200'000 à 1'3000'000 CHF dès 2020.</p>	<p>Redimensionnement des projets (prestations, ressources). Licenciement d'une collaboratrice (0,7 EPT). Diminution du taux d'activité de 4 collaborateurs (0,5 EPT).</p>

Modifications internes : Les principales modifications dans le parc sont surtout liées à des **partenariats** et des conventions de collaboration agencés et établis en cours de route (avec le milieu culturel, le Parc Chasseral et la ville de La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'une convention transfrontalière). Ces évolutions dénotent un large éventail d'opportunités de collaboration et sont donc à évaluer de manière positive en ce qui concerne le dynamisme régional, la capacité du parc à s'insérer dans un paysage institutionnel régional et à y contribuer. Un deuxième aspect important est celui des **finances**. Le projet d'infrastructures écologiques représente une opportunité supplémentaire et devrait avoir permis au PNRD de renforcer ses activités dans le domaine nature et paysage et de consolider son équipe. La question est de savoir si le PNRD a su tirer profit de ces opportunités (partenariats, conventions de collaboration, moyens supplémentaires) ou non. Finalement, le troisième aspect important est la **crise de confiance**, au niveau de la gestion, entre le PNRD, les cantons et la confédération, qui s'est répercutée négativement sur les finances à travers la suspension temporaire de moyens. Les changements de direction et les autres impacts en lien avec ce troisième aspect interne ont certainement – dans un premier temps – contribué à diminuer la capacité du PNRD à atteindre ses objectifs (plus d'informations sur ce thème au section **Error! Reference source not found.**)

2.1.2 Principales modifications autour du parc

Le Tableau 4 donne un aperçu des principales modifications autour du parc.

Tableau 4 : Principales modifications autour du parc (externes)

Année	Évènement	Effets	Mesures prises
2011	Création des groupes de travail binationaux « qualité des eaux et des milieux aquatiques » et « gestion des débits » pour le Doubs franco-suisse	Intégration, à partir de 2012, du PNRD en tant que membre du Groupe de pilotage aux côtés des autorités fédérale et cantonales	Le PNRD organise des séances de restitution d'information du Groupe à l'attention des acteurs locaux
2013	Fiche du Plan directeur cantonal « Parc naturel régional du Doubs » approuvée par la Confédération	Obligation pour les autorités cantonales et communales de réaliser les éléments figurant à la rubrique « Mandat de planification »	RCJU : mise en œuvre des mandats de planification
2015	Plan d'action national en faveur du Doubs suite à la plainte des ONG au Conseil de l'Europe pour non-respect de la Convention de Berne.	Intégration du PNRD en tant que membre du Groupe d'accompagnement du Plan national aux côtés des autorités fédérales et cantonales et des ONG plaignantes.	Le PNRD porte la responsabilité de 3 des 24 mesures du Plan d'action. Elles sont intégrées dans les projets des Conventions programmes.
2019	Mise en fonction d'une nouvelle fromagerie au Noirmont	Nouveau potentiel de transformation du lait dans la région	Discussion en cours
2019	Intégration du PNRD dans les processus de consultation cantonale	Prises de position du PNRD relatives à des projets le concernant	PNRD intégré dans la commission consultative pour la révision du Plan directeur cantonal, consulté lors de projets le concernant directement ou indirectement
2020-2022	Elaboration du plan spécial cantonal « Etang de La Gruère » + Concours d'idées	Intégration du PNRD dans le comité de pilotage élargi chargé d'élaborer le PS et de suivre la réalisation du Concours d'Idées (CI).	Démarches en cours pour l'organisation du CI (septembre ou octobre 2021)
2020-2023	Programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR)	Dans l'axe stratégique 'Tourisme', le site de La Gruère est mentionné pour l'obtention d'un soutien au titre de la LPR. Des soutiens peuvent être obtenus pour réaliser des infrastructures sur le site.	L'élaboration du plan spécial cantonal est en cours. La convention-programme LPR avec la Confédération est signée.
Dès 2021	Espace du PNRD aménagé à l'étage du bureau d'accueil de Jura Tourisme à Saint-Ursanne	Collaborations entre PNRD et JT à Saint-Ursanne	Définition des prestations et élaboration d'une convention
2023	Introduction d'une nouvelle politique agricole tenant compte des spécificités régionales et nouvelles mesures pour diminuer l'impact de l'agriculture sur l'environnement	Nouvelles incitations pour les exploitants agricoles	Rien jusqu'ici

Modifications externes : Les modifications externes sont avant tout en lien avec des impulsions **politiques** aux niveaux national et cantonal. Que ce soit la loi sur la politique régionale, la loi agricole ou le processus de consultation cantonal, ces impulsions tendent à soutenir le PNRD ou du moins à légitimer son action. Il en va de même pour le plan d'action pour le Doubs, qui appuie un de objectifs stratégiques majeurs du PNRD et lui confère plus de visibilité. Comme pour les modifications internes, la question est de savoir si le PNRD a su saisir ces opportunités, tisser les liens et forger les collaborations importantes afin de pouvoir instrumentaliser au mieux ces développements. Nous apportons certaines réponses à ces questions au chapitre 4.

2.2 Effets sur la procédure de l'évaluation

L'analyse, ci-dessus, des modifications fondamentales survenues depuis le début de la phase opérationnelle n'a pas révélé la nécessité d'adapter la méthode d'évaluation ni la période d'observation. L'évaluation couvre donc toute la durée de la période d'observation 2013 – 2019.

3 Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc

3.1 Évaluation par objectif stratégique.....	21
3.2 Validité et fiabilité des résultats.....	43

Ce chapitre présente les résultats de l'évaluation pour **chacun des onze objectifs stratégiques (OS)** du PNRD. Elle est présentée sous forme de **deux tableaux pour chaque OS** :

Le **premier tableau (évaluation de l'OS)** contient une évaluation globale et sommaire de l'OS. Il mentionne les activités principales du PNRD, les investissements financiers faits, ainsi que les effets observés. Ces informations sont suivies d'une évaluation très succincte de l'OS, qui est symbolisée par une **couleur**, dont la signification est donnée dans une légende au bas du deuxième tableau (vert foncé = surpassé, vert clair = atteint, orange = partiellement atteint, rouge = pas atteint). Viennent ensuite une appréciation de la légitimité et de l'importance future de l'OS, ainsi que de l'énoncé de quelques options stratégiques pour la nouvelle charte du PNRD. Le premier tableau est basé sur les informations suivantes :

- a) **Activités principales** : données fournies par l'équipe du PNRD.
- b) **Investissements** : données fournies par l'équipe du PNRD.
- c) **Effets** : synthèse des analyses détaillées du deuxième tableau (voir ci-dessous).
- d) **Évaluation** : calculée sur la base de la moyenne des évaluations des effets attendus du deuxième tableau (voir ci-dessous) : les moyennes sont catégorisées à l'aide d'intervalles égaux : [1.00 à 1.75 = pas atteint] ; [1.76 à 2.50 = partiellement atteint] ; [2.51 à 3.25 = atteint] ; [3.26 à 4.00 = surpassé]. Les effets non évalués pour cause de manque de données ne sont pas pris en considération dans le calcul de la moyenne.
- e) **Légitimité et options stratégiques** : appréciations de l'équipe d'évaluation, basée sur l'analyse des données et des retours reçus lors de l'atelier d'évaluation du 17 août 2020. Elles sont complétées par des opinions de participants à l'atelier de synthèse du 10 octobre 2020 (résultats du sondage et des travaux de groupes ; voir Annexes – Atelier 2). Nous n'avons pas pu intégrer la totalité des opinions exprimées et nous nous sommes donc limité à retranscrire celles partagées par plusieurs participant(e)s et ayant valeur de consensus.

Le **deuxième tableau (évaluation des effets attendus)** contient, pour l'OS en question, l'évaluation de chaque domaine d'action et de chaque effet attendu. L'évaluation se décline en trois aspects (symbolisés par les trois colonnes contenant des rectangles de couleur verte, orange, rouge ou grise) : (a) les effets atteints ; (b) la valeur de preuve des indicateurs et informations recueillies ; (c) la marge de manœuvre du parc pour atteindre les effets attendus. L'évaluation des effets doit donc être pondérée en fonction de la valeur de preuve (plus cette dernière est faible, plus l'évaluation est incertaine) et de la marge de manœuvre (plus cette marge est élevée, plus l'effet observé devra être pris en compte dans l'interprétation finale et les recommandations). L'évaluation se base sur les données suivantes :

- a) **Effets atteints** : Analyse des données (fournies par le PNRD et recueillies lors d'entretiens qualitatifs avec des acteurs clé) en fonction des indicateurs mesurables. Pour plus de détails voir les annexes « Entretiens qualitatifs » p.60, « Activités et prestations » p. 64, « Indicateurs de la charte » p. 86 et « Objectifs légaux – Indicateurs et preuves » p. 109.
- b) **Valeur de preuve** : interprétation de l'équipe d'évaluation : la valeur de preuve est élevée (vert foncé) si l'indicateur est pertinent et si les données à disposition correspondent exactement à cet indicateur. La valeur de preuve est absente (rouge) si l'indicateur n'est pas du tout pertinent et/ou si les données nécessaires font défaut. La valeur de preuve est moyenne ou faible (vert clair et orange) dans les cas intermédiaires.
- c) **Marge de manœuvre** : interprétation de l'équipe d'évaluation et retours de l'équipe du PNRD lors de l'atelier d'évaluation du 17 août 2020.

3.1 Évaluation par objectif stratégique

Objectif stratégique S-1

Tableau 5: Évaluation de l'OS S-1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts

Objectif stratégique	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts (S-1) : Le Parc du Doubs recèle une importante diversité de paysages ainsi que d'espèces végétales et animales. L'ensemble de son périmètre se trouve dans une région typiquement karstique. Les pâturages boisés sont caractéristiques de la région et de vastes forêts couvrent les Côtes du Doubs. L'état sanitaire de la rivière mérite une attention particulière en vue de son amélioration; au sein du groupe de travail binational pour le Doubs, l'Association « Parc naturel régional du Doubs » va s'impliquer dans l'information et la représentation des acteurs locaux.
Principales activités	Réalisation et soutien de projets de sensibilisation et d'études scientifiques ; travaux de conservation et de revitalisation des habitats écologiques (lisières de forêts, murs de pierres sèches) ; soutien aux réseaux OQE ; création d'un Observatoire du Paysage ; plantation d'arbres ; cartographie des vergers ; convention garantissant un suivi professionnel des vergers plantés dans le cadre d'une action du Parc ; organisation d'une journée consacrée à la pomme ; organisation de cours de taille ; organisations de séances d'info grand public et commissions sur le Doubs ; participation à des consultations cantonales et fédérales ; mise en œuvre de mesures du plan d'action national en faveur du Doubs ; formation d'élus et professionnels de la forêt dans la gestion sylvicole des pâturages boisés.
Investissements	CHF 1'190'000 (en moyenne CHF 170'000 par année) 16% du budget global du parc
Effets	Améliorations ponctuelles dans les domaines du paysage, de la géomorphologie et de la géologie, des biotopes et de la biodiversité, ainsi que des éléments historico-culturels. Cela comprend également une contribution à la dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes par la plantation ainsi qu'une contribution à une meilleure prise de conscience des problèmes concernant le Doubs. En revanche, l'état sanitaire de la rivière est insuffisant et les domaines qualité du bâti, ainsi que le morcellement du paysage par les dessertes ont une tendance négative.
Évaluation	<div data-bbox="352 1137 582 1211" style="background-color: #FFD700; padding: 5px; display: inline-block; margin-bottom: 10px;"> Objectif stratégique partiellement atteint </div> <p>L'objectif stratégique est atteint dans la mesure où les effets attendus peuvent être démontrés de manière ponctuelle. Toutefois, l'efficacité du parc pour mener à bien les activités en lien avec cet OS semble relativement faible au vu du budget à disposition. Cette critique ressort également des entretiens menés avec des partenaires du parc et des acteurs dans le domaine environnemental. L'équipe du Parc, quant à elle, est d'avis que les moyens à disposition sont insuffisants pour mener à bien des activités qui sont très conséquentes dans ce domaine.</p>
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	<p>La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ainsi que des forêts sont considérées comme un des objectifs clés d'un parc naturel régional (OParcs, Art. 20), ce qui se reflète également dans les ressources financières allouées à cet objectif. Toutefois, l'évaluation a montré que, malgré l'importance de cet objectif, la marge de manœuvre du parc est limitée car son action se superpose à celle des cantons, des forestiers, des communes, des propriétaires forestiers. Une meilleure définition du domaine de compétence ainsi qu'une meilleure coordination de l'action du parc avec celle d'autres acteurs seront donc nécessaires à l'avenir.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse</i> : Les participants s'accordent pour dire que cet objectif est prioritaire, voire fondamental étant donné qu'il s'inscrit au cœur du mandat du PNRD. Toutefois, certains pensent que l'objectif est formulé de manière vague et que le rôle du PNRD n'est pas suffisamment clairement défini.</p>
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	<p>Maintenir l'objectif stratégique en optimisant le rapport entre coûts et bénéfices. Eviter de se perdre dans trop de projets et plutôt tabler sur des activités prometteuses et des opportunités claires. Mieux collaborer avec d'autres intervenants pour éviter les doublons, « tirer à la même corde » et profiter de complémentarités afin d'augmenter l'efficacité de l'action du parc.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse</i> : Les participants souhaitent clairement une meilleure concertation entre le PNRD et tous les acteurs travaillant dans le domaine environnemental dans la région. Ils conseillent au PNRD de forger des alliances et de mettre plus l'accent sur des incitations. Au niveau thématique, les participants signalent l'importance de l'agriculture, de la sylviculture ainsi que la thématique du Doubs et de l'eau. Durant l'atelier, les participants se sont prononcés pour maintenir l'OS, tout en augmentant l'efficacité de l'action du PNRD.</p>

Tableau 6 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
Préservation du paysage naturel et culturel (D-1-1) Mesures d'entretien favorisant le maintien des clairières et des forêts claires permettant la présence d'espèces végétales et animales; mesures en faveur de la sauvegarde des pâturages boisés par leur valorisation; mesures permettant de garantir le savoir-faire pour l'entretien et la construction de murs de pierres sèches.	Réalisation et soutien de projets de sensibilisation, études scientifiques, travaux de conservation et revitalisation des habitats écologiques; soutien aux réseaux OQE. (A-1-1)	Maintien d'un paysage typique, de la biodiversité et d'une agriculture extensive. (S-1-1)	Évolutions naturelles; politiques fédérales et cantonales; activités agricoles	3	2	2	Les modifications de la nature et du paysage (cf. L-OParcs20) sont plutôt positives (paysages, géomorphologie, géologie, biotopes et biodiversité, éléments historico-culturels). La tendance est plutôt négative au niveau de la qualité du bâti et du morcellement du paysage. Toutefois, il est recommandé de traiter ces résultats avec prudence. En effet, des effets directs sont obtenus par des mesures ponctuelles (cf. A-1-1), alors que l'impact global sur le paysage semble plutôt faible. Pourtant, le PNRD sert également d'intermédiaire en incitant et aidant les gens et organisations à utiliser les offres existantes et a ainsi un effet indirect.
		Maintien des pâturages boisés (S-1-2)	Propriétaires	2	2	2	À l'exception de trois communes (La Chauv-des-Breuleux, La Chauv-de-Fonds, Les Brenets), toutes les municipalités ont enregistré une évolution légèrement négative des pâturages boisés (CF. I-06).
Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes (D-1-3) Mesures en faveur de l'entretien de vergers de variétés indigènes et pour la création de nouveaux vergers, sensibilisation à l'importance du verger du point de vue de la préservation des espèces, mesures permettant de valoriser les fruits par leur transformation en vue de leur écoulement sur les marchés de proximité.	Plantation d'arbres; cartographie des vergers; convention garantissant un suivi professionnel des vergers; organisation d'une journée consacrée à la pomme; organisation de cours de taille	Dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes. (S-1-3)	Propriétaires des vergers; manque de débouchés pour les fruits	3	3	2	Les résultats montrent une contribution forte et directe du PNRD à l'effet attendu (arbres plantés) (cf. indicateur I-02). Toutefois, il n'est pas possible d'évaluer l'impact global (maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes) vu que les données correspondantes (arbres existants, nouveaux et disparus) et une évaluation de leur état ne sont pas disponibles.
Concept de protection de la rivière Doubs (D-1-4) Suivi des travaux des groupes de travail constitués pour étudier, proposer et réaliser les mesures en faveur de l'amélioration de l'état sanitaire du Doubs, organisation de l'information envers les acteurs locaux suisses et français et représentation de ceux-ci.	Organisations de séances d'information grand public; consultations; mise en œuvre de 3 mesures du plan d'action national en faveur du Doubs	Amélioration de l'état sanitaire du Doubs et prise de conscience des problèmes (S-1-4)		2	2	3	Le PNRD a contribué à une meilleure information des acteurs locaux et à une meilleure prise de conscience des problèmes, mais ce résultat ne peut pas être prouvé empiriquement avec les données disponibles (cf. indicateur I-03 et I-04). Un monitoring constant de l'état sanitaire du Doubs qui permettrait une analyse d'impact n'est pas disponible. Cependant, les études disponibles indiquent clairement que l'état sanitaire est insuffisant.
Légende	Effet.....	Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)					
	Valeur de preuve	Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevé ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)					
	Marge de manœuvre	Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)					
	* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.						

Objectif stratégique S-2

Tableau 7: Évaluation de l'OS S-2 : Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées

Objectif stratégique	Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées (S-2) : Le Doubs abrite le dernier habitat de l'apron en Suisse. Sa préservation et son développement sont donc des missions importantes pour l'APNRD, dont il est une espèce emblématique. La présence de nombreuses fourmis des bois et de leurs fourmilières est une des attractivités de l'arc jurassien. Leur protection et leur mise en valeur sont de la responsabilité du parc. La fritillaire est en voie de disparition notamment en aval des barrages érigés sur la rivière. Des actions en faveur de sa réintroduction sur certaines stations en aval de ces barrages doivent ainsi être entreprises. D'autres espèces comme le lys martagon par exemple méritent également une attention particulière. Porté par les organisations agricoles et les propriétaires, le développement et la mise en connexion des réseaux OQE doit se poursuivre. L'APNRD en valorisera les effets et les conséquences afin de montrer l'importance de telles mesures pour la biodiversité.
Principales activités du parc	Réalisation et soutien de projets de sensibilisation, d'études scientifiques et de travaux de conservation et de revitalisation des habitats écologiques (réalisation de petites structures, inventaire et protection des arbres-habitats, réfection de murs de pierres sèches) ; soutien à la réalisation d'un film et organisation d'une exposition sur le Doubs ; revitalisation de sources ; facilitation des conventions ; action de sauvegarde de la fritillaire : plantations et suivi annuel de sites de réimplantation ; actions de lutte contre les plantes invasives ; installation de panneaux didactiques ; réalisation d'une exposition itinérante ; soutien à l'ensemencement de prairies fleuries.
Investissements	CHF 1'250'000 (en moyenne environ CHF 178'000 par année) 17% du budget global du parc
Effets	Une contribution aux impacts attendus (directs ou indirects) est plausible mais difficile à prouver. Dans la plupart des cas, l'impact est limité à des mesures spécifiques, comme par exemple l'augmentation des effectifs de fritillaires en aval de Biaufond. Une preuve des effets indirects ou plus globaux n'est pas possible sur la base des données disponibles (par ex. augmentation de la biodiversité ou progression des espèces cibles). L'objectif « Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs » n'a clairement pas été atteint.
Évaluation	<p>L'OS est atteint dans la mesure où les effets attendus peuvent être démontrés de manière ponctuelle. Toutefois, l'efficacité du parc pour mener à bien les activités en lien avec cet OS semble relativement faible au vu du budget à disposition. Cette critique ressort également des entretiens menés avec des partenaires du parc et des acteurs dans le domaine environnemental. L'équipe du Parc, quant à elle, est d'avis que les moyens à disposition sont insuffisants pour mener à bien les activités très conséquentes de ce domaine. De plus, s'agissant du maintien de l'apron dans le Doubs, elle met en avant que sa marge de manœuvre soit quasi nulle.</p> <div data-bbox="387 1173 619 1249" style="background-color: #FFD700; padding: 5px; display: inline-block;"> Objectif stratégique partiellement atteint </div>
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	<p>La valorisation, création et mise en réseau de sites et de biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées est un des objectifs clés (OParcs, Art. 20) ce qui se reflète dans les ressources financières allouées à cet objectif. Toutefois, l'évaluation a montré que, malgré cette importance, la marge de manœuvre du parc est limitée pour trois raisons : (a) l'aménagement du territoire (qui a une influence majeure sur les habitats) ne fait pas partie du domaine de compétence du parc qui dépend fortement de la collaboration des communes ; (b) les atteintes au paysage imputables au changement climatique (enneigement, stress sur la végétation, etc.) ne peuvent être influencées au niveau local ou régional ; (c) la politique agricole a un impact nettement supérieur sur les exploitants et limite la marge de manœuvre.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse</i> : L'objectif est prioritaire, même si certains pensent qu'il est irréaliste ou qu'il est difficile de faire une estimation correcte des possibilités réelles du parc dans ce domaine.</p>
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	<p>Maintenir l'objectif stratégique en optimisant le rapport entre coûts et bénéfices. Eviter de se perdre dans trop de projets et plutôt tabler sur des activités prometteuses et des opportunités claires. Mieux collaborer avec d'autres intervenants pour éviter les doublons, « tirer à la même corde » et profiter des complémentarités afin d'augmenter l'efficacité de l'action du parc.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse e</i> : Comme pour le premier objectif, il est important de mieux coordonner les activités du parc avec celles d'autres acteurs et de mieux définir le rôle du parc. Les participants attribuent un rôle important aux autorités politiques étant donné leur marge de manœuvre supérieure dans ce domaine. Les participants pensent que l'OS doit être maintenu tout en précisant le rôle du parc et en augmentant l'efficacité de son action.</p>

Tableau 8 : Évaluation de effets attendus le l'OS S-2 : Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
Maintien et renforcement de la biodiversité (D-1-2) Mesures en faveur de l'apron, notamment aménagement de la libre circulation des espèces piscicoles, sensibilisation de la population à l'importance de l'espèce pour le Doubs. Réintroduction de la fritillaire sur des stations définies au bord du Doubs, suivi du développement et mesures complémentaires. Mesures de promotion et de préservation consécutives à l'inventaire des espèces cibles dans le PNRD. Soutien au développement et à la mise en œuvre de réseaux écologiques et de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.	Réalisation et soutien de projets de sensibilisation, d'études scientifiques et de travaux de conservation et de revitalisation des habitats écologiques. (A-2-1)	Augmentation de la biodiversité (S-2-1)	Changement climatique, utilisation du sol, propriétaires	3	2	2	Il est très probable que la réalisation et le soutien aux projets de sensibilisation, les études scientifiques et les travaux de conservation et de revitalisation des paysages ont eu un impact positif, direct ou indirect sur la biodiversité. Toutefois, une augmentation générale de la biodiversité ne peut pas être démontrée.
	Comptages d'aprons ; soutien à la réalisation d'un film ; organisation d'une exposition ; soutien à la réalisation de réseaux écologiques ; organisation d'une journée-découverte ; élaboration d'un rapport ; revitalisation de sources (A-2-2)	Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs (S-2-2)	Changement climatique ; utilisation du sol dans le bassin versant, collaboration franco-suisse	1	4	2	Les effets directs n'ont pas été mesurés, mais il semble plausible que les activités du PNRD ont contribué à une meilleure compréhension des menaces (études), à une meilleure prise de conscience des problèmes (sensibilisation) et à une augmentation ponctuelle de la qualité écologique et paysagère. Toutefois, le déclin de la population d'aprons dans le Doubs se poursuit et cet objectif n'a clairement pas été atteint (cf. I-05).
	Facilitation de conventions ; suivi annuel des sites de ré-implantation ; installation de panneaux didactiques ; réalisation d'une exposition itinérante ; soutien à la réalisation de réseaux écologiques ; soutien à l'ensemencement de prairies fleuries ; élaboration d'un rapport (A-2-3)	Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond (S-2-3)	Barrages ; exploitation des sites ; météo et changement climatique	3	3	3	Avec ses activités, le PNRD contribue de manière directe et indirecte à l'augmentation des effectifs de fritillaires en aval de Biaufond. A l'avenir, de meilleures données sur cette évolution sont souhaitables pour pouvoir mieux quantifier les effets des activités du parc.
	Réalisation et soutien de projets de sensibilisation, d'études scientifiques et de travaux de conservation et de revitalisation des habitats écologiques. (A-2-4)	Progression des espèces cibles (S-2-4)	Changement climatique, utilisation du sol, propriétaires	3	2	2	Il est très probable que la réalisation et le soutien à des projets de sensibilisation, des études scientifiques et des travaux de conservation et revitalisation des habitats écologiques ont eu un impact positif sur les espèces cibles de manière directe ou indirecte. Toutefois, un impact global sur le développement des populations des espèces cibles ne peut pas être démontré.
Légende	Effet.....	Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)					
	Valeur de preuve	Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevé ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)					
	Marge de manœuvre	Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)					
* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.							

Objectif stratégique S-3

Tableau 9: Évaluation de l'OS S-3 : Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel

Objectif stratégique	<p>Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel (S-3) : La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes. Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées. Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.</p>
Principales activités du parc	<p>Création d'offres touristiques ; participation à la réalisation d'une exposition ; organisation d'animations ; organisation d'événements en liaison avec le patrimoine ; organisation d'animations ; projet de réalisation du concept de ville-porte et de portes d'entrées (d'ici à 2024).</p>
Investissements	<p>CHF 10'000 (en moyenne environ CHF 1400 par année, soit, pour l'instant, < 1% du budget global du Parc). Deux choses sont toutefois à noter :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les objectifs décrits ici rejoignent largement les objectifs 5, 8 et 9 et ont donc bénéficié des investissements faits dans ces autres objectifs stratégiques. 2. Plus de CHF 700'000 sont prévus dans la convention programme de la période 2020 – 2024 pour les portes d'entrée du Parc.
Effets	<p>Les centres d'interprétation n'ont pas été créés, mais ont été remplacés par un programme annuel de découverte du patrimoine (naturel et culturel) du parc, et un projet de portes d'entrée du Parc, dont deux sont en voie de réalisation, et qui ont la même vocation. Une évaluation empirique des effets directs et indirects de ces activités n'est pas possible sans une enquête plus approfondie. Toutefois, une contribution à la préservation, à l'amélioration et à la valorisation par les activités du parc semble plausible mais ne doit pas être surestimée.</p>
Évaluation	<p>Cet objectif stratégique a bénéficié d'activités des objectifs 5, 8 et 9 ce qui a permis de mener à bien les activités énoncées ci-dessus malgré le faible budget à disposition. Pour l'instant, l'OS n'est que partiellement atteint. Toutefois, des moyens supplémentaires conséquents sont prévues durant les deux dernières années de la phase opérationnelle (voir investissements ci-dessus). On peut donc anticiper que d'ici au commencement de la prochaine phase opérationnelle l'objectif sera atteint. Cet état de fait sera pris en considération dans le cadre de l'interprétation et des recommandations faites au Chapitre 4.</p> <div data-bbox="352 1106 580 1182" style="background-color: yellow; padding: 5px; display: inline-block;"> Objectif stratégique partiellement atteint </div>
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	<p>La préservation, l'amélioration et la valorisation du patrimoine culturel sont étroitement liées à la préservation et la valorisation de la nature et du paysage (OParcs, Art. 20). Pourtant, le PNRD alloue peu de ressources à cet objectif (même si des activités d'autres objectifs stratégiques y contribuent). L'équipe d'évaluation considère la cohésion interne du parc et une identité commune comme un élément important pour le succès du parc.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> Cet OS est majoritairement vu comme étant prioritaire, mais la marge de manœuvre du parc et ses moyens sont jugés comme étant inadéquats, raison pour laquelle certains participants jugent que les résultats sont décevants, ponctuels, voire inexistants.</p>
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	<p>Viser une forte augmentation de l'impact de l'objectif stratégique en améliorant le positionnement du parc. Trouver un meilleur équilibre entre ambitions et moyens à disposition.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> Durant l'atelier, les participants ont hésité entre deux recommandations : renforcer et consolider cet OS, ou au contraire mieux préciser et cibler l'action du parc ainsi que les compétences qu'il compte développer afin d'améliorer son impact dans ce domaine.</p>

Tableau 10: Évaluation de effets attendus le l'OS S-3 : Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
Création de centres d'interprétation (D-3-1) Le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional - inventaire des objets et des sites dignes d'intérêt, travaux de recherche et de valorisation, aménagement d'espaces d'information, promotion. Définition du concept de centre d'interprétation et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement de lieux, promotion.	Création d'offres touristiques ; participation à la réalisation d'une exposition ; organisation d'animations (A-3-1, A-9-1)	Meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et de son potentiel et appropriation des enjeux par la population (S-3-1)	Discours public sur l'état du Doubs. Volonté et collaboration / manque d'engagement des partenaires.	3	2	2	Il semble plausible que cette activité ait contribué à une meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et de son potentiel et à une appropriation des enjeux par la population. Toutefois, une évaluation empirique des effets directs et indirects de ces activités n'est pas possible sans une enquête plus approfondie qui sera à prévoir dans le cadre de la nouvelle charte.
	Organisation d'événements en lien avec le patrimoine ; création d'offres touristiques, participation à la réalisation d'expositions ; organisation d'animations et réalisation du concept de ville-porte et de portes d'entrées	Augmentation de la cohésion à l'intérieur du périmètre (S-3-2)	Identité cantonale. Volonté et collaboration / manque d'engagement des partenaires.	2	3	2	Les activités du PNRD ont le potentiel d'augmenter la cohésion. Toutefois, une évaluation empirique des effets directs et indirects de ces activités n'est pas possible sans une enquête plus approfondie qui sera à prévoir dans le cadre de la nouvelle charte.
Légende	Effet.....	Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)					
	Valeur de preuve	Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevé ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)					
	Marge de manœuvre	Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)					
* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.							

Objectif stratégique S-4

Tableau 11: Évaluation de l'OS S-4 : Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable

Objectif stratégique	Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable (S-4) : Le Parc du Doubs comprend une surface forestière importante. La transformation et l'utilisation du bois dans le périmètre du parc peuvent être augmentées. Des sources d'écoulement sont envisageables dans la construction et le chauffage notamment. La transformation du lait sur place est insuffisante, la quantité travaillée dans le périmètre atteint un peu plus de 20% alors qu'en moyenne suisse elle se situe à 50%. Les circuits d'écoulement peuvent être améliorés et de nouveaux doivent être créés. Il est en outre important de rechercher une diversification pour les entreprises agricoles. L'agritourisme est un débouché à exploiter car il offre des possibilités de revenu accessoire pour les agriculteurs.
Principales activités du parc	Edition du journal du Parc dédiée à l'utilisation du bois comme source d'énergie ; organisation d'expositions, de conférences et de concerts sur le bois ; organisation de séances d'information intercommunales ; proposition de prestations-conseils aux communes. Élaboration d'offres forfaitaires pour des prestataires ; installation de panneaux auprès des prestataires ; encouragement à participer aux formations label qualité ; création de nouvelles offres avec des partenaires régionaux ; développement du concept d'entreprise partenaire avec le réseau suisse des parcs ; valorisation des hébergements agritouristiques. Organisation de brunchs santé ; mise en place d'un point de vente ; adaptation et promotion de produits du terroir ; organisations de randonnées ; création de pique-niques du terroir ; proposition de coffrets de dégustation, développement du concept « Assiette du Parc » ; proposition de la Charte dans laquelle des restaurateurs s'engagent à utiliser des produits du terroir dans la composition de leurs plats ; participation annuelle à de nombreux marchés pour promouvoir les produits labélisés et d'autres produits régionaux ; production d'une brochure de promotion de produits régionaux ; création et commercialisation des paniers du terroir ; participation au projet-pilote de soutien à la reconversion bio de la production laitière dans le bassin versant du Doubs ; création d'un fonds de soutien à l'échelle du parc ; chercher des nouveaux sites de distribution.
Investissements	CHF 190'000 (en moyenne environ CHF 27'000 par année). 3% du budget global du parc
Effets	Les effets sur le renforcement et la promotion d'une économie agricole et sylvicole durable sont mineurs. Pour la plupart des objectifs stratégiques concernent la production, le parc est principalement actif dans la promotion de produits. Une analyse d'impact approfondie n'est pas possible avec les données disponibles. Cependant, les commentaires de spécialistes et du personnel du parc suggèrent que l'effet est plutôt faible.
Évaluation	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #ffc107; padding: 5px; margin-right: 10px; text-align: center;"> Objectif stratégique partiellement atteint </div> <div> <p>Contrairement à d'autres objectifs stratégiques, le budget à disposition de S-4 n'est pas à la hauteur des ambitions du parc, raison pour laquelle celui-ci s'est concentré sur des activités moins onéreuses, comme la promotion de produits. Pour obtenir un impact plus visible sur le terrain, une réallocation de fonds entre objectifs stratégiques ou une concentration sur des opportunités prometteuses est nécessaire.</p> </div> </div>
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	<p>L'évaluation a montré que le champ d'action dans ce domaine (surtout au niveau du bois énergie) est restreint et qu'il se concentre sur les activités de promotion de produits (lait et produits du terroir) et la mise en réseau des acteurs. Cela se reflète également dans les ressources financières allouées à cet objectif stratégique. Néanmoins, le renforcement et la promotion d'une économie agricole et sylvicole durable est étroitement lié à l'article 21 de l'Ordonnance sur les parcs. Cet article constate que pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier : (a) exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement et (b) intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation (Art. 21, OPARcs). Une poursuite de cet objectif est donc légitime.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> Certains reprochent au parc de s'être limité à des produits de niche et de s'orienter trop vers le bio au lieu d'essayer d'inclure plus de producteurs. Plusieurs participants pensent que d'autres acteurs que le parc, par exemple les communes, les cantons, ou les acteurs privés, sont plus actifs et mieux à même de s'attaquer à cet objectif. Ils invoquent des raisons structurelles, comme le fait que l'exploitation forestière est presque exclusivement le ressort des communes et du privé.</p>
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	<p>Concentrer l'effort sur des domaines prometteurs de l'objectif stratégique. Nous recommandons, d'une part, de concentrer l'action sur les produits de niches et leur intégration dans le marché et, d'autre part, de fournir des conseils et, si nécessaire, une médiation aux acteurs locaux afin de rendre la chaîne de valeur plus durable.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> Les participants étaient d'accord sur la nécessité de renforcer cet OS tout en ciblant mieux les activités du parc. Ils préconisent en outre une plus forte collaboration avec les communes, ainsi que la définition d'indicateurs de succès mieux mesurables.</p>

Tableau 12: Évaluation de effets attendus le l'OS S-4 : Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
Valorisation du bois (bois de construction et bois énergie) (D-2-1) Favoriser l'exploitation des forêts en soutenant une stratégie de transformation de la matière première dans le parc et favoriser l'utilisation du bois transformé pour des applications de proximité dans le domaine du chauffage et de la construction.	Publication d'une édition du Journal du parc dédiée à l'utilisation du bois comme source d'énergie ; valorisation d'un projet de chauffage à distance, organisation d'expositions ; organisation de conférences et de concerts sur ce sujet ; organisation de séances d'information intercommunales ; proposition de prestations-conseils aux communes (A-4-1), (A-4-2)	Développement du bois énergie (S-4-1)	Demande du marché ; changement climatique ; ravageurs ; acteurs privés et cantons	2	2	2	Une contribution positive de ces activités est plausible. De meilleures données sur l'évolution des installations de chauffage au bois aideraient à mieux cerner l'impact. En général, la marge de manœuvre est faible, selon l'équipe du PNRD qui pense que le parc n'a pas trouvé son rôle.
		Augmentation du volume de bois transformé (S-4-2)	Demande ; changement climat ; ravageurs ; secteur privé, cantons.	2	2	2	Une contribution positive est plausible. Toutefois, en raison du manque de données sur le volume de bois transformé (I-14) dans le parc, l'impact ne peut être évalué de manière certaine.
Développement et promotion d'un agritourisme durable (D-2-2) Développement d'une offre de prestations agritouristiques et promotion et commercialisation de celle-ci, amélioration des conditions d'accueil et de la diversité des prestations, valorisation de la spécificité transfrontalière.	Offres forfaitaires pour prestataires ; installation de panneaux auprès des prestataires ; encouragement à participer aux formations label qualité ; création de nouvelles offres avec partenaires régionaux ; développement du concept d'entreprise partenaire avec le réseau suisse des parcs ; valorisation d'hébergements agritouristiques. (A-4-3)	Diversification des activités agricoles (S-4-3)	Demande du marché ; acteurs privés	2	3	2	Une contribution est plausible mais l'effet est mineur. Il comprend, entre autres, l'amélioration des liens avec les prestataires. Cinq prestataires ont obtenu le label Q1 et ont été récompensés par le parc. Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer l'effet global, c'est à dire de vérifier si le secteur agricole est devenu plus diversifié, ce qui, selon des personnes ressources n'est pas le cas.
Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire (D-2-3) Développement de l'information et soutien aux mesures prises pour aménager des installations de transformation du lait, développement de nouveaux produits laitiers, amélioration des circuits de distribution, développement d'une offre « produits du Doubs » dans les restaurants et hôtels du parc.	Adaptation et promotion de produits ; mise en place de points de vente ; pique-niques du terroir ; coffret de dégustation, concept « Assiette du Parc » ; Charte avec restaurateurs qui s'engagent à utiliser des produits du terroir dans leurs plats ; promotions lors de marchés ; brochure de promotion ; création et commercialisation de paniers du terroir ; participation au projet de soutien à la reconversion bio de la production laitière ; création d'un fonds de soutien ; recherche de nouveaux sites de distribution A-4-4), (A-4-5)	Augmentation du volume de lait transformé dans le parc (S-4-4)	Deux grandes entreprises de fromage dans la région. Difficulté de certifier car l'origine du lait n'est pas limitée au territoire du parc	-	1	2	Les données ne permettent pas d'analyser l'évolution du volume du lait transformé dans le parc. L'équipe a souligné la faible marge de manœuvre dans ce domaine. Deux entreprises dominent le marché dans la région, mais ne tiennent pas compte du périmètre du parc pour la provenance des produits laitiers. Toute certification et l'influence du parc sur la production est donc limitée et les activités se concentrent sur des produits de niche.
		Augmentation de l'offre de produits du terroir locaux (S-4-5)	Demande du marché ; acteur privés	-	1	2	L'évaluation des produits locaux (pas nécessairement labélisés) ne peut pas démontrer une augmentation de l'offre. Quelques produits ont un bon succès de niche (carotte jaune, bière l'Apronne, Tête de Moine fermière, terrine aux plantes sauvages)
Légende	Effet..... Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)						
	Valeur de preuve Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevé ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)						
	Marge de manœuvre Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)						
* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.							

Objectif stratégique S-5

Tableau 13: Évaluation de l'OS S-5 : Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)

Objectif stratégique	<p>Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information) (S-5) : Dans le périmètre du Parc du Doubs se trouvent des sites de grande valeur touristique comme l'Etang de la Gruère, le Saut du Doubs ou la ville de Saint-Ursanne. La valeur ajoutée laissée par ce tourisme est insuffisante. La qualité de l'accueil contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la région. L'augmentation de la durée des séjours favorisera la rentabilité des affaires. Le caractère transfrontalier du Parc donne une spécificité intéressante. L'APNRD développera des produits orientés vers le développement durable et la mobilité douce. Les organisations de promotion du tourisme disposeront ainsi d'une ligne spécifique parc dans la destination « Jura & 3 Lacs » avec les parcs du Doubs, du Chasseral et du Thal.</p>	
Principales activités du parc	<p>Création et inscription d'itinéraires pédestres ; promotion d'itinéraires et chemins de randonnées ; création d'offres touristiques sensibilisant à la nature et aux patrimoines du Parc (notamment visites d'élevage de chevaux Franches-Montagnes et La Roue Verte); édition et impression de cartes ; installation de panneaux d'information dans des sites stratégiques, de panneaux d'entrée de communes et d'un panneau routier ; offre de formation proposée aux prestataires ; encouragement des prestataires à participer aux formations label qualité ; formation de guides-interprètes du patrimoine et échanges annuels ; inventaire des immeubles réalisés ; création d'une offre d'itinérance transfrontalière « Les Chemin de la Contrebande » ; balisage de chemins ; labellisation d'entreprises partenaires du Parc ; actions de promotion touristique.</p>	
Investissements	<p>CHF 600'000 (en moyenne environ CHF 86'000 par année) 8% du budget global du parc</p>	
Effets	<p>Le PNRD contribue à une amélioration de l'offre, une visibilité accrue de la région et un aménagement d'une offre touristique transfrontalière. Les projets qui sont réalisés avec des institutions partenaires sont considérés comme particulièrement effectifs. Par contre, l'impact sur l'amélioration de la qualité de l'offre et de l'accueil et sur le maintien de prestataires et de prestations le long du Doubs est plus faible. Les principales raisons de cette situation ont été identifiées comme étant une marge de manœuvre faible et le manque de compétence du PNRD dans le domaine en question.</p>	
Évaluation	<p style="text-align: center;">Objectif stratégique atteint</p>	<p>L'objectif peut être considéré comme atteint, en tous cas en ce qui concerne la promotion et la visibilité du parc. Les effets attendus semblent être en adéquation avec les moyens à disposition.</p>
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	<p>Les parcs naturels régionaux doivent, selon l'ordonnance de l'OFEV, promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement afin de renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable (OParcs, Art. 21). Avec ses activités et les investissements correspondants, le parc répond à ces exigences. L'objectif peut être considéré comme particulièrement pertinent car il permet de démontrer la valeur ajoutée économique potentielle du tourisme à la population locale. Cependant, il faut tenir compte du fait que la valeur ajoutée doit se concentrer sur une économie durable et ne doit pas uniquement servir le profit économique.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> L'OS 5 est considéré comme étant justifié, important et stratégique. Il permet d'augmenter la visibilité de la région. Comme pour les précédents OS les participants conseillent de préciser le rôle du parc, mais aussi de travailler sur les offres et de renforcer la collaboration avec des acteurs précis comme Jura Tourisme, Tourisme Neuchâtel, ou Jura Rando.</p>	
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	<p>Maintenir l'OS en optimisant le rapport entre coûts et bénéfices. Nous recommandons de continuer de travailler à une visibilité accrue de la région, de concentrer l'effort sur les spécificités du parc dans le développement des offres et des prestations et de continuer et renforcer la collaboration avec des organisations de tourisme. Un renforcement du parc comme force d'innovation dans ce domaine pourrait être envisagé.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> Le travail de groupe conduit pendant l'atelier d'évaluation a mené à la conclusion que cet OS doit être renforcé. Les participants pensent qu'il est important pour le parc d'avoir une stratégie claire et de renforcer ses collaborations.</p>	

Tableau 14: Évaluation de effets attendus le l'OS S-5 : Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits (D-2-4) Création d'offres spécifiques orientées vers le tourisme de loisirs et sportif proche de la nature en été et en hiver, création d'une centrale de réservation, formation des prestataires, promotion de l'offre, valorisation de la spécificité transfrontalière.	Création et inscription d'itinéraires pédestres ; promotion d'itinéraires et chemins de randonnées, La Route Verte ; création d'offre touristiques liées aux chevaux ; édition et impression de cartes ; installation de panneaux d'information dans des sites stratégiques et de panneaux d'entrée de communes ; actions de promotion touristique. (A-5-1)	Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région (S-5-1)	COVID	3	3	3	Une contribution substantielle à une meilleure visibilité du PNRD dans la région et plausible. La coopération avec les acteurs régionaux et nationaux (par ex. Suisse-Mobile, Réseau des parcs suisses, Jura Trois-Lac), qui permet le développement de produits et prestations locaux et permet la promotion et une visibilité régionale / nationale, est considérée comme particulièrement efficace.
	Formations proposées aux prestataires, qui sont encouragés à participer aux formations label qualité ; conventions de partenariats avec des entreprises partenaires ; formation de guides-interprètes du patrimoine et échanges annuels. (A-5-2)	Amélioration de la qualité de l'offre et de l'accueil (S-5-2)	Concurrence des autres organisations	2	2	2	Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour évaluer la qualité de l'offre et de l'accueil de manière fiable. Sur la base de commentaires individuels, nous estimons que l'effet est faible. Il faudrait probablement plutôt utiliser les opportunités de collaboration avec d'autres organisations dans ce domaine. Toutefois, l'équipe du parc considère que ses propres compétences ne sont pas adaptées.
Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs (D-2-6) Inventaire qualitatif et quantitatif, mise en place de mesures pour augmenter l'attractivité des lieux et la rentabilité des auberges, mise en œuvre d'une campagne de promotion.	Inventaire des immeubles ; création du Chemin de la Contrebande ; balisage des chemines. (S-5-3)	Maintien de prestataires et de prestations le long du Doubs (S-5-3)		4	2	2	Les données montrent l'arrivée de 13 nouveaux et la disparition de 2 prestataires le long du Doubs. L'objectif peut donc être considéré comme surpassé.
	Création des Chemins de la contrebande et balisage de chemins (A-5-4)	Aménagement d'une offre touristique transfrontalière (S-5-4)		3	3	3	Le PNRD, avec des organisations partenaires, a développé une gamme diverse d'offres touristiques transfrontalières, mais ces offres sont peu utilisées (I-12). Les expériences de l'équipe du PNRD et les données disponibles (I-12) montrent que la collaboration avec d'autres organisations touristiques et le développement d'offres communes est très important et prometteur.
Légende	Effet..... Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)						
	Valeur de preuve Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevée ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)						
	Marge de manœuvre Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)						
* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.							

Objectif stratégique S-6

Tableau 15: Évaluation de l'OS S-6 : Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux

Objectif stratégique	Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux (S-6) : La stratégie des marques est en pleine organisation sur le territoire du parc où trois marques régionales sont déjà présentes: « Spécialités du Canton du Jura », « Jura bernois Produits du terroir » et « Produits du terroir Neuchâtel ». Le label parc doit servir à augmenter la force de pénétration des produits fabriqués sur son territoire. La part des matières premières transformées doit être augmentée de manière significative. La vente des produits doit être organisée à travers un marché de proximité développé à l'échelon du parc.	
Principales activités du parc	Labélisation de produits alimentaires ; implication active dans la recherche de repreneurs et aide à la reprise pour la production de tête de moine au feu de bois ; mise en vente de produits labellisés dans des succursales de Coop ; promotions de produits ; création et commercialisation des paniers du terroir du parc ; participation annuelle à des marchés pour promouvoir les produits labellisés et d'autres produits régionaux	
Investissements	CHF 1'130'000 (en moyenne environ CHF 161'000 par année) 15% du budget global du parc	
Effets	Développement, promotion et commercialisation de nouveaux produits; labélisation de produits	
Évaluation		OS avec une enveloppe budgétaire comparativement élevée. Les activités entreprises ont permis d'atteindre l'objectif mais restent relativement ponctuelles. Ce constat ressort également des entretiens qualitatifs avec des producteurs et des points de ventes de produits. Un effort pour monter en gamme devra être fourni pour mettre en adéquation coûts et bénéfiques dans le cadre de la nouvelle charte du PNRD.
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	Les parcs naturels régionaux doivent exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement et intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation afin de renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable (OParcs, Art. 21). L'objectif stratégique est donc légitime. En plus, l'objectif peut être considéré comme particulièrement important car il permet de démontrer la valeur ajoutée économique potentielle des produits régionaux à la population locale. <i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse</i> : Cet OS n'est pas remis en cause. Par contre, les participants s'accordent sur le fait qu'il faut en clarifier, simplifier ou repenser la stratégie qui est parfois perçue comme étant peu claire voire confuse. En particulier, les participants s'inquiètent de la profusion de labels et certificats qui ont tendance à embrouiller le consommateur.	
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	Maintenir l'objectif stratégique en optimisant le rapport entre coûts et bénéfiques. Tout en continuant à promouvoir des produits de niche, le parc doit impérativement rechercher des impacts collatéraux à plus grande échelle pour asseoir sa légitimité comme partenaire intéressant pour les producteurs régionaux. <i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse</i> : Comme pour les OS précédents, les participants recommandent un renforcement accompagné d'une meilleure stratégie. En particulier, ils souhaitent une simplification et une réduction des coûts de la labélisation et proposent au parc d'élargir son action tout en étant plus inclusif dans la sélection de ses partenaires.	

Tableau 16: Évaluation de effets attendus le l'OS S-6 : Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire (D-2-3) Développement de l'information et soutien aux mesures prises pour aménager des installations de transformation du lait, développement de nouveaux produits laitiers, amélioration des circuits de distribution, développement d'une offre « produits du Doubs » dans les restaurants et hôtels du parc.	Labélisation de produits alimentaires ; implication active dans la recherche de repreneurs et aide à la reprise pour la production de tête de moine au feu de bois ; mise en vente de produits labellisés dans des succursales de Coop ; promotions de produits ; création et commercialisation des paniers du terroir du parc ; participation annuelle à des marchés pour promouvoir les produits labellisés et d'autres produits régionaux ; production d'une brochure de promotions de produits régionaux (A-6-2), (A-6-3)	Augmentation de l'attractivité des produits du parc (S-6-1)	Critères du label	3	2	3	L'évaluation repose sur quelques interviews qualitatives dont il ressort que les clients apprécient le label qui représente pour eux une garantie de qualité. Un grand distributeur corrobore cette évaluation. Des indicateurs plus fiables devraient être intégrés à la prochaine charte pour avoir une meilleure idée de cet effet.
		Augmentation de la valeur des produits (S-6-2)	Critères du label	2	2	2	Jusqu'à fin 2019, le PNRD a travaillé avec 6 restaurateurs pour qu'ils mettent en avant la carotte jaune du Doubs, ce qui a permis de développer la prise en charge d'autres produits locaux dans ces établissements, mais également dans les petits magasins régionaux. Le PNRD a également contribué à placer des produits de la brasserie Tonnerrière et de la boucherie St-Hubert dans des supermarchés Coop (de Porrentruy jusqu'à Yverdon-les-bains). Un effet direct est obtenu par la vente de produits. La labellisation des prestataires (I-14) et des produits (L-1-21b) suggère une augmentation de la qualité et de la valeur. La contribution globale de cette valeur ajoutée est considérée comme étant marginale.
		Augmentation de la qualité des produits et des prestations (S-6-3)	Les bases de la Confédération pour labelliser des prestations manquent. Le PNRD pouvait uniquement labelliser des produits. Chevauchement avec d'autres labels	2	2	3	Le nombre de produits labellisés dans le PNRD a augmenté depuis 2016. Il est plausible et probable que cette augmentation contribue à une meilleure visibilité du PNRD au niveau national (effet de publicité) et un renforcement de l'identité régionale. Pourtant, la contribution du label (L-1-21b) n'est pas suffisante pour conclure à une augmentation de la qualité des produits et des prestations.
Légende	Effet..... Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)						
	Valeur de preuve Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevée ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)						
	Marge de manœuvre Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)						
* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.							

Objectif stratégique S-7

Tableau 17: Évaluation de l'OS S-7 : Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs

Objectif stratégique	Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs (S-7) : Actuellement déjà, le Parc du Doubs accueille de nombreux visiteurs en des lieux symboliques comme le Saut du Doubs, l'Etang de la Gruère ou Saint-Ursanne par exemple. Des milliers de randonneurs et cavaliers empruntent les itinéraires tracés par les associations de randonneurs à pied, en vélo, en VTT ou à cheval. La cohabitation entre tourisme et agriculture n'est pas toujours bonne. L'accès au parc par les transports en commun est facile et bien organisé ; le parc dispose d'une bonne desserte dans son axe est-ouest avec la ligne CJ. Par contre les déplacements nord-sud sont plus difficiles. Le Parc du Doubs dispose d'un atout avec la proximité de l'agglomération bâloise et des villes du pied du Jura.	
Principales activités du parc	Soutien financier et conventionnement annuel d'une ligne de CarPostal ; soutien pour la gratuité des transports publics pour les hôtes du parc ; campagnes de sensibilisation ; réalisation, publication et mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques ; édition et impression d'une carte des points d'intérêt du parc, des itinéraires de mobilité douce et des transports publics ; raccordement (balisage) entre des itinéraires VTT ; installation de panneaux d'information dans des sites stratégiques.	
Investissements	CHF 640'000 (en moyenne environ CHF 91'000 par année) 9% du budget global du parc	
Effets	Contribution à une meilleure visibilité du parc et une meilleure utilisation des transports en commun. Mise à disposition de matériel d'information et de sensibilisation. Contribution à une meilleure coordination entre secteurs.	
Évaluation	Objectif stratégique partiellement atteint	Les effets sont relativement modestes en comparaison des objectifs fixés. Une meilleure focalisation sur des activités ayant un haut potentiel devrait être envisagée pour éviter de se perdre.
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	L'ordonnance sur les parcs ne mentionne pas de manière explicite la mobilité comme objectif pour les parcs régionaux naturels. Pourtant, dans le contexte du tourisme (OParcs, Art. 21 c) et en relation avec l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement (OParcs, Art. 21 d) cet objectif stratégique est sûrement légitime. <i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse</i> : Le sondage soulève la question du rôle et de la marge de manœuvre du parc au niveau de cet OS. Il est ainsi relevé que le parc dépend énormément d'autres acteurs afin de pouvoir s'engager dans ce domaine. En même temps, on reconnaît au parc un rôle important au niveau de l'offre de nouveaux circuits, de la gestion de la pression des visiteurs ou de l'accès à certains sites dans la région.	
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	Concentrer l'effort sur des domaines (niches) prometteurs de l'objectif stratégique et abandonner le reste. Par exemple, concentration sur la mobilité de loisir (vélo, VTT) et sur la gestion de conflits entre utilisateurs. Autre possibilité : soutien à des nouvelles formes de mobilité (covoiturage, etc.). <i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse</i> : Les participants conseillent au parc de mieux cibler son action et de repenser son rôle. En tenant compte du fait que sa marge de manœuvre est relativement faible, une concentration sur des actions concrètes est recommandée.	

Tableau 18: Évaluation de effets attendus le l'OS S-7 : Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu	
Transports, mobilité, signalétique et gestion et information des visiteurs (D-2-5) Maintien des dessertes en transports en commun existantes, promotion de l'accès au parc par les transports en commun, amélioration de la sécurité des cyclistes, amélioration de la cohabitation entre visiteurs et agriculteurs, préservation des zones sensibles sur les sites fortement fréquentés (La Gruère, Saint-Ursanne, Maison-Monsieur), promotion du co-voiturage, organisation de l'information et de la signalisation, formation des prestataires, définition du statut de ville porte.	Soutien financier et conventionnement annuel d'une ligne de CarPostal ; publication et mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion de la pression / des opportunités touristiques (A-7-1).	Meilleures dessertes des sites par les transports publics (S-7-1)	Infrastructure existante ; régie de transports	1	2	2	L'effet du PNRD sur les dessertes des sites par les transports publics est marginal et sa marge de manœuvre est limitée à cet égard. Nous estimons qu'un travail direct et actif pour une meilleure desserte des sites par les transports publics n'est pas possible à cause des infrastructures et acteurs existants. Nous recommandons cependant que le parc participe aux projets de planification à titre consultatif.	
	Soutien financier pour la gratuité des transports publics pour les hôtes du parc ; édition et impression d'une carte des points d'intérêt, des itinéraires de mobilité douce et des transports publics du parc (A-7-2).	Meilleure utilisation des transports en commun (S-7-2)			2	2	2	Par ses activités, le parc contribue à une meilleure utilisation des transports en commun. Les données disponibles ne permettent pas d'établir un lien direct, mais une contribution du travail effectué pour améliorer l'utilisation des transports en commun est plausible. Dans l'ensemble, cependant, l'effet est considéré comme très modeste.
	Action de promotion ; raccordement (balisage) entre itinéraires VTT ; campagnes de sensibilisation ; réalisation, publication et mise en œuvre du plan d'action pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques ; installation de panneaux d'information dans des sites stratégiques ; édition et impression d'une carte du parc des points d'intérêt, de mobilité douce et des transports publics (A-7-3 et A-7-4).	Réduction des conflits entre touristes et agriculture (S-7-3)	Régulation des activités		-	1	-	Évaluation pas possible en raison d'une base de données insuffisante
		Meilleure visibilité du parc (S-7-4)	Pas des facteurs externes importants		3	3	4	Par ses activités, le parc contribue clairement à une meilleure visibilité du parc.
Légende	Effet.....	Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)						
	Valeur de preuve	Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevée ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)						
	Marge de manœuvre	Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)						
* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.								

Objectif stratégique S-8

Tableau 19: Évaluation de l'OS S-8 : Sensibiliser et informer

Objectif stratégique	Sensibiliser et informer (S-8) : Le Parc du Doubs se caractérise par un sous-sol karstique. La rivière qui coule dans la gorge est l'exutoire des pluies qui se déversent abondamment sur les plateaux et les côtes. L'eau sera au centre de l'information touchant à l'environnement. La préservation de la qualité du précieux liquide commence au début du cycle, en général lorsque l'on ouvre le robinet. L'accent sera donc porté sur la connaissance du Parc du Doubs dans ce qui constitue ses valeurs fondamentales et son identité. Le cheval, le temps qui court, le Doubs sont autant de sujets qui forgent l'âme du Parc du Doubs; ils seront au cœur de centres d'interprétation aménagés au sein du parc.
Principales activités du parc	Création d'offres touristiques mettant en valeur le monde de l'élevage chevalin, le Doubs, la contrebande, etc. ; inauguration d'expositions ; création d'offres de balade guidée à pied et en bateau ; planification du concept de ville-porte et de portes d'entrées et identification des sites ; formation des nouveaux partenariats ; organisation d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, sorties découverte, fête de la nature, etc. ; offres de formation proposées aux prestataires ; programme d'animations pour les écoles sur différents thèmes ; édition et publication du guide de solutions durables pour les manifestations ; intégration des offres du Centre Nature Les Cerlataz ; installation de panneaux d'information dans des sites stratégiques, de panneaux d'entrée de communes et d'un panneau routier.
Investissements	CHF 880'000 (en moyenne environ CHF 126'000 par année) 12% du budget global du parc
Effets	Contribution à l'augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement et valorisation des points forts du parc.
Évaluation	<div data-bbox="355 952 582 1025" style="background-color: #90EE90; padding: 5px; display: inline-block; margin-bottom: 10px;">Objectif stratégique atteint</div> <p>L'objectif peut être considéré comme atteint. Les activités sont pertinentes et ont pu être mises en œuvre de manière relativement efficace. On relèvera l'effort du parc au niveau de la sensibilisation dans les écoles et auprès d'un plus large public. A noter que les centres d'interprétation, prévus sous cet OS, n'ont pas été réalisés, mais remplacés par des autres activités.</p>
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	<p>L'éducation à l'environnement est une des tâches des parcs naturels régionaux (OParcs, Art. 21c) et donc un objectif légitime. En outre, le parc possède une grande marge de manœuvre et les compétences nécessaires afin de générer un impact important, même si ce-dernier est plutôt indirect que direct.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse</i> : L'OS n'est clairement pas remis en question. Les participants ont relevé l'importance de la sensibilisation dans les écoles. Ils suggèrent d'adapter les offres du parc aux différents publics et de travailler sur le changement de comportement auprès de la population et des institutions. A ce sujet, le problème des incivilités – particulièrement le « littering » et le dérangement de la faune – a été tout particulièrement relevé.</p>
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	<p>Renforcer et consolider cet objectif stratégique bien établi. Renforcer le rôle du parc comme force innovante dans ce domaine, par exemple en développant des outils de sensibilisation inédits et en les mettant à disposition d'autres intervenants.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse</i> : Lors de l'atelier, les participants se sont prononcés pour un renforcement et une consolidation de cet OS. En même temps, ils préconisent de mieux cibler l'action du parc et de renforcer les collaborations avec divers acteurs, en particulier les écoles, les offices de tourisme, les médias régionaux, les autorités locales et cantonales, etc.</p>

Tableau 20: Évaluation de effets attendus le l'OS S-8 : Sensibiliser et informer

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
<p>Création de centres d'interprétation (D-3-1)</p> <p>Le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional. Définition du concept et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion.</p>	<p>Création d'offres touristiques mettant en valeur le monde de l'élevage chevalin ; inauguration d'expositions ; offre de balades guidées à pied et en bateau ; planification du concept de ville-porte et de portes d'entrées et identification des sites ; formation de nouveaux partenariats ; organisation d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, animations scolaires, sorties découverte, fête de la nature, etc.</p> <p>(A-8-1)</p>	<p>Valorisation des points forts du parc</p> <p>(S-8-1)</p>		3	2	4	<p>Les centres d'interprétations n'ont pas été réalisés, même si le PNRD a été très actif dans ce domaine. Le nombre élevé de participants (I-20, I-15, I-16) et le niveau élevé de satisfaction (I-20, I-15) démontrent qu'une valorisation des points forts du parc est plausible.</p>
<p>Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du parc (D-3-2)</p> <p>Aménagement d'une offre à l'intention des écoles. Organisation de randonnées thématiques selon un programme annuel, développement d'une offre de formation pour les prestataires, création du concept de formation « Gens du Pays ».</p>	<p>Participation annuelle à la fête de la nature, organisation de randonnées, sorties et visites guidées / accompagnées ; offre de formations proposées aux prestataires ; programme d'animations pour les écoles sur différents thèmes ; offre de sorties scolaires proposées à la demi-journée et à la journée ; organisation de sorties, participation aux Journées Européennes du patrimoine ; organisation de formations / échanges à l'adresse des guides-interprètes du patrimoine et des animateurs du parc ; édition et publication du guide de solutions durables pour les manifestations ; intégration des offres du Centre Nature Les Cerlataz ; installation de panneaux d'information dans des sites stratégiques, des panneaux d'entrée de communes et d'un panneau routier</p> <p>(A-8-2), (A-8-3)</p>	<p>Augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement</p> <p>(S-8-2)</p>	<p>Fort débat public sur des sujets comme l'environnement, la biodiversité et le changement climatique au niveau global et national.</p>	3	2	3	<p>Une augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement est probable, notamment à cause du fort débat public sur ces sujets ou niveau global et national. Toutefois, cette augmentation n'est pas prouvée empiriquement et la contribution du parc n'est pas claire. Mais le nombre élevé de participants (I-20, I-15, I-16) et le niveau élevé de satisfaction (I-20, I-15) font qu'une contribution à une augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement est plausible.</p>
		<p>Amélioration de l'accueil</p> <p>(S-8-3)</p>		2	2	2	<p>Le projet des villes-portes contribuera vraisemblablement passablement à cet effet. Toutefois, pour le moment il est trop tôt pour évaluer son impact.</p>
Légende	<p>Effet..... Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ?</p> <p>(4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)</p>						
	<p>Valeur de preuve Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ?</p> <p>(4 = élevée ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)</p>						
	<p>Marge de manœuvre Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ?</p> <p>(4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)</p>						
<p>* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.</p>							

Objectif stratégique S-9

Tableau 21: Évaluation de l'OS S-9 : Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale

Objectif stratégique	Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale (S-9) : Le Parc du Doubs offre une belle palette de prestations dans le domaine de la culture. Les arts et les artistes y sont très présents et leurs productions souvent novatrices. De nombreux musées se sont installés dans le parc ou ses alentours, les concerts, expositions, festivals démontrent à longueur d'année la vivacité du potentiel culturel.	
Principales activités du parc	Organisations des journées du parc, de brunchs-santé, d'un concours de dessin et de peintures, de spectacles, d'événements « musique et patrimoine » (Jardins Musicaux), ainsi que du programme de résidences biennales d'artistes-photographes. Organisation d'expositions et de journées thématiques ; suivi des expositions itinérantes ; organisation de tables rondes sur le thème du paysage ; édition d'un livre avec les photos d'une exposition.	
Investissements	CHF 250'000 (en moyenne environ CHF 36'000 par année) 3% du budget global du parc	
Effets	Contributions à une meilleure visibilité de la création artistique du parc, à la valorisation des artistes et des œuvres et au rapprochement des populations du parc.	
Évaluation		L'objectif peut être considéré comme atteint. Il ressort des entretiens qualitatifs, que les acteurs du domaine culturel apprécient la collaboration avec le parc et souhaitent la poursuivre. Toutefois, le parc doit progressivement mieux cerner son rôle dans ce domaine qui n'est pas tout à fait au cœur de son mandat.
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	La culture et l'identité régionale ne font pas partie de l'Ordonnance sur les parcs de manière explicite. Pourtant, l'équipe estime que la culture locale et une identité régionale sont des éléments importants pour une cohésion à l'intérieur du parc. <i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse:</i> Etrangement, malgré la bonne évaluation de cet OS (voir ci-dessus), plus de la moitié des participants au sondage pensent qu'il est peu ou pas justifié en faisant l'OS le plus controversé pour la nouvelle charte. Il est toutefois à noter que lors de l'atelier, les participants n'ont plus remis en cause la continuation de cet OS dans la nouvelle charte, même s'ils pensent que le rôle du parc doit être mieux défini.	
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	Mieux définir le rôle du parc et mieux cibler les actions qui doivent rester ponctuelles car étant moins au cœur de la mission du parc. <i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> Les participants préconisent de continuer cet OS tout en précisant le rôle du parc. Une des raisons invoquée est l'importance de la cohésion régionale. Les participants recommandent de chercher des synergies avec des acteurs professionnels.	

Tableau 22: Évaluation de effets attendus le l'OS S-9 : Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
Promo- tion de la culture régionale (D-3-3)	Organisation de concours de dessin et de peintures, de spectacles, événements musique et patrimoine, expositions et journées thématiques. Suivi des expositions itinérantes ; organisation de tables rondes sur le thème du paysage ; édition d'un livre avec les photos d'une exposition. Organisations des journées du parc, de brunchs-santé, du programme de résidences biennales d'artistes-photographes, d'expositions concerts, balades, expositions et journées thématiques. (A-9-1), (A-9-2) (A-9-3)	Meilleure visibilité de la création artistique du parc (S-9-1)	Pas de facteurs externes pertinents	3	2	3	Le PRND à promu la culture et des artistes de manière active (I-19) et contribue, par conséquent, de manière directe à la valorisation des artistes et des œuvres.
		Valorisation des artistes et des œuvres (S-9-2)	Pas de facteurs externes pertinents	3	3	4	Le PRND à promu la culture et des artistes de manière active (I-19) et contribue, par conséquent, de manière directe à la valorisation des artistes et des œuvres.
		Rapprochement des populations du parc (S-9-3)	Pas de facteurs externes pertinents	2	2	3	Le PNRD est actif dans la promotion de la culture régionale. Pourtant, l'impact de ces activités (« Rapprochement des populations du parc ») ne peut pas être entièrement évalué sur la base des données disponibles.
Légende	Effet.....	Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)					
	Valeur de preuve	Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevé ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)					
	Marge de manœuvre	Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)					
* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.							

Objectif stratégique S-10

Tableau 23: Évaluation de l'OS S-10 : Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur

Objectif stratégique	<p>Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur (S-10) : L'APNRD doit faire connaître ses objectifs et ses projets aux autorités des cantons et des communes ainsi qu'à la population. Elle a également pour mission de communiquer vers l'extérieur en vue d'attirer l'attention sur son profil, ses spécificités et ses offres. Ses moyens propres et les supports de communication publics seront utilisés.</p>
Principales activités du parc	<p>Publication du journal du parc et de la Newsletter ; mise à jour régulière du site internet du parc ; création de deux nouveaux sites thématiques ; présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter) ; diffusion régulière de communiqués de presse aux médias régionaux et nationaux et relais auprès des communes membres et des autorités ; revue de presse effectuée en interne et par le Réseau des parcs, relayée auprès des communes membres et des autorités ; installation de panneaux d'information dans des sites stratégiques, de panneaux d'entrée de communes et d'un panneau routier ; organisation d'exposition et de tables rondes</p>
Investissements Part consacrée à l'OS de 2013 à 2019	<p>CHF 790'000 (en moyenne environ CHF 113'000 par année) 11% du budget global du parc</p>
Effets Principaux effets du parc par rapport à l'OS	<p>Une contribution à une meilleure connaissance du PRND auprès la population, y compris ses objectifs et ses projets est plausible et probable. Toutefois, l'évaluation de l'impact de ces activités n'est pas possible sur la base des données disponibles.</p>
Évaluation	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #90EE90; padding: 5px; margin-right: 10px;"> Objectif stratégique atteint </div> <div> <p>Le parc a bien compris l'importance d'une bonne communication et a investi dans ce domaine afin d'améliorer sa visibilité et son acceptation. Toutefois, il ne dispose pas de stratégie de communication globale et tend ainsi à trop se disperser. De plus, certains partenaires ont laissé entendre que la communication du parc est parfois lacunaire, voire non satisfaisante.</p> </div> </div>
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	<p>Une communication ciblée et efficace est essentielle pour une coopération efficace avec les partenaires afin de garantir une certaine notoriété du parc et d'assurer l'acceptation par la population. Le parc doit soigner sa culture de communication, également envers les prestataires et mandataires externes.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> La communication est reconnue comme élément clé (voire un élément indissociable) de l'activité du parc. La légitimité de cet OS n'est donc pas remise en cause. Les participants identifient la gouvernance (qui fait quoi et comment) ainsi que la qualité, la transparence, la confiance et l'efficacité comme des aspects fondamentaux de cet OS.</p>
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	<p>Nous recommandons de maintenir cet objectif stratégique en optimisant le rapport entre coûts et bénéfices. Nous identifions un potentiel de développement et d'amélioration dans la communication avec les communautés et d'une prise de position plus claire dans les débats politiques. En particulier, nous recommandons de revoir entièrement la stratégie de communication envers les communes et les cantons, ceci afin d'éviter certains problèmes du passé, d'améliorer la collaboration et la complémentarité et de tirer profit de synergies.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> Les participants à l'atelier préconisent de renforcer cet OS et de lui allouer plus de moyens. Ils recommandent également d'identifier des relais et des ambassadeurs auprès des acteurs et partenaires et de définir les publics cible. Parmi les partenaires importants, les plus cités étaient les communes, les cantons, les associations, les prestataires et les médias.</p>

Tableau 24: Évaluation de effets attendus le l'OS S-10 : Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
<p>Concept de communication (D-4-1)</p> <p>Publication du journal « Parc du Doubs INFO » 3 à 4 fois par année et diffusion à toute la population du parc. Entretien, mise à jour et développement du site internet, traduction en allemand et en anglais. Rédaction d'articles et de communiqués de presse réguliers, relations régulières et soignées avec les médias régionaux, signalétique aux entrées principales du parc. Organisation d'événements à l'intention de la population du parc, garantie d'une bonne communication interne avec les membres et les autorités</p>	<p>Publication du journal du parc et de la Newsletter ; mise à jour régulière du site internet du parc ; création de deux nouveaux sites internet thématiques ; présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) ; diffusion régulière de communiqués de presse aux médias régionaux et relais auprès des communes membres et des autorités ; revue de presse effectuée en interne et par le Réseau des parcs, relayée auprès des communes membres et des autorités ; installation de panneaux d'information dans des sites stratégiques, de panneaux d'entrée de communes et d'un panneau routier ; organisation d'expositions et de tables rondes.</p> <p>(A-10-1)</p>	<p>L'APNRD est connue de la population y compris ses objectifs et ses projets (S-10-1)</p>	<p>Pas de facteurs externes pertinents</p> <p>« Effet Greta ».</p> <p>Plus grande attention du public aux problèmes environnementaux, mais en même temps l'attention se porte plutôt sur des problèmes à l'échelle globale.</p>	3	2	4	<p>Le PNRD est actif dans la communication et une intensification de ces activités dans les dernières années est visible. Une contribution à une meilleure connaissance du PRND auprès de la population, y compris ses objectifs et ses projets est plausible et probable. Toutefois, les retours reçus par l'équipe du parc montrent que les actions du parc restent encore trop méconnues des communes et de la population.</p> <p>La communication avec les partenaires et mandataires du parc doit être améliorée.</p>
Légende	Effet.....	Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)					
	Valeur de preuve	Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevé ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)					
	Marge de manœuvre	Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)					
* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.							

Objectif stratégique S-11

Tableau 25: Évaluation de l'OS S-11 : Assurer la gestion du parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du parc

Objectif stratégique	<p>Assurer la gestion du parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du parc (S-11) : La gestion et l'exploitation sont assurées grâce à une stratégie de mise en œuvre, une planification et une évaluation des résultats et des coûts durant les périodes RPT. Un programme de travail annuel est établi ainsi que les activités administratives correspondantes. Pour assurer l'ancrage territorial, les plans directeurs des cantons seront adaptés dans la mesure où ils ne le sont pas déjà. La coordination avec la France passe par un comité stratégique transfrontalier. La recherche de partenariats constitue une pierre angulaire de la concrétisation des projets. A terme, le territoire du parc doit devenir un espace fonctionnel intercantonal et transfrontalier.</p>
Principales activités du parc	<p>Organisation de réunions d'information pour les communes et associations organisées en vue des votations pour l'adhésion au parc ; partenariats avec le Parc régional Chasseral ; partenariat avec les parcs de l'Arc jurassien et Jura3Lacs dans la création de la Route verte ; rencontres présidence-direction avec les exécutifs des communes membres ; partenariats avec le Centre Nature les Cerlatez sur les projets de sensibilisation et intégration du Centre Nature au parc ; mise en place d'un système de gestion de la qualité ; participation au processus de dépôt de la candidature du Pays horloger en vue de l'octroi du label « Parc du Doubs horloger » ; mise en place d'un comité stratégique ; mutualisation d'un poste de travail ; création de la Commission locale pour le Doubs franco-suisse avec le Pays Horloger ; réunion d'information grand-public transfrontalière organisée avec le Pays Horloger ; développement d'offres touristiques transfrontalières ; actions communes menées avec le Pays Horloger</p>
Investissements Part consacrée à l'OS de 2013 à 2019	<p>CHF 410'000 (en moyenne environ CHF 58'000 par année) 6% du budget total du parc</p>
Effets Principaux effets du parc par rapport à l'OS	<p>Le parc est reconnu d'importance nationale. Toutefois, le PNRD a connu des problèmes de gestion sérieux, des divergences avec le canton pilote (JU) et les cantons partenaires (NE, BE). De plus, il existe un fort potentiel d'amélioration dans la relation et la collaboration entre le parc et les communes. La collaboration avec le Pays Horloger permet la création de projets communs mais l'objectif d'une réalisation du parc dans sa dimension transfrontalière n'est pas encore atteint.</p>
Évaluation	<p>Malgré le fait que les 3 effets attendus (voir ci-dessous) sont atteints, nous considérons l'objectif stratégique comme partiellement atteint en raison des problèmes de gestion qui ont marqué l'histoire du parc depuis sa fondation. Un concept de gestion solide et une meilleure collaboration et coordination avec les cantons et les autres intervenants auraient été cruciaux pour pallier à ces problèmes.</p>
Importance & légitimité La poursuite de l'objectif est-elle justifiée, compte tenu de son importance, des effets obtenus, des évolutions attendues et du potentiel existant ?	<p>La raison d'être du PNRD n'est pas remise en question de manière fondamentale. Donc, une gestion efficace et efficiente est essentielle. L'équipe d'évaluation considère également que la coopération transfrontalière est importante. Cependant, nous ne pouvons pas évaluer l'importance d'un parc transfrontalier et cela devrait être discuté dans le contexte du renouvellement de la Charte.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> La question de la légitimité de cet OS ne se pose pratiquement pas. Les participants ont noté que l'histoire du parc a été mouvementé à ce niveau, menant à des conflits et carences au niveau de la gestion, mais que la situation va en s'améliorant.</p>
Options stratégiques Mesures et adaptations recommandées pour la prochaine phase opérationnelle	<p>Nous recommandons de maintenir l'objectif stratégique en optimisant le rapport entre coûts et bénéfices et en renforçant la collaboration avec les partenaires clés (communes et cantons). De plus, un plan de gestion solide, mettant en lumière le rôle du parc, les mécanismes de collaboration, de communication et les complémentarités avec les autres intervenants (surtout les cantons) est essentiel. Nous préconisons tout particulièrement de veiller à trouver un bon équilibre entre gestion rigoureuse et espaces d'innovation et flexibilité pour pouvoir réagir aux opportunités et demandes extérieures. Nous recommandons finalement de vérifier les compétences et besoins en formation de l'équipe du parc.</p> <p><i>Opinions des participants à l'atelier de synthèse :</i> Les participants proposent de mettre l'accent sur une meilleure efficacité au niveau de cet OS. Celle-ci concernera la gouvernance proprement dite – avec une meilleure implication des partenaires – ainsi que la communication, laquelle devra prendre en compte les besoins des différents partenaires.</p>

Tableau 26: Évaluation de effets attendus le l'OS S-11 : Assurer la gestion du parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du parc

Domaines d'action	Activités et prestations principales	Effet attendu	Facteurs externes	Effets	Valeur de preuve	Marge de manœuvre	Évaluation de l'effet attendu
Gestion du parc (D-4-2). Garantie des processus de participation aux décisions des acteurs locaux et des associations, coordination des acteurs, gestion administrative et financière du parc, conclusion de convention de partenariat, mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité et des résultats, adaptation des plans directeurs cantonaux.	Organisation de réunions d'information pour les communes et associations organisées en vue des votations pour l'adhésion au parc ; obtention du label parc d'importance nationale ; partenariats avec le Parc régional Chasseral ; partenariat avec les parcs de l'Arc jurassien et Jura3Lacs dans la création de la Route verte ; rencontres présidence-direction avec les exécutifs des communes membres ; partenariats avec le Centre Nature les Cerlatez sur les projets de sensibilisation et intégration du Centre Nature au parc ; mise en place d'un système de gestion de la qualité. (A-11-1)	Le Parc du Doubs est reconnu d'importance nationale (S-11-1)	Décisions des communes. Volonté de collaborer des partenaires (autorités, institutions, associations, etc.)	2	4	4	Le parc est reconnu d'importance nationale, mais il a connu dans le passé des sérieux problèmes de gestion (cf. Analyse générale), ainsi que des divergences avec le canton pilote (JU) et les cantons partenaires (NE, BE). Les entretiens qualitatifs ainsi qu'une évaluation auprès des communes (L-3-25) montrent un fort potentiel d'amélioration dans la relation et la collaboration entre le parc et les communes. L'objectif de gestion proprement dite doit être inclus à la prochaine charte.
Réalisation du parc dans sa dimension transfrontalière (D-4-3) Préparation et mise en place d'une charte commune couvrant les chartes des deux parcs, définition d'une identité commune, développement de projets transfrontaliers, mesures de facilitation des activités et actions transfrontalières.	Participation au processus de dépôt de candidature du Pays Horloger en vue de l'octroi du label « Parc du Doubs horloger » ; mise en place du comité stratégique ; mutualisation d'un poste de travail ; création de la Commission locale pour le Doubs franco-suisse ; réunion d'information grand-public transfrontalière organisée avec le Pays Horloger ; développement d'offres touristiques transfrontalières. (A-11-2)	Le PNRD est sur le chemin d'importance internationale (avec la France) (S-11-2)	Reconnaissance du Pays Horloger comme parc ; volonté des gouvernements nationaux et régionaux	2	3	2	LE PNRD et le Pays Horloger se réunissent régulièrement (I-23) et mènent des projets en commun (I-24). L'objectif d'une réalisation du parc dans sa dimension transfrontalière n'est pas encore atteint du fait que le partenaire doit décrocher préalablement son propre label (prévu en 2021).
	Environnement : participation à la gouvernance internationale. Tourisme : projet d'itinéraire pédestre et vélo ; soutien de la mobilité douce ; organisation de formations et échanges des prestataires. Économie / agriculture : portrait du territoire transfrontalier ; étude de la réglementation transfrontalière et de ses obstacles ; soutien aux réflexions d'acteurs locaux en matière d'agritourisme ; participation / contribution régulière aux programmes transfrontaliers ou événements franco-suisse. Mobilité et transports : dispositif de co-voiturage ; lobbying pour l'amélioration du réseau ferré franco-suisse. Sensibilisation : journées thématiques ; balades, animations, expos et produits, stand d'info commun ; mise sur pied / accueil d'expositions itinérantes franco-suisse ; projets culturels transfrontaliers. (A-11-3 ; cf. A-11-2 pour des activités supplémentaires)	Des actions communes sont menées avec le Pays Horloger (S-11-3)	Volonté de collaboration du Pays Horloger	3	4	4	L'inventaire des projets transfrontaliers (I-24) indique une coopération transfrontalière très active. L'effet direct (actions communes menées avec le Pays Horloger) est considéré comme étant atteint.
Légende	Effet.....	Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ? (4 = surpassé ; 3 = atteint ; 2 = partiellement atteint ; 1 = pas atteint ; - = pas évalué*)					
	Valeur de preuve	Dans quelle mesure les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ? (4 = élevé ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante)					
Marge de manœuvre	Dans quelle mesure le parc peut-il contribuer à obtenir l'effet attendu ? (4 = forte ; 3 = moyenne ; 2 = faible ; 1 = inexistante ; - = pas évaluée*)						
* Les effets attendus et la marge de manœuvre n'ont pas été évalués lorsque les données mises à disposition ou recueillies ne le permettaient pas. Ceci est surtout le cas lorsque la valeur de preuve est faible ou inexistante.							

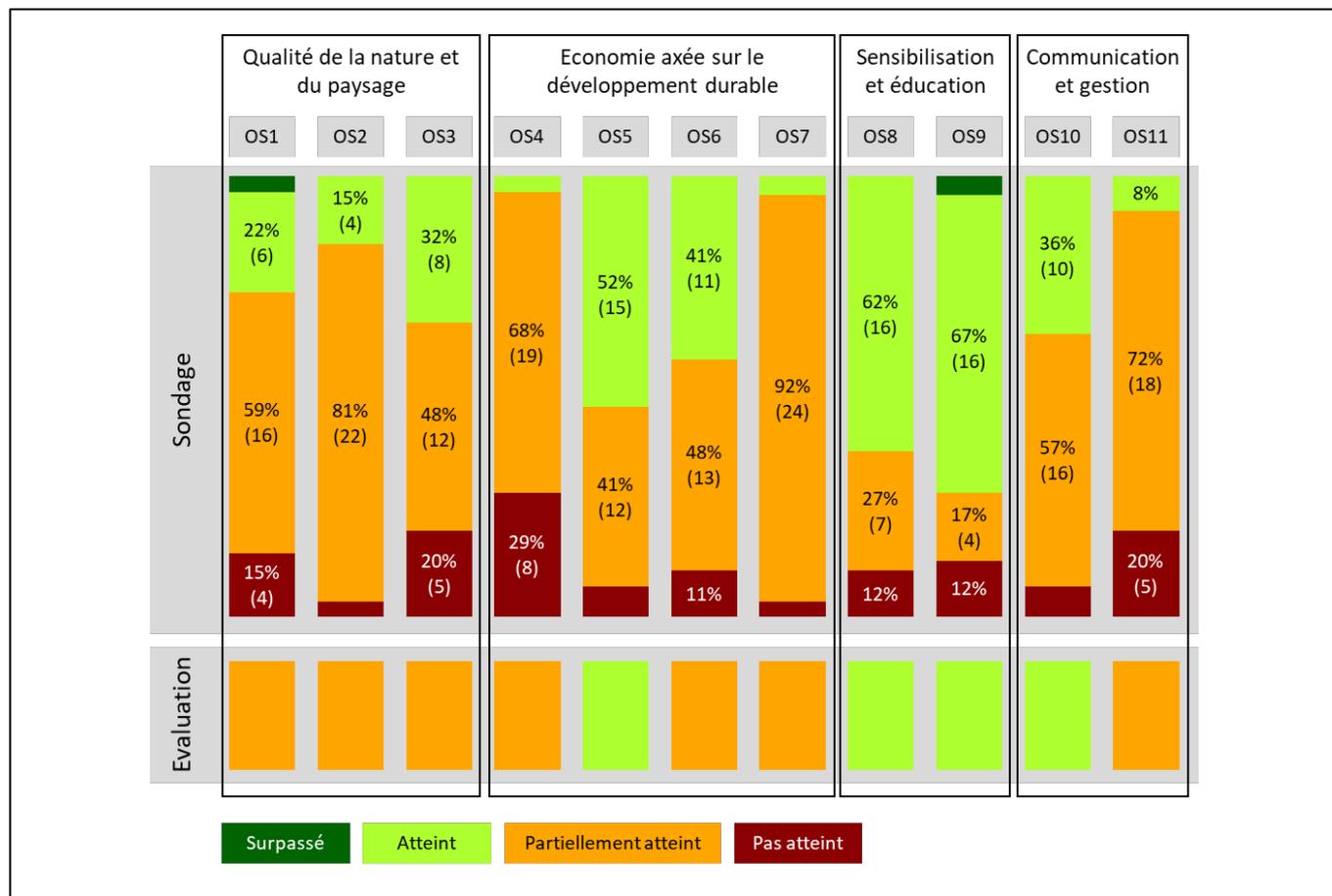
3.2 Validité et fiabilité des résultats

Limites et interprétations : Une évaluation de ce type est rarement une science exacte, car elle dépend de données parfois très hétérogènes et parfois inexistantes. De plus, certains effets attendus ne peuvent se vérifier à l'aide de résultats quantitatifs, soit parce qu'ils sont de nature plutôt qualitative (par exemple S-9-3 : « rapprochement des populations du parc »), ou parce que les valeurs quantitatives à atteindre ne sont pas précisées (par exemple S-11-3 : « des actions communes sont menées avec le Pays Horloger » pour lequel il n'est pas précisé combien d'actions communes doivent être menées). Tous ces cas de figure, nécessitent un certain degré d'interprétation. Pour cette dernière, l'équipe d'évaluation est restée au plus près des données, des témoignages récoltés et des observations faites.

Par ailleurs, l'équipe d'évaluation a procédé à une **vérification croisée** en demandant aux participants à l'atelier de synthèse du 10 octobre 2020 de faire leur propre évaluation des OS de la charte actuelle. Ces informations ont été recueillies à l'aide d'un sondage en ligne. Le résultat est présenté dans la Figure 6. La partie supérieure de la figure (« sondage ») montre les résultats du sondage et la partie inférieure (« évaluation ») montre les évaluations contenues dans les premiers tableaux de chaque OS du chapitre 3.1. Dans l'ensemble, on constate une bonne concordance entre les deux résultats : à l'exception de l'OS 10, les OS qui ont été évalués comme étant atteint par l'équipe d'évaluation (rectangles verts dans la partie inférieure) l'ont aussi été par plus de 50% des participants au sondage.

La vérification croisée nous permet de conclure que l'évaluation présentée dans le chapitre 3 est solide, réaliste et qu'elle reflète, en tous cas en partie, la perception d'acteurs régionaux connaissant bien le PNRD. Cette conclusion n'exclut pas des divergences dans l'appréciation de certains effets attendus, mais ces derniers sont plutôt d'ordre graduel que fondamental.

Figure 6 : Vérification croisée : résultats du sondage auprès des participants à l'atelier de synthèse. Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de participants ayant choisi une certaine option. Les OS sont regroupés selon les 4 domaines d'intervention de l'OFEV



4 Évaluation globale et procédure

4.1	Résumé de l'évaluation globale	44
4.1.1	Évaluation des effets directs et des impacts.....	46
4.1.2	Évaluation des exigences légales	48
4.2	Recommandations	49
4.2.1	Recommandations générales.....	49
4.2.2	Recommandations pour la planification de la prochaine phase opérationnelle.....	50
4.2.3	Recommandations par domaine	51
4.2.4	Recommandations par type d'acteur.....	53
4.3	Renouvellement de la charte	55
4.3.1	Calendrier.....	55
4.3.2	Ressources nécessaires (financières et humaines) et participation	55

4.1 Résumé de l'évaluation globale

Le PNRD distingue trois types d'objectifs dans le plan de gestion de la Charte 2013-2022 : 11 objectifs stratégiques (OS), 15 domaines d'actions et 36 effets attendus (cf. tableau 1). Ceux-ci ont été évalués à l'aide d'indicateurs et d'ateliers. L'évaluation des objectifs stratégiques est résumée dans le tableau 27 ci-dessous. Des informations détaillées sur les indicateurs, les méthodes de récolte de données et d'analyse se trouvent en annexe (cf. p. 82 et suivantes). Le tableau 27 résume les résultats de tous les tableaux du chapitre 3.1. :

- La 2^{ème} colonne du tableau 5 (objectifs stratégiques du PNRD) correspond à la ligne « Evaluation » du premier tableau de chaque OS du chapitre 3.1.
- La 5^{ème} colonne du tableau 5 (Eval. de l'effet) correspond à la 5^{ème} colonne (Effets) du deuxième tableau de chaque OS du chapitre 3.1.

Ainsi, le tableau 27 permet d'obtenir rapidement une vue d'ensemble de l'évaluation. A noter que les rectangles gris dans le tableau 27 indiquent des effets (augmentation du volume de lait transformé, augmentation de l'offre de produits du terroir, réduction des conflits entre tourisme et agriculture) qui n'ont pas pu être évalués en raison du manque de données à disposition.

Tableau 27: Aperçu des objectifs stratégiques et les effets obtenus

Domaine stratégique de l'OFEV	Objectifs stratégiques du PNRD	Domaines d'action	Effets attendus	Éval. de l'effet		
Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage (D-1)	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts. (S-1) Partiellement atteint	Préservation du paysage naturel et culturel (D-1-1)	Maintien d'un paysage typique, de la biodiversité et d'une agriculture extensive. (S-1-1)	3		
			Maintien des pâturages boisés (S-1-2)	2		
	Partiellement atteint	Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes (D-1-3)	Concept de protection de la rivière Doubs (D-1-4)	Dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes. (S-1-3)	3	
				Amélioration de l'état sanitaire du Doubs et prise de conscience des problèmes (S-1-4)	2	
				Augmentation de la biodiversité (S-2-1)	3	
					Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs (S-2-2)	1
					Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond (S-2-3)	3
					Progression des espèces cibles (S-2-4)	3
	Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel. (S-3) Partiellement atteint	Création de centres d'interprétation (D-3-1)	Meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et son potentiel. Appropriation des enjeux par la population (S-3-1)	3		
			Augmentation de la cohésion à l'intérieur du périmètre (S-3-2)	2		
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable (D-2)	Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable. (S-4) Partiellement atteint	Valorisation du bois (bois de construction et bois énergie) (D-2-1)	Développement du bois énergie (S-4-1)	2		
			Augmentation du volume de bois transformé dans le parc (S-4-2)	2		
			Développement et promotion d'un agritourisme durable (D-2-2)	Diversification des activités agricoles (S-4-3)	2	
	Atteint	Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information). (S-5)	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire (D-2-3)	Augmentation du volume de lait transformé dans le parc (S-4-4)	-	
				Augmentation de l'offre de produits du terroir locaux sur les marchés de consommation (S-4-5)	-	
				Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région (S-5-1)	3	
				Amélioration de la qualité de l'offre et de l'accueil (S-5-2)	2	
				Maintien de prestataires et prestations le long du Doubs (S-5-3)	4	
	Partiellement atteint	Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux. (D-6)	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire (D-2-3)	Aménagement d'une offre touristique transfrontalière (S-5-4)	3	
				Augmentation de l'attractivité des produits du parc (S-6-1)	3	
				Augmentation de la valeur des produits (S-6-2)	2	
	Partiellement atteint	Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs. (S-7)	Transports, mobilité, signalétique et gestion et information des visiteurs (D-2-5)	Augmentation de la qualité des produits et des prestations (S-6-3)	2	
				Meilleures dessertes des sites par les transports publics (S-7-1)	1	
				Meilleure utilisation des transports en commun (S-7-2)	2	
Réduction des conflits entre touristes et agriculture (S-7-3)				-		
Meilleure visibilité du parc (S-7-4)				3		
Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement (D-3)	Sensibiliser et informer. (S-8) Atteint	Création centres d'interprétation (D-3-1)	Valorisation des points forts du parc (S-8-1)	3		
			Augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement (S-8-2)	3		
	Atteint	Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale. (S-9)	Promotion de la culture régionale (D-3-3)	Amélioration de l'accueil (S-8-3)	2	
				Meilleure visibilité de la création artistique du parc (S-9-1)	3	
				Valorisation des artistes et des œuvres (S-9-2)	3	
				Rapprochement des populations du parc (S-9-3)	2	

Domaine stratégique de l'OFEV	Objectifs stratégiques du PNRD	Domaines d'action	Effets attendus	Éval. de l'effet
Établir une bonne communication et développer une gestion efficace (D-4)	Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur. (S-10) Atteint	Concept de communication (D-4-1)	L'APNRD est connue de la population y compris ses objectifs et ses projets (S-10-1)	3
	Assurer la gestion du parc. (S-11) Partiellement atteint	Gestion du parc (D-4-2)	Le PNRD est reconnu d'importance nationale (S-11-1)	2
		Réalisation du parc dans sa dimension transfrontalière (D-4-3)	PNRD sur le chemin d'importance internationale (S-11-2)	3
			Actions communes menées avec le Pays Horloger (S-11-3)	3
Légende	Surpassé		Surpassé	4
	Atteint		Atteint	3
	Partiellement atteint		Partiellement ou pas encore atteint	2
	Pas atteint		Clairement pas atteint	1
			Pas évalué	-

4.1.1 Évaluation des effets directs et des impacts

Analyse générale : Le tableau 27 montre que les effets attendus ont été atteints ou surpassés dans la moitié des cas (18 sur 36) et n'ont pas ou pas encore été atteints dans environ 40% des cas (14 sur 36), alors que 3 effets n'ont pas pu être évalués pour cause de manque de données. Ainsi, le tableau montre un bilan global mitigé ; bilan qui est, dans l'ensemble, partagé par les participants au sondage et à l'atelier de synthèse du 10 octobre 2020. Toutefois, il est important de réitérer que le PNRD a encore 2 ans pour travailler sur ses OS dans le cadre de la phase opérationnelle actuelle, ce qui peut lui permettre de combler une partie du retard.

Pour illustrer un peu mieux ces résultats, nous proposons, ci-dessous, une analyse narrative de l'évaluation globale, regroupée d'après les domaines stratégiques de l'OFEV. Pour chacun de ces domaines nous procédons d'abord à une brève analyse du tableau 27 suivie d'un résumé d'avis recueillis lors d'entretiens qualitatifs menés auprès de partenaires du PNRD et de tiers. Il est à noter que les avis recueillis ne sont pas statistiquement représentatifs en raison de leur nombre relativement faible (une vingtaine de personnes). Toutefois, ils permettent de mettre en contexte les résultats de l'évaluation en leur donnant une assise plus concrète dans les réalités du terrain.

Domaine 1 : Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

Analyse du tableau 27 : Ce domaine stratégique de l'OFEV est en bonne route, avec 6 effets attendus sur 10 pouvant être considérés comme plus ou moins atteints. Toutefois, la valeur de preuve des indicateurs utilisés pour l'évaluation dans ce domaine est, dans la plupart des cas, moyenne à faible, ce qui signifie qu'il est difficile de démontrer clairement la contribution du PNRD au niveau des effets observés ou que les effets eux-mêmes sont difficilement mesurables. L'effet S-2-2 (augmentation de la population d'aprons) est une exception car la valeur de preuve est élevée étant donné que des comptages systématiques ont été effectués et qu'ils ont démontré une nette tendance négative.

Perception et attentes des partenaires : L'évaluation de ce domaine stratégique varie fortement selon les partenaires questionnés. Le ton est relativement dur du côté des organisations environnementales qui pensent que le PNRD n'a apporté aucune valeur ajoutée au niveau du paysage et de la nature. Ces mêmes organisations reprochent au parc de se concentrer majoritairement sur la promotion de produits du terroir et sur le tourisme et de ne pas ou peu intégrer les besoins des espèces sauvages. Finalement, elles sont d'avis que le contexte politique (particulièrement dans le canton du Jura) est défavorable pour les organisations environnementales qui ne se sentent pas soutenues, voire même freinées dans leurs activités.

D'autres partenaires, parmi eux les instances cantonales, portent un regard plus clément sur les activités du parc dans le domaine stratégique « nature et paysage », même si certains déplorent une activité diffuse et ponctuelle et le manque de projets fédérateurs et « porteurs ». Parmi les activités particulièrement saluées, on retrouve l'implantation

de petites structures dans le paysage agricole, ou la construction de murs en pierres sèches, qui ont eu un bon écho médiatique. Ces mêmes interlocuteurs saluent également la collaboration entre le PNRD et le parc Chasseral. Finalement, les partenaires du PNRD ne remettent pas en cause ou en doute le rôle du parc dans ce domaine stratégique. Certains souhaitent une présence plus forte sur le terrain, notamment au niveau de l'information et de la sensibilisation et la mise en œuvre de projets concrets et visibles.

Domaine 2 : Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

Analyse du tableau 27 : Sur les 16 effets attendus de ce domaine stratégique, seuls 5 ont été atteints, alors que 8 n'ont pas encore ou pas du tout été atteints et que 3 n'ont pas pu être évalués de manière satisfaisante. Tout comme pour le premier domaine stratégique, la valeur de preuve des indicateurs utilisés est souvent faible, parfois moyenne. Ceci signifie qu'il est souvent difficile de prouver ou d'infirmer l'effet provenant spécifiquement des activités ou services du parc, par rapport à d'autres activités et développements dans la région qui auraient pu influencer l'indicateur. La performance du parc semble être la meilleure au niveau du tourisme, alors que les effets au niveau du secteur primaire sont faibles. Cet accent sur le tourisme reflète, d'après le PNRD, des priorités cantonales et n'est donc pas entièrement de sa volonté. Finalement, les effets au niveau de la mobilité, un secteur pour lequel la marge de manœuvre du parc est relativement faible, sont très hétérogènes.

Perception et attentes des partenaires : Comme pour le précédent domaine stratégique, la perception des partenaires varie selon le secteur auquel ils appartiennent. Les représentants du monde agricole interrogés pensent que le parc, même s'il a été très actif au niveau de la communication, n'a pas apporté de plus-value économique pour l'agriculture et que la valorisation de produits agricoles est restée anecdotiques. Il en va de même dans le domaine de la sylviculture, pour lequel il y aurait pourtant un grand potentiel dans la région (promotion du bois de chauffe). Autre son de cloche au niveau des acteurs du tourisme que nous avons interrogés : ils identifient plusieurs projets « forts » comme le Jura Pass, la Route Verte, ou les Guides de Nature. Ils voient en outre un rôle important du PNRD pour la définition des conditions cadre pour l'accueil des visiteurs dans la région et pour la gestion des pressions touristiques. Ils espèrent le soutien du PNRD pour leurs propres activités et de pouvoir profiter de ses canaux de communication. Ils regrettent en revanche le peu de moyens du PNRD et le manque de réactivité / de souplesse que lui impose le cadre relativement rigide dans lequel il opère. Finalement, les points de vente de produits locaux et régionaux sont partagés : les petits producteurs et commerces sont timidement positifs, tout en mentionnant que les produits labélisés n'ont pas apporté de changement radical au niveau de leur chiffre d'affaire. Certains regrettent les contraintes associées à l'obtention du label. La grande distribution s'est en revanche montrée beaucoup plus enthousiaste. La personne interrogée a relevé l'importance des parcs naturels régionaux comme éléments culturels, ainsi que l'aspect « sympa » et authentique des produits labélisés. La collaboration avec le PNRD entre dans la stratégie de promotion de l'économie régionale de ce distributeur qui s'est dit très satisfait de la collaboration.

Domaine 3 : Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche

Analyse du tableau 27 : Ce domaine stratégique a une grande proportion d'effets attendus qui ont été réalisés. Même si la valeur de preuve des indicateurs utilisés pour arriver à ce résultat est relativement faible – comme pour les deux domaines précédents – la marge de manœuvre du PNRD est vue comme étant plus élevée, tout comme sa capacité à engendrer une dynamique positive. Dans ce domaine, le parc dépend beaucoup moins de l'assentiment, de la collaboration active ou des autorisations des partenaires cantonaux et communaux ; il doit moins faire attention à ne pas s'aventurer sur un terrain qui est déjà revendiqué par une autre organisation et il est moins confronté à des conflits d'intérêts comme ceux qui peuvent exister dans le cadre de projets de terrain concrets demandant des concessions de la part des parties concernées. Ces difficultés sont beaucoup plus présentes dans les deux premiers domaines et expliquent en partie les différences de réalisation des effets attendus.

Malgré tout, l'impact du parc au niveau de la sensibilisation est difficile à évaluer parce que l'indicateur défini dans le cadre de la charte (augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement) est peu précis : il est quasi certain qu'il y ait eu une augmentation de la prise de conscience, mais il est difficile de démontrer l'effet du parc dans cette évolution en comparaison avec d'autres facteurs (par exemple « l'effet Greta Thunberg »). Cependant, il est évident que le parc jouit d'une position privilégiée pour jouer un rôle dans la sensibilisation et qu'il s'est attelé à cette tâche avec succès, si on en juge les retours de bénéficiaires (voir ci-dessous).

Perception des partenaires : Nous n'avons malheureusement pas eu d'entretiens avec des acteurs du milieu de la formation et de la sensibilisation. Toutefois, l'analyse des évaluations des offres de formation du parc (Annexe, L-2-21) montre une satisfaction élevée et même très élevée de la part des participants. Comme mentionné au Chapitre 3 ci-dessus, ce constat est partagé par les participants au sondage et à l'atelier de synthèse du 10.10.2020. Mis à part la sensibilisation et l'éducation, il ressort des résultats de l'évaluation, que le parc est souvent perçu comme un outil de promotion utile (voire indispensable) pour valoriser la culture, le tourisme et la région dans son ensemble. Les acteurs culturels interrogés se sont montrés positifs par rapport à leur partenariat avec le PNRD. Ils se sont réjoui de l'esprit de collaboration avec le parc : réflexion et développement commun du projet, partenariat constructif, originalité et excellence du projet. Ainsi, le PNRD se retrouve dans un dilemme par rapport à son engagement dans le domaine culturel : d'une part cet engagement est perçu de manière positive par les partenaires concernés, mais d'autre part, le parc lui-même se demande si ce domaine d'activité est réellement au centre de son mandat. Les participants au sondage ont également émis des doutes par rapport au rôle du parc : l'OS 9 est celui dont la continuation a été jugée comme étant la moins légitime. Le parc devra résoudre ce dilemme lors de la rédaction de la prochaine charte.

Domaine 4 : Établir une bonne communication et développer une gestion efficace

Analyse du tableau 27 : Les effets attendus au niveau de ce domaine stratégique ont été majoritairement atteints. De plus, les valeurs de preuve des indicateurs et la marge de manœuvre du PNRD sont en général plus élevés que pour les autres domaines stratégiques. Toutefois, il est à noter que les effets attendus définis pour ce domaine stratégique au niveau de la charte sont en partie redondants (reconnaissance d'importance nationale, reconnaissance internationale, actions transfrontalières communes) et qu'ils n'incluent aucun effet attendu relatif à la gestion au sens strict (gestion des RH, efficacité, développement d'une vision et d'une stratégie, utilisation des moyens à disposition, etc.). En fait, les effets attendus définis pour ce domaine stratégique nous renseignent uniquement sur la capacité qu'a eu le PNRD à se faire connaître et à se forger une place dans le paysage institutionnel de la région et au-delà, but qui a été atteint, comme mentionné ci-dessus. Les aspects de gestion au sens strict, pour lesquels le PNRD a connu un passé nettement plus difficile, ne font formellement pas partie de l'évaluation de la charte, étant donné qu'aucun effet attendu n'a été défini à ce niveau. Il s'agira de combler cette lacune dans le cadre de la nouvelle charte, comme proposé au Chapitre 4.2 (recommandations).

Perception et attentes des partenaires : Beaucoup de partenaires interrogés perçoivent les difficultés de gestion du PNRD au cours de ses 10 premières années d'existence. Ils ont en particulier relevé des conflits et turbulences, des dégâts d'image et des carences au niveau de la gestion. Sur ce dernier point, certains ont déploré le manque de lien entre les activités du parc, qui « partaient tous azimut sous l'ancienne équipe dirigeante » et les requêtes de la population, ou encore une mauvaise coordination avec certaines activités des cantons (JU et NE) menant à des doublons. Tout en notant que les attentes par rapport à une amélioration de la situation sont grandes, les partenaires interrogés s'accordent pour dire que la situation s'améliore lentement et que le PNRD s'efforce de regagner la confiance de ses partenaires. Il y a une forte attente pour qu'à l'avenir le PNRD collabore plus étroitement avec ses partenaires, surtout les cantons et les communes. Les ambitions transfrontalières du parc ont également été mentionnées et sont ardemment soutenues par les uns, alors que d'autres (en partie les cantons et la confédération) pensent qu'il y a des priorités plus urgentes. Même si tous sont d'accord qu'il « y a des choses à faire », certains pensent qu'il est délicat de viser une stratégie commune avec le Pays Horloger et qu'il faut limiter la collaboration à des actions concrètes.

4.1.2 Évaluation des exigences légales

Le PNRD a pu remplir son mandat légal. Ses activités sont conformes aux mandats de l'OFEV et des cantons et font l'objet d'un suivi permanent dans le cadre des accords de programme quadriennaux et des rapports annuels. Les informations détaillées sur les preuves et les indicateurs concernant les objectifs légaux sont fournis dans les annexes (cf. déroulement de l'évaluation).

4.2 Recommandations

Ci-dessous, nous proposons des recommandations pour la prochaine phase opérationnelle du PNRD (2023 – 2032) et pour le processus menant à la rédaction de la nouvelle charte, en particulier à la définition des nouveaux objectifs stratégiques. Ces recommandations sont basées sur les résultats de l'évaluation, nos observations, des discussions menées avec des représentants de PNRD et des cantons, les résultats du sondage auprès des participants à l'atelier de synthèse, ainsi que les travaux de groupe organisés pendant cet atelier. Même si nous avons pu constater – parmi les partenaires consultés – un consensus relativement élevé par rapport à la direction générale à prendre lors de la prochaine phase, opérationnelle, il est important de mentionner que les recommandations ci-dessous (a) se basent sur les informations disponibles et qu'elles sont donc tributaires de la qualité et l'exhaustivité de ces dernières, (b) qu'elles pourraient être en porte-à-faux avec les opinions de certains partenaires et (c) qu'elles devront être interprétées, mises en contexte et – si jugées utiles – concrétisées par le PNRD lors de la rédaction de la nouvelle charte.

4.2.1 Recommandations générales

Un profil clair : De nombreux partenaires consultés ont souhaité que le PNRD définisse mieux son rôle dans les différents domaines d'activités. Cette attente concerne la plupart des objectifs stratégiques, mais tout particulièrement l'économie agricole et sylvicole, le tourisme, la mobilité et la promotion d'une identité régionale. Le manque de clarté ressenti par les partenaires s'exprime en partie dans la formulation des objectifs et des effets attendus au niveau de la charte. En effet, certains effets attendus (par exemple « augmentation de la biodiversité » (S-2-1) ou « augmentation de la cohésion à l'intérieur du périmètre » (S-3-2)) sont vagues et peuvent engendrer un double problème : (a) ils ont tendance à générer – parmi les partenaires et le public – des attentes disproportionnées par rapport aux possibilités réelles du parc et (b) ils sont difficiles à vérifier, si ce n'est de manière ponctuelle et donc forcément lacunaire.

Pour cette raison, nous recommandons au PNRD de procéder, tout au début du processus de rédaction de la nouvelle charte, à un état des lieux complet (a) de ses propres domaines d'activités (b) de ceux d'autres intervenants dans la région, (c) des attentes exprimées lors de l'évaluation et des étapes subséquentes (processus participatif de rédaction des nouveaux objectifs stratégiques planifié en première moitié de 2021), (d) des enjeux actuels du développement durable dans la région, (e) et des développements socio-politiques à anticiper au niveau national, transfrontalier et dans la région. Cet état des lieux formera la base pour la définition d'un profil plus clair du parc et de ses activités, qui devra – bien entendu – également se conformer aux exigences légales de l'OFEV et des cantons.

Des collaborations stratégiques : Une meilleure collaboration et concertation entre le PNRD et les autres acteurs dans la région, en particulier les communes, est une attente qui a été souvent mentionnée par pratiquement tous les partenaires consultés. En partie, cette impression de manque de collaboration est liée au fait qu'il faut à une organisation comme un parc naturel régional un certain temps pour se forger un profil, clarifier ses intentions et les communiquer aux acteurs de la région. D'autre part, il est à noter que le PNRD dépend de ces acteurs et de leur volonté de collaborer, ce qui n'est pas toujours facile. Lors des discussions et sondages il est apparu que beaucoup de partenaires et acteurs ont des intérêts très ciblés, qu'ils ont de la peine à se projeter dans une réflexion plutôt régionale ou globale et que leurs attentes sont donc parfois difficiles à satisfaire. Les communes veulent voir des actions concrètes et potentiellement rentables sur leur territoire, les acteurs du tourisme veulent un soutien plus dynamique pour leur branche, les organisations environnementales veulent un positionnement écologique plus marqué, etc.

En tenant compte de ces difficultés, nous recommandons au PNRD de mener, avec ses partenaires, les acteurs et les parties prenantes concernés, un processus participatif de définition des collaborations. Ce processus, devrait avoir lieu tout au début de la prochaine phase opérationnelle (de préférence avant ou pendant la rédaction de la nouvelle charte) et devrait viser à obtenir des définitions aussi précises que possible des attentes et des modalités et principes de collaboration entre le PNRD et ses partenaires. Il s'agira pour les partenaires d'exprimer leurs priorités (tout en sachant qu'ils ne peuvent pas tout attendre du parc) afin d'aboutir à une compréhension claire de part et d'autre.

Une identité régionale : La population locale est un acteur dont le soutien est essentiel pour pouvoir mettre en œuvre avec succès les mesures et les stratégies du parc. Or ce soutien ne peut se faire que si la population est au courant du rôle, des activités et des intentions du parc, et qu'elle adhère à ceux-ci. L'évaluation a montré que le niveau d'information de la population par rapport aux activités et à la mission du parc est encore trop faible. Toutefois, le PNRD a intensifié ses efforts de communication avec la population au cours de ces dernières années.

L'équipe d'évaluation recommande de poursuivre cet effort de communication et de mettre en avant des activités et des thèmes fédérateurs qui sauront donner une meilleure visibilité et promouvoir un sentiment d'appartenance au sein de la population. Le PNRD devra procéder à une bonne analyse des sensibilités et des enjeux actuels suscitant de l'intérêt et des préoccupations dans la région tout en répondant aux exigences légales. Nous recommandons également au PNRD de mettre en place une stratégie de communication globale prenant en compte les besoins en information des différents types de partenaires et des bénéficiaires potentiels.

Plus de marge de manœuvre : Dans de nombreux domaines, la marge de manœuvre du PNRD est moyenne à restreinte. C'est le cas chaque fois que le parc dépend d'autres acteurs, que les conditions cadre légales, économiques ou logistiques restreignent l'action du parc, ou que l'action qu'il souhaite entreprendre est revendiquée par d'autres intervenants. Ce défi concerne aussi des thèmes centraux du mandat du parc, tels que la situation sanitaire du Doubs ou le maintien de pâturages boisés. Afin d'éviter, en fin de deuxième phase opérationnelle, des frustrations liées au non-aboutissement des objectifs fixés, il est donc important pour le PNRD de faire une évaluation réaliste de sa marge de manœuvre dans ses différents domaines d'activité.

L'équipe d'évaluation recommande donc au PNRD d'intégrer la marge de manœuvre comme critère stratégique de sélection de ses activités pour la deuxième phase opérationnelle. Il ne s'agit pas d'éviter à tout prix des activités à « haut risque », mais plutôt de trouver un équilibre entre des activités à faible risque (pour lesquelles le PNRD maîtrise en bonne partie les mécanismes collaboratifs et le processus) et des activités plus risquées (dont la réussite dépend de l'aboutissement d'un processus de négociation avec d'autres acteurs, ou de la mise en place de conditions cadres sur lesquelles le PNRD n'a pas ou que peu d'emprise).

Des projets concrets : L'évaluation a démontré que le PNRD a mené un large éventail d'activités, mais que celles-ci sont plutôt mal connues auprès de la population et des communes. Ce manque de visibilité est l'une des principales raisons pour lesquelles la légitimité du PNRD et donc le soutien qu'on pourrait lui apporter sont remis en question par certains partenaires et acteurs régionaux.

L'équipe d'évaluation recommande donc au PNRD de mettre l'accent sur des projets concrets qui favorisent les collaborations avec des partenaires clés, notamment les communes, et qui contribuent à augmenter la visibilité et à faire la démonstration de l'impact des activités du parc. Dans les cas où les effets ne seront pas visibles à court terme (par exemple – pour des raisons évidentes – l'augmentation de la biodiversité), le parc devra expliquer et communiquer de manière compréhensible et convaincante les effets indirects et à long terme de son action.

Une approche régionale : Favoriser des projets concrets (ci-dessus) ne veut pas dire perdre de vue la dimension régionale. Le PNRD – comme tous les parcs naturels régionaux en Suisse – est dans une position privilégiée pour développer et mettre à disposition une vaste connaissance sur divers domaines thématiques au niveau régional. Ce capital est important pour la mise en place d'approches régionales comme la gestion de bassin versants, la gestion de terroirs – ou plus globalement – la gestion de ressources. Le PNRD possède donc un potentiel prometteur pour initier, coordonner et soutenir des projets régionaux.

L'équipe d'évaluation recommande au PNRD d'évaluer les projets régionaux existant, le rôle du PNRD dans ceux-ci et le potentiel d'initier de nouveaux projets régionaux. La gestion du bassin versant du Doubs et l'élargissement du label à d'autres produits pourraient être des options intéressantes. En outre, nous recommandons que la mise en œuvre de projets concrets (ci-dessus) soit systématiquement contextualisée au niveau régional. Cela permettra au PNRD de vérifier leur cohérence et de communiquer leur valeur ajoutée dans une perspective régionale.

4.2.2 Recommandations pour la planification de la prochaine phase opérationnelle

Pour sa première phase opérationnelle, le PNRD s'est doté d'une charte ambitieuse et couvrant des domaines d'activités qui, à l'époque, étaient encore en partie en terrain inconnu. De ce fait, les effets attendus et les indicateurs définis dans la charte sont parfois trop ambitieux et/ou relativement vagues. Pour la prochaine phase opérationnelle, l'équipe d'évaluation recommande au PNRD :

- De favoriser la **participation** de ses partenaires, par exemple en les invitant à participer à l'identification et à la formulation des objectifs stratégiques et effets.

- De prendre en compte **l'horizon de 10 ans** : Contrairement aux objectifs de la politique des parcs suisse, qui ont un horizon à très long terme, ou aux objectifs des programmes de convention qui ont un horizon de 4 (ou 5 ans), les objectifs stratégiques du PNRD ont un horizon de 10 ans. Lors de la rédaction de la charte, le PNRD devra donc avoir en tête cette échéance et définir des OS qui sont atteignables en dix ans (voir à ce sujet les recommandations par domaine stratégique ci-dessous ; section 4.2.3).
- De définir des **effets attendus réalistes et vérifiables** pour l'évaluation desquels l'équipe du PNRD pourra récolter des données tout au long de la phase opérationnelle sans que ce travail ne devienne trop astreignant. Il s'agira en particulier de prendre en compte les éventuelles lacunes d'attributions lors de la définition de ces effets. Par exemple, dans la charte actuelle, l'effet attendu « diversification des activités agricoles » (S-4-3 ; voir Annexes) peut être influencé par une multitude de facteurs (encouragements du PNRD, politique agricole nationale, contrats avec des distributeurs, changement d'habitudes des consommateurs, etc.). Parmi tous ces facteurs, il est difficile d'évaluer la part du PNRD. L'indicateur sensé le permettre (« nombre des prestataires promus ») est insuffisant pour donner une idée claire de l'impact du parc.
- De définir des **indicateurs pertinents**. Lors de l'évaluation, nous avons constaté qu'une partie des indicateurs définis dans la charte actuelle ne sont que difficilement vérifiables. Par exemple, l'indicateur « budget alloué par les collectivités publiques pour les projets » est sensé renseigner sur l'effet attendu « meilleure compréhension de l'histoire du Doubs » (S-3-1 ; voir Annexes). Toutefois, le lien entre effet et indicateur est extrêmement ténu : de conclure à une meilleure compréhension (un aspect comportemental et de sensibilisation) sur la base d'un indicateur monétaire indirect (allocation de fonds) ouvre la brèche à des erreurs d'interprétation potentiellement significatives. Pour évaluer ce genre d'effet attendu il est nécessaire de passer par un sondage de la population ciblée. Nous recommandons que les indicateurs de la prochaine charte soient définis avec précision. Ce faisant, il sera particulièrement important de (a) se poser la question des données nécessaires à la vérification de chaque indicateur, (b) mettre à l'épreuve chaque indicateur en simulant des développements probables, (c) vérifier la disponibilité de données quantitatives et/ou qualitatives permettant de vérifier chaque indicateur et (d) mettre en place un système de collecte de donnée et de monitoring permettant cette vérification.
- De définir des **valeurs à atteindre** pour les effets pouvant être évalués de manière quantitative. Par exemple, dans la charte actuelle, l'indicateur « nombre d'événements organisés en liaison avec le patrimoine » (censé renseigner sur l'effet « meilleure compréhension de l'histoire du Doubs » ; voir Annexes) peut être vérifié aisément si les données requises sont à disposition. Par contre, cet indicateur ne renseigne pas sur les ambitions du Parc. Est-ce que l'effet est atteint si 10 événements sont organisés, ou en faut-il 20 ou même 30 ? De fixer des objectifs précis permet à l'équipe de mieux contrôler son état d'avancement et de prendre les mesures nécessaires si besoin est. Ceci dit, une interprétation trop rigide des objectifs quantitatifs est à éviter. Une adaptation en cours de route, tenant compte du changement des conditions cadres, doit rester possible.
- De mettre en place une **stratégie de suivi** au moment de définir les effets et les indicateurs et d'y allouer un budget suffisant pour pouvoir la maintenir tout au long de la phase opérationnelle. Même si cette recommandation aura tendance à rallonger la période nécessaire à la définition de la nouvelle charte, elle permettra de gagner du temps par la suite et de partir, dès le début, sur des bases solides. Nous recommandons que des données soient récoltées pour chaque indicateur au minimum au début et à la fin de la deuxième phase opérationnelle. Idéalement, cette récolte de données se fera plus fréquemment et suivra une stratégie de monitoring transparente et à définir en détail dans un objectif stratégique propre

4.2.3 Recommandations par domaine

On pourrait potentiellement formuler une multitude de recommandations pour les quatre domaines d'action du parc, tant les possibilités sont vastes. Ce n'est évidemment pas le rôle de l'équipe d'évaluation mais celui du PNRD et de ses membres et partenaires de faire ce travail lors de la formulation de la nouvelle charte. Ce que nous pouvons faire, dans ce rapport d'évaluation, est de donner quelques pistes et réflexions sur la base des observations faites et des retours reçus lors d'entretiens et d'ateliers.

Le domaine **nature et paysage** est au cœur du mandat du PNRD. En même temps c'est un domaine complexe, parce qu'il implique des processus lents et souvent peu perceptibles (par exemple, l'augmentation de la biodiversité, néces-

sitant parfois de nombreuses années voire des décennies et passant inaperçu pour la plupart des gens, particulièrement s'il ne s'agit pas d'espèce emblématiques). C'est aussi un domaine qui est souvent mis en opposition avec le développement économique et donc abordé avec méfiance par certains. Pour cette raison, le PNRD a besoin d'alliances fortes auprès de la population, des autorités et des organisations environnementales, tout en s'efforçant de conserver une position de facilitateur plutôt que de militant. Sur cette base nous suggérons au PNRD :

- D'une part, de consolider le **domaine nature et paysage comme thème transversal** à la lumière duquel les autres activités doivent être évaluées et – si nécessaires – ajustées ou rejetées. Il s'agit donc d'intégrer le domaine nature et paysage dans les réflexions des autres domaines, un processus que le PNRD a sûrement déjà mis en place, mais qu'il s'agit peut-être de formaliser et de rendre plus visible.
- D'autre part, de choisir et de mettre en œuvre quelques **projets à caractère emblématique** pour lesquels l'action du parc peut être visualisée, mise en valeur et utilisée à des fins d'éducation et de sensibilisation. Des sites connus, comme l'étang de la Gruère, peuvent jouer un rôle important comme lieu d'ancrage pour de tels projets, même s'il y est nécessaire d'avoir une bonne concertation avec les autres intervenants (à ce propos, il est intéressant de constater qu'en recherchant « étang de la Gruère » sur Google, le PNRD n'apparaît qu'en 12^{ème} position et qu'il est précédé par les sites d'organisations touristiques et même par Wikipédia).
- Nous conseillons également au PNRD de **renouer avec les organisations environnementales** actives dans la région afin de poser de nouvelles bases pour une collaboration fructueuse. Par le passé, les attentes de part et d'autre n'ont pas toujours été satisfaites et il sera donc important de clarifier les positions, les attentes et les objectifs de manière réaliste.
- Finalement, nous recommandons au PNRD de mettre en œuvre **un projet de portée régionale**. Les infrastructures écologiques pourraient jouer ce rôle si elles permettent la mise en place d'un réseau régional avec une plus-value environnementale et didactique (par exemple des corridors de faune). Pourtant nous pensons que l'amélioration de **l'état sanitaire du Doubs**, rivière emblématique de la région, faisant partie du nom du Parc, et artère reliant différentes parties de la région, devrait être reconduit comme projet et comme vision ambitieuse dans la nouvelle charte. Un succès sur ce plan serait très précieux, mais le PNRD devra s'en donner les moyens et parvenir à rallier à cette cause les acteurs et décideurs clé des deux côtés de la frontière nationale.

Dans le domaine de **l'économie durable**, le PNRD doit impérativement pouvoir démontrer que son action engendre de la plus-value pour une partie plus large de la population ou du moins des acteurs économiques dans la région. Afin d'atteindre cet objectif, nous suggérons deux pistes possibles :

- La mise en place d'un ou de deux **projets phare** avec une très bonne visibilité et une dynamique facilement perceptible et explicable aux acteurs locaux et à la population. Le PNRD pourra chercher l'inspiration auprès d'autres parcs régionaux (par exemple le moulin à céréales dans le parc du Gantrisch ou les projets « lait d'alpage » et « frigidaires » dans le parc du Diemtigtal). Idéalement, le PNRD veillera aux sensibilités subrégionales pour l'implantation de ces projets et investira dans une bonne communication.
- Un **suivi beaucoup plus rigoureux** des « effets Parc » au niveau des retombées économiques. Il est probable que le parc a des effets bénéfiques indirects et peu visibles, par exemple au niveau du tourisme. Pour la présente évaluation, nous avons dû utiliser des modèles de calcul au niveau Suisse pour estimer l'effet du parc sur le tourisme. Lors des ateliers et de la relecture du présent rapport, plusieurs intervenants ont mis en doute ces chiffres. Il est donc extrêmement important pour le parc de focaliser son action sur des domaines dans lesquels il peut démontrer les effets de son action par un suivi crédible.

Le domaine **sensibilisation et éducation** est la carte « Joker » du PNRD car il y a les coudées plus franches que dans les autres domaines. L'évaluation a montré un haut degré de satisfaction des participant(e)s aux formations du parc qui devra veiller à maintenir ce niveau de qualité et à le consolider. Par ailleurs, nous suggérons les pistes suivantes :

- De bien définir les **publics cibles** et d'avoir une idée claire de leurs attentes et priorités. Quelques idées : (a) des formations ludiques pour enfants et écoles, mettant l'accent sur des expériences réelles en extérieur et s'inscrivant dans le cursus et la démarche des enseignants ; (b) des formations de formateurs pour enseignant ou acteurs du domaine touristique ; (c) des cours pour « monsieur et madame tout le monde » mêlant un fort aspect pratique (comment tailler un arbre ou installer un nichoir, meilleure biodiversité dans les jardins, reconnaître les

champignons, etc.) avec un message environnemental cohérent ; (d) des formations et soutiens pour les communes dans des domaines divers (environnement, gestion du territoire, énergie, etc.) mettant l'accent sur l'intégration de ces domaines dans une approche globale. Pour ces dernières, le PNRD pourra s'inspirer ou collaborer avec des organisations spécialisées (p.ex. <https://www.pusch.ch/fr/pour-communes>).

- D'utiliser les événements de formation et de sensibilisation comme **support pour le suivi et l'évaluation** d'effets non quantitatifs de l'action du parc. Avoir « sous la main » des participants à un cours permet d'obtenir des informations précieuses sur leurs connaissances et perceptions (par exemple sur les activités du parc). Si des petits questionnaires sont administrés de manière systématique tout au long de la phase opérationnelle, ils permettront également au PNRD d'observer l'évolution des connaissances et perceptions et, le cas échéant, d'y réagir en adaptant son offre.

Gestion et communication : L'équipe d'évaluation a identifié plusieurs thèmes qui devraient faire l'objet d'une plus grande attention dans la charte et dans le plan de la gestion. Elle recommande que ces thèmes soient reformulés en tant que nouveaux objectifs stratégiques ou qu'ils soient explicités dans les objectifs stratégiques existants surtout au niveau de la gestion du parc.

- La charte 2013-2022 ne contient ni objectifs ni stratégie pour la gestion au sens strict. Nous recommandons, pour la prochaine charte, de **définir un objectif et une stratégie sur l'efficacité de la gestion** au sein de l'équipe opérationnelle, mais aussi au niveau des statuts et de la gouvernance. Entre autres mesures, le PNRD devra donc réfléchir à : (a) se faire accompagner, en début de phase, par un bureau de conseil afin d'optimiser son plan de gestion et ses ressources humaines ; (b) garantir une meilleure représentativité des communes dans le but d'améliorer leur participation ; (c) mettre en place un système de gouvernance permettant d'impliquer les partenaires régionaux ; (d) revoir la composition de son comité, d'éventuels autres organes et de ses statuts en tenant compte des deux points précédents.
- **Assurance des finances** : Au fil des années, le parc a réussi à augmenter la partie de son budget financée par des tiers. D'une part, cette évolution est un signe de succès et de reconnaissance. D'autre part, elle permet de diminuer les risques en réduisant la dépendance d'un nombre plus restreint de sources de financement. Nous recommandons au PNRD de définir et de mettre en œuvre une stratégie de financement afin de poursuivre et – si nécessaire – élargir cette diversification.
- **Qualité de la collaboration avec les partenaires** : Une coopération réussie avec des acteurs clés est l'un des principaux critères de réussite. Toutefois, l'évaluation a montré qu'il existe encore un grand potentiel d'amélioration dans la coopération avec les partenaires clés. Nous recommandons de définir explicitement une stratégie et des critères d'une coopération réussie avec les partenaires locaux et régionaux et de se tenir à cette stratégie.

4.2.4 Recommandations par type d'acteur

Ci-dessous nous proposons quelques recommandations à l'intention d'acteurs et de partenaires du PNRD. Elles sont forcément lacunaires au vu de la diversité des acteurs et des domaines thématiques qu'ils couvrent.

Confédération : Nous recommandons à la confédération de mettre en avant, dans sa communication, le rôle de modèle régional du parc et de le soutenir en tant que pôle d'innovation pour un développement régional intégré. Le but devrait être d'aider le parc à promouvoir la région comme lieu de vie pour l'être humain et la nature. (Hammer et al. 2018). Ce faisant, la confédération peut favoriser les échanges avec des initiatives régionales sur le plan Suisse et Européen afin de renforcer la légitimité de parc (par exemple Integrated Landscape Initiatives ; García-Martín et al. 2016 ; Reed et al. 2015). Finalement, la confédération devrait s'efforcer d'améliorer la marge de manœuvre du parc, sans pour autant empiéter sur la souveraineté des communes.

Cantons : Les trois cantons – Jura, Neuchâtel et Berne – se sont engagés pour les objectifs du parc. Nous leur recommandons de faire un bilan de cet engagement et de leurs contributions aux objectifs du PNRD. D'autre part, nous leur recommandons de contribuer à fournir de bonnes conditions cadre au parc afin d'améliorer sa marge de manœuvre qui a été décrite comme étant parfois restreinte par le parc et ses partenaires. Les cantons peuvent contribuer à faciliter le dialogue et à trouver des solutions entre le PNRD et d'autres acteurs de la région. En tant qu'instances administratives supérieures, les cantons ont également la possibilité de mettre à disposition les compétences de leurs départements pour faciliter certains processus, promouvoir des collaborations entre acteurs, ou contribuer à définir une

meilleure répartition des tâches et responsabilités entre le parc et d'autres intervenants dans la région (par exemple pour éviter les doublons et utiliser au mieux les atouts du parc).

Communes : Les plans directeurs des cantons du Jura et de Neuchâtel concernent la plupart des communes qui sont membres du PNRD. Ces plans spécifient explicitement que les communes doivent contribuer à la mise en œuvre des objectifs du parc. De plus, les communes forment l'organe responsable du parc. Il est donc crucial que les communes partagent la vision du PNRD et soutiennent activement ses objectifs stratégiques. Dans beaucoup de domaines, ce sont elles, qui ont la marge de manœuvre nécessaire pour permettre au parc d'avoir un impact dans la région. On pourrait même dire que sans les communes, qui forment le socle du parc, ce-dernier serait amputé d'un substantiel levier lui permettant d'atteindre ses objectifs. Pour cette raison, nous recommandons aux communes :

- D'intégrer de manière explicite les objectifs stratégiques et le cadre légal du parc dans leur planification et de rechercher activement la collaboration avec le PNRD, par exemple en participant à l'élaboration de la nouvelle charte, en proposant des projets concrets, ou en restant ouvert pour de nouvelles idées venant du parc. Les communes doivent réaliser que sans elle le parc est sérieusement amputé au niveau de sa marge de manœuvre et des possibilités de remplir son mandat. Une attitude positive et un soutien de leur part sont donc indispensables.
- De réévaluer leur participation au sein du comité afin de trouver – en accord avec le parc et les cantons – un mode de gouvernance efficace et leur permettant de jouer un rôle actif et satisfaisant. Parc et communes pourraient se tourner vers le Parc Chasseral afin de profiter de ses expériences récentes dans le cadre de sa restructuration et de la redéfinition de ses statuts (avec des rôles et compositions redéfinis pour le comité exécutif et le conseil consultatif).
- D'exiger des projets concrets de la part du parc, mais de ne pas se figer sur un seul domaine d'action (par exemple le tourisme ou l'agriculture). Le rôle du parc (et une partie de sa raison d'être) est de favoriser une approche intégrative, sans quoi il aurait tendance à se substituer à des organisations spécialisées (offices du tourisme, organisations environnementales). Il est important pour les communes de lui reconnaître ce rôle fédérateur et transversal aux dicastères classiques de l'administration.
- Il est également important que les communes mettent de côté quelque peu leurs perspectives communales dans le cadre de leurs collaborations avec le parc. Le PNRD a clairement une vocation régionale qui requiert des collaborations par-delà les frontières communales et les dicastères. Il peut être difficile pour une commune de se projeter dans ce genre de réflexion et d'en anticiper les retours, mais elle ouvre des opportunités pour de nouvelles collaborations et des alliances qui peuvent lui permettre de gagner en force de frappe.

4.3 Renouvellement de la charte

4.3.1 Calendrier

Figure 7: Calendrier pour le renouvellement de la charte

Processus	Responsabilité													Communes		Communi- cation		
		2020												Information	Participation	Décision	Aux communes	Aux médias
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
Évaluation de la Charte 13-22																		
1	Évaluation de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères	Parc															x	
2	Récette des données et analyse préliminaire	GDE, Parc															x	x
3	Communication des résultats provisoires	GDE																
4	Atelier d'évaluation (analyse d'impacts)	GDE, Parc																
5	Rédaction d'une synthèse préliminaire	GDE																
6	Atelier de synthèse	Parc, cantons, communes, Conf.															x	x
7	Révision de la version préliminaire	GDE																
8	Révision et rédaction de la version finale	GDE, Parc, cantons, Conf.															x	x
Nouvelles communes jurassiennes (3)																		
10	Discussion d'entrée en matière, identification des besoins	Parc, communes															x	
11	Mise à jour des valeurs naturelles et paysagères des surfaces à intégrer	Parc, communes																
2021																		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
Elaboration Charte 23-32																		
12	Premières réflexions sur les orientations stratégiques	GDE, Comité																
13	Elaboration des principales orientations stratégiques (atelier 1)	Parc, cantons, communes, Conf.															x	
14	Elaboration des principales orientations stratégiques (atelier 2)	GDE, associations, ONG, population																
15	Finalisation des objectifs stratégiques (atelier 3)	Parc, cantons, communes, Conf.															x	
16	Rencontre des maires des communes membres	Parc, communes															x	
17	Validation des objectifs stratégiques	Comité															x	
18	Rédaction du plan de gestion	Parc																
19	Examen du plan de gestion et élaboration des fiches des plans directeurs cantonaux	Cantons																
Validation Charte 23-32																		
20	Rédaction de la version finale	Parc																
21	Préparation de la communication publique aux communes	Parc															x	
22	Information publique dans chaque commune	Parc															x	x
23	Vote des communes sur le nouveau contrat de Parc entre communes et APNRD	Communes															x	x
Demande du Label PNR d'importance nationale 23-32																		
24	Examen préalable des fiches des plans directeurs cantonaux par l'ARE	Confédération / ARE																
25	Acceptation des fiches des plans directeurs par l'ARE sur la base du projet de Charte	Confédération / ARE																
2022																		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
26	Vote de l'Assemblée générale du Parc sur la demande	Parc															x	x
27	Signature du nouveau contrat de Parc entre les communes et APNRD	Comité, communes															x	
28	Dépôt de la demande à la Confédération	JU																x
Attribution du Label PNR d'importance nationale 23-32																		
29	Etude par l'OFEV	OFEV																
30	Décision d'attribution	OFEV																
31	Contractualisations	OFEV, cantons, Parc															x	x
32	Entrée en vigueur de la nouvelle Charte	OFEV																

1er janvier 2023

■ Décisions formelles
■ Processus général, étapes de travail
■ Travail de fond pour la définition des objectifs stratégiques de la prochaine Charte

4.3.2 Ressources nécessaires (financières et humaines) et participation

Le renouvellement de la Charte se déroulera en 2021. Le PNRD bénéficiera du soutien des cantons, en particulier du canton pilote, de l'Université de Berne et d'un bureau spécialisé. Un appui sera également demandé à une haute école pour le diagnostic socioéconomique. Le processus impliquera non seulement la direction et l'équipe professionnelle, mais également le comité et les commissions. Un budget de Fr. 110'000.- a été prévu à cet effet dans la planification financière 2020-2024.

Le processus de renouvellement de la Charte se veut participatif. Outre des ateliers réunissant le comité, les communes, les cantons, la Confédération et le PNRD, une consultation des associations, partenaires et d'autres organismes constitués ainsi que de la population est prévue. Les maires des communes membres du PNRD ainsi que des communes intéressées à adhérer seront également consultés plus spécifiquement.

5 Références

- APNRD. 2013. « Charte 2013–2022 ». Association pour le Parc naturel régional du Doubs APNRD.
- García-Martín M, Bieling C, Hart A, Plieninger T. 2016. Integrated landscape initiatives in Europe: Multi-sector collaboration in multi-functional landscapes. *Land Use Policy* 58, S. 43–53.
- Hammer, T., Mose, I., Siegrist, D., Weixlbaumer, N. 2018. Großschutzgebiete in Europa im Wandel – Herausforderungen und Perspektiven für die Schutzgebietenentwicklung. *Natur und Landschaft* 93/5, S. 224–231.
- Heim, J. et Babey, N. 2019. « Evaluation de la gouvernance de l'Association du Parc naturel régional du Doubs en application de la charte la liant à la Confédération helvétique ». Institut du Management des Villes et du Territoire, Haute école de gestion Arc (HEG Arc). À l'attention de l'Association Parc naturel régional du Doubs
- Holinger SA et Envilab SA. 2018. « Apports vers le Doubs de polluants et nutriments à partir du bassin versant Suisse – Rapport final » Ecublens, Suisse : Holinger SA et Envilab SA. À l'attention de l'Association Parc naturel régional du Doubs
- Knaus, F. 2018. « Charakteristiken von Gästen in vier Schweizer Naturpärken und deren touristisch induzierte Wertschöpfung: Untersuchungen anhand des Parc Jura vaudois, Parc Ela, Naturpark Gantrisch und Landschaftspark Binntal ». ETH Zurich.
- Küpfer I. 2000 « Die regionalwirtschaftliche Bedeutung des Nationalparktourismus, untersucht am Beispiel des Schweizerischen Nationalparks ». *Nationalpark-Forschung Schweiz* 90. Zerne, Schweiz: Schweizer Nationalpark.
- Michel, A.H., Wallner, A., 2019. How can local populations be won over to protected areas ? (No. 15 (5)), *Swiss Academies Factsheet*. Swiss Academy of Sciences (SCNAT), Forum Landscape, Alps, Parks, Vienna.
- OFEV. 2014. « Partie 4b : lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional. » Manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale. Communication de l'OFEV, autorité d'exécution, aux requérants. Office fédéral de l'environnement, Berne. *L'environnement pratique* n° 1414.
- Reed J, Deakin L, Sunderland T. 2015. What are 'Integrated Landscape Approaches' and how effectively have they been implemented in the tropics: A systematic map protocol. *Environmental Evidence* 4/1, S. 2.
- Remund, S. 2018. « Pärke von nationaler Bedeutung. Evaluation der Strategie des BAFU zur Umsetzung der Pärkepolitik » *Mémoire de maîtrise*. Berne, Suisse : Haute école spécialisée bernoise BFH.
- ZEWO. 2020. « Lacune d'attribution » <https://zewo.ch/fr/lacune-dattribution/> (accédé le 13 août 2020)

Annexes

<i>Déroulement de l'évaluation</i>	58
<i>Entretiens qualitatifs</i>	60
<i>Activités et prestations</i>	64
<i>Indicateurs de la charte</i>	86
<i>Objectifs légaux – Indicateurs et preuves</i>	109
<i>Objectifs légaux – questions d'évaluation</i>	132
<i>Ateliers</i>	143
<i>Sondage</i>	145

Déroulement de l'évaluation

A. Phase initiale	
Étapes	Activités
<p>1. Lancement : Concrétisation des objectifs et des méthodes, élaboration d'un plan d'action, attribution des responsabilités. Sélection de thèmes d'approfondissement et documentation de la phase initiale.</p>	<p>1.1 Initialisation : (a) finalisation des aspects contractuels, (b) prise de contact et 1^{er} échange d'information sur le processus d'évaluation, (c) mise en place d'une plateforme d'échange de données, (d) préparation de la réunion de lancement, (e) identification par le PNRD des personnes de contact au sein de son équipe, (f) mise en place d'un inventaire des exigences légales et des objectifs stratégiques.</p> <p>1.2 Réunion de lancement avec le GA : La réunion permettra de (a) vérifier, adapter et concrétiser la planification de l'évaluation ; (b) clarifier une éventuelle adaptation de la période d'évaluation ; (c) réviser les données disponibles concernant l'inventaire des exigences légales et des objectifs stratégiques; (d) identifier de manière participative les thèmes d'approfondissement éventuels ; (e) identifier les valeurs de mesure pour l'évaluation des indicateurs et la récolte des données ; (f) définir les responsabilités.</p> <p>1.3 Suivi : Mise en place d'une planification détaillée de l'évaluation sur la base des décisions prises lors de la réunion de lancement. Rédaction et distribution au GA d'une brève notice d'orientation incluant une liste des décisions prises, des tâches, des responsabilités et un échéancier.</p>
B. Analyse et évaluation	
Étapes	Activités
<p>2. Analyse générale de l'environnement : évaluation des évolutions et influences dans et autour du PNRD et des changements de situation qui en ont résulté pour l'organe responsable du parc.</p>	<p>2.1 Identification : Identification d'influences et évolutions sociétales, économiques, environnementales et politiques pertinentes dans et autour du parc, étant susceptibles d'avoir eu un effet sur la gestion, les activités, la marge de manœuvre, etc. de l'équipe. Ce travail se fera sur la base d'interviews avec des experts et personnes ressources (équipe de gestion du parc, membres de l'organe responsable du parc et autorités cantonales, etc.).</p> <p>2.2 Évaluation des impacts sur le PNRD : Analyse des impacts de l'analyse générale de l'environnement (2.1) sur les objectifs stratégiques du PNRD et sur le renouvellement de la Charte. Décision par rapport aux mesures à prendre. Consultations bilatérales avec les responsables du PNRD et organisation d'une séance avec le GA.</p>
<p>3. Analyse d'impact : Récolte de données pour l'analyse des performances du PNRD par rapport aux exigences légales et aux objectifs stratégiques.</p>	<p>3.1 Récolte des données : Nous récolterons des données relatives aux éléments suivants : activités principales du parc, effets démontrables de ces activités et prestations sur la base d'indicateurs identifiés dans la charte, effets démontrables sur la base des « lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional » de l'OFEV (OFEV 2018), coûts d'investissement. Les données nécessaires seront extraites de documents et de bases de données existants (principalement mis à disposition par le PNRD), ou récoltées aux moyens d'interviews ciblés d'acteurs clé. Un sondage existant sur la perception du PNRD auprès de différents groupes d'acteurs (communication orale S. Jaquet) pourra également être utilisé et – si besoin – complété de manière ponctuelle. Les données seront analysées statistiquement et qualitativement (voir méthode).</p> <p>3.2 Analyse préliminaire : L'évaluation préliminaire comprendra une analyse d'impact, des responsabilités, de la pertinence et de la validité des objectifs, ainsi que de l'accomplissement des exigences légales en accord avec l'OParcs (Conseil Fédéral, 2007).</p>
<p>4. Evaluation participative de l'accomplissement des exigences légales et des objectifs stratégiques</p>	<p>4.1 Communication des résultats provisoires : Les résultats des analyses préliminaires seront consolidés, interprétés et illustrés au sein d'un même document qui sera remis au GA et à l'équipe du PNRD en format papier. Ce document sera accompagné d'un fil conducteur pour une meilleure compréhension et pour faciliter la préparation de l'atelier d'évaluation (4.3).</p> <p>4.2 Préparation de l'atelier : Réalisation de présentations, structuration du déroulement de l'atelier, en particulier des travaux de groupe, préparation logistique.</p> <p>4.3 Atelier d'évaluation : Atelier d'un jour coordonné par le CDE. Les participants (GA, équipe / personnes contact du parc) vérifient les résultats et évaluent l'accomplissement des exigences légales et des objectifs stratégiques du PNRD. Déroulement: (a) présentation des résultats, (b) travaux de groupe pour la vérification des résultats et l'identification de mesures nécessaires, structurés selon des thèmes principaux, (c) présentation des résultats des travaux de groupe, (d) décision en plénière sur la nécessité d'adapter ou de compléter les résultats, (e) élaboration d'une liste provisoire de mesures.</p>

C. Synthèse et perspectives	
Étapes	Étapes
5. Synthèse des exigences opérationnelles et des besoins d'adaptation. Présentation d'un plan d'action pour le renouvellement de la Charte et la prochaine phase opérationnelle.	5.1 Synthèse préliminaire : Synthèse des résultats de la focalisation, de l'analyse générale de l'environnement et des évolutions, de l'analyse des exigences légales et des objectifs stratégiques. Synthèse mise à disposition du GA pour la préparation de l'atelier de synthèse (5.2). 5.2 Atelier de synthèse : Atelier d'un jour. Des groupes de travail discutent la synthèse préliminaire et élaborent une planification pour le renouvellement de la Charte, sur la base des résultats de l'étape 5.1. 5.3 Synthèse finale : Intégration des résultats de l'atelier de synthèse (5.2) avec formulation de recommandations. Le rapport est remis à l'organe de gestion du PNRD et aux cantons afin qu'ils puissent le commenter. Une version finale est élaborée sur la base de ces commentaires. Un plan d'action et des recommandations pour l'élaboration de la prochaine Charte forment une partie importante du rapport de synthèse.

Entretiens qualitatifs

Nous avons mené des entretiens qualitatifs avec 22 personnes. Comme certaines d'entre elles ont souhaité conserver l'anonymat, nous avons décidé de ne pas nommer les personnes et les institutions sauf pour la dernière dans la liste ci-dessous.

- 8 représentant(e)s des services cantonaux, 6 dans le canton du Jura et 2 dans le canton de Neuchâtel
- 2 représentantes d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'environnement
- 1 représentant d'une organisation de recherche ayant travaillé sur un mandat du PNRD
- 6 petits commerces et producteurs vendant / fabriquant des produits labélisés par le parc
- 1 représentant d'une grande chaîne de distribution vendant des produits labélisés par le parc.
- 2 représentant(e)s d'organisations culturelles partenaires du parc
- 1 représentant d'une organisation touristique partenaire du parc
- Le directeur du Parc du Chasseral

Certains entretiens (en particulier ceux des représentantes et représentants des services cantonaux) ont été menés en deux étapes :

1. Lors d'une première prise de contact par courriel, l'équipe d'évaluation a fourni aux personnes interviewées un formulaire pour leur permettre de prendre position par écrit et leur a proposé des dates pour un entretien oral. Chaque formulaire était différent, en fonction de la spécialisation de la personne ressource et des questions pour lesquelles l'équipe nécessitait plus d'information. Un exemple est copié en page suivante.
2. L'entretien oral, effectué par téléphone, a servi à approfondir certains points mentionnés par les personnes dans le formulaire écrit. Certains de ces entretiens ont été conduits par des assistants du Centre pour le Développement et l'Environnement de l'université de Berne.

Les entretiens avec les producteurs/trices et vendeurs/euses de produits ont été menés sans la partie écrite. Les intervieweuses avaient à leur disposition une liste de question à poser au téléphone tout en prenant des notes. Une copie de ce formulaire se trouve deux pages plus bas.

Nous n'avons pas mené d'entretiens qualitatifs avec les représentants des communes, étant donné que leurs opinions ont été prises en compte au niveau du sondage et de l'atelier de synthèse.

Exemple de formulaire à l'intention d'un représentant d'un service cantonal

Espèces et biodiversité	
A part quelques exceptions (p.ex. fritillaire), le PNRD n'a pas été en mesure de nous fournir des données quantitatives sur l'évolution des espèces en général et des espèces cibles en particulier.	
Connaissez-vous des sources d'informations qui nous permettraient de mieux cerner ce sujet ?	
Est-ce que d'après vous, le PNRD a eu un impact direct ou indirect sur l'évolution des espèces ? Si oui, comment ?	
Comment le PNRD pourrait-il, à l'avenir, renforcer son action / son impact sur l'évolution des espèces et la promotion de la biodiversité ? Quelles pourraient être les pistes les plus intéressantes ?	

Formulaire pour les entretiens téléphoniques avec les producteurs et points de vente

Fiche pour entretiens évaluation du Parc du Doubs

Produits labélisés

Personnes ressources : points de vente de produits labélisés dans le périmètre du parc.

Prise de contact par écrit : non

Nombre d'interviews à faire : environ 5 (si possible pas tous dans la même région du parc)

Durée de chaque interview : 10-15 minutes

Personne ressource (nom / point de vente)	
Lieu du point de vente	
Date de l'entretien	
En charge de l'entretien	
Remarques éventuelles	

Ouverture de l'entretien

Présentation : Bonjour, je m'appelle XYZ et je suis employée à l'université de Berne. Le service du développement territorial du Canton du Jura nous a mandatés pour faire une évaluation de la charte du Parc Naturel Régional du Doubs. Un des thèmes que nous évaluons est la promotion des produits régionaux par le parc. Auriez-vous 10 minutes pour répondre à quelques questions sur les produits labélisés que vous avez dans votre assortiment ?

Oui → Remercier et poursuivre l'entretien

Non → Est-ce que vous auriez un autre moment quand je pourrais vous appeler ?

Oui → Fixer un rendez-vous

Non → Demander quel autre point de vente on pourrait contacter et remercier.

Protection des données : Avant de vous poser quelques questions, je tiens à vous informer que cet entretien sera traité de manière totalement anonyme si vous le souhaitez. Vous pourrez me donner votre avis à ce sujet à la fin de l'entretien.

Si vous êtes prêt/e nous pouvons commencer → passer à la page suivante

Questions

Depuis quand vendez-vous des produits labélisés par le Parc du Doubs ?	
A l'époque, qu'est-ce qui vous a motivé à les ajouter à votre assortiment ?	
Est-ce qu'aujourd'hui vous êtes toujours satisfait/e avec cette décision ?	
Que disent ou pensent les client(e)s de ces produits ? Pourquoi les achètent-ils ?	
Seriez-vous prêt(e) à ajouter d'autres produits labélisés à votre assortiment s'ils correspondaient à votre offre ?	
Avez-vous autre chose à ajouter à ce sujet ?	

Clôture de l'entretien

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ces quelques questions.

Anonymat : Souhaitez-vous que vos réponses restent anonymes ?

Oui Non

Questions par rapport à l'évaluation : Avez-vous des questions par rapport à l'évaluation que nous faisons ?

Oui → Essayer de répondre. Si ce n'est pas possible, noter les questions ci-dessous et dire que le responsable du projet les recontactera dès que possible pour leur donner ces informations

Non → Remercier et prendre congé

Question(s) de la personne ressource par rapport à l'évaluation.	
--	--

Activités et prestations

A-1-1 Maintien d'un paysage typique, de la biodiversité et d'une agriculture extensive.....	65
A-1-4 Amélioration de l'état sanitaire du Doubs et prise de conscience des problèmes	66
A-2-1 Augmentation de la biodiversité.....	67
A-2-2 Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs.....	68
A-2-3 Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond.....	68
A-2-4 Progression des espèces cibles	69
A-3-1 Meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et de son potentiel et appropriation des enjeux par la population	70
A-3-2 Augmentation de la cohésion à l'intérieur du périmètre	71
A-4-1 Développement du bois énergie	71
A-4-3 Diversification des activités agricoles	72
A-5-1 Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région.....	74
A-5-2 Amélioration de la qualité de l'offre et de l'accueil	75
A-5-3 Maintien de prestataires et de prestations le long du Doubs	75
A-5-4 Aménagement d'une offre touristique transfrontalière.....	76
A-6-1 Augmentation de l'attractivité des produits du Parc.....	76
A-6-2 Augmentation de la valeur des produits.....	77
A-6-3 Augmentation de la qualité des produits et des prestations.....	77
A-7-1 Meilleures dessertes des sites par les transports publics.....	78
A-7-2 Meilleure utilisation des transports en commun.....	78
A-7-3 Réduction des conflits entre touristes et agriculture	79
A-7-4 Meilleure visibilité du Parc	79
A-8-1 Valorisation des points forts du Parc	80
A-8-2 Augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement	80
A-8-3 Amélioration de l'accueil.....	81
A-9-1 Meilleure visibilité de la création artistique du Parc	81
A-9-2 Valorisation des artistes et des œuvres	82
A-9-3 Rapprochement des populations du Parc.....	82
A-10-1 L'APNRD est connue de la population y compris ses objectifs et ses projets.....	83
A-11-1 Le Parc du Doubs est reconnu d'importance nationale.....	83
A-11-2 Le Parc du Doubs est sur le chemin d'importance internationale (avec la France).....	84
A-11-3 Des actions communes sont menées avec le Pays Horloger	85

Origine des données : Les données et informations dans l'annexe « Activités et prestations » ont été préparées et mises à disposition par le PNRD.

A-1-1 Maintien d'un paysage typique, de la biodiversité et d'une agriculture extensive.

<p>Activités principales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animations guidées en pâturage boisé organisées (2013, 2014) - Mise en place et animation, en collaboration avec d'autres partenaires, du premier marteloscope suisse en pâturage boisé (2014 à 2019). - Organisation de formations pour les professionnels dans le marteloscope (2017 à 2019) - Rédaction, édition, publication du guide "L'Essentiel sur les pâturages boisés" comprenant deux itinéraires-découverte des pâturages boisés (2015) et 2 rééditions du guide (2017 et 2020) - Plusieurs animations guidées organisées sur les sentiers-découverte des pâturages boisés (2015 et 2019) - Formations de muretiers proposées en collaboration avec le Parc Chasseral et promues auprès des artisans du Parc (2014 et 2015) - Co-organisation de la première Journée de la Pierre sèche avec l'Office de la culture de la RCJU et la Fédération suisse des maçons de pierres sèches (2015) - Restauration de 182m de mur (entre 2017 et 2019) - Participation à la mise en œuvre du Plan d'action jurassien en faveur des murs de pierres sèches (dès 2016) - Participation active du Parc aux travaux de la Commission consultative d'aménagement du territoire de la RCJU autour de la Conception directrice du développement territorial et d'un certain nombre de nouvelles fiches au Plan directeur Cantonal (2016 et 2017) - Organisation de deux cours pour l'étagement de lisières forestières; promotion des étagements de lisières (2016 à 2019) - Conventionnement de mesures complémentaires à l'étagement de lisières (2018 et 2019) - Mise en place de l'Observatoire du paysage en collaboration avec le Parc régional Chasseral et réalisation d'ateliers d'habitants (depuis 2018) - Suivi photographique du paysage par un réseau de bénévoles participant au projet d'Observatoire du paysage (dès 2019) - Promotion des objectifs paysagers du parc auprès des communes membres (dès 2017)? - Aides financières - Recensement espèces - Conseiller pour projet « infrastructure écologique » - Soutien aux réseau OQE (Ordonnance sur la qualité écologique)
<p>Relation avec effets attendus</p>	<p>S-1-1 Maintien d'un paysage typique, de la biodiversité et d'une agriculture extensive. S-1-2 Maintien des pâturages boisés</p>
<p>Relation avec domaines d'action</p>	<p>D-1-1 Préservation du paysage naturel et culturel: mesures d'entretien favorisant le maintien des clairières et des forêts claires permettant la présence d'espèces végétales et animales; mesures en faveur de la sauvegarde des pâturages boisés par leur valorisation; mesures permettant de garantir le savoir-faire pour l'entretien et la construction de murs de pierres sèches.</p> <p>D-1-3 Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes: mesures en faveur de l'entretien de vergers de variétés indigènes et pour la création de nouveaux vergers sensibilisation à l'importance du verger du point de vue de la préservation des espèces, mesures permettant de valoriser les fruits par leur transformation en vue de leur écoulement sur les marchés de proximité.</p>
<p>Relation avec objectifs stratégiques</p>	<p>S-1 Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts</p> <p>Le Parc du Doubs recèle une importante diversité de paysages ainsi que d'espèces végétales et animales. L'ensemble de son périmètre se trouve dans une région typiquement karstique. Les pâturages boisés sont caractéristiques de la région, et de vastes forêts couvrent les Côtes du Doubs. L'état sanitaire de la rivière mérite une attention particulière en vue de son amélioration; au sein du groupe de travail binational pour le Doubs, l'Association "Parc naturel régional du Doubs" va s'impliquer dans l'information et la représentation des acteurs locaux.</p>
<p>Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV</p>	<p>D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage</p>

A-1-3 Dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des vergers du Parc établie sur le Canton de Neuchâtel et la Ferrière (cartographie sur le Canton du Jura réalisé par la FRIJ) (2012) - Plantation de 30 arbres fruitiers haute-tige chez des privés (entre 2013 et 2015) - Plantation de 70 arbres fruitiers haute-tige dans les communes des Brenets, Les Bois, Le Noirmont et Mont-faucon (2015) - Convention garantissant un suivi professionnel des vergers établie entre Retropomme, le Parc et les communes ayant participé à la plantation de 70 arbres fruitiers (2015). - Organisation d'une journée consacrée à la pomme (2013) - Organisation de cours de taille (2014 et 2015)
Relation avec effets attendus	S-1-2 Dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes.
Relation avec domaines d'action	<p>D-1-1 Préservation du paysage naturel et culturel:</p> <p>Mesures d'entretien favorisant le maintien des clairières et des forêts claires permettant la présence d'espèces végétales et animales; mesures en faveur de la sauvegarde des pâturages boisés par leur valorisation; mesures permettant de garantir le savoir-faire pour l'entretien et la construction de murs de pierres sèches.</p> <p>D-1-3 Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes:</p> <p>mesures en faveur de l'entretien de vergers de variétés indigènes et pour la création de nouveaux vergers sensibilisation à l'importance du verger du point de vue de la préservation des espèces, mesures permettant de valoriser les fruits par leur transformation en vue de leur écoulement sur les marchés de proximité.</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-1 Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts</p> <p>Le Parc du Doubs recèle une importante diversité de paysages ainsi que d'espèces végétales et animales. L'ensemble de son périmètre se trouve dans une région typiquement karstique. Les pâturages boisés sont caractéristiques de la région, et de vastes forêts couvrent les Côtes du Doubs. L'état sanitaire de la rivière mérite une attention particulière en vue de son amélioration; au sein du groupe de travail binational pour le Doubs, l'Association "Parc naturel régional du Doubs" va s'impliquer dans l'information et la représentation des acteurs locaux.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

A-1-4 Amélioration de l'état sanitaire du Doubs et prise de conscience des problèmes

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Création et animation de la Commission locale pour le Doubs franco-suisse avec le Pays horloger (2014), plusieurs réunions organisées de 2014 à 2019 - Réunion d'information grand-public transfrontalière organisée régulièrement avec le Pays horloger (2012 à 2019) - Participation aux groupes de travail binationaux sur le Doubs : groupe technique "Qualité des eaux et du milieu aquatique" et du groupe "Gestion des débits" (depuis 2012) - Participation à la consultation autour du projet de nouveau Règlement de l'eau (2014). - Participation à la consultation sur la mise en œuvre (phase test) du nouveau Règlement d'eau (2015) - Participation à la consultation sur le projet de Plan d'action national en faveur du Doubs (2015). - Participation au Groupe d'accompagnement du Plan d'action national (depuis 2016) - Mise en œuvre de 3 mesures du Plan d'action national en faveur du Doubs dans les domaines de compétence du PNRD : Infrastructure écologique (2016-2017), Gestion de la pression et des opportunités touristiques (2016-2019), Sensibilisation autour de la valeur écosystémique du Doubs (2016-2019)
Relation avec effets attendus	S-1-4 Amélioration de l'état sanitaire du Doubs et prise de conscience des problèmes
Relation avec domaines d'action	<p>D-1-4 Concept de protection de la rivière Doubs:</p> <p>suivi des travaux des groupes de travail constitués pour étudier, proposer et réaliser les mesures en faveur de l'amélioration de l'état sanitaire du Doubs, organisation de l'information envers les acteurs locaux suisses et français et représentation de ceux-ci</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-3 Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel</p> <p>La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes.</p> <p>Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées.</p> <p>Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

A-2-1 Augmentation de la biodiversité

<p>Activités principales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comptages d'aprons réalisé par le Centre nature les Cerlatez (mandat) (2012). - Soutien à la réalisation du film "Apron, l'incroyable aventure d'un poissons sentinelle" (2014) - Organisation d'une exposition temporaire et d'une randonnée thématique consacrée à l'apron dans le cadre de la Fête de la Nature (2013) - Conventions signées pour la coordination des réimplantations de fritillaires par le Jardin botanique de Porrentruy et de Neuchâtel (2015, 2017, 2018 et 2019) et de la récolte de graines (depuis 2015) - Suivi annuel de sites de réimplantation de fritillaires (2012 à 2019) - Installation de 3 panneaux didactiques temporaires dans 3 sites à fritillaire pendant la période de floraison (depuis 2016) - Exposition itinérante autour de la fritillaire pintade et du projet de réimplantation installée pendant la période de floraison à La Chaux-de-Fonds (2017), à Saignelégier (2018) et à St-Ursanne (2019) - Soutien à la réalisation des réseaux écologiques des Franches-Montagnes (2012), de La Chaux-de-Fonds (2014) et du Locle-Les Brenets (2015) - Journée-découverte d'un écoreseau aux Brenets (2015) - Soutien à l'ensemencement de prairies fleuries (2012 et 2013) - Actions annuelles de lutte contre l'impaticente glanduleuse, néophyte envahissante (2012 à 2019). - Publication d'un dépliant d'information à l'adresse du grand-public sur l'impaticente glanduleuse et la berce du Caucase (2018) - Étude des effets de la lutte mécanique contre l'impaticente glanduleuse mandatée au CABI (2016 à 2019) - Soutien financier et élaboration d'un panneau dans le cadre de la revitalisation de l'étang des Prailats (2012) - Élaboration d'un rapport sur l'état initial des populations d'espèces cibles et caractéristiques du périmètre du réseau OQE des Franches-Montagnes (2013) - Étude sur le Sténobothre nain, orthoptère au bord de l'extinction (2014) - Analyse de l'évolution de la biodiversité et des populations de rongeurs dans les herbages de moyenne montagne en lien notamment avec les réseaux OQE (2016 à 2019) - Mise sous protection de 248 arbres-habitats en forêt d'entente avec l'administration cantonale et les gardes forestiers et conventionnement de 15 arbres-habitats en zone agricole (2019) - Mise en place de 236 tas de pierres et de bois (2018 et 2019) - Plantation de 495m de haie (2019) - Revitalisation de 6 sources (2017 à 2019)
<p>Relation avec effets attendus</p>	<p>S-2-1 Augmentation de la biodiversité</p>
<p>Relation avec domaines d'action</p>	<p>D-1-2 Maintien et renforcement de la biodiversité: Mesures en faveur de l'apron, notamment aménagement de la libre circulation des espèces piscicoles, sensibilisation de la population à l'importance de l'espèce pour le Doubs. Réintroduction de la fritillaire sur des stations définies au bord du Doubs, suivi du développement et mesures complémentaires. Mesures de promotion et de préservation consécutives à l'inventaire des espèces cibles dans le Parc du Doubs. Soutien au développement et à la mise en œuvre de réseaux écologiques et d'autres pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</p>
<p>Relation avec objectifs stratégiques</p>	<p>S-2 Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées Le Doubs abrite le dernier habitat de l'apron en Suisse. Sa préservation et son développement sont donc des missions importantes pour l'APNRD, dont il est une espèce emblématique. La présence de nombreuses fourmis des bois et de leurs fourmilières sont une des attractivités de l'arc jurassien. Leur protection et leur mise en valeur sont de la responsabilité du Parc. La fritillaire est en voie de disparition notamment en aval des barrages érigés sur la rivière. Des actions en faveur de sa réintroduction sur certaines stations en aval de ces barrages doivent ainsi être entreprises. D'autres espèces comme le lys martagon par exemple méritent également une attention particulière. Porté par les organisations agricoles et les propriétaires, le développement et la mise en connexion des réseaux OQE doit se poursuivre. L'APNRD en valorisera les effets et les conséquences afin de montrer l'importance de telles mesures pour la biodiversité.</p>
<p>Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV</p>	<p>D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage</p>

A-2-2 Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Comptages d'aprons réalisé par le Centre nature les Cerlatez (mandat) (2012). - Soutien à la réalisation du film "Apron, l'incroyable aventure d'un poissons sentinelle" (2014) - Organisation d'une exposition temporaire et d'une randonnées thématiques consacrées à l'apron dans le cadre de la Fête de la Nature (2013) - Soutien à la réalisation des réseaux écologiques des Franches-Montagnes (2012), de La Chaux-de-Fonds (2014) et du Locle-Les Brenets (2015) - Journée-découverte d'un écoreseau aux Brenets (2015) - Élaboration d'un rapport sur l'état initial des populations d'espèces cibles et caractéristiques du périmètre du réseau OQE des Franches-Montagnes (2013) - Revitalisation de 6 sources (2017 à 2019)
Relation avec effets attendus	S-2-2 Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs
Relation avec domaines d'action	<p>D-1-2 Maintien et renforcement de la biodiversité:</p> <p>Mesures en faveur de l'apron, notamment aménagement de la libre circulation des espèces piscicoles, sensibilisation de la population à l'importance de l'espèce pour le Doubs. Réintroduction de la fritillaire sur des stations définies au bord du Doubs, suivi du développement et mesures complémentaires. Mesures de promotion et de préservation consécutives à l'inventaire des espèces cibles dans le Parc du Doubs. Soutien au développement et à la mise en œuvre de réseaux écologiques et d'autres pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-2 Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées</p> <p>Le Doubs abrite le dernier habitat de l'apron en Suisse. Sa préservation et son développement sont donc des missions importantes pour l'APNRD, dont il est une espèce emblématique. La présence de nombreuses fourmis des bois et de leurs fourmilières sont une des attractivités de l'arc jurassien. Leur protection et leur mise en valeur sont de la responsabilité du Parc. La fritillaire est en voie de disparition notamment en aval des barrages érigés sur la rivière. Des actions en faveur de sa réintroduction sur certaines stations en aval de ces barrages doivent ainsi être entreprises. D'autres espèces comme le lys martagon par exemple méritent également une attention particulière. Porté par les organisations agricoles et les propriétaires, le développement et la mise en connexion des réseaux OQE doit se poursuivre. L'APNRD en valorisera les effets et les conséquences afin de montrer l'importance de telles mesures pour la biodiversité.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

A-2-3 Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions signées pour la coordination des réimplantations de fritillaires par le Jardin botanique de Porrentruy et de Neuchâtel (2015, 2017, 2018 et 2019) et de la récolte de graines (depuis 2015) - Suivi annuel de sites de réimplantation de fritillaires, réimplantations et prélèvement des graines (2012 à 2019) - Installation de 3 panneaux didactiques temporaires dans 3 sites à fritillaire pendant la période de floraison (depuis 2016) - Exposition itinérante autour de la fritillaire pintade et du projet de réimplantation installée pendant la période de floraison à La Chaux-de-Fonds (2017), à Saignelégier (2018) et à St-Ursanne (2019)
Relation avec effets attendus	S-2-3 Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond
Relation avec domaines d'action	<p>D-1-2 Maintien et renforcement de la biodiversité:</p> <p>Mesures en faveur de l'apron, notamment aménagement de la libre circulation des espèces piscicoles, sensibilisation de la population à l'importance de l'espèce pour le Doubs. Réintroduction de la fritillaire sur des stations définies au bord du Doubs, suivi du développement et mesures complémentaires. Mesures de promotion et de préservation consécutives à l'inventaire des espèces cibles dans le Parc du Doubs. Soutien au développement et à la mise en œuvre de réseaux écologiques et d'autres pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-2 Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées</p> <p>Le Doubs abrite le dernier habitat de l'apron en Suisse. Sa préservation et son développement sont donc des missions importantes pour l'APNRD, dont il est une espèce emblématique. La présence de nombreuses fourmis des bois et de leurs fourmilières sont une des attractivités de l'arc jurassien. Leur protection et leur mise en valeur sont de la responsabilité du Parc. La fritillaire est en voie de disparition notamment en aval des barrages érigés sur la rivière. Des actions en faveur de sa réintroduction sur certaines stations en aval de ces barrages doivent ainsi être entreprises. D'autres espèces comme le lys martagon par exemple méritent également une attention particulière. Porté par les organisations agricoles et les propriétaires, le développement et la mise en connexion des réseaux OQE doit se poursuivre. L'APNRD en valorisera les effets et les conséquences afin de montrer l'importance de telles mesures pour la biodiversité.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

A-2-4 Progression des espèces cibles

<p>Activités principales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comptages d'aprons réalisés par le Centre nature les Cerlatez (mandat) (2012). - Soutien à la réalisation du film "Apron, l'incroyable aventure d'un poissons sentinelle" (2014) - Organisation d'une exposition temporaire et d'une randonnées thématiques consacrées à l'apron dans le cadre de la Fête de la Nature (2013) - Conventions signées pour la coordination des réimplantations de fritillaires par le Jardin botanique de Porrentruy et de Neuchâtel (2015, 2017, 2018 et 2019) et de la récolte de graines (depuis 2015) - Suivi annuel de sites de réimplantation de fritillaires (2012 à 2019) - Installation de 3 panneaux didactiques temporaires dans 3 sites à fritillaire pendant la période de floraison (depuis 2016) - Exposition itinérante autour de la fritillaire pintade et du projet de réimplantation installée pendant la période de floraison à La Chaux-de-Fonds (2017), à Saignelégier (2018) et à St-Ursanne (2019) - Soutien à la réalisation des réseaux écologiques des Franches-Montagnes (2012), de La Chaux-de-Fonds (2014) et du Locle-Les Brenets (2015) - Journée-découverte d'un écoreseau aux Brenets (2015) - Soutien à l'ensemencement de prairies fleuries (2012 et 2013) - Actions annuelles de lutte contre l'impaticte glanduleuse, néophyte envahissante (2012 à 2019). Publication d'un dépliant d'information à l'adresse du grand-public sur l'impaticte glanduleuse et la berce du Caucase (2018) - Étude des effets de la lutte mécanique contre l'impaticte glanduleuse mandatée au CABI (2016 à 2019) - Soutien financier et élaboration d'un panneau dans le cadre de la revitalisation de l'étang des Prailats (2012) - Élaboration d'un rapport sur l'état initial des populations d'espèces cibles et caractéristiques du périmètre du réseau OQE des Franches-Montagnes (2013) - Étude sur le Sténobothre nain, orthoptère au bord de l'extinction (2014) - Analyse de l'évolution de la biodiversité et des populations de rongeurs dans les herbages de moyenne montagne en lien notamment avec les réseaux OQE (2016 à 2019) - Mise sous protection de 248 arbres-habitats en forêt d'entente avec l'administration cantonale et les gardes forestiers et conventionnement de 15 arbres-habitats en zone agricole (2019) - Mise en place de 236 tas de pierres et de bois (2018 et 2019) - Plantation de 495m de haie (2019) - Revitalisation de 6 sources (2017 à 2019)
<p>Relation avec effets attendus</p>	<p>S-2-4 Progression des espèces cibles</p>
<p>Relation avec domaines d'action</p>	<p>D-1-2 Maintien et renforcement de la biodiversité: Mesures en faveur de l'apron, notamment aménagement de la libre circulation des espèces piscicoles, sensibilisation de la population à l'importance de l'espèce pour le Doubs. Réintroduction de la fritillaire sur des stations définies au bord du Doubs, suivi du développement et mesures complémentaires. Mesures de promotion et de préservation consécutives à l'inventaire des espèces cibles dans le Parc du Doubs. Soutien au développement et à la mise en œuvre de réseaux écologiques et d'autres pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</p>
<p>Relation avec objectifs stratégiques</p>	<p>S-2 Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées Le Doubs abrite le dernier habitat de l'apron en Suisse. Sa préservation et son développement sont donc des missions importantes pour l'APNRD, dont il est une espèce emblématique. La présence de nombreuses fourmis des bois et de leurs fourmilières sont une des attractivités de l'arc jurassien. Leur protection et leur mise en valeur sont de la responsabilité du Parc. La fritillaire est en voie de disparition notamment en aval des barrages érigés sur la rivière. Des actions en faveur de sa réintroduction sur certaines stations en aval de ces barrages doivent ainsi être entreprises. D'autres espèces comme le lys martagon par exemple méritent également une attention particulière. Porté par les organisations agricoles et les propriétaires, le développement et la mise en connexion des réseaux OQE doit se poursuivre. L'APNRD en valorisera les effets et les conséquences afin de montrer l'importance de telles mesures pour la biodiversité.</p>
<p>Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV</p>	<p>D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage</p>

A-3-1 Meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et de son potentiel et appropriation des enjeux par la population

<p>Activités principales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création, avec des partenaires régionaux, de l'offre "Des chevaux et des hommes" (2017), mettant en valeur le monde de l'élevage chevalin (visites d'élevages, site internet dédié, géolocalisation des troupeaux, suggestions d'hébergement). - Participation à la réalisation d'une exposition permanente autour du cheval Franches-Montagnes à Maison-Rouge / Les Bois (2019) - Organisation d'animations à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (2016 à 2019) et mise en valeur du patrimoine bâti et des activités artisanales anciennes - Concept de ville-porte et de portes d'entrées travaillé (dès 2012) et 4 sites identifiés (2017) en vue d'une ouverture progressive dès 2021: Saint-Ursanne (apron, Doubs, patrimoine bâti), La Chaux-de-Fonds (faune), la Gruère (tourbières) et Les Brenets (eau, karst, géologie) - Toutes les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, animations scolaires, sorties découverte, Fête de la nature, etc. - 2013 : Expo Apron et balades autour de la rivière - 2014 : plongée dans la vallée du Doubs - 2015 : balade sur les arbres des rives du Doubs (en canoé) - 2016 : 3 excursions géologiques autour du Doubs (30 participants) - partenariat ISSKA - 2017 : 3 excursions géologiques autour du Doubs (32 participants) - partenariat ISSKA - 2018 : création du concept des "Rendez-vous du Doubs", sorties guidées spécialement dédiées à la découverte grand public du Doubs - 3 balades (30 participants) + Journée découverte autour du Doubs et de l'Apron avec entreprise localoise (chantier nature + balade / 25 participants) - 2019 : 3 "rdvs du Doubs" (42 participants) + chasse au trésor en canoé dédiée au patrimoine du Doubs (partenariat avec la Maison du Tourisme de Saint-Ursanne / questions-réponses proposé par le Parc)
<p>Relation avec domaines d'action</p>	<p>D-3-1 Création de centres d'interprétation:</p> <p>Le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional - inventaire des objets et des sites dignes d'intérêt, travaux de recherche et de valorisation, aménagement d'espaces d'information, promotion. Définition du concept de centre d'interprétation et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion.</p>
<p>Relation avec effets attendus</p>	<p>S-3-1 Meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et de son potentiel et appropriation des enjeux par la population</p>
<p>Relation avec objectifs stratégiques</p>	<p>S-3 Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel</p> <p>La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes.</p> <p>Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées.</p> <p>Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.</p>
<p>Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV</p>	<p>D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage</p>

A-3-2 Augmentation de la cohésion à l'intérieur du périmètre

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'événements en liaison avec le patrimoine comme des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, animations scolaires, sorties découverte, Fête de la nature, etc. - Création, avec des partenaires régionaux, de l'offre "Des chevaux et des hommes" (2017), mettant en valeur le monde de l'élevage chevalin (visites d'élevages, site internet dédié, géolocalisation des troupeaux, suggestions d'hébergement). - Participation à la réalisation d'une exposition permanente autour du cheval Franches-Montagnes à Maison-Rouge / Les Bois (2019) - Organisation d'animations à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (2016 à 2019) et mise en valeur du patrimoine bâti et des activités artisanales anciennes - Concept de ville-porte et de portes d'entrées travaillé (dès 2012) et 4 sites identifiés (2017) en vue d'une ouverture progressive dès 2021: Saint-Ursanne (apron, Doubs, patrimoine bâti), La Chau-de-Fonds (faune), la Gruère (tourbières) et Les Brenets (eau, karst, géologie) - Toutes les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, animations scolaires, sorties découverte, Fête de la nature, etc.
Relation avec effets attendus	S-3-2 Augmentation de la cohésion à l'intérieur du périmètre
Relation avec domaines d'action	<p>D-3-1 Création de centres d'interprétation:</p> <p>Le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional - inventaire des objets et des sites dignes d'intérêt, travaux de recherche et de valorisation, aménagement d'espaces d'information, promotion. Définition du concept de centre d'interprétation et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion.</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-3 Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel</p> <p>La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes.</p> <p>Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées.</p> <p>Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

A-4-1 Développement du bois énergie

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Journal du Parc consacré à l'utilisation du bois comme source d'énergie. - Valorisation d'un projet de chauffage à distance à Saignelégier (2013) - Exposition, conférence et concert organisés au Musée rural et paysan (La Chau-de-Fonds) sur la thématique du bois de résonance (2013) - Organisation annuelle en collaboration avec le Parc régional Chasseral de séances d'information intercommunales pour la promotion de l'économie d'énergie et du potentiel d'utilisation des énergies renouvelables disponibles localement (2016 à 2019) - Prestations-conseils proposées aux communes du Parc pour la promotion de l'économie d'énergie et du potentiel d'utilisation des énergies renouvelables (2016 et 2018)
Relation avec effets attendus	S-4-1 Développement du bois énergie
Relation avec domaines d'action	<p>D-2-1 Valorisation du bois (bois de construction et bois énergie):</p> <p>favoriser l'exploitation des forêts en soutenant une stratégie de transformation de la matière première à l'intérieur du périmètre du Parc et favoriser l'utilisation du bois transformé pour des applications de proximité dans le domaine du chauffage et de la construction.</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-4 Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable</p> <p>Le Parc du Doubs comprend une surface forestière importante. La transformation et l'utilisation du bois dans le périmètre du Parc peuvent être augmentées. Des sources d'écoulement sont envisageables dans la construction et le chauffage notamment. La transformation du lait sur place est insuffisante, la quantité travaillée dans le périmètre atteint un peu plus de 20% alors qu'en moyenne suisse elle se situe à 50%. Les circuits d'écoulement peuvent être améliorés et de nouveaux doivent être créés. Il est en outre important de rechercher une diversification pour les entreprises agricoles. L'agritourisme est un débouché à exploiter car il offre des possibilités de revenu accessoire pour les agriculteurs.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-4-2 Augmentation du volume de bois transformé dans le Parc

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Journal du Parc consacré à l'utilisation du bois comme source d'énergie. Valorisation d'un projet de chauffage à distance à Saignelégier (2013) - Exposition, conférence et concert organisés au Musée rural et paysan (La Chaux-de-Fonds) sur la thématique du bois de résonance (2013) - Organisation annuelle en collaboration avec le Parc régional Chasseral de séances d'information intercommunales pour la promotion de l'économie d'énergie et du potentiel d'utilisation des énergies renouvelables disponibles localement (2016 à 2019) - Prestations-conseils proposées aux communes du Parc pour la promotion de l'économie d'énergie et du potentiel d'utilisation des énergies renouvelables (2016 et 2018)
Relation avec effets attendus	S-4-2 Augmentation du volume de bois transformé dans le Parc [indicateur de la charte]
Relation avec domaines d'action	D-2-1 Valorisation du bois (bois de construction et bois énergie): favoriser l'exploitation des forêts en soutenant une stratégie de transformation de la matière première à l'intérieur du périmètre du Parc et favoriser l'utilisation du bois transformé pour des applications de proximité dans le domaine du chauffage et de la construction.
Relation avec objectifs stratégiques	S-4 Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable Le Parc du Doubs comprend une surface forestière importante. La transformation et l'utilisation du bois dans le périmètre du Parc peuvent être augmentées. Des sources d'écoulement sont envisageables dans la construction et le chauffage notamment. La transformation du lait sur place est insuffisante, la quantité travaillée dans le périmètre atteint un peu plus de 20% alors qu'en moyenne suisse elle se situe à 50%. Les circuits d'écoulement peuvent être améliorés et de nouveaux doivent être créés. Il est en outre important de rechercher une diversification pour les entreprises agricoles. L'agritourisme est un débouché à exploiter car il offre des possibilités de revenu accessoire pour les agriculteurs
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-4-3 Diversification des activités agricoles

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'offres forfaitaires pour 5 prestataires (2012) - 5 Panneaux posés auprès de prestataires (2012) - Prestataires du parc démarchés et encouragés à participer aux formations label qualité (Q1). 5 prestataires ont obtenu le label Q1 et ont été récompensés par le Parc. (2014) - Création, avec des partenaires régionaux, de l'offre "Des chevaux et des hommes" (2017), mettant en valeur le monde de l'élevage chevalin (visites d'élevages, site internet dédié, géolocalisation des troupeaux, suggestions d'hébergement). - Développement du concept d'entreprise partenaire avec le Réseau suisse des parcs, 4 hébergeurs impliqués dans une démarche test visant à améliorer la durabilité de leurs prestations (dès 2018) - Valorisation des hébergements agritouristiques dans le cadre de l'itinéraire touristique de e-bike "La Route Verte" et de l'offre transfrontalière "Les Chemins de la contrebande franco-suisse".
Relation avec effets attendus	S-4-3 Diversification des activités agricoles
Relation avec domaines d'action	D-2-3 Développement et promotion d'un agritourisme durable: développement d'une offre de prestations agritouristiques et promotion et commercialisation de celle-ci, amélioration des conditions d'accueil et de la diversité des prestations, valorisation de la spécificité transfrontalière.
Relation avec objectifs stratégiques	S-4 Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable Le Parc du Doubs comprend une surface forestière importante. La transformation et l'utilisation du bois dans le périmètre du Parc peuvent être augmentées. Des sources d'écoulement sont envisageables dans la construction et le chauffage notamment. La transformation du lait sur place est insuffisante, la quantité travaillée dans le périmètre atteint un peu plus de 20% alors qu'en moyenne suisse elle se situe à 50%. Les circuits d'écoulement peuvent être améliorés et de nouveaux doivent être créés. Il est en outre important de rechercher une diversification pour les entreprises agricoles. L'agritourisme est un débouché à exploiter car il offre des possibilités de revenu accessoire pour les agriculteurs
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-4-4 Augmentation du volume de lait transformé dans le Parc

<p>Activités principales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un brunch santé annuel écoulant des produits du terroir (2012 à 2015) - Point de vente mis en place à La Theurre (2013 à 2014) - Adaptation et promotion d'un Chemin du Bio (2013) - Organisations de randonnées du goût et du terroir (2013, 2018 et 2019) - Création des pique-niques du terroir en collaboration avec la FRIJ. Vendus à St-Ursanne (2013) et dans des boulangeries du Parc (2014) - Coffret de dégustation proposé avec Fromajoie au travers du Réseau des Parcs suisses (2013). - Développement du concept "Assiette du Parc ", proposé dans plusieurs restaurants (2013 et 2014). - Nouveaux restaurateurs signent la Charte dans laquelle ils s'engagent à utiliser des produits du terroir marqué régional dans la composition de leurs plats (2014 et 2015). - Participation annuelle à de nombreux marchés pour promouvoir les produits labélisés et d'autres produits régionaux (2017 à 2019) - Production conjointe avec Jura3Lacs, le Parc régional Chasseral et la Fondation rurale interjurassienne d'une brochure de promotions de produits régionaux (2017 et 2019). - Création et commercialisation des paniers du terroir du Parc (dès 2017). - Participation au projet-pilote (WWF, canton JU, AgriJura) de soutien à la reconversion bio de la production laitière dans le bassin versant du Doubs (dès 2016) puis projet de création d'un fonds de soutien à l'échelle du Parc (dès 2019). - Trouver des nouveaux sites de distribution
<p>Relation avec effets attendus</p>	<p>S-4-4 Augmentation du volume de lait transformé dans le Parc</p>
<p>Relation avec domaines d'action</p>	<p>D-2-3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire: développement de l'information et soutien aux mesures prises pour aménager des installations de transformation du lait, développement de nouveaux produits laitiers, amélioration des circuits de distribution, développement d'une offre « produits du Doubs » dans les restaurants et hôtels du Parc.</p>
<p>Relation avec objectifs stratégiques</p>	<p>S-4 Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable</p> <p>Le Parc du Doubs comprend une surface forestière importante. La transformation et l'utilisation du bois dans le périmètre du Parc peuvent être augmentées. Des sources d'écoulement sont envisageables dans la construction et le chauffage notamment. La transformation du lait sur place est insuffisante, la quantité travaillée dans le périmètre atteint un peu plus de 20% alors qu'en moyenne suisse elle se situe à 50%. Les circuits d'écoulement peuvent être améliorés et de nouveaux doivent être créés. Il est en outre important de rechercher une diversification pour les entreprises agricoles. L'agritourisme est un débouché à exploiter car il offre des possibilités de revenu accessoire pour les agriculteurs</p>
<p>Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV</p>	<p>D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable.</p>

A-4-5 Augmentation de l'offre de produits du terroir locaux sur les marchés de consommation

Activités principales	<p>Organisation d'un brunch santé annuel écoulant des produits du terroir (2012 à 2015) Point de vente mis en place à La Theurre (2013 à 2014) Adaptation et promotion d'un Chemin du Bio (2013) Organisations de randonnées du goût et du terroir (2013, 2018 et 2019) Création des pique-niques du terroir en collaboration avec la FRIJ. Vendus à St-Ursanne (2013) et dans des boulangeries du Parc (2014) Coffret de dégustation proposé avec Fromajoie au travers du Réseau des Parcs suisses (2013). Développement du concept "Assiette du Parc ", proposé dans plusieurs restaurants (2013 et 2014). Nouveaux restaurateurs signent la Charte dans laquelle ils s'engagent à utiliser des produits du terroir marqué régional dans la composition de leurs plats (2014 et 2015). Participation annuelle à de nombreux marchés pour promouvoir les produits labélisés et d'autres produits régionaux (2017 à 2019) Production conjointe avec Jura3Lacs, le Parc régional Chasseral et la Fondation rurale interjurassienne d'une brochure de promotions de produits régionaux (2017 et 2019). Création et commercialisation des paniers du terroir du Parc (dès 2017). Participation au projet-pilote (WWF, canton JU, AgriJura) de soutien à la reconversion bio de la production laitière dans le bassin versant du Doubs (dès 2016) puis projet de création d'un fonds de soutien à l'échelle du Parc (dès 2019).</p>
Relation avec effets attendus	S-4-5 Augmentation de l'offre de produits du terroir locaux sur les marchés de consommation
Relation avec domaines d'action	D-2-3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire: développement de l'information et soutien aux mesures prises pour aménager des installations de transformation du lait, développement de nouveaux produits laitiers, amélioration des circuits de distribution, développement d'une offre « produits du Doubs » dans les restaurants et hôtels du Parc.
Relation avec objectifs stratégiques	S-4 Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable Le Parc du Doubs comprend une surface forestière importante. La transformation et l'utilisation du bois dans le périmètre du Parc peuvent être augmentées. Des sources d'écoulement sont envisageables dans la construction et le chauffage notamment. La transformation du lait sur place est insuffisante, la quantité travaillée dans le périmètre atteint un peu plus de 20% alors qu'en moyenne suisse elle se situe à 50%. Les circuits d'écoulement peuvent être améliorés et de nouveaux doivent être créés. Il est en outre important de rechercher une diversification pour les entreprises agricoles. L'agritourisme est un débouché à exploiter car il offre des possibilités de revenu accessoire pour les agriculteurs
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-5-1 Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région

Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
Relation avec objectifs stratégiques	S-5 Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information) Dans le périmètre du Parc du Doubs se trouvent des sites de grande valeur touristique comme l'Etang de la Gruère, le Saut du Doubs ou la ville de Saint-Ursanne. La valeur ajoutée laissée par ce tourisme est insuffisante. La qualité de l'accueil contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la région. L'augmentation de la durée des séjours favorisera la rentabilité des affaires. Le caractère transfrontalier du Parc donne une spécificité intéressante. L'APNRD développera des produits orientés vers le développement durable et la mobilité douce. Les organisations de promotion du tourisme disposeront ainsi d'une ligne spécifique Parc dans la destination « Jura & 3 Lacs » avec les parcs du Doubs, du Chasseral et du Thal.
Relation avec domaines d'action	D-2-4 Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits: création d'offres spécifiques orientées vers le tourisme de loisirs et sportif proche de la nature en été et en hiver, création d'une centrale de réservation, formation des prestataires, promotion de l'offre, valorisation de la spécificité transfrontalière
Relation avec effets attendus	S-5-1 Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région
Activités principales	<p>Création et inscription de l'itinéraire pédestre 95 "Chemin au fil du Doubs" entre Les Brenets et St-Ursanne (2012). Promotion du Chemin des Rencontres (2013) Itinéraire promu aux Roches de Moron dans le cadre de la brochure "Balades ressourçantes" de J3L en collaboration avec Tourisme neuchâtelois (2014) Promotion de l'itinéraire 95 avec Swisstrails sous le nom "Randonnée au Parc du Doubs" (2014) Création avec le Pays horloger des Chemins de la Contrebande (2014 et 2015). Partenariat avec les Parcs de l'Arc jurassien et Jura3Lacs dans la création de la Route verte (2016) Création, avec des partenaires régionaux, de l'offre "Des chevaux et des hommes" (2017) Edition et impression d'une carte du Parc de points d'intérêt, de mobilité douce et de transports publics (2019 et 2020) Promotion d'un itinéraire de randonnée pédestre et de la biodiversité de la région des Montagnes neuchâtelaises par Les Amis de la nature, dans leur brochure "Natura Trails Doubs" (2016) Définition et promotion d'un itinéraire de balade botanique connectée dans le Clos du Doubs (application Flowerwalks) (2018)</p>

A-5-2 Amélioration de la qualité de l'offre et de l'accueil

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Offres de formation proposées aux prestataires (2012, 2013) - Prestataires du parc démarchés et encouragés à participer aux formations label qualité (Q1). 5 prestataires ont obtenu le label Q1 et ont été récompensés par le Parc. (2014) - Formation des guides-interprètes du patrimoine et échanges annuels (dès 2015).
Relation avec effets attendus	S-5-2 Amélioration de la qualité de l'offre et de l'accueil
Relation avec domaines d'action	<p>D-2-4 Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits: création d'offres spécifiques orientées vers le tourisme de loisirs et sportif proche de la nature en été et en hiver, création d'une centrale de réservation, formation des prestataires, promotion de l'offre, valorisation de la spécificité transfrontalière.</p> <p>D-2-6 Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs: inventaire qualitatif et quantitatif, mise en place de mesures pour augmenter l'attractivité des lieux et la rentabilité des auberges, mise en œuvre d'une campagne de promotion</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-5 Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)</p> <p>Dans le périmètre du Parc du Doubs se trouvent des sites de grande valeur touristique comme l'Etang de la Gruère, le Saut du Doubs ou la ville de Saint-Ursanne. La valeur ajoutée laissée par ce tourisme est insuffisante. La qualité de l'accueil contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la région. L'augmentation de la durée des séjours favorisera la rentabilité des affaires. Le caractère transfrontalier du Parc donne une spécificité intéressante. L'APNRD développera des produits orientés vers le développement durable et la mobilité douce. Les organisations de promotion du tourisme disposeront ainsi d'une ligne spécifique Parc dans la destination « Jura & 3 Lacs » avec les parcs du Doubs, du Chasseral et du Thal.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-5-3 Maintien de prestataires et de prestations le long du Doubs

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des immeubles réalisé (2012) - Chemin de contrebande - Balisage des chemins
Relation avec effets attendus	S-5-3 Maintien de prestataires et de prestations le long du Doubs
Relation avec domaines d'action	<p>D-2-6 Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs: inventaire qualitatif et quantitatif, mise en place de mesures pour augmenter l'attractivité des lieux et la rentabilité des auberges, mise en œuvre d'une campagne de promotion.</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-5 Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)</p> <p>Dans le périmètre du Parc du Doubs se trouvent des sites de grande valeur touristique comme l'Etang de la Gruère, le Saut du Doubs ou la ville de Saint-Ursanne. La valeur ajoutée laissée par ce tourisme est insuffisante. La qualité de l'accueil contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la région. L'augmentation de la durée des séjours favorisera la rentabilité des affaires. Le caractère transfrontalier du Parc donne une spécificité intéressante. L'APNRD développera des produits orientés vers le développement durable et la mobilité douce. Les organisations de promotion du tourisme disposeront ainsi d'une ligne spécifique Parc dans la destination « Jura & 3 Lacs » avec les parcs du Doubs, du Chasseral et du Thal.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-5-4 Aménagement d'une offre touristique transfrontalière

Activités principales	- Conventions de partenariats établies entre le Parc et les hébergeurs et restaurateurs le long du Doubs franco-suisse dans le cadre des Chemins de la Contrebande franco-suisse (2014)
Relation avec effets attendus	S-5-4 Aménagement d'une offre touristique transfrontalière
Relation avec domaines d'action	D-2-4 Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits: création d'offres spécifiques orientées vers le tourisme de loisirs et sportif proche de la nature en été et en hiver, création d'une centrale de réservation, formation des prestataires, promotion de l'offre, valorisation de la spécificité transfrontalière.
Relation avec objectifs stratégiques	S-5 Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information) Dans le périmètre du Parc du Doubs se trouvent des sites de grande valeur touristique comme l'Etang de la Gruère, le Saut du Doubs ou la ville de Saint-Ursanne. La valeur ajoutée laissée par ce tourisme est insuffisante. La qualité de l'accueil contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la région. L'augmentation de la durée des séjours favorisera la rentabilité des affaires. Le caractère transfrontalier du Parc donne une spécificité intéressante. L'APNRD développera des produits orientés vers le développement durable et la mobilité douce. Les organisations de promotion du tourisme disposeront ainsi d'une ligne spécifique Parc dans la destination « Jura & 3 Lacs » avec les parcs du Doubs, du Chasseral et du Thal.
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-6-1 Augmentation de l'attractivité des produits du Parc

Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - 24 produits labellisés (entre 2016 et 2019) - Participation annuelle à de nombreux marchés pour promouvoir les produits labellisés et d'autres produits régionaux (2017 à 2019) - Implication active dans la recherche de repreneurs et aide à la reprise pour la production de tête de moine au feu de bois (2017) - Mise en vente de 3 produits labellisés dans 31 succursales de Coop (2019) - Production conjointe avec Jura3Lacs, le Parc régional Chasseral et la Fondation rurale interjurassienne d'une brochure de promotions de produits régionaux (2017 et 2019). - Création et commercialisation des paniers du terroir du Parc (dès 2017).
Relation avec effets attendus	S-6-1 Augmentation de l'attractivité des produits du Parc
Relation avec domaines d'action	D-2-3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire: soutien à la transformation des matières premières et au développement de nouveaux produits laitiers, fromagers et carnés, développement de points de vente sur les sites à forte affluence et dans les villes de proximité, labellisation de produits, promotion des produits.
Relation avec objectifs stratégiques	S-6 Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux La stratégie des marques est en pleine organisation sur le territoire du Parc où trois marques régionales sont déjà présentes: "Spécialités du Canton du Jura", "Jura bernois Produits du terroir" et "Produits du terroir Neuchâtel". Le label Parc doit servir à augmenter la force de pénétration des produits fabriqués sur son territoire. La part des matières premières transformées doit être augmentée de manière significative. La vente des produits doit être organisée à travers un marché de proximité développé à l'échelon du Parc

A-6-2 Augmentation de la valeur des produits

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - 24 produits labellisés (entre 2016 et 2019) - Participation annuelle à de nombreux marchés pour promouvoir les produits labellisés et d'autres produits régionaux (2017 à 2019) - Implication active dans la recherche de repreneurs et aide à la reprise pour la production de tête de moine au feu de bois (2017) - Mise en vente de 3 produits labellisés dans 31 succursales de Coop (2019) - Production conjointe avec Jura3Lacs, le Parc régional Chasseral et la Fondation rurale interjurassienne d'une brochure de promotions de produits régionaux (2017 et 2019). - Création et commercialisation des paniers du terroir du Parc (dès 2017). <p>Jusqu'à fin 2019, le PNRD a travaillé avec 6 restaurateurs de la région pour qu'ils mettent en avant la carotte Jaune du Doubs, ce qui a permis de développer la prise en charge d'autres produits locaux/fermiers dans ces établissements, mais également dans les petits magasins régionaux.</p> <p>Le PNRD a également contribué à placer des produits de la brasserie Tonnebière et de la boucherie St-Hubert dans des supermarchés Coop de la ville de Porrentruy jusqu'à Yverdon-les-bains.</p>
Relation avec effets attendus	S-6-2 Augmentation de la valeur des produits
Relation avec domaines d'action	D-2-3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire: soutien à la transformation des matières premières et au développement de nouveaux produits laitiers, fromagers et carnés, développement de points de vente sur les sites à forte affluence et dans les villes de proximité, labellisation de produits, promotion des produits.
Relation avec objectifs stratégiques	S-6 Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux La stratégie des marques est en pleine organisation sur le territoire du Parc où trois marques régionales sont déjà présentes: "Spécialités du Canton du Jura", "Jura bernois Produits du terroir" et "Produits du terroir Neuchâtel". Le label Parc doit servir à augmenter la force de pénétration des produits fabriqués sur son territoire. La part des matières premières transformées doit être augmentée de manière significative. La vente des produits doit être organisée à travers un marché de proximité développé à l'échelon du Parc
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-6-3 Augmentation de la qualité des produits et des prestations

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Labélisation des produits alimentaires. - Implication active dans la recherche de repreneurs et aide à la reprise pour la production de tête de moine au feu de bois (2017)
Relation avec effets attendus	S-6-3 Augmentation de la qualité des produits et des prestations
Relation avec domaines d'action	D-2-3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire: soutien à la transformation des matières premières et au développement de nouveaux produits laitiers, fromagers et carnés, développement de points de vente sur les sites à forte affluence et dans les villes de proximité, labellisation de produits, promotion des produits.
Relation avec objectifs stratégiques	S-6 Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux La stratégie des marques est en pleine organisation sur le territoire du Parc où trois marques régionales sont déjà présentes: "Spécialités du Canton du Jura", "Jura bernois Produits du terroir" et "Produits du terroir Neuchâtel". Le label Parc doit servir à augmenter la force de pénétration des produits fabriqués sur son territoire. La part des matières premières transformées doit être augmentée de manière significative. La vente des produits doit être organisée à travers un marché de proximité développé à l'échelon du Parc
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-7-1 Meilleures dessertes des sites par les transports publics

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien financier et conventionnement annuel avec d'autres partenaires de la ligne de CarPostal entre La Chaux-de-Fonds et Biaufond (dès 2012). - Raccordement (balisage) entre les itinéraires VTT locaux neuchâtelois et bernois dans la région du Valanvron (La Chaux-de-Fonds / La Ferrière) (2015) - Réalisation avec de nombreux acteurs de la région d'un Plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques (2016 à 2019, publication) - Publication en mise en oeuvre du Plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques (depuis 2020) - Edition et impression d'une carte du Parc des points d'intérêt, de mobilité douce et des transports publics (2019 et 2020)
Relation avec effets attendus	S-7-1 Meilleures dessertes des sites par les transports publics
Relation avec domaines d'action	D-2-5 Transports, mobilité, signalétique et gestion et information des visiteurs: maintien des dessertes en transports en commun existantes, promotion de l'accès au Parc par les transports en commun, amélioration de la sécurité des cyclistes, amélioration de la cohabitation entre visiteurs et agriculteurs, préservation des zones sensibles sur les sites fortement fréquentés (La Gruère, Saint-Ursanne, Maison-Monsieur), promotion du co-voiturage, organisation de l'information et de la signalisation, formation des prestataires, définition du statut de ville porte.
Relation avec objectifs stratégiques	S-7 Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs Actuellement déjà, le Parc du Doubs accueille de nombreux visiteurs en des lieux symboliques comme le Saut du Doubs, l'Etang de la Gruère ou Saint-Ursanne par exemple. Des milliers de randonneurs et cavaliers empruntent les itinéraires tracés par les associations de randonneurs à pied, en vélo, en VTT ou à cheval. La cohabitation entre tourisme et agriculture n'est pas toujours bonne. L'accès au Parc par les transports en commun est facile et bien organisé; le Parc dispose d'une bonne desserte dans son axe est-ouest avec la ligne CJ. Par contre les déplacements nord-sud sont plus difficiles. Le Parc du Doubs dispose d'un atout avec la proximité de l'agglomération bâloise et des villes du pied du Jura
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-7-2 Meilleure utilisation des transports en commun

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien financier et conventionnement annuel avec d'autres partenaires de la ligne de CarPostal entre La Chaux-de-Fonds et Biaufond (dès 2012). - Soutien financier pour la gratuité des transports publics pour les hôtes du Parc séjournant dans l'aire "Vagabond" (Jurapass, dès 2014) et jusqu'à La Chaux-de-Fonds (dès 2017) - Réalisation avec de nombreux acteurs de la région d'un Plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques (2016 à 2019, publication) - Publication en mise en oeuvre du Plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques (depuis 2020) - Edition et impression d'une carte du Parc des points d'intérêt, de mobilité douce et des transports publics (2019 et 2020)
Relation avec effets attendus	S-7-2 Meilleure utilisation des transports en commun
Relation avec domaines d'action	D-2-5 Transports, mobilité, signalétique et gestion et information des visiteurs: maintien des dessertes en transports en commun existantes, promotion de l'accès au Parc par les transports en commun, amélioration de la sécurité des cyclistes, amélioration de la cohabitation entre visiteurs et agriculteurs, préservation des zones sensibles sur les sites fortement fréquentés (La Gruère, Saint-Ursanne, Maison-Monsieur), promotion du co-voiturage, organisation de l'information et de la signalisation, formation des prestataires, définition du statut de ville porte.
Relation avec objectifs stratégiques	S-7 Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs Actuellement déjà, le Parc du Doubs accueille de nombreux visiteurs en des lieux symboliques comme le Saut du Doubs, l'Etang de la Gruère ou Saint-Ursanne par exemple. Des milliers de randonneurs et cavaliers empruntent les itinéraires tracés par les associations de randonneurs à pied, en vélo, en VTT ou à cheval. La cohabitation entre tourisme et agriculture n'est pas toujours bonne. L'accès au Parc par les transports en commun est facile et bien organisé; le Parc dispose d'une bonne desserte dans son axe est-ouest avec la ligne CJ. Par contre les déplacements nord-sud sont plus difficiles. Le Parc du Doubs dispose d'un atout avec la proximité de l'agglomération bâloise et des villes du pied du Jura
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-7-3 Réduction des conflits entre touristes et agriculture

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement (balisage) entre les itinéraires VTT locaux neuchâtelois et bernois dans la région du Valanvron (La Chaux-de-Fonds / La Ferrière) (2015) - Relais des campagnes de sensibilisation "Respecter c'est protéger" et "Du respect, pas des déchets" (dès 2014) - Réalisation avec de nombreux acteurs de la région d'un Plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques (2016 à 2019, publication) - Publication en mise en œuvre du Plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques (depuis 2020) - Edition et impression d'une carte du Parc des points d'intérêt, de mobilité douce et des transports publics (2019 et 2020) - 4 panneaux d'information sur le Parc posés dans des sites stratégiques (2015) , 45 panneaux d'entrée de communes (2015) et 1 panneau routier à l'entrée de St-Ursanne (2017)
Relation avec effets attendus	S-7-3 Réduction des conflits entre touristes et agriculture
Relation avec domaines d'action	D-2-5 Transports, mobilité, signalétique et gestion et information des visiteurs: maintien des dessertes en transports en commun existantes, promotion de l'accès au Parc par les transports en commun, amélioration de la sécurité des cyclistes, amélioration de la cohabitation entre visiteurs et agriculteurs, préservation des zones sensibles sur les sites fortement fréquentés (La Gruère, Saint-Ursanne, Maison-Monsieur), promotion du co-voiturage, organisation de l'information et de la signalisation, formation des prestataires, définition du statut de ville porte.
Relation avec objectifs stratégiques	S-7 Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs Actuellement déjà, le Parc du Doubs accueille de nombreux visiteurs en des lieux symboliques comme le Saut du Doubs, l'Etang de la Gruère ou Saint-Ursanne par exemple. Des milliers de randonneurs et cavaliers empruntent les itinéraires tracés par les associations de randonneurs à pied, en vélo, en VTT ou à cheval. La cohabitation entre tourisme et agriculture n'est pas toujours bonne. L'accès au Parc par les transports en commun est facile et bien organisé; le Parc dispose d'une bonne desserte dans son axe est-ouest avec la ligne CJ. Par contre les déplacements nord-sud sont plus difficiles. Le Parc du Doubs dispose d'un atout avec la proximité de l'agglomération bâloise et des villes du pied du Jura
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-7-4 Meilleure visibilité du Parc

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Action de promotion organisée dans les trams de Bâle (2014)? - Raccordement (balisage) entre les itinéraires VTT locaux neuchâtelois et bernois dans la région du Valanvron (La Chaux-de-Fonds / La Ferrière) (2015) - Relais des campagnes de sensibilisation "Respecter c'est protéger" et "Du respect, pas des déchets" (dès 2014) - Réalisation avec de nombreux acteurs de la région d'un Plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques (2016 à 2019, publication) - Publication en mise en œuvre du Plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques (depuis 2020) - Edition et impression d'une carte du Parc des points d'intérêt, de mobilité douce et des transports publics (2019 et 2020) - 4 panneaux d'information sur le Parc posés dans des sites stratégiques (2015) , 45 panneaux d'entrée de communes (2015) et 1 panneau routier à l'entrée de St-Ursanne (2017)
Relation avec effets attendus	S-7-4 Meilleure visibilité du Parc
Relation avec domaines d'action	D-2-5 Transports, mobilité, signalétique et gestion et information des visiteurs: maintien des dessertes en transports en commun existantes, promotion de l'accès au Parc par les transports en commun, amélioration de la sécurité des cyclistes, amélioration de la cohabitation entre visiteurs et agriculteurs, préservation des zones sensibles sur les sites fortement fréquentés (La Gruère, Saint-Ursanne, Maison-Monsieur), promotion du co-voiturage, organisation de l'information et de la signalisation, formation des prestataires, définition du statut de ville porte.
Relation avec objectifs stratégiques	S-7 Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs Actuellement déjà, le Parc du Doubs accueille de nombreux visiteurs en des lieux symboliques comme le Saut du Doubs, l'Etang de la Gruère ou Saint-Ursanne par exemple. Des milliers de randonneurs et cavaliers empruntent les itinéraires tracés par les associations de randonneurs à pied, en vélo, en VTT ou à cheval. La cohabitation entre tourisme et agriculture n'est pas toujours bonne. L'accès au Parc par les transports en commun est facile et bien organisé; le Parc dispose d'une bonne desserte dans son axe est-ouest avec la ligne CJ. Par contre les déplacements nord-sud sont plus difficiles. Le Parc du Doubs dispose d'un atout avec la proximité de l'agglomération bâloise et des villes du pied du Jura
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

A-8-1 Valorisation des points forts du Parc

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Création, avec des partenaires régionaux, de l'offre "Des chevaux et des hommes" (2017), mettant en valeur le monde de l'élevage chevalin (visites d'élevages, site internet dédié, géolocalisation des troupeaux, suggestions d'hébergement). - Inauguration de l'exposition permanente autour du cheval Franches-Montagnes à Maison Rouge / Les Bois (2019). - Création d'une offre de balade guidée à pied et en bateau sur le thème du Doubs (2019) - Concept de ville-porte et de portes d'entrées travaillé (dès 2012) et 4 sites identifiés (2017) en vue d'une ouverture progressive dès 2021: Saint-Ursanne (apron, Doubs, patrimoine bâti), La Chau-de-Fonds (faune), la Gruère (tourbières) et Les Brenets (eau, karst, géologie) - Partenariats développés avec Jura Tourisme et la commune de Clos du Doubs (porte Saint-Ursanne), les Institutions zoologiques de La Chau-de-Fonds, le Centre Nature des Cerlatez (intégration dans le Parc dès 2020) - Toutes les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, animations scolaires, sorties découverte, Fête de la nature, etc.
Relation avec effets attendus	S-8-1 Valorisation des points forts du Parc
Relation avec domaines d'action	<p>D-3-1 Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional. Définition du concept et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion.</p> <p>D-3-2 Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc: aménagement d'une offre à l'intention des écoles. Organisation de randonnées thématiques selon un programme annuel, développement d'une offre de formation pour les prestataires, création du concept de formation « Gens du Pays »</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-8 Sensibiliser et informer</p> <p>Le Parc du Doubs se caractérise par un sous-sol karstique. La rivière qui coule dans la gorge est l'exutoire des pluies qui se déversent abondamment sur les plateaux et les côtes. L'eau sera au centre de l'information touchant à l'environnement. La préservation de la qualité du précieux liquide commence au début du cycle, en général lorsque l'on ouvre le robinet. L'accent sera donc porté sur la connaissance du Parc du Doubs dans ce qui constitue ses valeurs fondamentales et son identité. Le cheval, le temps qui court, le Doubs sont autant de sujets qui forgent l'âme du Parc du Doubs; ils seront au cœur de centres d'interprétation aménagés au sein du Parc</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

A-8-2 Augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Participation annuelle à la Fête de la nature, nombreuses randonnées, sorties et visites guidées/accompagnées organisées annuellement (depuis 2012) - Offres de formation proposées aux prestataires (2012, 2013) - Programme d'animations pour les écoles sur différentes thématiques "nature", dont l'eau et le karst (2013) - Programme "Graines de chercheurs" proposé aux écoles sur les thèmes de l'hirondelle (depuis 2017), du paysage (depuis 2018) - Offre de sorties scolaires proposées à la demi-journée et à la journée (depuis 2019) - Organisation de sorties/formations/échanges à l'adresse des guides-interprètes du patrimoine et des animateurs du Parc (2015 à 2019, concept "Gens du Parc") - Edition et publication du guide de solutions durables pour les manifestations (2015) - Intégration des offres du Centre Nature Les Cerlatez (dès 2020)
Relation avec effets attendus	S-8-2 Augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement
Relation avec domaines d'action	<p>D-3-2 Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc: aménagement d'une offre à l'intention des écoles. Organisation de randonnées thématiques selon un programme annuel, développement d'une offre de formation pour les prestataires, création du concept de formation « Gens du Pays »</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-8 Sensibiliser et informer</p> <p>Le Parc du Doubs se caractérise par un sous-sol karstique. La rivière qui coule dans la gorge est l'exutoire des pluies qui se déversent abondamment sur les plateaux et les côtes. L'eau sera au centre de l'information touchant à l'environnement. La préservation de la qualité du précieux liquide commence au début du cycle, en général lorsque l'on ouvre le robinet. L'accent sera donc porté sur la connaissance du Parc du Doubs dans ce qui constitue ses valeurs fondamentales et son identité. Le cheval, le temps qui court, le Doubs sont autant de sujets qui forgent l'âme du Parc du Doubs; ils seront au cœur de centres d'interprétation aménagés au sein du Parc</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

A-8-3 Amélioration de l'accueil

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Participation annuelle à la Fête de la nature, nombreuses randonnées, sorties et visites guidées/accompagnées organisées annuellement (depuis 2012) - Offres de formation proposées aux prestataires (2012, 2013) - Programme d'animations pour les écoles sur différentes thématiques "nature", dont l'eau et le karst (2013) - Programme "Graines de chercheurs" proposé aux écoles sur les thèmes de l'hirondelle (depuis 2017), du paysage (depuis 2018) - Offre de sorties scolaires proposées à la demi-journée et à la journée (depuis 2019) - Organisation de sorties/formations/échanges à l'adresse des guides-interprètes du patrimoine et des animateurs du Parc (2015 à 2019, concept "Gens du Parc") - Edition et publication du guide de solutions durables pour les manifestations (2015) - Intégration des offres du Centre Nature Les Cerlatez (dès 2020)
Relation avec effets attendus	S-8-3 Amélioration de l'accueil
Relation avec domaines d'action	D-3-2 Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc: aménagement d'une offre à l'intention des écoles. Organisation de randonnées thématiques selon un programme annuel, développement d'une offre de formation pour les prestataires, création du concept de formation « Gens du Pays »
Relation avec objectifs stratégiques	S-8 Sensibiliser et informer Le Parc du Doubs se caractérise par un sous-sol karstique. La rivière qui coule dans la gorge est l'exutoire des pluies qui se déversent abondamment sur les plateaux et les côtes. L'eau sera au centre de l'information touchant à l'environnement. La préservation de la qualité du précieux liquide commence au début du cycle, en général lorsque l'on ouvre le robinet. L'accent sera donc porté sur la connaissance du Parc du Doubs dans ce qui constitue ses valeurs fondamentales et son identité. Le cheval, le temps qui court, le Doubs sont autant de sujets qui forgent l'âme du Parc du Doubs; ils seront au cœur de centres d'interprétation aménagés au sein du Parc
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

A-9-1 Meilleure visibilité de la création artistique du Parc

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du concours de dessin et de peintures "Regards sur le Doubs" (2012) - Organisation du spectacle "Ondin ou le secret de l'Etang" (2013) - Organisation d'un concert à l'occasion de l'inauguration du Chemin de l'Orlogeur (Les Chemins de la Contrebande) 2014) - Mise en place du concept et organisation de "balades peinture" (2014, 2015 et 2017) - Programme de résidences biennales d'artistes-photographes organisé en collaboration avec le Musée de beaux-arts du Locle (2017 et 2018) - Organisation de Bal(l)ades des Jardins musicaux de découverte des patrimoines du Parc (depuis 2017) - Exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019) - Organisation de la 1ère journée de la pierre sèche (2018).
Relation avec effets attendus	S-9-1 Meilleure visibilité de la création artistique du Parc
Relation avec domaines d'action	D-3-3 Promotion de la culture régionale: organisation d'expositions, valorisation de la littérature du Parc, en particulier le domaine des contes et légendes, mises en relation de groupes de musique populaire, organisation de rencontres transfrontalières.
Relation avec objectifs stratégiques	S-9 Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale Le Parc du Doubs offre une belle palette de prestations dans le domaine de la culture. Les arts et les artistes y sont très présents et leurs productions souvent novatrices. De nombreux musées se sont installés dans le Parc ou ses alentours, les concerts, expositions, festivals démontrent à longeur d'année la vivacité du potentiel culturel
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

A-9-2 Valorisation des artistes et des œuvres

Activités principales	<p>2012/2013 : concours de dessin et de peintures "Regards sur le Doubs" en 2012 (56 œuvres et participants), suivi d'une exposition itinérante</p> <p>2014 à 2018 : concept des "sorties peinture", 45 balades organisées</p> <p>2018-2019 : exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019)</p> <p>Organisation des concours de dessin et de peintures, des spectacles, des concerts, des balades, des expositions et des journées thématiques (cf. A-9-1)</p>
Relation avec effets attendus	S-9-2 Valorisation des artistes et des œuvres
Relation avec domaines d'action	D-3-3 Promotion de la culture régionale: organisation d'expositions, valorisation de la littérature du Parc, en particulier le domaine des contes et légendes, mises en relation de groupes de musique populaire, organisation de rencontres transfrontalières.
Relation avec objectifs stratégiques	S-9 Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale Le Parc du Doubs offre une belle palette de prestations dans le domaine de la culture. Les arts et les artistes y sont très présents et leurs productions souvent novatrices. De nombreux musées se sont installés dans le Parc ou ses alentours, les concerts, expositions, festivals démontrent à longueur d'année la vivacité du potentiel culturel
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

A-9-3 Rapprochement des populations du Parc

Activités principales	<p>2011 : 1ère journée du Parc (avec le Pays Horloger) à l'occasion de la célébration des fêtes nationales - Goumois</p> <p>2012 : 2ème journée du Parc (avec le Pays Horloger) / à l'occasion de la "Fête du Doubs" franco-suisse - Les Brenets - Villers le Lac</p> <p>2012 à 2015 : Brunch Santé annuel, organisé par le Parc avec Fourchette verte et Les Paysannes de Clos du Doubs</p> <p>2018 : "Parcs en fête" avec Chasseral, à l'occasion de la Fête de la nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du concours de dessin et de peintures "Regards sur le Doubs" (2012) - Organisation du spectacle "Ondin ou le secret de l'Etang" (2013) - Organisation d'un concert à l'occasion de l'inauguration du Chemin de l'Orlogeur (Les Chemins de la Contrebande) - 2014) - Mise en place du concept et organisation de "balades peinture" (2014, 2015 et 2017) - Programme de résidences biennales d'artistes-photographes organisé en collaboration avec le Musée de beaux-arts du Locle (2017 et 2018) - Organisation de Bal(l)ades des Jardins musicaux de découverte des patrimoines du Parc (depuis 2017) - Exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019) - Organisation de la 1ère journée de la pierre sèche (2018).
Relation avec effets attendus	S-9-3 Rapprochement des populations du Parc
Relation avec domaines d'action	D-3-3 Promotion de la culture régionale: organisation d'expositions, valorisation de la littérature du Parc, en particulier le domaine des contes et légendes, mises en relation de groupes de musique populaire, organisation de rencontres transfrontalières.
Relation avec objectifs stratégiques	S-9 Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale Le Parc du Doubs offre une belle palette de prestations dans le domaine de la culture. Les arts et les artistes y sont très présents et leurs productions souvent novatrices. De nombreux musées se sont installés dans le Parc ou ses alentours, les concerts, expositions, festivals démontrent à longueur d'année la vivacité du potentiel culturel
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

A-10-1 L'APNRD est connue de la population y compris ses objectifs et ses projets

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du journal du Parc (2012 à 2014) et de la Newsletter (depuis 2015) - Mise à jour régulière du site internet du Parc (plusieurs fois par année) - Création de deux nouveaux sites internet dédiés au cheval Franches-Montagnes (avec Jura Tourisme, dès 2017) et à l'infrastructure écologique (avec Chasseral, dès 2016) - Présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, dès 2015) - Diffusion régulière de communiqués de presse aux médias régionaux (presse, radio, TV, web) et relais auprès des communes membres et des autorités (dès 2019) - Revue de presse effectuée en interne (presse régionale et spécialisée) et par le Réseau des Parcs suisses (grands titres) (2012 à 2019), relayée auprès des communes membres et des autorités (dès 2019) - Suivi du nombre de visites sur le site internet et des abonnées sur la newsletter - 4 panneaux d'information sur le Parc posés dans des sites stratégiques (2015) , 45 panneaux d'entrée de communes (2015) et 1 panneau routier à l'entrée de St-Ursanne (2017) - exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019)
Relation avec effets attendus	S-10-1 L'APNRD est connue de la population y compris ses objectifs et ses projets
Relation avec domaines d'action	D-4-1 Concept de communication: publication du journal « Parc du Doubs INFO » 3 à 4 fois par année et diffusion à toute la population du Parc. Entretien, mise à jour et développement du site internet, traduction en allemand et en anglais. Rédaction d'articles et de communiqués de presse réguliers, relations régulières et soignées avec les médias régionaux, signalétique aux entrées principales du Parc. Organisation d'événements à l'intention de la population du Parc, garantie d'une bonne communication interne avec les membres et les autorités
Relation avec objectifs stratégiques	S-10 Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur L'APNRD doit faire connaître ses objectifs et ses projets aux autorités des cantons et des communes ainsi qu'à la population. Elle a également pour mission de communiquer vers l'extérieur en vue d'attirer l'attention sur son profil, ses spécificités et ses offres. Ses moyens propres et les supports de communication publics seront utilisés
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-4 Établir une bonne communication et développer une gestion efficace

A-11-1 Le Parc du Doubs est reconnu d'importance nationale

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions d'information pour les communes et associations organisées en vue des votations pour l'adhésion au Parc (2012) - Obtention du label Parc d'importance nationale (2013) - Partenariats avec le Parc régional Chasseral: Assiettes du Parc, panneaux de signalisation prestataires, formation de muretiers, séances intercommunales sur le thème de l'énergie, projet-pilote de renforcement de l'infrastructure écologique, projets de mise en oeuvre de l'infrastructure écologique, programmes scolaires "Graines de chercheurs" - Partenariat avec les Parcs de l'Arc jurassien et Jura3Lacs dans la création de la Route verte (2016) - Rencontres présidence-direction avec les exécutifs des communes membres (2017 et 2019) - Partenariats avec le Centre Nature les Cerlatez sur les projets de sensibilisation (2012 à 2019) et intégration du Centre Nature au Parc (depuis 2020) - Mise en place d'un système de gestion de la qualité (dès 2019)
Relation avec effets attendus	S-11-1 Le Parc du Doubs est reconnu d'importance nationale
Relation avec domaines d'action	D-4-2 Gestion du parc: garantie des processus de participation aux décisions des acteurs locaux et des associations, coordination des acteurs, gestion administrative et financière du Parc, conclusion de convention de partenariat, mise en oeuvre d'un système de gestion de la qualité et des résultats, adaptation des plans directeurs cantonaux.
Relation avec objectifs stratégiques	S-11 Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du Parc La gestion et l'exploitation sont assurées grâce à une stratégie de mise en oeuvre, une planification et une évaluation des résultats et des coûts durant les périodes RPT. Un programme de travail annuel est établi ainsi que les activités administratives correspondantes. Pour assurer l'ancrage territorial, les plans directeurs des cantons seront adaptés dans la mesure où ils ne le sont pas déjà. La coordination avec la France passe par un comité stratégique transfrontalier. La recherche de partenariats constitue une pierre angulaire de la concrétisation des projets. A terme, le territoire du Parc doit devenir un espace fonctionnel intercantonal et transfrontalier
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-4 Établir une bonne communication et développer une gestion efficace

A-11-2 Le Parc du Doubs est sur le chemin d'importance internationale (avec la France)

<p>Activités principales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au processus de dépôt de la candidature du Pays horloger en vue de l'octroi du label "Parc du Doubs horloger" - Mise en place d'un comité stratégique transfrontalier se réunissant au moins une fois par année (dès 2012) - Mutualisation d'un poste de travail (2015) - Création de la Commission locale pour le Doubs franco-suisse avec le Pays horloger (2014), plusieurs réunions organisées (de 2014 à 2015) - Réunion d'information grand-public transfrontalière organisée avec le Pays horloger (2012, 2013, 2015, 2020) - Développement de l'offre touristique "Les Chemins de la Contrebande franco-suisse" (inaugurations en 2014 et 2015)
<p>Relation avec effets attendus</p>	<p>S-11-2 Le Parc du Doubs est sur le chemin d'importance internationale (avec la France) S-11-3 Des actions communes sont menées avec le Pays Horloger</p>
<p>Relation avec domaines d'action</p>	<p>D-4-3 Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière: préparation et mise en place d'une charte commune couvrant les chartes des deux Parcs, définition d'une identité commune, développement de projets transfrontaliers, mesures de facilitation des activités et actions transfrontalières.</p>
<p>Relation avec objectifs stratégiques</p>	<p>S-11 Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, inter-cantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du Parc</p> <p>La gestion et l'exploitation sont assurées grâce à une stratégie de mise en œuvre, une planification et une évaluation des résultats et des coûts durant les périodes RPT. Un programme de travail annuel est établi ainsi que les activités administratives correspondantes. Pour assurer l'ancrage territorial, les plans directeurs des cantons seront adaptés dans la mesure où ils ne le sont pas déjà. La coordination avec la France passe par un comité stratégique transfrontalier. La recherche de partenariats constitue une pierre angulaire de la concrétisation des projets. A terme, le territoire du Parc doit devenir un espace fonctionnel inter-cantonal et transfrontalier</p>
<p>Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV</p>	<p>D-4 Établir une bonne communication et développer une gestion efficace</p>

A-11-3 Des actions communes sont menées avec le Pays Horloger

<p>Activités principales</p>	<p>Le Parc du Doubs et le Pays Horloger ont coopéré dans plusieurs domaines relatifs aux missions des Parcs (environnement, sensibilisation, culture, ...), soit en portant eux-mêmes des actions communes, soit en contribuant à l'action d'autres porteurs :</p> <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la gouvernance binationale du Doubs franco-suisse depuis 2012 (séances des groupes de travail, suivi des mesures et contributions écrites, création et animation d'une commission des acteurs locaux depuis 2014, organisation de 4 séances d'information grand public entre 2012 et 2019, relais des préoccupations...) <p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration et mise en œuvre d'un gros projet d'itinérance pédestre et vélo franco-suisse entre 2011 et 2015 (« Chemins de la contrebande » / projet INTERREG / création de 4 itinéraires de découverte entre nos 2 territoires + jeux de rôle exploitant le thème) - Soutien d'un projet de mobilité douce (pédestre et cyclo-touristique) porté par une association franco-suisse (« Chemin des rencontres » entre Morteau et La Chaux de Fonds) - les "Ateliers du tourisme / eductours franco-suisse" en 2012/13 pour formation et échanges des prestataires de nos 2 territoires sur les patrimoines communs (mise en commun du programme porté par le Pays Horloger) <p>Économie / agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un portrait du territoire transfrontalier de nos 2 parcs en 2012 (diagnostic socio-économique / commande à l'OSTAJ) - étude de la coopération / réglementation transfrontalière et de ses obstacles (stages étudiants entre 2014/2015) - soutien aux réflexions des acteurs locaux en matière d'agritourisme en 2013/14 (projet "Terroirs et innovation" porté par la FRI et la Chambre d'agriculture du Doubs) - participation / contribution régulière entre 2011 et 2016 à l'élaboration de programmes transfrontaliers ou événements franco-suisse (stratégie Arc jurassien, Programmes INTERREG, réflexions du Forum transfrontalier, séminaire européen sur la coopération transfrontalière des parcs, réseau des parcs francophones...) <p>Mobilité et transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien au dispositif de co-voiturage de l'arc jurassien (porté par le Pays Horloger) - lobbying pour l'amélioration du réseau ferré franco-suisse (porté par le Pays Horloger / "train des Horlogers" entre Morteau et la Chaux-de-Fonds notamment) <p>Culture / sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de 2 "journées du Parc" en 2011 (Goumois) et 2012 ("Fête du Doubs" à Villers-le-Lac / Les Brenets) : propositions de balades, animations, expos et produits + stand d'info commun - mise sur pied (concours de dessins et peintures "Regards sur le Doubs" en 2012/2013 - 56 participants et oeuvres) ou accueil d'expositions itinérantes franco-suisse ("visions transfrontalières" du programme Interreg en 2013/2014...) - soutien à des projets culturels transfrontaliers, portés par d'autres et sollicitant Interreg (le "Doubs entre art et science" par le Forum transfrontalier...)
<p>Relation avec effets attendus</p>	<p>S-11-2 Le Parc du Doubs est sur le chemin d'importance internationale (avec la France) S-11-3 Des actions communes sont menées avec le Pays Horloger</p>
<p>Relation avec domaines d'action</p>	<p>D-4-3 Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière : préparation et mise en place d'une charte commune couvrant les chartes des deux Parcs, définition d'une identité commune, développement de projets transfrontaliers, mesures de facilitation des activités et actions transfrontalières.</p>
<p>Relation avec objectifs stratégiques</p>	<p>S-11 Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du Parc</p> <p>La gestion et l'exploitation sont assurées grâce à une stratégie de mise en œuvre, une planification et une évaluation des résultats et des coûts durant les périodes RPT. Un programme de travail annuel est établi ainsi que les activités administratives correspondantes. Pour assurer l'ancrage territorial, les plans directeurs des cantons seront adaptés dans la mesure où ils ne le sont pas déjà. La coordination avec la France passe par un comité stratégique transfrontalier. La recherche de partenariats constitue une pierre angulaire de la concrétisation des projets. A terme, le territoire du Parc doit devenir un espace fonctionnel intercantonal et transfrontalier</p>
<p>Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV</p>	<p>D-4 Établir une bonne communication et développer une gestion efficace</p>

Indicateurs de la charte

I-01 Nombre de plans de gestion intégrée des pâturages boisés appliqués.....	87
I-02 Nombre des mesures réalisées et des projets pour la dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes.....	88
I-03 Analyse de l'eau et évolution des épizooties touchant les poissons du Doubs.....	89
I-04 Séance annuelle d'information pour les acteurs locaux.....	90
I-05 Nombre d'Aprons.....	91
I-06 Changements des pâturages boisés.....	92
I-07 Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond.....	93
I-08 Budget alloué par les collectivités publiques pour les projets.....	94
I-09 Nombre d'événements organisés en lien avec le patrimoine.....	95
I-10 Nombre de séances d'information et de partenaires.....	96
I-11 Nombre des prestataires promus fournis par l'équipe du PNRD.....	96
I-12 Inventaire de l'offre cataloguée dans le Parc [Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région].....	97
I-13 Nombre de cours organisés, effectif des participants aux cours de formation.....	99
I-14 Nombre de prestataires labellisés.....	100
I-15 Chiffres annuels de fréquentation dans le programme annuel de sorties découverte ou animations grand public.....	100
I-16 Nombre de cours de sensibilisation organisés pour les écoles du Parc.....	101
I-17 Enquêtes auprès des consommateurs de prestations [Valorisation des points forts du Parc].....	102
I-18 Revue de presse.....	103
I-19 Inventaire des supports d'informations.....	104
I-20 Inventaire des rencontres organisées par l'APNRD.....	104
I-21 Analyse des articles de la presse régionale.....	105
I-22 La décision de l'OFEV [Le Parc du Doubs est reconnu d'importance nationale].....	106
I-23 Chiffres sur les réunions entre le PNRD et Pays Horloger.....	107
I-24 Inventaire des projets transfrontaliers.....	108

I-01 Nombre de plans de gestion intégrée des pâturages boisés appliqués

Indicateur	I-01 Nombre de plans de gestion intégrée des pâturages boisés appliqués [indicateur de la charte]
Méthode / Source	Informations fournis par l'Office de l'environnement du canton du Jura
Résultat	<p>Dans le canton de Jura</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sont en application (communes de La Chaux-des-Breuleux et de Muriaux) - 2 en cours d'élaboration (communes de Saignelégier et Les Breuleux).
Relation avec effets attendus	S-1-3 Maintien des pâturages boisés
Relation avec domaines d'action	<p>D-1-1 Préservation du paysage naturel et culturel: Mesures d'entretien favorisant le maintien des clairières et des forêts claires permettant la présence d'espèces végétales et animales; mesures en faveur de la sauvegarde des pâturages boisés par leur valorisation; mesures permettant de garantir le savoir-faire pour l'entretien et la construction de murs de pierres sèches.</p> <p>D-1-3 Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes: mesures en faveur de l'entretien de vergers de variétés indigènes et pour la création de nouveaux vergers sensibilisation à l'importance du verger du point de vue de la préservation des espèces, mesures permettant de valoriser les fruits par leur transformation en vue de leur écoulement sur les marchés de proximité.</p>
Relations avec objectifs stratégiques	<p>S-3 Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel</p> <p>La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes.</p> <p>Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées.</p> <p>Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

I-02 Nombre des mesures réalisées et des projets pour la dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes

Indicateurs	I-02 Nombre des mesures réalisées et des projets pour la dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes [indicateur de la charte, modifié]
Méthode / Source	Données fournis par l'équipe professionnelle du PNRD
Résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des vergers du Parc établie sur le Canton de Neuchâtel et la Ferrière (cartographie sur le Canton du Jura réalisé par la FRIJ) (2012) - Plantation de 30 arbres fruitiers haute-tige chez des privés (entre 2013 et 2015) - Plantation de 70 arbres fruitiers haute-tige dans les communes des Brenets, Les Bois, Le Noirmont et Montfaucon (2015) - Convention garantissant un suivi professionnel des vergers établie entre Retropomme, le Parc et les communes ayant participé à la plantation de 70 arbres fruitiers (2015). - Organisation d'une journée consacrée à la pomme (2013) - Organisation de cours de taille (2014 et 2015)
Relation avec effets attendus	S-1-2 Dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes.
Relation avec domaines d'action	<p>D-1-1 Préservation du paysage naturel et culturel: mesures d'entretien favorisant le maintien des clairières et des forêts claires permettant la présence d'espèces végétales et animales; mesures en faveur de la sauvegarde des pâturages boisés par leur valorisation; mesures permettant de garantir le savoir-faire pour l'entretien et la construction de murs de pierres sèches.</p> <p>D-1-3 Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes: mesures en faveur de l'entretien de vergers de variétés indigènes et pour la création de nouveaux vergers sensibilisation à l'importance du verger du point de vue de la préservation des espèces, mesures permettant de valoriser les fruits par leur transformation en vue de leur écoulement sur les marchés de proximité.</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-1 Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts</p> <p>Le Parc du Doubs recèle une importante diversité de paysages ainsi que d'espèces végétales et animales. L'ensemble de son périmètre se trouve dans une région typiquement karstique. Les pâturages boisés sont caractéristiques de la région, et de vastes forêts couvrent les Côtes du Doubs. L'état sanitaire de la rivière mérite une attention particulière en vue de son amélioration; au sein du groupe de travail binational pour le Doubs, l'Association "Parc naturel régional du Doubs" va s'impliquer dans l'information et la représentation des acteurs locaux.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

I-03 Analyse de l'eau et évolution des épizooties touchant les poissons du Doubs

Indicateurs	I-03 Analyse de l'eau et évolution des épizooties touchant les poissons du Doubs [indicateur de la charte]
Méthode / Source	<p>Informations sur l'analyse de l'eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Holinger SA et Envilab SA. 2016. « Apports vers le Doubs de polluants et nutriments à partir du bassin versant Suisse – Rapport final » Ecublens, Suisse : Holinger SA et Envilab SA. À l'attention de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). - Eawag. 2020. « Echtzeit Erfassung von Pflanzenschutzmitteln und ausgewählten Abwasser-Markersubstanzen im Doubs mittels MS2field Trailer und Pyrethroid Spezialanalytik – Schlussbericht ». Düberndorf, Suisse : Eidgenössische Anstalt für Wasserversorgung, Abwasserreinigung und Gewässerschutz Eawag. À l'attention de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). - Zaugg B., Plomb J. et Zaugg J. (2019) Monitoring de l'apron (Zingel asper, L.) Rapport de suivi 2019. Environnement & Sciences Aquatiques Sàrl. À l'attention de Office fédéral de l'environnement OFEV, Section Milieux Aquatiques
Résultat	<p>Selon Eawag (2020) une campagne de mesures de 2019 ne montre aucun dépassement des critères de qualité dans les mesures à haute résolution temporelle pour les produits phytopharmaceutiques étudiés (à l'exclusion des pyréthroides et des organophosphates) et les substances marqueurs des eaux usées dans le Doubs. En revanche, les concentrations de quatre pyréthroides, dont deux ne sont pas approuvés comme pesticide, ont à plusieurs reprises dépassé les critères de qualité chronique et parfois même aiguë.</p> <p>L'étude de Holinger SA et Envilab SA (2016) a analysé pour plusieurs substances (divers nutriments, métaux et micropolluants) et chaque segment les apports respectifs des stations d'épuration des eaux, des surverses unitaires, de l'agriculture, des écoulements des surfaces bâties ainsi que des voies de circulation. Sur la partie suisse, l'apport des substances et nutriments liés aux eaux usées provient majoritairement des 2 agglomérations neuchâteloises (Le Locle, La Chaux-de-Fonds), tandis que les apports d'origine agricole sont majoritairement issus du sous-bassin versant correspondant au dernier segment du modèle. La charge amont française représente environ la moitié du flux en sortie de périmètre d'étude (sortie Ocourt), avec toutefois une variabilité en fonction du paramètre considéré.</p> <p>L'étude de Zaugg et al (2019) a montré une continuation de la diminution de la population d'Aprons dans le Doubs suisse et franco-suisse (DS / DFS) entre 2012 et 2019. Plus aucun exemplaire n'a été observé entre Goumois et Soubex depuis 2000. Et un seul l'a été en aval à Tariche en 2017, 2018 et 2019.</p>
Relation avec effets attendus	S-1-4 Amélioration de l'état sanitaire du Doubs et prise de conscience des problèmes
Relation avec domaines d'action	<p>D-1-4 Concept de protection de la rivière Doubs:</p> <p>suivi des travaux des groupes de travail constitués pour étudier, proposer et réaliser les mesures en faveur de l'amélioration de l'état sanitaire du Doubs, organisation de l'information envers les acteurs locaux suisses et français et représentation de ceux-ci</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-3 Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel</p> <p>La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes.</p> <p>Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées.</p> <p>Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

I-04 Séance annuelle d'information pour les acteurs locaux

Indicateurs	I-04 Séance annuelle d'information pour les acteurs locaux [indicateur de la charte]
Méthode / Source	Données sur les séances d'information et les participants fournis par l'équipe professionnelle du PNRD
Résultat	<p>Séance annuelle d'information pour les acteurs locaux</p> <p>Les séances annuelles d'information aux acteurs locaux sont co-organisées et animées par le Parc et le Pays Horloger depuis 2012, dans le but de sensibiliser les publics aux enjeux du Doubs, de faire connaître les mesures prévues pour sa restauration par les autorités binationales, et de relayer à ces dernières les préoccupations ou questions du terrain. Elles se sont tenues soit sous la forme de réunion publique (4 organisées entre 2012 et 2019 - en ligne sur le site du Parc), soit sous la forme d'une Commission des acteurs locaux créé spécialement par le Parc et le Pays depuis 2014 (plus technique et rassemblant seulement des représentants des domaines concernés – 1 à 2 réunions par an environ). Plusieurs fois, elles ont donné lieu à l'issue des réunions, à des contributions du parc et du Pays à l'attention des autorités binationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2012 : 1 séance d'info grand public (50 participants) - 2013 : 1 séance d'info grand public (70 participants) + 1 contribution écrite sur la gouvernance binationale - 2014 : 3 réunions de la Commission locale (dont séance d'installation), créée cette année-là / 30aine de participants environ à chaque fois (sur 40 sollicités) + 1 contribution écrite sur le nouveau règlement d'eau - 2015 : 1 séance d'info grand public (60 participants) + 2 réunions de Commission locale (20aine de participants) + 1 contribution écrite sur le programme d'actions Doubs - 2016 : 1 réunion de Commission locale (20 participants) + 1 contribution écrite sur le programme d'actions Doubs - 2017 : 2 réunions de Commission locale (30 participants) - 2018 : 1 réunion de Commission locale (20 participants) - 2019 : 1 séance d'info grand public préparée mais finalement tenue début 2020 (60aine de participants)
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-3 Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel</p> <p>La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes.</p> <p>Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées.</p> <p>Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.</p>
Relation avec domaines d'action	<p>D-1-4 Concept de protection de la rivière Doubs:</p> <p>suivi des travaux des groupes de travail constitués pour étudier, proposer et réaliser les mesures en faveur de l'amélioration de l'état sanitaire du Doubs, organisation de l'information envers les acteurs locaux suisses et français et représentation de ceux-ci</p>
Relation avec effets attendus	S-1-4 Amélioration de l'état sanitaire du Doubs et prise de conscience des problèmes

I-05 Nombre d'Aprons

Indicateurs	I-05 Nombre d'Aprons
Méthode / Source	<p>Consultation du rapport « Monitoring de l'apron 2019 » (Zaugg et al. 2019) et citation du responsable du Domaine Nature de l'office de l'environnement JU dans Le Quotidien Jurassien (20 novembre 2019)</p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zaugg B., Plomb J. et Zaugg J. (2019) Monitoring de l'apron (<i>Zingel asper</i>, L.) Rapport de suivi 2019. Environnement & Sciences Aquatiques Sàrl. À l'attention de Office fédéral de l'environnement OFEV, Section Milieux Aquatiques, Service du développement territorial, République et Canton du Jura. - Bonnaire F. (2012) Actualisation des connaissances sur les populations d'apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>) dans le Doubs - linéaire du futur Parc Naturel Régional franco - suisse: Propositions d'actions en faveur de l'espèce et de son milieu. Centre Nature Les Cerlatez. 98 p. - Boismartel M. (2009) Actualisation des connaissances sur les populations d'apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>) dans le Doubs - linéaire du futur Parc Naturel Régional franco - suisse: Préconisations de gestion en faveur de l'espèce et de son milieu. Centre Nature Les Cerlatez. 68p

Résultat

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Totaux	
Ocourt							0	0			0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bellefontaine	5	6	0		1	1			1	1						1		0	0	0	0	19
Chamesat											0					0	0	0	0	0	0	0
Roche aux brochets	1	0	1		2	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0	0	0	0	4
Saint-Ursanne											1			2	1		1		0	0	0	6
La Lorette									2		0											2
La Lomène													0			0						0
Ravines	D	7	2	1		1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
Plan du Noyer	S	0	0	0	0	0	0				1			1				0				3
Go-Griyat													0	4	1		1		0	0	0	6
Tariche		0		1	0	1	2	4	2	1	1	1	4	1	1	0	2	1	1	1	1	28
Côte des Rosées													2	3		0	0	1	0	0	0	6
La Charbonnière							3		0	0		3		0	0	0	0	0	0	0	0	6
Les Moulins							0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soubey													0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lobchez									0				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moulin Jeannotat																						0
Balme																						0
Caborde																						0
Moulin du Plain	D																					0
Ile du Milieu	F																					0
Gourgouton	S															0						0
Verte Herbe																						0
Aval Goumois																						0
Amont Goumois																						0
Totaux		13	8	3	0	5	5	8	2	2	4	4	7	8	9	6	3	2	2	1	1	93

Tableau 3 : Evolution des observations d'apron par station entre 2000 et 2019 toutes méthodes de prospection confondues

Continuation de la diminution de la population d'Aprons dans le Doubs suisse et franco-suisse (DS / DFS) entre 2012 et 2019. Plus aucun exemplaire n'a été observé entre Goumois et Soubex depuis 2000. Et un seul l'a été en aval à Tariche en 2017, 2018 et 2019.

Il est trop tard pour sauver l'apron du Doubs selon le responsable du Domaine Nature de l'office de l'environnement JU – Ms. Laurent Goniât. (Le Quotidien Jurassien, 20 novembre 2019)

Relation avec effets attendus	S-2-2 Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs
Relation avec domaines d'action	<p>D-1-2 Maintien et renforcement de la biodiversité:</p> <p>mesures en faveur de l'apron, notamment aménagement de la libre circulation des espèces piscicoles, sensibilisation de la population à l'importance de l'espèce pour le Doubs. Réintroduction de la fritillaire sur des stations définies au bord du Doubs, suivi du développement et mesures complémentaires. Mesures de promotion et de préservation consécutives à l'inventaire des espèces cibles dans le Parc du Doubs. Soutien au développement et à la mise en œuvre de réseaux écologiques et d'autres pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-2 Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées</p> <p>Le Doubs abrite le dernier habitat de l'apron en Suisse. Sa préservation et son développement sont donc des missions importantes pour l'APNRD, dont il est une espèce emblématique. La présence de nombreuses fourmis des bois et de leurs fourmilières sont une des attractivités de l'arc jurassien. Leur protection et leur mise en valeur sont de la responsabilité du Parc. La fritillaire est en voie de disparition notamment en aval des barrages érigés sur la rivière. Des actions en faveur de sa réintroduction sur certaines stations en aval de ces barrages doivent ainsi être entreprises. D'autres espèces comme le lys martagon par exemple méritent également une attention particulière. Porté par les organisations agricoles et les propriétaires, le développement et la mise en connexion des réseaux OQE doit se poursuivre. L'APNRD en valorisera les effets et les conséquences afin de montrer l'importance de telles mesures pour la biodiversité.</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

I-06 Changements des pâturages boisés

Indicateur	I-06 Changements des pâturages boisés [nouvel indicateur]																									
Méthode / Source	Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II). La saisie des modifications de la nature et du paysage a été menée par l'équipe du PNRD et a évalué les changements des pâturages boisés par commune. Les résultats détaillés se trouve en ligne sur la plateforme https://www.planland.ch/ (accès restreint)																									
Résultat	<p>Constat d'une évolution faiblement négative dans 13 communes, une évolution faiblement positive dans deux communes et une évolution positive dans une commune.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Changement très négatif (-3)</th> <th>-2</th> <th>-1</th> <th>Pas d'évolution (0)</th> <th>+1</th> <th>+2</th> <th>Changement très positif (+3)</th> <th>Moyen des changements évalués</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pâturages boisés extensifs</td> <td></td> <td></td> <td>13</td> <td>0</td> <td>2</td> <td>1</td> <td></td> <td>-0.5625</td> </tr> </tbody> </table>									Changement très négatif (-3)	-2	-1	Pas d'évolution (0)	+1	+2	Changement très positif (+3)	Moyen des changements évalués	Pâturages boisés extensifs			13	0	2	1		-0.5625
	Changement très négatif (-3)	-2	-1	Pas d'évolution (0)	+1	+2	Changement très positif (+3)	Moyen des changements évalués																		
Pâturages boisés extensifs			13	0	2	1		-0.5625																		
Relation avec effets attendus	S-1-2 Maintien des pâturages boisés																									
Relation avec domaines d'action	D-1-1 Préservation du paysage naturel et culturel: mesures d'entretien favorisant le maintien des clairières et des forêts claires permettant la présence d'espèces végétales et animales; mesures en faveur de la sauvegarde des pâturages boisés par leur valorisation; mesures permettant de garantir le savoir-faire pour l'entretien et la construction de murs de pierres sèches.																									
Relations avec objectifs stratégiques	<p>S-3 Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel</p> <p>La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes.</p> <p>Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâtelaises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées.</p> <p>Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.</p>																									
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage																									

I-07 Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond

Indicateurs	I-07 Inventaire des stations de fritillaires entre Goumois et St-Ursanne																																																																																																																
Méthode / Source	Données sur les fritillaires sauvages fournis par l'équipe professionnelle du PNRD Rafael Molina et Philippe Druart (mandaté par le PNRD)																																																																																																																
Résultat	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center" colspan="8">Nombre de fritillaires sauvages inventoriées dans les sites de renforcement entre Goumois et St-Ursanne (n.i. = site non inventorié pour une année donnée)</td> </tr> <tr> <td>Clairbief (Soubey)</td> <td align="center">0</td> </tr> <tr> <td>Masesselin (Soubey)</td> <td align="center">0</td> <td align="center">1</td> <td align="center">0</td> <td align="center">1</td> <td align="center">0</td> <td align="center">1</td> <td align="center">0</td> </tr> <tr> <td>Les Rosées (St-Brais)</td> <td align="center">1</td> <td align="center">1</td> <td align="center">3</td> <td align="center">4</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center">1</td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td>Prés sur l'Ecluse (Clos du Doubs)</td> <td align="center">21</td> <td align="center">6</td> <td align="center">28</td> <td align="center">91</td> <td align="center">179</td> <td align="center">85</td> <td align="center">152</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="8">Nombre de fritillaires sauvages inventoriées dans d'autres sites entre Goumois et St-Ursanne (n.c. = site non connu pour une année donnée ; n.i. = site non inventorié pour une année donnée)</td> </tr> <tr> <td>Iles de la Verrerie (Saignelégier)</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center">2</td> <td align="center">5</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center">8</td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td>Pré de la Vieille Verrerie (Saignelégier)</td> <td align="center"><i>n.c.</i></td> <td align="center"><i>n.c.</i></td> <td align="center"><i>n.c.</i></td> <td align="center"><i>n.c.</i></td> <td align="center"><i>n.c.</i></td> <td align="center"><i>n.c.</i></td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td>Côte du Boichat (Soubey)</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center">2</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> </tr> <tr> <td>Ille de la Réchesse (Clos du Doubs)</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center">6</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> </tr> <tr> <td>La Réchesse (Clos du Doubs)</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center">35</td> <td align="center">20</td> <td align="center">16</td> <td align="center">11</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> </tr> <tr> <td>La Charbonnière (Clos du Doubs)</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center">6</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> </tr> <tr> <td>Sous la forêt du Pré Martin (Clos du Doubs)</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center">2</td> <td align="center">3</td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> <td align="center"><i>n.i.</i></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Les données disponibles ne permettent pas de tirer des conclusions claires sur l'évolution des fritillaires sauvages.</i></p> <p align="center"><i>Mais, selon l'équipe du PNRD, la population de St-Ursanne va mieux et est en bonne voie.</i></p>		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Nombre de fritillaires sauvages inventoriées dans les sites de renforcement entre Goumois et St-Ursanne (n.i. = site non inventorié pour une année donnée)								Clairbief (Soubey)	0	0	0	0	0	0	0	Masesselin (Soubey)	0	1	0	1	0	1	0	Les Rosées (St-Brais)	1	1	3	4	<i>n.i.</i>	1	2	Prés sur l'Ecluse (Clos du Doubs)	21	6	28	91	179	85	152	Nombre de fritillaires sauvages inventoriées dans d'autres sites entre Goumois et St-Ursanne (n.c. = site non connu pour une année donnée ; n.i. = site non inventorié pour une année donnée)								Iles de la Verrerie (Saignelégier)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	2	5	<i>n.i.</i>	8	2	Pré de la Vieille Verrerie (Saignelégier)	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	2	Côte du Boichat (Soubey)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	2	<i>n.i.</i>	Ille de la Réchesse (Clos du Doubs)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	6	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	La Réchesse (Clos du Doubs)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	35	20	16	11	<i>n.i.</i>	La Charbonnière (Clos du Doubs)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	6	0	0	0	<i>n.i.</i>	Sous la forêt du Pré Martin (Clos du Doubs)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	2	3	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																																																																										
Nombre de fritillaires sauvages inventoriées dans les sites de renforcement entre Goumois et St-Ursanne (n.i. = site non inventorié pour une année donnée)																																																																																																																	
Clairbief (Soubey)	0	0	0	0	0	0	0																																																																																																										
Masesselin (Soubey)	0	1	0	1	0	1	0																																																																																																										
Les Rosées (St-Brais)	1	1	3	4	<i>n.i.</i>	1	2																																																																																																										
Prés sur l'Ecluse (Clos du Doubs)	21	6	28	91	179	85	152																																																																																																										
Nombre de fritillaires sauvages inventoriées dans d'autres sites entre Goumois et St-Ursanne (n.c. = site non connu pour une année donnée ; n.i. = site non inventorié pour une année donnée)																																																																																																																	
Iles de la Verrerie (Saignelégier)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	2	5	<i>n.i.</i>	8	2																																																																																																										
Pré de la Vieille Verrerie (Saignelégier)	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	2																																																																																																										
Côte du Boichat (Soubey)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	2	<i>n.i.</i>																																																																																																										
Ille de la Réchesse (Clos du Doubs)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	6	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>																																																																																																										
La Réchesse (Clos du Doubs)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	35	20	16	11	<i>n.i.</i>																																																																																																										
La Charbonnière (Clos du Doubs)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	6	0	0	0	<i>n.i.</i>																																																																																																										
Sous la forêt du Pré Martin (Clos du Doubs)	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	2	3	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>	<i>n.i.</i>																																																																																																										
Relation avec effets attendus	S-2-3 Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond																																																																																																																
Relation avec domaines d'action	D-1-2 Maintien et renforcement de la biodiversité: mesures en faveur de l'apron, notamment aménagement de la libre circulation des espèces piscicoles, sensibilisation de la population à l'importance de l'espèce pour le Doubs. Réintroduction de la fritillaire sur des stations définies au bord du Doubs, suivi du développement et mesures complémentaires. Mesures de promotion et de préservation consécutives à l'inventaire des espèces cibles dans le Parc du Doubs. Soutien au développement et à la mise en œuvre de réseaux écologiques et d'autres pratiques agricoles respectueuses de l'environnement																																																																																																																
Relation avec objectifs stratégiques	S-2 Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées Le Doubs abrite le dernier habitat de l'apron en Suisse. Sa préservation et son développement sont donc des missions importantes pour l'APNRD, dont il est une espèce emblématique. La présence de nombreuses fourmis des bois et de leurs fourmilières sont une des attractivités de l'arc jurassien. Leur protection et leur mise en valeur sont de la responsabilité du Parc. La fritillaire est en voie de disparition notamment en aval des barrages érigés sur la rivière. Des actions en faveur de sa réintroduction sur certaines stations en aval de ces barrages doivent ainsi être entreprises. D'autres espèces comme le lys martagon par exemple méritent également une attention particulière. Porté par les organisations agricoles et les propriétaires, le développement et la mise en connexion des réseaux OQE doit se poursuivre. L'APNRD en valorisera les effets et les conséquences afin de montrer l'importance de telles mesures pour la biodiversité.																																																																																																																
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage																																																																																																																

I-08 Budget alloué par les collectivités publiques pour les projets

Indicateurs	I-08 Budget alloué par les collectivités publiques pour les projets [indicateur de la charte]
Méthode / Source	Les données sur le budget alloué par les collectivités publiques pour les projets ont été fournis par l'équipe professionnelle du PNRD
Résultat	Budget moyen du programme découverte, dédié aux sorties sur le patrimoine naturel et le Doubs exclusivement : entre CHF 3000 et 5000 annuel (auxquels il faut donc ajouter les BP des autres offres découvertes liées au patrimoine culturel, produits, évènements qui constituent l'entier du programme proposé annuellement)
Relation avec effets attendus	S-3-1 Meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et de son potentiel et appropriation des enjeux par la population
Relation avec domaines d'action	D-3-1 Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional - inventaire des objets et des sites dignes d'intérêt, travaux de recherche et de valorisation, aménagement d'espaces d'information, promotion. Définition du concept de centre d'interprétation et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion.
Relation avec objectifs stratégiques	S-3 Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes. Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées. Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

I-09 Nombre d'événements organisés en lien avec le patrimoine

Indicateurs	I-09 Nombre d'événements organisés en liaison avec le patrimoine [indicateur de la charte]
Méthode / Source	Information fournie par l'équipe du PNRD
Résultat	<p>Abandon du concept et projet de centres d'interprétation, trop coûteux et pas adapté finalement à l'attente des filières professionnelles, qui ont été associées à l'étude. Le projet a été remplacé par le programme de découverte annuel ou offres grand public, faits de sorties guidées sur le patrimoine naturel et culturel.</p> <p>Toutes les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, animations scolaires, sorties découverte, Fête de la nature, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2013 : Expo Apron et balades autour de la rivière - 2014 : plongée dans la vallée du Doubs - 2015 : balade sur les arbres des rives du Doubs (en canoé) - 2016 : 3 excursions géologiques autour du Doubs (30 participants) - partenariat ISSKA - 2017 : 3 excursions géologiques autour du Doubs (32 participants) - partenariat ISSKA - 2018 : création du concept des "Rendez-vous du Doubs", sorties guidées spécialement dédiées à la découverte grand public du Doubs - 3 balades (30 participants) + Journée découverte autour du Doubs et de l'Apron avec entreprise locale (chantier nature + balade / 25 participants) - 2019 : 3 "rdvs du Doubs" (42 participants) + chasse au trésor en canoé dédiée au patrimoine du Doubs (partenariat avec la Maison du Tourisme de Saint-Ursanne / questions-réponses proposé par le Parc) <p>Autres sorties découverte organisées sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2013 : Fête de la nature (expo apron et balades / ? participants) + 4 "randos du Parc" guidées (60 participants) + atelier "la vie d'une pomme" - 2014 : Fête de la nature (4 balades / ? participants) + 6 randos guidées - 2015 : 7 sorties découverte autour du patrimoine naturel (? participants) - 2016 : Fête de la nature (5 balades / 92 participants) + sortie raquettes (10 participants) + sortie écoles sur les plantes (27 participants) - 2017 : Fête de la nature (4 balades différentes / 31 participants) + sortie raquettes (10 participants) + animation débardage à cheval (43 participants) + atelier de construction de nichoirs hirondelles (20 participants) + observation chauve-souris (10 participants) - 2018 : "Parcs en fête" avec Chasseral (nombreuses activités nature - 300 participants) + la route verte en vélo électrique (10 participants) + balade raquettes dans la neige (10 participants) <p>2019 : Fête de la nature (2 balades Doubs et 1 animation sources / 32 participants) + observation faune ailée des villages (12 participants) + atelier de construction nichoirs à hirondelles (31 participants) + la route verte en vélo (8 participants) + balade raquettes (8 participants)</p>
Relation avec effets attendus	S-3-1 Meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et de son potentiel et appropriation des enjeux par la population
Relation avec domaines d'action	D-3-1 Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional - inventaire des objets et des sites dignes d'intérêt, travaux de recherche et de valorisation, aménagement d'espaces d'information, promotion. Définition du concept de centre d'interprétation et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion.
Relation avec objectifs stratégiques	S-3 Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes. Les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées. Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

I-10 Nombre de séances d'information et de partenaires

Indicateurs	I-10 Nombre de séances d'information et de partenaires [indicateur de la charte]
Méthode / Source	Données sur les séances d'information fournis par l'équipe du PNRD.
Résultat	
<p>Nombre des séances d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 séances d'information intercommunales pour la promotion de l'économie d'énergie et du potentiel d'utilisation des énergies renouvelables disponibles localement (2016 à 2019) <p>Partenaires principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Parc régional Chasseral 	
Relation avec effets attendus	S-4-1 Développement du bois énergie
Relation avec domaines d'action	D-2-1 Valorisation du bois (bois de construction et bois énergie): favoriser l'exploitation des forêts en soutenant une stratégie de transformation de la matière première à l'intérieur du périmètre du Parc et favoriser l'utilisation du bois transformé pour des applications de proximité dans le domaine du chauffage et de la construction.
Relation avec objectifs stratégiques	S-4 Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable Le Parc du Doubs comprend une surface forestière importante. La transformation et l'utilisation du bois dans le périmètre du Parc peuvent être augmentées. Des sources d'écoulement sont envisageables dans la construction et le chauffage notamment. La transformation du lait sur place est insuffisante, la quantité travaillée dans le périmètre atteint un peu plus de 20% alors qu'en moyenne suisse elle se situe à 50%. Les circuits d'écoulement peuvent être améliorés et de nouveaux doivent être créés. Il est en outre important de rechercher une diversification pour les entreprises agricoles. L'agritourisme est un débouché à exploiter car il offre des possibilités de revenu accessoire pour les agriculteurs.
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

I-11 Nombre des prestataires promus fournis par l'équipe du PNRD

Indicateurs	I-11 Nombre des prestataires promus [nouvel indicateur]
Méthode / Source	Nombre des prestataires promus fournis par l'équipe du PNRD
Résultat	
<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'offres forfaitaires pour 5 prestataires (2012) - 5 prestataires ont obtenu le label Q1 et ont été récompensés par le Parc. (2014) 	
Relation avec effets attendus	S-4-3 Diversification des activités agricoles
Relation avec domaines d'action	D-2-3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire: développement de l'information et soutien aux mesures prises pour aménager des installations de transformation du lait, développement de nouveaux produits laitiers, amélioration des circuits de distribution, développement d'une offre « produits du Doubs » dans les restaurants et hôtels du Parc.
Relation avec objectifs stratégiques	S-4 Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable Le Parc du Doubs comprend une surface forestière importante. La transformation et l'utilisation du bois dans le périmètre du Parc peuvent être augmentées. Des sources d'écoulement sont envisageables dans la construction et le chauffage notamment. La transformation du lait sur place est insuffisante, la quantité travaillée dans le périmètre atteint un peu plus de 20% alors qu'en moyenne suisse elle se situe à 50%. Les circuits d'écoulement peuvent être améliorés et de nouveaux doivent être créés. Il est en outre important de rechercher une diversification pour les entreprises agricoles. L'agritourisme est un débouché à exploiter car il offre des possibilités de revenu accessoire pour les agriculteurs
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

I-12 Inventaire de l'offre cataloguée dans le Parc [Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région]

Indicateurs	I-12 Inventaire de l'offre cataloguée dans le Parc [indicateur de la charte]	
Méthode / Source	Données fournis par l'équipe du PNRD	
Résultat		
Années	Offre touristique	Participants
2013	Quatre offres d'agritourisme à la ferme créés (en collaboration avec la Fondation rurale interjurassienne). « Bien-être à la ferme » (Les Pommerats), « À la découverte des plantes sauvages » (Epauvillers) , « L'Éco-chalet et ses chèvres » (St-Ursanne), « Une aventure sur la paille » (La Chaux-de-Fonds). Action poursuivie jusqu'en 2015.	
2013	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne. Balisage du sentier pédestre en 2013 : pas de comptage des utilisateurs.	
2013	Bal(l)ade ressourçante aux Roches de Moron (2014) : cette balade était proposée dans un prospectus promotionnel de J&L3 : pas de comptage des utilisateurs.	
2013	6 activités touristiques proposées aux sociétaires Raiffeisen	
2014	Promotion des quatre offres d'agritourisme (voir création en 2013) – campagne Suisse Tourisme	
2014	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne. Commercialisé par Eurotrek (anciennement Swisstrails)	2 réservations Eurotrek
2014	Bal(l)ade ressourçante aux Roches de Moron (2014) : cette balade était proposée dans un prospectus promotionnel de J&L3 : pas de comptage des utilisateurs.	
2014	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande) : inauguré et commercialisé par un TO néerlandais (pas de chiffres).	
2015	3 chemins de la Contrebande inaugurés (Bricotte, Colporteur, les Gabelous). Promotion Transhelvetica.	
2015	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande)	
2015	Promotion des quatre offres d'agritourisme (voir création en 2013) – campagne Suisse Tourisme et Coop Hello Family	
2015	Promotion des quatre offres d'agritourisme (voir création en 2013) – campagne Suisse Tourisme	
2015	Promotion offre « Les chemins du Bio » – 1 itinéraire développé spécialement pour le Parc (Journal Coopération)	
2015	Promotion de l'offre « Le Jura Grand Nord » - offre développée spécialement pour/avec le Parc (campagne hiver Suisse Tourisme)	
2015	Promotion offre « Chasse au trésor en canoë » de la Maison du Tourisme – promotion Suisse Tourisme « Family Trips »	
2015	Promotion offre « Tour Mont-Soleil à vélo et tête de Moine » - Promotion Rent-a-Bike	
2015	Promotion itinéraire pédestre « La Randoline » - Promotion CFF Rail-Away	
2015	Promotion offre « Magie du Doubs » aux Brenets – promotion Car Postal	
2015	Promotion offre « Hôtel Chaux-d'Abel + vélos électriques » - promotion Car Postal	
2015	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne Promotion Coop Hello Family	3 réservations Eurotrek
2016	Promotion des quatre offres d'agritourisme (voir création en 2013) – campagne Suisse Tourisme et Coop Hello Family, Magazine Spick	
2016	Promotion offre « Les chemins du Bio » – 2 itinéraires développés spécialement pour le Parc campagne Suisse Tourisme et Coop Hello Family	
2016	Promotion de l'offre « Le Jura Grand Nord » - offre développée spécialement pour/avec le Parc (campagne hiver Suisse Tourisme)	
2016	Promotion offre « Chasse au trésor en canoë » de la Maison du Tourisme – promotion Suisse Tourisme « Family Trips »	
2016	Promotion offre « Tour Mont-Soleil à vélo et tête de Moine » - Carte Pro-vélo Berne	
2016	Promotion itinéraire pédestre « La Randoline » - Promotion CFF Rail-Away	
2016	Promotion offre « Magie du Doubs » aux Brenets – promotion Car Postal	
2016	Promotion « A la rencontre d'un agriculteur du Jura » - promotion Car Postal	
2016	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande) : Commercialisé par Eurotrek, pas de chiffres (année de transition entre Swisstrails et Eurotrek)	
2016	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne. Commercialisé par Eurotrek (anciennement Swisstrails) (extrapolation basée sur 2015, car année de transition entre Swisstrails et Eurotrek)	3 réservations Eurotrek
2017	Lancement nouvelle offre propre au Parc : « Des Chevaux et des Hommes » (prix de la visite chf 10.- par personne, gratuit jusqu'à 12 ans)	187 visiteurs
2017	Promotion offre « Les chemins du Bio » – 2 itinéraires développés spécialement pour le Parc campagne Suisse Tourisme et Coop Hello Family	
2017	Promotion de l'offre « Le Jura Grand Nord » - offre développée spécialement pour/avec le Parc (campagne hiver Suisse Tourisme)	
2017	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande)	2 réservations

Annexes -
Indicateurs de la charte

2017	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne.	0 réservation
2018	Promotion et commercialisation offre propre au Parc : « Des Chevaux et des Hommes » (prix de la visite chf 10.- par personne, gratuit jusqu'à 12 ans)	280 visiteurs
2018	Lancement de « La Route Verte » nouvelle offre en partenariat avec les 5 autres parcs de l'arc jurassien	25 réservations Eurotrek
2018	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande)	7 réservations Eurotrek
2018	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne.	5 réservations Eurotrek
2019	Promotion et commercialisation offre propre au Parc : « Des Chevaux et des Hommes » (prix de la visite chf 10.- par personne, gratuit jusqu'à 12 ans)	350 visiteurs
2019	Lancement de « La Route Verte » nouvelle offre en partenariat avec les 5 autres parcs de l'arc jurassien –36'000 sessions internet, 8'000 participants au concours	68 réservations Eurotrek,
2019	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande) :	6 réservations Eurotrek
2019	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne.	45 réservations Eurotrek
2019	Chasse au trésor en canoë : nouvelle thématique de la chasse au trésor autour du patrimoine de la ville de St-Ursanne et de la faune/flore du Doubs. En collaboration avec la Maison du Tourisme.	1800 personnes
Relation avec effets attendus	S-5-1 Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région	
Relation avec domaines d'action	D-2-4 Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits: création d'offres spécifiques orientées vers le tourisme de loisirs et sportif proche de la nature en été et en hiver, création d'une centrale de réservation, formation des prestataires, promotion de l'offre, valorisation de la spécificité transfrontalière	
Relation avec objectifs stratégiques	S-5 Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information) Dans le périmètre du Parc du Doubs se trouvent des sites de grande valeur touristique comme l'Etang de la Gruère, le Saut du Doubs ou la ville de Saint-Ursanne. La valeur ajoutée laissée par ce tourisme est insuffisante. La qualité de l'accueil contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la région. L'augmentation de la durée des séjours favorisera la rentabilité des affaires. Le caractère transfrontalier du Parc donne une spécificité intéressante. L'APNRD développera des produits orientés vers le développement durable et la mobilité douce. Les organisations de promotion du tourisme disposeront ainsi d'une ligne spécifique Parc dans la destination « Jura & 3 Lacs » avec les parcs du Doubs, du Chasseral et du Thal.	
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	

I-13 Nombre de cours organisés, effectif des participants aux cours de formation

Indicateurs	I-13 Nombre de cours organisés, effectif des participants aux cours de formation [indicateur de la charte]																		
Méthode / Source	Données fournis par l'équipe du PNRD																		
Résultat Offre aux écoles <ul style="list-style-type: none"> - 2017 : "Action Hirondelles" au printemps 2017 (3 classes du Parc ont participé à ce prélu de Graines de chercheurs) + mise en place pour l'année scolaire 2017/18 du projet pédagogique « Graines de chercheurs » sur les thèmes de la biodiversité (Hirondelles notamment / 6 classes du parc) et du paysage (4 classes du parc), soit 10 classes inscrites. - 2018 : "Graines de chercheurs" / 10 classes du parc inscrites à nouveau pour l'année scolaire 2018/19 (7 sur Hirondelles et 3 sur Paysage) + accueil d'une classe allemande en camp/chantier chez un agriculteur du parc - 2019 : "Graines de chercheurs" / 10 classes du parc inscrites à nouveau pour l'année scolaire 2019/20 (5 sur Hirondelles et 5 sur Paysage) + lancement de la nouvelle offre d'animations ponctuelles (4 thèmes disponibles dont 1 dans le cadre d'un partenariat avec les Institutions zoologiques de la Chaux-de-Fonds / offre testée avec 2 classes en 2019) 																			
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <table border="1"> <caption>Offre aux écoles</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Classes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>12</td> </tr> </tbody> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <table border="1"> <caption>Offre aux grand public</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016</td> <td>466</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>665</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>851</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>700</td> </tr> </tbody> </table> </div> </div>		Année	Classes	2017	13	2018	11	2019	12	Année	Participants	2016	466	2017	665	2018	851	2019	700
Année	Classes																		
2017	13																		
2018	11																		
2019	12																		
Année	Participants																		
2016	466																		
2017	665																		
2018	851																		
2019	700																		
Relation avec effets attendus	S-5-1 Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région																		
Relation avec domaines d'action	D-2-4 Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits: création d'offres spécifiques orientées vers le tourisme de loisirs et sportif proche de la nature en été et en hiver, création d'une centrale de réservation, formation des prestataires, promotion de l'offre, valorisation de la spécificité transfrontalière																		
Relation avec objectifs stratégiques	S-5 Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information) Dans le périmètre du Parc du Doubs se trouvent des sites de grande valeur touristique comme l'Etang de la Gruère, le Saut du Doubs ou la ville de Saint-Ursanne. La valeur ajoutée laissée par ce tourisme est insuffisante. La qualité de l'accueil contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la région. L'augmentation de la durée des séjours favorisera la rentabilité des affaires. Le caractère transfrontalier du Parc donne une spécificité intéressante. L'APNRD développera des produits orientés vers le développement durable et la mobilité douce. Les organisations de promotion du tourisme disposeront ainsi d'une ligne spécifique Parc dans la destination « Jura & 3 Lacs » avec les parcs du Doubs, du Chasseral et du Thal.																		
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable																		

I-14 Nombre de prestataires labellisés

Indicateurs	I-14 Évolution du nombre de produits et de prestataires labellisés [indicateur de la charte, modifié]
Méthode / Source	Données sur les activités principales activité et prestations ont été fournis par l'équipe du PNRD.
Résultat	Jusqu'à fin 2019, le PNRD a travaillé avec 6 restaurateurs de la région pour qu'ils mettent en avant la carotte Jaune du Doubs, ce qui a permis de développer la prise en charge d'autres produits locaux/fermiers dans ces établissements, mais également dans les petits magasins régionaux. Le PNRD a également contribué à placer des produits de la brasserie Tonnebière et de la boucherie St-Hubert dans des supermarchés Coop de la ville de Porrentruy jusqu'à Yverdon-les-bains.
Relation avec effets attendus	S-6-2 Augmentation de la valeur des produits
Relation avec domaines d'action	D-2-3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire: soutien à la transformation des matières premières et au développement de nouveaux produits laitiers, fromagers et carnés, développement de points de vente sur les sites à forte affluence et dans les villes de proximité, labellisation de produits, promotion des produits.
Relation avec objectifs stratégiques	S-6 Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux La stratégie des marques est en pleine organisation sur le territoire du Parc où trois marques régionales sont déjà présentes: "Spécialités du Canton du Jura", "Jura bernois Produits du terroir" et "Produits du terroir Neuchâtel". Le label Parc doit servir à augmenter la force de pénétration des produits fabriqués sur son territoire. La part des matières premières transformées doit être augmentée de manière significative. La vente des produits doit être organisée à travers un marché de proximité développé à l'échelon du Parc
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

I-15 Chiffres annuels de fréquentation dans le programme annuel de sorties découverte ou animations grand public

Indicateurs	I-15 Chiffres annuels de fréquentation dans le programme annuel de sorties découverte ou animations grand public proposé depuis 2013 par le Parc [nouvel indicateur]
Méthode / Source	Les données annuelles de fréquentation ont été fournis par l'équipe du PNRD
Résultat	Programme annuel de sorties découverte ou animations grand public proposé depuis 2013 par le Parc, avec ces chiffres globaux <u>pour 2012/2015 : 50 sorties-découverte et 40 balades-peinture organisées sur la période</u> , plusieurs expositions, animations musicales, conférences grand-public et conférences de presse. <u>Mais pas de données participants</u>
Relation avec effets attendus	S-8-1 Valorisation des points forts du Parc
Relation avec domaines d'action	D-3-1 Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional. Définition du concept et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion. D-3-2 Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc: aménagement d'une offre à l'intention des écoles. Organisation de randonnées thématiques selon un programme annuel, développement d'une offre de formation pour les prestataires, création du concept de formation « Gens du Pays »
Relation avec objectifs stratégiques	S-8 Sensibiliser et informer Le Parc du Doubs se caractérise par un sous-sol karstique. La rivière qui coule dans la gorge est l'exutoire des pluies qui se déversent abondamment sur les plateaux et les côtes. L'eau sera au centre de l'information touchant à l'environnement. La préservation de la qualité du précieux liquide commence au début du cycle, en général lorsque l'on ouvre le robinet. L'accent sera donc porté sur la connaissance du Parc du Doubs dans ce qui constitue ses valeurs fondamentales et son identité. Le cheval, le temps qui court, le Doubs sont autant de sujets qui forgent l'âme du Parc du Doubs; ils seront au cœur de centres d'interprétation aménagés au sein du Parc
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

I-16 Nombre de cours de sensibilisation organisés pour les écoles du Parc

Indicateurs	Nombre de cours de sensibilisation organisés pour les écoles du Parc [indicateur de la charte] et nombre de participants
Méthode / Source	Les données annuelles de fréquentation ont été fournis par l'équipe du PNRD
Résultat	<p>Le Parc a proposé plusieurs offres d'animations aux écoles de son territoire depuis 2013 ou répondu à des sollicitations ponctuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2013 / 2014 / 2015 : en collaboration avec l'ISSKA et le Centre nature des Cerlatez, le Parc a préparé (en 2013) l'élaboration d'un programme de sensibilisation (9 thèmes) à l'attention des écoles de son territoire, qu'il a proposé en 2014 et 2015 (pas de données ou chiffres dispos sur fréquentation) - 2016 : accueil d'une classe (25 élèves et 2 accompagnants) sur le thème des plantes comestibles. <p>Le Parc développe depuis 2017 des offres plus structurées et permanentes pour les classes, qui ont le choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet pédagogique "Graines de chercheurs" (éducation au développement durable / créé par le parc Chasseral / 2 thématiques existantes Hirondelles et Paysages / programme sur l'année scolaire limité en nombre de places et aux classes du parc exclusivement) - et /ou depuis 2019 une offre d'animations plus ponctuelles (type courses d'écoles de quelques heures à une journée / ouvertes à toute classe même extérieure au parc / 10 thèmes disponibles) - 2017 : "Action Hirondelles" au printemps 2017 (3 classes du Parc ont participé à ce prélude de Graines de chercheurs) + mise en place pour l'année scolaire 2017/18 du projet pédagogique « Graines de chercheurs » sur les thèmes de la biodiversité (Hirondelles notamment / 6 classes du parc) et du paysage (4 classes du parc), soit 10 classes inscrites. - 2018 : "Graines de chercheurs" / 10 classes du parc inscrites à nouveau pour l'année scolaire 2018/19 (7 sur Hirondelles et 3 sur Paysage) + accueil d'une classe allemande en camp/chantier chez un agriculteur du parc <p>2019 : "Graines de chercheurs" / 10 classes du parc inscrites à nouveau pour l'année scolaire 2019/20 (5 sur Hirondelles et 5 sur Paysage) + lancement de la nouvelle offre d'animations ponctuelles (4 thèmes disponibles dont 1 dans le cadre d'un partenariat avec les Institutions zoologiques de la Chaux-de-Fonds / offre testée avec 2 classes en 2019)</p> <p><u>Des chiffres annuels de fréquentation existent depuis 2016</u> que le programme est plus structuré et évalué surtout chaque année. Pour rappel, il est composé de différentes sorties nature, culture, et d'animations ou événements autour des produits, paysages ou de la biodiversité du Parc... Il est à ce titre constitué des offres et animations de tous les chefs de projets dans leur différents domaines, permettant ainsi une sensibilisation à tous les points forts du parc, son patrimoine :</p> <p>2016 : 29 événements proposés / 466 participants 2017 : 40 événements proposés / 665 participants 2018 : 27 événements proposés / 851 participants 2019 : 31 événements proposés / 700 participants</p>
Relation avec effets attendus	S-8-1 Valorisation des points forts du Parc
Relation avec domaines d'action	<p>D-3-1 Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional. Définition du concept et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion.</p> <p>D-3-2 Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc: aménagement d'une offre à l'intention des écoles. Organisation de randonnées thématiques selon un programme annuel, développement d'une offre de formation pour les prestataires, création du concept de formation « Gens du Pays »</p>
Relation avec objectifs stratégiques	<p>S-8 Sensibiliser et informer</p> <p>Le Parc du Doubs se caractérise par un sous-sol karstique. La rivière qui coule dans la gorge est l'exutoire des pluies qui se déversent abondamment sur les plateaux et les côtes. L'eau sera au centre de l'information touchant à l'environnement. La préservation de la qualité du précieux liquide commence au début du cycle, en général lorsque l'on ouvre le robinet. L'accent sera donc porté sur la connaissance du Parc du Doubs dans ce qui constitue ses valeurs fondamentales et son identité. Le cheval, le temps qui court, le Doubs sont autant de sujets qui forgent l'âme du Parc du Doubs; ils seront au cœur de centres d'interprétation aménagés au sein du Parc</p>
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

I-17 Enquêtes auprès des consommateurs de prestations [Valorisation des points forts du Parc]

Indicateurs	I-17 Enquêtes auprès des consommateurs de prestations [indicateur de la charte]
Méthode / Source	Les données annuelles de fréquentation ont été fournis par l'équipe du PNRD
Résultat	Nous disposons aussi depuis 2017 de quelques <u>premiers retours des participants sur les offres de découverte nature</u> (en général 20% répondent), via enquête de satisfaction systématisées depuis: Les résultats montrent une satisfaction de haute à très haute.
Relation avec effets attendus	S-8-1 Valorisation des points forts du Parc
Relation avec domaines d'action	D-3-1 Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional. Définition du concept et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion. D-3-2 Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc: aménagement d'une offre à l'intention des écoles. Organisation de randonnées thématiques selon un programme annuel, développement d'une offre de formation pour les prestataires, création du concept de formation « Gens du Pays »
Relation avec objectifs stratégiques	S-8 Sensibiliser et informer Le Parc du Doubs se caractérise par un sous-sol karstique. La rivière qui coule dans la gorge est l'exutoire des pluies qui se déversent abondamment sur les plateaux et les côtes. L'eau sera au centre de l'information touchant à l'environnement. La préservation de la qualité du précieux liquide commence au début du cycle, en général lorsque l'on ouvre le robinet. L'accent sera donc porté sur la connaissance du Parc du Doubs dans ce qui constitue ses valeurs fondamentales et son identité. Le cheval, le temps qui court, le Doubs sont autant de sujets qui forgent l'âme du Parc du Doubs; ils seront au cœur de centres d'interprétation aménagés au sein du Parc
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

I-18 Revue de presse

Indicateurs	I-18 Revue de presse [indicateur de la charte] (des événements dans le domaine "création artistique" organisé par le PNRD)																
Méthode / Source	Revue de presse en utilisant le système ARGUS																
Résultat																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Projet</th> <th align="center">Nombre d'articles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Organisation de Bal(J)ades des Jardins musicaux de découverte des patrimoines du Parc (depuis 2017)</td> <td align="center">37</td> </tr> <tr> <td>Mise en place du concept et organisation de "balades peinture" (2014, 2015 et 2017)</td> <td align="center">14</td> </tr> <tr> <td>Exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019)</td> <td align="center">13</td> </tr> <tr> <td>Organisation du concours de dessin et de peintures "Regards sur le Doubs" (2012)</td> <td align="center">3</td> </tr> <tr> <td>Organisation du spectacle "Ondin ou le secret de l'Etang" (2013)</td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td>Organisation de la 1ère journée de la pierre sèche (2018)</td> <td align="center">Données pas disponibles</td> </tr> <tr> <td>Programme de résidences biennales d'artistes-photographes organisé en collaboration avec le Musée de beaux-arts du Locle (2017 et 2018)</td> <td align="center">Données pas disponibles</td> </tr> </tbody> </table>		Projet	Nombre d'articles	Organisation de Bal(J)ades des Jardins musicaux de découverte des patrimoines du Parc (depuis 2017)	37	Mise en place du concept et organisation de "balades peinture" (2014, 2015 et 2017)	14	Exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019)	13	Organisation du concours de dessin et de peintures "Regards sur le Doubs" (2012)	3	Organisation du spectacle "Ondin ou le secret de l'Etang" (2013)	2	Organisation de la 1ère journée de la pierre sèche (2018)	Données pas disponibles	Programme de résidences biennales d'artistes-photographes organisé en collaboration avec le Musée de beaux-arts du Locle (2017 et 2018)	Données pas disponibles
Projet	Nombre d'articles																
Organisation de Bal(J)ades des Jardins musicaux de découverte des patrimoines du Parc (depuis 2017)	37																
Mise en place du concept et organisation de "balades peinture" (2014, 2015 et 2017)	14																
Exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019)	13																
Organisation du concours de dessin et de peintures "Regards sur le Doubs" (2012)	3																
Organisation du spectacle "Ondin ou le secret de l'Etang" (2013)	2																
Organisation de la 1ère journée de la pierre sèche (2018)	Données pas disponibles																
Programme de résidences biennales d'artistes-photographes organisé en collaboration avec le Musée de beaux-arts du Locle (2017 et 2018)	Données pas disponibles																
Relation avec effets attendus	S-9-1 Meilleure visibilité de la création artistique du Parc																
Relation avec domaines d'action	D-3-3 Promotion de la culture régionale: organisation d'expositions, valorisation de la littérature du Parc, en particulier le domaine des contes et légendes, mises en relation de groupes de musique populaire, organisation de rencontres transfrontalières.																
Relation avec objectifs stratégiques	S-9 Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale Le Parc du Doubs offre une belle palette de prestations dans le domaine de la culture. Les arts et les artistes y sont très présents et leurs productions souvent novatrices. De nombreux musées se sont installés dans le Parc ou ses alentours, les concerts, expositions, festivals démontrent à longueur d'année la vivacité du potentiel culturel																
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement																

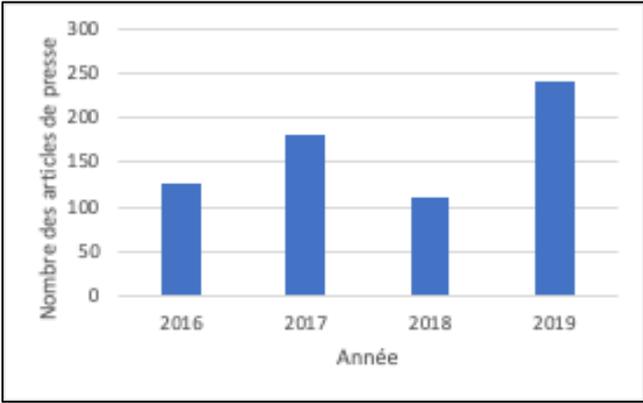
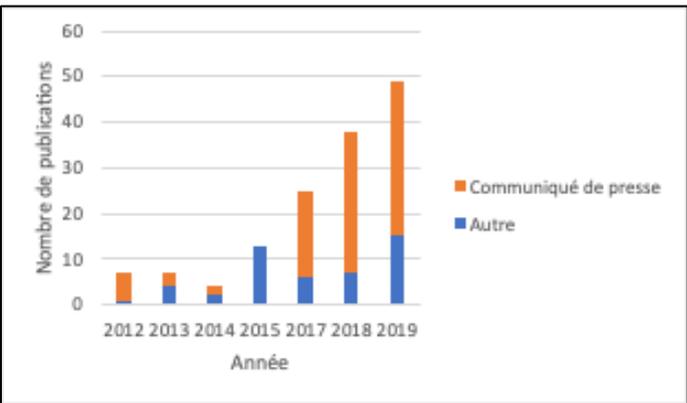
I-19 Inventaire des supports d'informations

Indicateurs	I-19 Inventaire des supports d'informations [indicateur de la charte]
Méthode / Source	Inventaire fourni par l'équipe du PNRD
Résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du spectacle "Ondin ou le secret de l'Etang" (2013) - Organisation d'un concert à l'occasion de l'inauguration du Chemin de l'Orlogeur (Les Chemins de la Contrebande) (2014) - Concept des "sorties peinture", 45 balades organisées (2014 à 2018) - Mise en place du concept et organisation de "balades peinture" (2014, 2015 et 2017) - Programme de résidences biennales d'artistes-photographes organisé en collaboration avec le Musée de beaux-arts du Locle (2017 et 2018) - Organisation de Bal(l)ades des Jardins musicaux de découverte des patrimoines du Parc (depuis 2017) - Exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019) - Organisation de la 1ère journée de la pierre sèche (2018).
Relation avec effets attendus	S-9-1 Meilleure visibilité de la création artistique du Parc S-9-2 Valorisation des artistes et des œuvres
Relation avec domaines d'action	D-3-3 Promotion de la culture régionale: organisation d'expositions, valorisation de la littérature du Parc, en particulier le domaine des contes et légendes, mises en relation de groupes de musique populaire, organisation de rencontres transfrontalières.
Relation avec objectifs stratégiques	S-9 Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale Le Parc du Doubs offre une belle palette de prestations dans le domaine de la culture. Les arts et les artistes y sont très présents et leurs productions souvent novatrices. De nombreux musées se sont installés dans le Parc ou ses alentours, les concerts, expositions, festivals démontrent à longueur d'année la vivacité du potentiel culturel
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

I-20 Inventaire des rencontres organisées par l'APNRD

Indicateurs	I-20 Inventaire des rencontres organisées par l'APNRD [indicateur de la charte]
Méthode / Source	Inventaire fourni par l'équipe du PNRD
Résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du spectacle "Ondin ou le secret de l'Etang" (2013) - Organisation d'un concert à l'occasion de l'inauguration du Chemin de l'Orlogeur (Les Chemins de la Contrebande) (2014) - Concept des "sorties peinture", 45 balades organisées (2014 à 2018) - Mise en place du concept et organisation de "balades peinture" (2014, 2015 et 2017) - Programme de résidences biennales d'artistes-photographes organisé en collaboration avec le Musée de beaux-arts du Locle (2017 et 2018) - Organisation de Bal(l)ades des Jardins musicaux de découverte des patrimoines du Parc (depuis 2017) - Exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019) - Organisation de la 1ère journée de la pierre sèche (2018).
Relation avec effets attendus	S-9-1 Meilleure visibilité de la création artistique du Parc S-9-2 Valorisation des artistes et des œuvres S-9-3 Rapprochement des populations du Parc
Relation avec domaines d'action	D-3-3 Promotion de la culture régionale: organisation d'expositions, valorisation de la littérature du Parc, en particulier le domaine des contes et légendes, mises en relation de groupes de musique populaire, organisation de rencontres transfrontalières.
Relation avec objectifs stratégiques	S-9 Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale Le Parc du Doubs offre une belle palette de prestations dans le domaine de la culture. Les arts et les artistes y sont très présents et leurs productions souvent novatrices. De nombreux musées se sont installés dans le Parc ou ses alentours, les concerts, expositions, festivals démontrent à longueur d'année la vivacité du potentiel culturel
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-3 Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

I-21 Analyse des articles de la presse régionale

Indicateurs	I-21 Analyse des articles de la presse régionale / Nombre d'enquêtes de journalistes [indicateur de la charte] /
Méthode / Source	<p>Nombre des articles de presse : Le nombre des articles pour l'année 2019 est été tiré du système ARGUS et les nombres des articles pour les années 2016 à 2018 correspondent aux articles disponibles en forme numérique au centre de gestion du parc. Les années 2013 à 2015 n'est pas été incluse en raison des données manquantes.</p> <p>Les communiqués de presse et d'autre documents de communication-imprimés (Journal d'information interne , flyers, cartes, ...) du parc ont été fournis par le parc</p>
Résultat	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
Relation avec effets attendus	S-10-1 L'APNRD est connue de la population y compris ses objectifs et ses projets
Relation avec domaines d'action	D-4-1 Concept de communication: publication du journal « Parc du Doubs INFO » 3 à 4 fois par année et diffusion à toute la population du Parc. Entretien, mise à jour et développement du site internet, traduction en allemand et en anglais. Rédaction d'articles et de communiqués de presse réguliers, relations régulières et soignées avec les médias régionaux, signalétique aux entrées principales du Parc. Organisation d'événements à l'intention de la population du Parc, garantie d'une bonne communication interne avec les membres et les autorités
Relation avec objectifs stratégiques	S-10 Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur L'APNRD doit faire connaître ses objectifs et ses projets aux autorités des cantons et des communes ainsi qu'à la population. Elle a également pour mission de communiquer vers l'extérieur en vue d'attirer l'attention sur son profil, ses spécificités et ses offres. Ses moyens propres et les supports de communication publics seront utilisés
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-4 Établir une bonne communication et développer une gestion efficace
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du journal du Parc (2012 à 2014) et de la Newsletter (depuis 2015) - Mise à jour régulière du site internet du Parc (plusieurs fois par année) - Création de deux nouveaux sites internet dédiés au cheval Franches-Montagnes (avec Jura Tourisme, dès 2017) et à l'infrastructure écologique (avec Chasseral, dès 2016) - Présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, dès 2015) - Diffusion régulière de communiqués de presse aux médias régionaux (presse, radio, TV, web) et relais auprès des communes membres et des autorités (dès 2019) - Revue de presse effectuée en interne (presse régionale et spécialisée) et par le Réseau des Parcs suisses (grands titres) (2012 à 2019), relayée auprès des communes membres et des autorités (dès 2019) - Suivi du nombre de visites sur le site internet et des abonnées sur la newsletter - 4 panneaux d'information sur le Parc posés dans des sites stratégiques (2015) , 45 panneaux d'entrée de communes (2015) et 1 panneau routier à l'entrée de St-Ursanne (2017) - exposition "Parc du Doubs" du photographe Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle avec organisation d'une table ronde sur le thème du paysage et édition d'un livre avec les photos de l'exposition (2019)

I-22 La décision de l'OFEV [Le Parc du Doubs est reconnu d'importance nationale]

Indicateurs	La décision de l'OFEV [indicateur de la charte]
Méthode / Source	Consultation des documents pertinents. Informations fournis par l'équipe du PNRD.
Résultat	Le PNRD a obtenu le label Parc d'importance nationale en 2013. Dans le cadre du Convention Programme les prestations du PNRD sont évalués par l'OFEV annuellement.
Relation avec effets attendus	S-11-1 Le Parc du Doubs est reconnu d'importance nationale
Relation avec domaines d'action	D-4-2 Gestion du parc: garantie des processus de participation aux décisions des acteurs locaux et des associations, coordination des acteurs, gestion administrative et financière du Parc, conclusion de convention de partenariat, mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité et des résultats, adaptation des plans directeurs cantonaux.
Relation avec objectifs stratégiques	S-11 Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du Parc La gestion et l'exploitation sont assurées grâce à une stratégie de mise en œuvre, une planification et une évaluation des résultats et des coûts durant les périodes RPT. Un programme de travail annuel est établi ainsi que les activités administratives correspondantes. Pour assurer l'ancrage territorial, les plans directeurs des cantons seront adaptés dans la mesure où ils ne le sont pas déjà. La coordination avec la France passe par un comité stratégique transfrontalier. La recherche de partenariats constitue une pierre angulaire de la concrétisation des projets. A terme, le territoire du Parc doit devenir un espace fonctionnel intercantonal et transfrontalier
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-4 Établir une bonne communication et développer une gestion efficace

I-23 Chiffres sur les réunions entre le PNRD et Pays Horloger

Indicateurs	Nombre de projets communs et avancement du projet transfrontalier [indicateur de la charte]																								
Méthode / Source	Le chiffres sur les réunions ont été fournis par l'équipe du PNRD [nouvel indicateur] Avancement du projet transfrontalier a été évalué par l'équipe du PNRD [nouvel indicateur]																								
<p>Résultat</p> <p>Chiffre sur les réunions</p> <p>Ambition et avancement du projet de parc transfrontalier partagés régulièrement entre le Parc du Doubs et le Pays Horloger dans le cadre d'une gouvernance spécifique, mais informelle, qu'ils ont mise en place dès 2009 : le "Comité stratégique transfrontalier" rassemble 4 représentants de chaque structure et se réunit 1 à 2 fois par an en moyenne. Il a vocation à permettre l'information mutuelle des partenaires quant à leur avancement respectif de PNR (ou projet PNR) et à imaginer des coopérations entre eux, sur la base de leurs enjeux communs et démontrant l'intérêt d'œuvrer à un projet de parc transfrontalier à terme.</p>																									
<div style="text-align: center;"> <table border="1" style="margin: 10px auto;"> <caption>Réunions entre le PNRD et Pays Horloger</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre de réunions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>1</td></tr> <tr><td>2010</td><td>3</td></tr> <tr><td>2011</td><td>4</td></tr> <tr><td>2012</td><td>3</td></tr> <tr><td>2013</td><td>3</td></tr> <tr><td>2014</td><td>1</td></tr> <tr><td>2015</td><td>1</td></tr> <tr><td>2016</td><td>2</td></tr> <tr><td>2017</td><td>0</td></tr> <tr><td>2018</td><td>3</td></tr> <tr><td>2019</td><td>1</td></tr> </tbody> </table> </div> <p>Pour l'inventaire des projets menées avec le Pays Horloger cf. « S-11-3 Des actions communes sont menées avec le Pays Horloger »</p>		Année	Nombre de réunions	2009	1	2010	3	2011	4	2012	3	2013	3	2014	1	2015	1	2016	2	2017	0	2018	3	2019	1
Année	Nombre de réunions																								
2009	1																								
2010	3																								
2011	4																								
2012	3																								
2013	3																								
2014	1																								
2015	1																								
2016	2																								
2017	0																								
2018	3																								
2019	1																								
Relation avec effets attendus	S-11-2 Le Parc du Doubs est sur le chemin d'importance internationale (avec la France)																								
Relation avec domaines d'action	D-4-3 Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière: préparation et mise en place d'une charte commune couvrant les chartes des deux Parcs, définition d'une identité commune, développement de projets transfrontaliers, mesures de facilitation des activités et actions transfrontalières.																								
Relation avec objectifs stratégiques	S-11 Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du Parc La gestion et l'exploitation sont assurées grâce à une stratégie de mise en œuvre, une planification et une évaluation des résultats et des coûts durant les périodes RPT. Un programme de travail annuel est établi ainsi que les activités administratives correspondantes. Pour assurer l'ancrage territorial, les plans directeurs des cantons seront adaptés dans la mesure où ils ne le sont pas déjà. La coordination avec la France passe par un comité stratégique transfrontalier. La recherche de partenariats constitue une pierre angulaire de la concrétisation des projets. A terme, le territoire du Parc doit devenir un espace fonctionnel intercantonal et transfrontalier																								
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-4 Établir une bonne communication et développer une gestion efficace																								

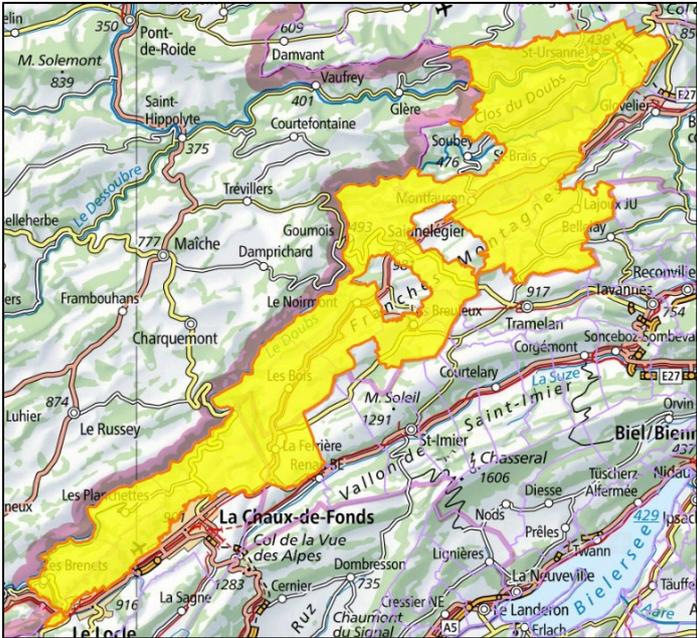
I-24 Inventaire des projets transfrontaliers

Indicateurs	Inventaire des projets transfrontaliers [indicateur de la charte]
Méthode / Source	L'inventaire des projets transfrontalier a été fournis par l'équipe du PNRD
Résultat	<p>Le Parc du Doubs et le Pays Horloger ont coopéré dans plusieurs domaines relatifs aux missions des Parcs (environnement, sensibilisation, culture, ...), soit en portant eux-mêmes des actions communes, soit en contribuant à l'action d'autres porteurs :</p> <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la gouvernance binationale du Doubs franco-suisse depuis 2012 (séances des groupes de travail, suivi des mesures et contributions écrites, création et animation d'une commission des acteurs locaux depuis 2014, organisation de 4 séances d'information grand public entre 2012 et 2019, relais des préoccupations...) <p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration et mise en œuvre d'un gros projet d'itinérance pédestre et vélo franco-suisse entre 2011 et 2015 (« Chemins de la contrebande » / projet INTERREG / création de 4 itinéraires de découverte entre nos 2 territoires + jeux de rôle exploitant le thème) - soutien d'un projet de mobilité douce (pédestre et cyclotouristique) porté par une association franco-suisse (« Chemin des rencontres » entre Morteau et La Chaux de Fonds) - les "Ateliers du tourisme / eductours franco-suisse" en 2012/13 pour formation et échanges des prestataires de nos 2 territoires sur les patrimoines communs (mise en commun du programme porté par le Pays Horloger) <p>Économie / agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un portrait du territoire transfrontalier de nos 2 parcs en 2012 (diagnostic socio-économique / commande à l'OSTAJ) - étude de la coopération / réglementation transfrontalière et de ses obstacles (stages étudiants entre 2014/2015) - soutien aux réflexions des acteurs locaux en matière d'agritourisme en 2013/14 (projet "Terroirs et innovation" porté par la FRI et la Chambre d'agriculture du Doubs) - participation / contribution régulière entre 2011 et 2016 à l'élaboration de programmes transfrontaliers ou événements franco-suisse (stratégie Arc jurassien, Programmes INTERREG, réflexions du Forum transfrontalier, séminaire européen sur la coopération transfrontalière des parcs, réseau des parcs francophones...) <p>Mobilité et transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien au dispositif de co-voiturage de l'arc jurassien (porté par le Pays Horloger) - lobbying pour l'amélioration du réseau ferré franco-suisse (porté par le Pays Horloger / "train des Horlogers" entre Morteau et la Chaux-de-Fonds notamment) <p>Culture / sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de 2 "journées du Parc" en 2011 (Goumois) et 2012 ("Fête du Doubs" à Villers-le-Lac / Les Brenets) : propositions de balades, animations, expos et produits + stand d'info commun - mise sur pied (concours de dessins et peintures "Regards sur le Doubs" en 2012/2013 - 56 participants et oeuvres) ou accueil d'expositions itinérantes franco-suisse ("visions transfrontalières" du programme Interreg en 2013/2014...) - soutien à des projets culturels transfrontaliers, portés par d'autres et sollicitant Interreg (le "Doubs entre art et science" par le Forum transfrontalier...)
Relation avec effets attendus	S-11-3 Des actions communes sont menées avec le Pays Horloger
Relation avec domaines d'action	D-4-3 Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière : préparation et mise en place d'une charte commune couvrant les chartes des deux Parcs, définition d'une identité commune, développement de projets transfrontaliers, mesures de facilitation des activités et actions transfrontalières.
Relation avec objectifs stratégiques	S-11 Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du Parc La gestion et l'exploitation sont assurées grâce à une stratégie de mise en œuvre, une planification et une évaluation des résultats et des coûts durant les périodes RPT. Un programme de travail annuel est établi ainsi que les activités administratives correspondantes. Pour assurer l'ancrage territorial, les plans directeurs des cantons seront adaptés dans la mesure où ils ne le sont pas déjà. La coordination avec la France passe par un comité stratégique transfrontalier. La recherche de partenariats constitue une pierre angulaire de la concrétisation des projets. A terme, le territoire du Parc doit devenir un espace fonctionnel intercantonal et transfrontalier
Relation avec domaines stratégiques de l'OFEV	D-4 Établir une bonne communication et développer une gestion efficace

Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-1-19 : Développement de la superficie du parc.....	110
L-1-21a : Effets économiques du parc	111
L-1-21b : Produits certifiés	113
L-1-21c : Nombre de participants (tourisme et éducation)	114
L-1-25 : Finances	117
L-2-21 : Satisfaction des participants	118
L-2-25a : Organisation du territoire - plans d'affectation communaux et régionaux	119
L-2-25b : Organisation du territoire - prise en compte des objectifs du parc dans les planifications	121
L-3-25 : Satisfaction - satisfaction des parties prenantes et des partenaires.....	123
L-4-25a : Participation	125
L-4-25b : Participation - accords existants, nombre de partenariats, réseaux.....	128
L- OParcs20 : Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage.....	130

L-1-19 : Développement de la superficie du parc

Objectifs légaux	Développement de la superficie du parc	ID	L-1-19				
Contexte	<p>Art. 19 Superficie</p> <p>1 La superficie d'un parc naturel régional couvre au moins 100 km².</p> <p>2 Elle englobe la totalité du territoire des communes concernées. On peut déroger à ce principe si :</p> <p>a. un grand territoire délimité naturellement est intégré dans sa totalité à la superficie d'un parc naturel régional ;</p> <p>b. la partie rurale d'une grande commune à caractère urbain rattachée à une agglomération contribue à arrondir la surface d'un parc naturel régional.</p>						
Indicateurs	<p>« Développement de la superficie du parc » :</p> <p>comparaison de la superficie du parc au début et à la fin de la phase opérationnelle, en km²</p>						
Méthode / Source	Nombre dérivé de la superficie de toutes les communes du parc						
Résultat	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Superficie du Parc en 2013 :</td> <td>293.7 km</td> </tr> <tr> <td>Superficie du Parc en 2019 :</td> <td>293.7 km</td> </tr> </table>  <p align="center">Source: map.geo.admin.ch</p>			Superficie du Parc en 2013 :	293.7 km	Superficie du Parc en 2019 :	293.7 km
Superficie du Parc en 2013 :	293.7 km						
Superficie du Parc en 2019 :	293.7 km						
Commentaires supplémentaires	Pas de changement de superficie entre 2013 et 2019.						

L-1-21a : Effets économiques du parc

Objectifs légaux	Effets économiques du parc	ID	L-1-21a
Contexte	<p>Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :</p> <p>a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ; b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ; c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ; d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.</p>		
Indicateurs	Indicateur 1 – 21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc)		
Méthode / Source	<p>Valeur ajoutée par le parc dans le tourisme (touristes de plusieurs jours). Estimation des chiffres d'affaire basée sur un « facteur parc » (Knaus 2018), des dépenses journalières des visiteurs de plusieurs jours (Knaus 2018) et les chiffres de nuitées dans les communes jurassiennes du PNRD. Le calcul ne prend pas en compte les dépenses des touristes d'un jour. La formule ci-dessous donne un aperçu du calcul de la valeur ajoutée par le parc et les paragraphes suivants donnent une description plus détaillée.</p> <p align="center"><i>Chiffre d'affaire par an en CHF</i></p> $= (\text{Nombre de nuitées par an} \times \text{Depense des hôtes de nuit en CHF} \times \text{Facteur parc} \times \text{Taux valeur ajoutée} * (1 - \text{Taxe sur la valeur ajoutée})) \times (1 + \text{Services préalables} + \text{Effets sur les revenus})$ <p>Le nombre de nuitée correspond aux chiffres moyens annuels entre 2017, 2018 et 2019 pour les communes du canton du Jura (Les Bois, Le Noirmont, Les Breuleux, La-Chaux-des-Breuleux, Saignelegier, Les Enfers, Montfaucon, Les Genevez, Lajoux, Saint-Brais et Clos du Doubs) et incluent l'hôtellerie et la parahôtellerie. Les données ont été fournies par le Bureau de perception de la taxe de séjour du canton du Jura. L'analyse ne couvre pas les communes dans le canton de Neuchâtel et Berne. On peut donc supposer que la valeur ajoutée dans l'ensemble du parc est sous-estimée de ce fait.</p> <p>La dépense journalière des hôtes de nuit en CHF est tirée de l'analyse Knaus 2018 avec le moyen des parcs régionaux Binntal, Ela, Gantrisch et Jura vaudois. L'étude de Knaus fait la distinction entre les dépenses d'hiver et d'été. Comme les données disponibles sur les nuitées ne tiennent pas compte de cette distinction, nous avons calculé une valeur minimale (été), une valeur maximale (hiver) et une valeur moyenne.</p> <p>Le chiffre d'affaires a été calculé comme indiqué dans la formule ci-dessous :</p> $\text{Chiffre d'affaire (par an en CHF)} = \text{Nombre de nuitées} \times \text{Depense journalier des hôtes (CHF)}$ <p>Le facteur parc indique le pourcentage de personnes qui viennent spécifiquement à cause du Parc. Ce chiffre est tiré de l'analyse Knaus 2018 qui estime le facteur parc entre 6 et 21 pour les parcs régionaux Binntal, Ela, Gantrisch et Jura vaudois.</p> <p>Le facteur de stationnement n'est pas spécifique au Parc du Doubs. Comme ce facteur peut varier considérablement selon les endroits du parc, la valeur minimale et maximale dans l'étude de Knaus (2018) a été utilisées pour ce calcul.</p> <p>Le chiffre d'affaire induit par le parc a été calculé comme indiqué dans la formule ci-dessous :</p> $\text{Chiffre d'affaire induit par le parc (par an en CHF)} = \text{Chiffre d'affaire} \times \text{Facteur parc}$ <p>Afin d'obtenir le chiffre d'affaires net, un taux forfaitaire de 8% de taxe sur la valeur ajoutée a été déduit du chiffre d'affaires brut. (Ceci n'est pas tout à fait exact, car les aliments ne sont facturés qu'à 2,5%)</p> $\text{Chiffre d'affaire net (par an en CHF)} = \text{Chiffre d'affaire brut} \times (1 - 0.08)$ <p>La valeur ajoutée brute a été calculé comme dans la formule ci-dessous et avec un taux « valeur ajoutée » de 43% (Knaus 2018) :</p> $\text{Valeur ajoutée brute (par an en CHF)} = \text{Chiffre d'affaire net} \times \text{taux « valeur ajoutée »}$ <p>Les services préalables ont été calculé comme indiqué dans la formule ci-dessous et avec un taux « effet sur les revenus » de 43% (Küpfer 2000) :</p> $\text{Services préalable (par an en CHF)} = \text{Valeur ajoutée brutes} \times \text{Taux « services préalables »}$ <p>Les effets sur les revenus sont générés par la demande des employés du secteur du tourisme dans la région. Ce chiffre a été calculé comme indiqué dans la formule ci-dessous et avec un taux « effet sur les revenus » de 22% (Küpfer 2000) :</p> $\text{Effets sur les revenus (par an en CHF)} = (\text{Valeur ajoutée brute} + \text{Services préalables}) \times \text{Taux « effet sur les revenus »}$ <p>Le total « Effet économique dans le tourisme » a été calculé par la somme de la valeur ajoutée brute, les services préalables et les effets sur les revenus :</p> $\text{Effet économique dans le tourisme (par an en CHF)} = \text{valeur ajoutée brute} + \text{services préalables} + \text{effets sur les revenus}$ <p>Sources:</p> <p>Knaus F. 2018. Charakteristiken von Gästen in vier Schweizer Naturpärken und deren touristisch induzierte Wertschöpfung: Untersuchungen anhand des Parc Jura vaudois, Parc Ela, Naturpark Gantrisch und Landschaftspark Binntal. ETH Zurich. [accessed 2019 Jun 16]. http://hdl.handle.net/20.500.11850/314320.</p> <p>Knaus, F., Backhaus, N., 2014. Touristische Wertschöpfung in Schweizer Pärken (No. 9 (3)), Swiss Academies Factsheets. Akademien der Wissenschaften Schweiz</p>		

Résultat

Effet économique du parc dans le tourisme

	Nombre de nuitées	Dépense journalière des hôtes (CHF)	Chiffre d'affaire (CHF)	Facteur parc	Chiffre d'affaire induit par parc (CHF)	Valeur ajoutée brute (CHF)	Valeur ajoutée nette (CHF)	Services préalables (CHF)	Effets sur les revenus (CHF)	Total (CHF)
Valeur estimée	185'282	80	14'822'587	15%	2'223'388	1'111'694	1'022'758	439'786	321'760	1'784'304
Valeur minimale	185'282	63	11'672'787	6%	700'367	350'184	322'169	138'533	101'354	562'056
Valeur maximale	185'282	97	17'972'386	21%	3'774'201	1'887'101	1'736'133	746'537	546'187	3'028'857

L'analyse ne couvre pas les communes dans les cantons de Neuchâtel et Berne et ne prend pas en compte les dépenses des touristes d'un jour. On peut donc supposer que la valeur ajoutée dans l'ensemble du parc est sous-estimée. Le calcul semble raisonnable. Cependant, comme il existe une grande incertitude quant aux données utilisées (facteur Parc et dépenses), un minimum et un maximum ont été calculés pour couvrir la largeur de gamme possible

Commentaires supplémentaires

Pertinence de l'évaluation : Dans le cadre de cette évaluation il n'était possible de mener un sondage auprès les visiteurs du parc.

L-1-21b : Produits certifiés

Objectifs légaux	Produits certifiés	ID	L-1-21b																
Contexte	<p>Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :</p> <p>a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ; b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ; c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ; d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.</p>																		
Indicateurs	Indicateur 1 – 21b « Produits certifiés » : nombre de produits, biens et prestations dotés d'un label « Parc » au début et à la fin de la phase opérationnelle																		
Méthode / Source	Chiffres tirés de la base de données du Parc.																		
Résultat	<div style="text-align: center;"> <table border="1"> <caption>Évolution des produits labellisés</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre des produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2013</td><td>0</td></tr> <tr><td>2014</td><td>0</td></tr> <tr><td>2015</td><td>0</td></tr> <tr><td>2016</td><td>4</td></tr> <tr><td>2017</td><td>17</td></tr> <tr><td>2018</td><td>19</td></tr> <tr><td>2019</td><td>24</td></tr> </tbody> </table> </div>			Année	Nombre des produits	2013	0	2014	0	2015	0	2016	4	2017	17	2018	19	2019	24
Année	Nombre des produits																		
2013	0																		
2014	0																		
2015	0																		
2016	4																		
2017	17																		
2018	19																		
2019	24																		
Commentaires	<p>L'action du Parc ne s'est pas concentrée uniquement sur des produits labellisés (p.ex. carotte Jaune du Doubs qui a rencontré un beau succès dans les restaurants de la région). Il a aussi promu/collaboré avec des personnes dans l'optique de labelliser leurs produits à terme, quand ils auront le volume critique (boulangier bio au levain qui a recréé une filière de céréales anciennes, du champ au moulin, afin de s'approvisionner en céréales locales). Il manque les bases de la Confédération pour labelliser des prestataires pour le moment. Le PNRD peut uniquement labelliser des produits. Cf. Indicateur 6.3.a Évolution du nombre de produits et de prestataires labellisés</p>																		

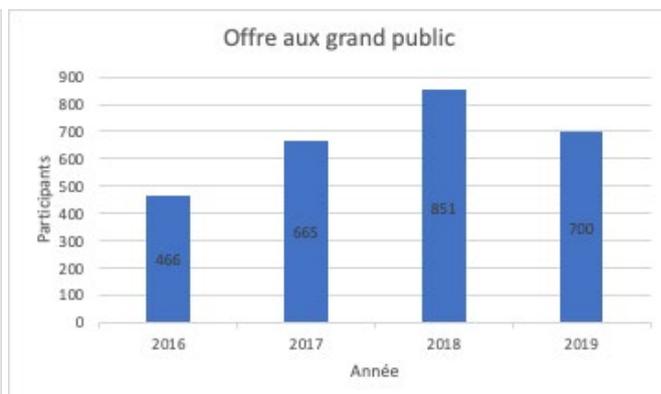
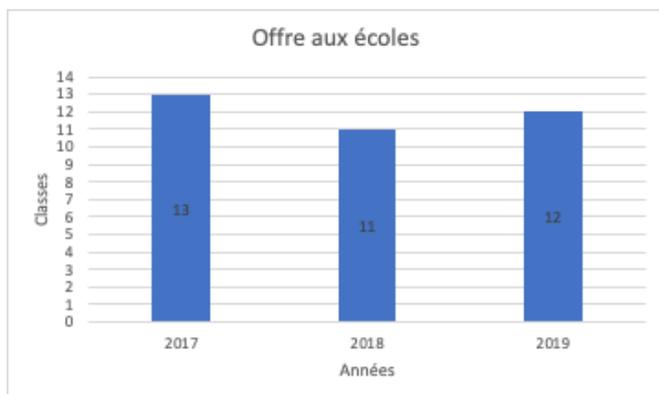
L-1-21c : Nombre de participants (tourisme et éducation)

Objectifs légaux	Nombre de participants	ID	L-1-21c
Contexte	<p>Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :</p> <p>a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ; b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ; c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ; d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.</p>		
Indicateurs	Indicateur 1 – 21c « Participants » : nombre de participants dans le domaine du tourisme dans les parcs et de l'éducation au début et à la fin de la phase opérationnelle		
Méthode / Source	Nombre de participants dans les offres touristiques (écoles et public). Les chiffres pour les offres aux écoles et pour le public ont été fournis par le PNRD, les chiffres pour les offres touristiques par le PNRD et Eurotrek.		
Résultat			
Années	Offre touristique	Participants	
2013	Quatre offres d'agritourisme à la ferme créés (en collaboration avec la Fondation rurale interjurassienne). « Bien-être à la ferme » (Les Pommerats), « À la découverte des plantes sauvages » (Epauvillers) , « L'Éco-chalet et ses chèvres » (St-Ursanne), « Une aventure sur la paille » (La Chaux-de-Fonds). Action poursuivie jusqu'en 2015.		
2013	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne. Balisage du sentier pédestre en 2013 : pas de comptage des utilisateurs.		
2013	Bal(l)ade ressourçante aux Roches de Moron (2014) : cette balade était proposée dans un prospectus promotionnel de J&L3 : pas de comptage des utilisateurs.		
2013	6 activités touristiques proposées aux sociétaires Raiffeisen		
2014	Promotion des quatre offres d'agritourisme (voir création en 2013) – campagne Suisse Tourisme		
2014	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne. Commercialisé par Eurotrek (anciennement Swisstrails)	2 réservations Eurotrek	
2014	Bal(l)ade ressourçante aux Roches de Moron (2014) : cette balade était proposée dans un prospectus promotionnel de J&L3 : pas de comptage des utilisateurs.		
2014	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande) : inauguré et commercialisé par un TO néerlandais (pas de chiffres).		
2015	3 chemins de la Contrebande inaugurés (Bricotte, Colporteur, les Gabelous). Promotion Transhelvetica.		
2015	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande)		
2015	Promotion des quatre offres d'agritourisme (voir création en 2013) – campagne Suisse Tourisme et Coop Hello Family		
2015	Promotion des quatre offres d'agritourisme (voir création en 2013) – campagne Suisse Tourisme		
2015	Promotion offre « Les chemins du Bio » – 1 itinéraire développé spécialement pour le Parc (Journal Coopération)		
2015	Promotion de l'offre « Le Jura Grand Nord » - offre développée spécialement pour/avec le Parc (campagne hiver Suisse Tourisme)		
2015	Promotion offre « Chasse au trésor en canoë » de la Maison du Tourisme – promotion Suisse Tourisme « Family Trips »		
2015	Promotion offre « Tour Mont-Soleil à vélo et tête de Moine » - Promotion Rent-a-Bike		
2015	Promotion itinéraire pédestre « La Randoline » - Promotion CFF Rail-Away		
2015	Promotion offre « Magie du Doubs » aux Brenets – promotion Car Postal		
2015	Promotion offre « Hôtel Chaux-d'Abel + vélos électriques » - promotion Car Postal		
2015	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne Promotion Coop Hello Family	3 réservations Eurotrek	
2016	Promotion des quatre offres d'agritourisme (voir création en 2013) – campagne Suisse Tourisme et Coop Hello Family, Magazine Spick		
2016	Promotion offre « Les chemins du Bio » – 2 itinéraires développés spécialement pour le Parc campagne Suisse Tourisme et Coop Hello Family		
2016	Promotion de l'offre « Le Jura Grand Nord » - offre développée spécialement pour/avec le Parc (campagne hiver Suisse Tourisme)		
2016	Promotion offre « Chasse au trésor en canoë » de la Maison du Tourisme – promotion Suisse Tourisme « Family Trips »		
2016	Promotion offre « Tour Mont-Soleil à vélo et tête de Moine » - Carte Pro-vélo Berne		
2016	Promotion itinéraire pédestre « La Randoline » - Promotion CFF Rail-Away		
2016	Promotion offre « Magie du Doubs » aux Brenets – promotion Car Postal		
2016	Promotion « A la rencontre d'un agriculteur du Jura » - promotion Car Postal		

2016	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande) : Commercialisé par Eurotrek, pas de chiffres (année de transition entre Swisstrails et Eurotrek)	
2016	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne. Commercialisé par Eurotrek (anciennement Swisstrails) (extrapolation basée sur 2015, car année de transition entre Swisstrails et Eurotrek)	3 réservations Eurotrek
2017	Lancement nouvelle offre propre au Parc : « Des Chevaux et des Hommes » (prix de la visite chf 10.- par personne, gratuit jusqu'à 12 ans)	187 visiteurs
2017	Promotion offre « Les chemins du Bio » – 2 itinéraires développés spécialement pour le Parc campagne Suisse Tourisme et Coop Hello Family	
2017	Promotion de l'offre « Le Jura Grand Nord » - offre développée spécialement pour/avec le Parc (campagne hiver Suisse Tourisme)	
2017	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande)	2 réservations
2017	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne.	0 réservation
2018	Promotion et commercialisation offre propre au Parc : « Des Chevaux et des Hommes » (prix de la visite chf 10.- par personne, gratuit jusqu'à 12 ans)	280 visiteurs
2018	Lancement de « La Route Verte » nouvelle offre en partenariat avec les 5 autres parcs de l'arc jurassien	25 réservations Eurotrek
2018	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande)	7 réservations Eurotrek
2018	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne.	5 réservations Eurotrek
2019	Promotion et commercialisation offre propre au Parc : « Des Chevaux et des Hommes » (prix de la visite chf 10.- par personne, gratuit jusqu'à 12 ans)	350 visiteurs
2019	Lancement de « La Route Verte » nouvelle offre en partenariat avec les 5 autres parcs de l'arc jurassien –36'000 sessions internet, 8'000 participants au concours	68 réservations Eurotrek,
2019	Chemin de l'Orlogeur (Chemins de la Contrebande) :	6 réservations Eurotrek
2019	Itinéraire pédestre Suisse Mobile « Au fil du Doubs » n° 95 entre Les Brenets et St-Ursanne.	45 réservations Eurotrek
2019	Chasse au trésor en canoë : nouvelle thématique de la chasse au trésor autour du patrimoine de la ville de St-Ursanne et de la faune/flore du Doubs. En collaboration avec la Maison du Tourisme.	1800 personnes

Offre aux écoles

- 2017 : "Action Hirondelles" au printemps 2017 (3 classes du Parc ont participé à ce prélude de Graines de chercheurs) + mise en place pour l'année scolaire 2017/18 du projet pédagogique « Graines de chercheurs » sur les thèmes de la biodiversité (Hirondelles notamment / 6 classes du parc) et du paysage (4 classes du parc), soit 10 classes inscrites.
- 2018 : "Graines de chercheurs" / 10 classes du parc inscrites à nouveau pour l'année scolaire 2018/19 (7 sur Hirondelles et 3 sur Paysage) + accueil d'une classe allemande en camp/chantier chez un agriculteur du parc
- 2019 : "Graines de chercheurs" / 10 classes du parc inscrites à nouveau pour l'année scolaire 2019/20 (5 sur Hirondelles et 5 sur Paysage) + lancement de la nouvelle offre d'animations ponctuelles (4 thèmes disponibles dont 1 dans le cadre d'un partenariat avec les Institutions zoologiques de la Chaux-de-Fonds / offre testée avec 2 classes en 2019)



Commentaires supplémentaires

Offre touristique
Entre 2013 et 2016, le Parc a promu essentiellement des offres de prestataires existants tels que « Les chemins du bio » ou les offres d'agritourisme. Seuls « Les Chemins de la contrebande » sont vraiment propres au Parc. Les promotions se multiplient et le message est brouillé. Il n'existe pas de chiffres de fréquentation.

<p>Dès 2017, le Parc développe, promeut et commercialise deux offres propres véhiculant ses valeurs et représentant ses points forts : « Des chevaux et des Hommes » (2017) en collaboration avec Jura Tourisme et « La Route Verte » (2018), itinéraire à vélo électrique en collaboration avec les 6 autres parcs de l'arc jurassien et le Réseau des parcs suisses. Chaque année un bilan est établi avec statistiques de fréquentations. Désormais, le Parc se concentre sur ces 2 offres phares lors de ses promotions.</p> <p>Offre aux écoles</p> <p>Le Parc a proposé plusieurs offres d'animations aux écoles de son territoire depuis 2013 ou répondu à des sollicitations diverses :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2013 / 2014 / 2015 : en collaboration avec l'ISSKA et le Centre nature des Cerlatez, le Parc a préparé (en 2013) l'élaboration d'un programme de sensibilisation (9 thèmes) à l'attention des écoles de son territoire, qu'il a proposé en 2014 et 2015 (mais pas de données ou chiffres dispos sur fréquentation)- 2016 : accueil d'une classe (25 élèves et 2 accompagnants) sur le thème des plantes comestibles. <p>Le Parc développe depuis 2017 des offres plus structurées et permanentes pour les classes, qui ont le choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none">- le projet pédagogique "Graines de chercheurs"(éducation au développement durable / concept créé par le parc Chasseral / 2 thèmes existants à fin 2019 : Hirondelles et Paysages / programme à réaliser sur l'année scolaire, limité en nombre de places et aux classes du parc exclusivement)- et /ou depuis 2019 une offre d'animations plus ponctuelles(type courses d'écoles de quelques heures à une journée / ouvertes à toute classe même extérieure au parc / 4 thèmes disponibles à fin 2019) <p>Offre grand public</p> <p>Programme annuel de sorties découverte ou animations grand public proposé depuis 2013 par le Parc, avec ces chiffres globaux pour 2012/2015 : 50 sorties-découverte et 40 balades-peinture organisées sur la période, plusieurs expositions, animations musicales, conférences grand-public et conférences de presse. (Mais pas de données participants)</p> <p>Des chiffres annuels de fréquentation existent depuis 2016 que le programme est plus structuré et évalué surtout chaque année. Pour rappel, il est composé de différentes sorties nature, culture, et d'animations ou événements autour des produits, paysages ou de la biodiversité du Parc.</p>

L-1-25 : Finances

Objectifs légaux	Finances	ID	L-1-25																																																																																																																																																																																
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc</p> <p>1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable.</p> <p>3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population ;</p> <p>b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte</p> <p>1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2. La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ;</p> <p>b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ;</p> <p>c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ;</p> <p>d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>																																																																																																																																																																																		
Indicateurs	« Finances » : évolution des fonds privés (fondations, institutions, économie, etc.) par rapport aux fonds publics																																																																																																																																																																																		
Méthode / Source	Les données ont été fournies par la direction du parc																																																																																																																																																																																		
Résultat	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="width: 45%;"> <p align="center">Finances: Évolution des fonds privés par rapport aux fonds publics (relatif)</p> <table border="1"> <caption>Finances: Évolution des fonds privés par rapport aux fonds publics (relatif)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Fonds publics (%)</th> <th>Fonds privés (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2013</td><td>80%</td><td>20%</td></tr> <tr><td>2014</td><td>78%</td><td>22%</td></tr> <tr><td>2015</td><td>77%</td><td>23%</td></tr> <tr><td>2016</td><td>66%</td><td>34%</td></tr> <tr><td>2017</td><td>61%</td><td>39%</td></tr> <tr><td>2018</td><td>62%</td><td>38%</td></tr> <tr><td>2019</td><td>52%</td><td>48%</td></tr> </tbody> </table> </div> <div style="width: 45%;"> <p align="center">Finances: Évolution des fonds privés par rapport aux fonds publics (absoluts)</p> <table border="1"> <caption>Finances: Évolution des fonds privés par rapport aux fonds publics (absoluts)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Fonds publics (CHF)</th> <th>Fonds privés (CHF)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2013</td><td>~500'000.00</td><td>~150'000.00</td></tr> <tr><td>2014</td><td>~550'000.00</td><td>~180'000.00</td></tr> <tr><td>2015</td><td>~650'000.00</td><td>~250'000.00</td></tr> <tr><td>2016</td><td>~750'000.00</td><td>~350'000.00</td></tr> <tr><td>2017</td><td>~850'000.00</td><td>~450'000.00</td></tr> <tr><td>2018</td><td>~1'000'000.00</td><td>~600'000.00</td></tr> <tr><td>2019</td><td>~800'000.00</td><td>~750'000.00</td></tr> </tbody> </table> </div> </div>			Année	Fonds publics (%)	Fonds privés (%)	2013	80%	20%	2014	78%	22%	2015	77%	23%	2016	66%	34%	2017	61%	39%	2018	62%	38%	2019	52%	48%	Année	Fonds publics (CHF)	Fonds privés (CHF)	2013	~500'000.00	~150'000.00	2014	~550'000.00	~180'000.00	2015	~650'000.00	~250'000.00	2016	~750'000.00	~350'000.00	2017	~850'000.00	~450'000.00	2018	~1'000'000.00	~600'000.00	2019	~800'000.00	~750'000.00																																																																																																																																
Année	Fonds publics (%)	Fonds privés (%)																																																																																																																																																																																	
2013	80%	20%																																																																																																																																																																																	
2014	78%	22%																																																																																																																																																																																	
2015	77%	23%																																																																																																																																																																																	
2016	66%	34%																																																																																																																																																																																	
2017	61%	39%																																																																																																																																																																																	
2018	62%	38%																																																																																																																																																																																	
2019	52%	48%																																																																																																																																																																																	
Année	Fonds publics (CHF)	Fonds privés (CHF)																																																																																																																																																																																	
2013	~500'000.00	~150'000.00																																																																																																																																																																																	
2014	~550'000.00	~180'000.00																																																																																																																																																																																	
2015	~650'000.00	~250'000.00																																																																																																																																																																																	
2016	~750'000.00	~350'000.00																																																																																																																																																																																	
2017	~850'000.00	~450'000.00																																																																																																																																																																																	
2018	~1'000'000.00	~600'000.00																																																																																																																																																																																	
2019	~800'000.00	~750'000.00																																																																																																																																																																																	
Recettes	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2013</th> <th>%</th> <th>2014</th> <th>%</th> <th>2015</th> <th>%</th> <th>2016</th> <th>%</th> <th>2017</th> <th>%</th> <th>2018</th> <th>%</th> <th>2019</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Fonds publics</td> <td>Confédération</td> <td>294'900.00</td> <td>43.98</td> <td>294'900.00</td> <td>41.52</td> <td>308'060.00</td> <td>35.02</td> <td>523'645.00</td> <td>44.95</td> <td>518'495.00</td> <td>40.83</td> <td>758'318.00</td> <td>47.10</td> <td>570'005.00</td> <td>36.89</td> </tr> <tr> <td>Cantons</td> <td>166'956.00</td> <td>24.90</td> <td>177'643.70</td> <td>25.01</td> <td>176'251.50</td> <td>20.04</td> <td>170'817.00</td> <td>14.66</td> <td>172'142.00</td> <td>13.56</td> <td>156'167.00</td> <td>9.70</td> <td>156'023.00</td> <td>10.10</td> </tr> <tr> <td>Communes</td> <td>72'170.40</td> <td>10.76</td> <td>68'449.20</td> <td>9.64</td> <td>68'728.20</td> <td>7.81</td> <td>71'286.20</td> <td>6.12</td> <td>85'763.80</td> <td>6.75</td> <td>86'166.80</td> <td>5.35</td> <td>72'133.00</td> <td>4.67</td> </tr> <tr> <td>Autres collectivités publiques</td> <td>1'500.00</td> <td>0.22</td> <td>12'446.00</td> <td>1.75</td> <td>128'265.00</td> <td>14.58</td> <td>1'560.00</td> <td>0.13</td> <td>1'536.00</td> <td>0.12</td> <td>5'111.00</td> <td>0.32</td> <td>300.00</td> <td>0.02</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>535'526.40</td> <td>79.87</td> <td>553'438.90</td> <td>77.92</td> <td>681'304.70</td> <td>77.45</td> <td>767'308.20</td> <td>65.86</td> <td>777'936.80</td> <td>61.27</td> <td>1'005'762.80</td> <td>62.47</td> <td>798'461.00</td> <td>51.68</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Fonds privés</td> <td>Don, fondations, cotisations, contributions bénévoles</td> <td>114'258.75</td> <td>17.04</td> <td>142'746.39</td> <td>20.10</td> <td>197'517.56</td> <td>22.45</td> <td>176'307.00</td> <td>15.13</td> <td>206'080.20</td> <td>16.23</td> <td>240'563.60</td> <td>14.94</td> <td>223'031.80</td> <td>14.43</td> </tr> <tr> <td>Valorisation tarif NPR</td> <td></td> <td>0.00</td> <td></td> <td>0.00</td> <td></td> <td>0.00</td> <td>195'027.80</td> <td>16.74</td> <td>259'242.67</td> <td>20.42</td> <td>316'709.82</td> <td>19.67</td> <td>427'318.03</td> <td>27.66</td> </tr> <tr> <td>Autres produits</td> <td>20'733.45</td> <td>3.09</td> <td>14'106.63</td> <td>1.99</td> <td>838.40</td> <td>0.10</td> <td>26'400.44</td> <td>2.27</td> <td>26'508.00</td> <td>2.09</td> <td>46'912.11</td> <td>2.91</td> <td>96'283.93</td> <td>6.23</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>134'992.20</td> <td>20.13</td> <td>156'853.02</td> <td>22.08</td> <td>198'355.96</td> <td>22.55</td> <td>397'735.24</td> <td>34.14</td> <td>491'830.87</td> <td>38.73</td> <td>604'185.53</td> <td>37.53</td> <td>746'633.76</td> <td>48.32</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>670'518.60</td> <td></td> <td>710'291.92</td> <td></td> <td>879'660.66</td> <td></td> <td>1'165'043.44</td> <td></td> <td>1'269'767.67</td> <td></td> <td>1'609'948.33</td> <td></td> <td>1'545'094.76</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>													2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	Fonds publics	Confédération	294'900.00	43.98	294'900.00	41.52	308'060.00	35.02	523'645.00	44.95	518'495.00	40.83	758'318.00	47.10	570'005.00	36.89	Cantons	166'956.00	24.90	177'643.70	25.01	176'251.50	20.04	170'817.00	14.66	172'142.00	13.56	156'167.00	9.70	156'023.00	10.10	Communes	72'170.40	10.76	68'449.20	9.64	68'728.20	7.81	71'286.20	6.12	85'763.80	6.75	86'166.80	5.35	72'133.00	4.67	Autres collectivités publiques	1'500.00	0.22	12'446.00	1.75	128'265.00	14.58	1'560.00	0.13	1'536.00	0.12	5'111.00	0.32	300.00	0.02	Total	535'526.40	79.87	553'438.90	77.92	681'304.70	77.45	767'308.20	65.86	777'936.80	61.27	1'005'762.80	62.47	798'461.00	51.68	Fonds privés	Don, fondations, cotisations, contributions bénévoles	114'258.75	17.04	142'746.39	20.10	197'517.56	22.45	176'307.00	15.13	206'080.20	16.23	240'563.60	14.94	223'031.80	14.43	Valorisation tarif NPR		0.00		0.00		0.00	195'027.80	16.74	259'242.67	20.42	316'709.82	19.67	427'318.03	27.66	Autres produits	20'733.45	3.09	14'106.63	1.99	838.40	0.10	26'400.44	2.27	26'508.00	2.09	46'912.11	2.91	96'283.93	6.23	Total	134'992.20	20.13	156'853.02	22.08	198'355.96	22.55	397'735.24	34.14	491'830.87	38.73	604'185.53	37.53	746'633.76	48.32	TOTAL	670'518.60		710'291.92		879'660.66		1'165'043.44		1'269'767.67		1'609'948.33		1'545'094.76	
	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%																																																																																																																																																																					
Fonds publics	Confédération	294'900.00	43.98	294'900.00	41.52	308'060.00	35.02	523'645.00	44.95	518'495.00	40.83	758'318.00	47.10	570'005.00	36.89																																																																																																																																																																				
	Cantons	166'956.00	24.90	177'643.70	25.01	176'251.50	20.04	170'817.00	14.66	172'142.00	13.56	156'167.00	9.70	156'023.00	10.10																																																																																																																																																																				
	Communes	72'170.40	10.76	68'449.20	9.64	68'728.20	7.81	71'286.20	6.12	85'763.80	6.75	86'166.80	5.35	72'133.00	4.67																																																																																																																																																																				
	Autres collectivités publiques	1'500.00	0.22	12'446.00	1.75	128'265.00	14.58	1'560.00	0.13	1'536.00	0.12	5'111.00	0.32	300.00	0.02																																																																																																																																																																				
Total	535'526.40	79.87	553'438.90	77.92	681'304.70	77.45	767'308.20	65.86	777'936.80	61.27	1'005'762.80	62.47	798'461.00	51.68																																																																																																																																																																					
Fonds privés	Don, fondations, cotisations, contributions bénévoles	114'258.75	17.04	142'746.39	20.10	197'517.56	22.45	176'307.00	15.13	206'080.20	16.23	240'563.60	14.94	223'031.80	14.43																																																																																																																																																																				
	Valorisation tarif NPR		0.00		0.00		0.00	195'027.80	16.74	259'242.67	20.42	316'709.82	19.67	427'318.03	27.66																																																																																																																																																																				
	Autres produits	20'733.45	3.09	14'106.63	1.99	838.40	0.10	26'400.44	2.27	26'508.00	2.09	46'912.11	2.91	96'283.93	6.23																																																																																																																																																																				
	Total	134'992.20	20.13	156'853.02	22.08	198'355.96	22.55	397'735.24	34.14	491'830.87	38.73	604'185.53	37.53	746'633.76	48.32																																																																																																																																																																				
TOTAL	670'518.60		710'291.92		879'660.66		1'165'043.44		1'269'767.67		1'609'948.33		1'545'094.76																																																																																																																																																																						
Commentaires	<p>Sur la valorisation tarif Nouvelle politique régionale (NPR) : il s'agit de la différence entre les salaires effectivement versés aux employé(e)s du Parc et le tarif de la NPR fixé à Fr. 90.-/heure. La différence est valorisée en tant que ressource propre du Parc. Cette pratique a été autorisée par l'OFEV jusqu'à fin 2019. Depuis 2020, elle n'est plus autorisée, donc cette rubrique n'apparaît plus dans la comptabilité du Parc.</p>																																																																																																																																																																																		

L-2-21 : Satisfaction des participants

Objectifs légaux	Satisfaction des participants	ID	L-2-21																																									
Contexte	<p>Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :</p> <p>a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ; b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ; c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ; d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.</p>																																											
Indicateurs	« Satisfaction » : évaluation selon une enquête standardisée (satisfaction des participants)																																											
Méthode / Source	Enquête de satisfaction auprès des participants du Journées du patrimoine (JEP) en 2018 et 2019.																																											
Résultat																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Enquête de satisfaction – JEP NE 02.09.2018 9 retours / 32 participants</th> <th>Très satisfaisant</th> <th>Satisfaisant</th> <th>Peu satisfaisant</th> <th>Pas satisfaisant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les conditions pratiques de l'événement <i>(organisation, inscription, logistique, horaires, lieu du rdv ...)</i></td> <td align="center">9</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le contenu de l'événement <i>(respect du thème, intérêt du contenu, échanges au sein du groupe ...)</i></td> <td align="center">9</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>L'animation du guide <i>(connaissances, écoute et réponses aux questions, relationnel, ambiance conviviale suscitée ...)</i></td> <td align="center">9</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Enquête de satisfaction – JEP NE 10.09.2017 (17 retours / 29 participants)</th> <th>Très satisfaisant</th> <th>Satisfaisant</th> <th>Peu satisfaisant</th> <th>Pas satisfaisant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les conditions pratiques de l'événement <i>(organisation, inscription, logistique, horaires, lieu du rdv ...)</i></td> <td align="center">15</td> <td align="center">3</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le contenu de l'événement <i>(respect du thème, intérêt du contenu, échanges au sein du groupe ...)</i></td> <td align="center">16</td> <td align="center">1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>L'animation du guide <i>(connaissances, écoute et réponses aux questions, relationnel, ambiance conviviale suscitée ...)</i></td> <td align="center">17</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Enquête de satisfaction – JEP NE 02.09.2018 9 retours / 32 participants	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant	Les conditions pratiques de l'événement <i>(organisation, inscription, logistique, horaires, lieu du rdv ...)</i>	9				Le contenu de l'événement <i>(respect du thème, intérêt du contenu, échanges au sein du groupe ...)</i>	9				L'animation du guide <i>(connaissances, écoute et réponses aux questions, relationnel, ambiance conviviale suscitée ...)</i>	9				Enquête de satisfaction – JEP NE 10.09.2017 (17 retours / 29 participants)	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant	Les conditions pratiques de l'événement <i>(organisation, inscription, logistique, horaires, lieu du rdv ...)</i>	15	3			Le contenu de l'événement <i>(respect du thème, intérêt du contenu, échanges au sein du groupe ...)</i>	16	1			L'animation du guide <i>(connaissances, écoute et réponses aux questions, relationnel, ambiance conviviale suscitée ...)</i>	17			
Enquête de satisfaction – JEP NE 02.09.2018 9 retours / 32 participants	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant																																								
Les conditions pratiques de l'événement <i>(organisation, inscription, logistique, horaires, lieu du rdv ...)</i>	9																																											
Le contenu de l'événement <i>(respect du thème, intérêt du contenu, échanges au sein du groupe ...)</i>	9																																											
L'animation du guide <i>(connaissances, écoute et réponses aux questions, relationnel, ambiance conviviale suscitée ...)</i>	9																																											
Enquête de satisfaction – JEP NE 10.09.2017 (17 retours / 29 participants)	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant																																								
Les conditions pratiques de l'événement <i>(organisation, inscription, logistique, horaires, lieu du rdv ...)</i>	15	3																																										
Le contenu de l'événement <i>(respect du thème, intérêt du contenu, échanges au sein du groupe ...)</i>	16	1																																										
L'animation du guide <i>(connaissances, écoute et réponses aux questions, relationnel, ambiance conviviale suscitée ...)</i>	17																																											
Commentaires	L'évaluation des offres d'éducation aux écoles existe seulement depuis 2018																																											

L-2-25a : Organisation du territoire - plans d'affectation communaux et régionaux

Objectifs légaux	Plans d'affectation communaux et régionaux	ID	
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc 1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable. 3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population; b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte 1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2. La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ; b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ; c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ; d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc. 3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>		
Indicateurs	« Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc » :		
Méthode / Source	a) nombre de plans d'affectation communaux et régionaux consacrant les objectifs du parc		
Résultat			
Niveau cantonal			
Nom	Rapport avec les objectifs du parc		
Plan directeur cantonal JU	<p>Mandat de planification niveau cantonal Le Service de l'aménagement du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) soutient la réalisation du projet sur les plans administratif et financier, négocie les contrats de prestations avec l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs et les soumet à l'autorité compétente pour approbation ; b) favorise les collaborations intercantionales et transfrontalières, ainsi qu'entre le Canton et la Confédération ; c) assure la coordination au sein du Canton, avec les Cantons de Neuchâtel et de Berne ; d) assume le rôle de canton pilote et représente les cantons partenaires auprès de la Confédération, conclut les conventions-programmes avec la Confédération et les accords de collaboration avec les cantons partenaires ; e) évalue la conformité du projet avec le plan directeur cantonal et les prescriptions de la Confédération ; f) soutient, de concert avec les Cantons de Neuchâtel et de Berne, une démarche transfrontalière visant à la réalisation d'un Parc naturel régional du Doubs franco-suisse. <p>Niveau communal Les communes membres du PNRD contribuent à la mise en œuvre des objectifs du PNRD (cf. rubrique Principes d'aménagement) et adaptent au besoin leurs planifications.</p>		
Plan directeur cantonal NE	<p>Compétences du canton et des communes Le canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● soutient les initiatives régionales visant à créer et à exploiter des parcs naturels régionaux au sens de la législation fédérale. Il conseille et soutient, en cas de besoin, les organes responsables lors de la création et de l'exploitation des parcs; ● assure le suivi du dossier des parcs d'importance nationale et constitue à cet effet un « comité de pilotage » des parcs d'importance nationale réunissant les services de l'Etat concernés; ● prend les mesures nécessaires pour assurer la garantie territoriale des parcs (l'inscription au PDC conformément à l'art. 27 OParcs est une condition d'obtention du label fédéral); ● assure une bonne coordination avec les politiques de protection de l'environnement, de la nature et du paysage et avec la politique régionale, de même qu'entre les régions et avec les cantons, respectivement les états voisins partenaires (France) sur le plan spatial; ● participe avec les cantons partenaires à l'évaluation des dossiers par les services concernés et veille à leur conformité au PDC et aux prescriptions de la Confédération, ainsi qu'aux demandes d'aides financières auprès de l'OFEV; ● participe avec les cantons partenaires aux négociations visant à établir des conventions-programmes avec la Confédération. Le canton conclut des contrats de collaboration avec les cantons partenaires et des contrats de prestations avec les organes responsables des parcs naturels régionaux; ● participe à l'élaboration des chartes ainsi qu'au processus d'évaluation au terme de la période de gestion; ● peut participer, en collaboration avec la Confédération (OFEV) et des tiers (communes, organisations, sponsors), à la recherche de fonds destinés aux projets régionaux de parcs. <p>Les communes membres des parcs :</p>		

Annexes -
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

	<ul style="list-style-type: none"> ● s'engagent à concourir aux démarches visant à atteindre les objectifs spécifiques des parcs; ● développent et mettent en œuvre les objectifs et les mesures concrètes pour le développement du PNR, en reconnaissant le rôle des associations de protection de la nature et en collaborant avec elles; ● assurent l'information et la participation de la population; ● prennent les dispositions, lorsque des changements d'affectation et d'utilisation du sol s'imposent, pour adapter les instruments de planification communaux (PAL) et régionaux (PDR). 	
Plan directeur cantonal BE	<p>Mesure</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le canton encourage les parcs naturels régionaux entièrement ou en partie situés sur son territoire, à savoir ceux du Chasseral, du Diemtigtal, du Gantrisch et du Doubs. Il soutient la création d'autres parcs pour autant que leur faisabilité et leur efficacité soient démontrées conformément aux consignes de la Confédération. 2. Il encourage, au moyen d'incitations financières et de mesures d'accompagnement, la conservation et la mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage ainsi que le renforcement des activités économiques axées sur le développement durable, et fait en sorte que les parcs apportent une contribution à l'éducation à l'environnement ainsi qu'au développement de la vie culturelle. Huit principes de promotion sont déterminants à cet égard (cf. verso). <p>Démarche</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le canton veille à ce que les prescriptions légales de la Confédération soient respectées et à ce que les objectifs énoncés dans les contrats concernant les différents parcs (cf. verso) soient pris en compte dans ses propres plans directeurs et plans sectoriels ainsi que dans ceux des régions. 2. Il transmet à la Confédération (OFEV) les demandes d'aides financières globales et d'attribution du label "Parc", et conclut avec l'OFEV des conventions-programmes portant sur la création et l'exploitation des parcs naturels régionaux. 3. Il conclut avec les organes responsables des parcs des contrats de prestations portant sur la mise en œuvre des conventions-programmes, qu'il surveille en collaboration avec ces organes (controlling portant sur les prestations fournies et l'atteinte des objectifs). 4. Il coordonne sa stratégie de promotion des parcs naturels régionaux du Chasseral, du Gantrisch et du Doubs, dont le périmètre s'étend sur plusieurs cantons, au moyen de conventions passées avec les cantons voisins concernés. 5. Sous réserve d'une participation appropriée de la Confédération, des communes concernées, des autres cantons concernés le cas échéant et de tiers, le canton accorde une subvention en faveur de la création et de l'exploitation de parcs à raison d'un tiers des coûts au maximum. 	

Niveau régional

À notre connaissance, aucun plan au niveau régional ne fait explicitement référence au Parc.

Niveau communal

Une analyse systématique des plans d'occupation des sols municipaux n'a pas été effectuée. Toutefois, les plans directeurs cantonaux des cantons du Jura et de Neuchâtel précisent les responsabilités des communes en ce qui concerne le parc. (cf. ci-dessus)

L-2-25b : Organisation du territoire - prise en compte des objectifs du parc dans les planifications

Objectifs légaux	Prise en compte des objectifs du parc dans les planifications	ID	L-2-25b																				
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc</p> <p>1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable.</p> <p>3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population;</p> <p>b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte</p> <p>1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ;</p> <p>b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ;</p> <p>c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ;</p> <p>d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>																						
Indicateurs	Indicateur 2–25 «Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc » :b) nombre d'autres exemples réalisés pour la prise en compte des objectifs du parc dans les planifications																						
Méthode / Source	Compilation des projets par des membres de l'équipe du PNRD																						
Résultat	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Projet (Nom ou brève description du projet concerné)</th> <th>Prise en compte des objectifs (Brève description. Comment les objectifs du parc sont pris en compte)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Participation au Groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse (depuis 2012)</td> <td>Participation du Parc (Président, équipe professionnelle et conseiller scientifique) aux séances du groupe de travail binational, en partenariat avec le Pays Horloger : suivi des mesures, contributions orales en séances (questions / suggestions) et écrites en 2013, 2015, 2016 (cf docs joints) + proposition de création d'une commission des acteurs locaux, animée par le Parc et le Pays depuis 2014 / relais des préoccupations des acteurs</td> </tr> <tr> <td>Participation au Groupe de travail binational pour la gestion des débits – en faveur du Doubs franco-suisse (depuis 2012)</td> <td>Participation du Parc (via conseiller scientifique et/ou équipe professionnelle) aux séances annuelles ou bi-annuelles d'information du groupe de travail, en partenariat avec le Pays Horloger : suivi des mesures, contributions orales en séances (questions / suggestions)</td> </tr> <tr> <td>Groupe d'accompagnement pour la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur du Doubs (depuis 2016)</td> <td>Participation du Parc (équipe professionnelle et conseiller scientifique) aux séances annuelles du groupe d'accompagnement : suivi des mesures, contributions orales (questions / suggestions). Le Parc figure parmi les porteurs de 3 actions dans ce programme national, dont il rend compte annuellement (infrastructure écologique, gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la vallée du Doubs, sensibilisation et éducation du public à la valeur du Doubs).</td> </tr> <tr> <td>Consultation publique concernant la révision des fiches énergie éolienne et énergie hydraulique au Plan directeur cantonal de la RCJU (2015)</td> <td>L'organe responsable du Parc a présenté ses réserves au projet de parc éolien Franches-Montagnes, bien que l'adéquation à la charte du Parc est prise en compte dans le projet de révision. Source : Plan directeur cantonal – Fiche 5.06 Energie éolienne - Rapport de consultation, p.10</td> </tr> <tr> <td>Commission consultative d'aménagement du territoire de la RCJU (2014 à 2015)</td> <td>Participation de membres de l'équipe professionnelle du Parc à la commission consultative dans le cadre du projet de Conception directrice du développement territorial.</td> </tr> <tr> <td>Conception directrice du développement territorial RCJU / Stratégie de développement 2030 (depuis 2018)</td> <td>Le Parc naturel régional du Doubs est intégrée dans la Conception directrice, notamment en ce qui concerne les lignes directrices suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les réseaux, les structures de l'économie touristique et appuyer ses acteurs (encouragement de l'agritourisme) • Accompagner les mutations du secteur primaire (soutien pratiques agricoles durables) • Encourager des projets de développement régional et promouvoir des produits régionaux • Préservation et valorisation des patrimoines spécifiques des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs, territoires du Parc Naturel Régional du Doubs Source : https://www.jura.ch/DEN/SDT/Plan-directeur-cantonal.html </td> </tr> <tr> <td>Groupe de travail Pierre sèche – JU (depuis 2016)</td> <td>Animation du Groupe de travail Pierre sèche qui intègre des représentants de différents services cantonaux jurassiens concernés par la rénovation de murs de pierres sèches.</td> </tr> <tr> <td>Elaboration du projet-pilote de renforcement de l'infrastructure écologique dans les Parcs Chasseral et Doubs (2016 à 2017)</td> <td>Comité de pilotage du projet formé majoritairement par des représentants de plusieurs services cantonaux.</td> </tr> </tbody> </table>			Projet (Nom ou brève description du projet concerné)	Prise en compte des objectifs (Brève description. Comment les objectifs du parc sont pris en compte)	Participation au Groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse (depuis 2012)	Participation du Parc (Président, équipe professionnelle et conseiller scientifique) aux séances du groupe de travail binational, en partenariat avec le Pays Horloger : suivi des mesures, contributions orales en séances (questions / suggestions) et écrites en 2013, 2015, 2016 (cf docs joints) + proposition de création d'une commission des acteurs locaux, animée par le Parc et le Pays depuis 2014 / relais des préoccupations des acteurs	Participation au Groupe de travail binational pour la gestion des débits – en faveur du Doubs franco-suisse (depuis 2012)	Participation du Parc (via conseiller scientifique et/ou équipe professionnelle) aux séances annuelles ou bi-annuelles d'information du groupe de travail, en partenariat avec le Pays Horloger : suivi des mesures, contributions orales en séances (questions / suggestions)	Groupe d'accompagnement pour la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur du Doubs (depuis 2016)	Participation du Parc (équipe professionnelle et conseiller scientifique) aux séances annuelles du groupe d'accompagnement : suivi des mesures, contributions orales (questions / suggestions). Le Parc figure parmi les porteurs de 3 actions dans ce programme national, dont il rend compte annuellement (infrastructure écologique, gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la vallée du Doubs, sensibilisation et éducation du public à la valeur du Doubs).	Consultation publique concernant la révision des fiches énergie éolienne et énergie hydraulique au Plan directeur cantonal de la RCJU (2015)	L'organe responsable du Parc a présenté ses réserves au projet de parc éolien Franches-Montagnes, bien que l'adéquation à la charte du Parc est prise en compte dans le projet de révision. Source : Plan directeur cantonal – Fiche 5.06 Energie éolienne - Rapport de consultation, p.10	Commission consultative d'aménagement du territoire de la RCJU (2014 à 2015)	Participation de membres de l'équipe professionnelle du Parc à la commission consultative dans le cadre du projet de Conception directrice du développement territorial.	Conception directrice du développement territorial RCJU / Stratégie de développement 2030 (depuis 2018)	Le Parc naturel régional du Doubs est intégrée dans la Conception directrice, notamment en ce qui concerne les lignes directrices suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les réseaux, les structures de l'économie touristique et appuyer ses acteurs (encouragement de l'agritourisme) • Accompagner les mutations du secteur primaire (soutien pratiques agricoles durables) • Encourager des projets de développement régional et promouvoir des produits régionaux • Préservation et valorisation des patrimoines spécifiques des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs, territoires du Parc Naturel Régional du Doubs Source : https://www.jura.ch/DEN/SDT/Plan-directeur-cantonal.html	Groupe de travail Pierre sèche – JU (depuis 2016)	Animation du Groupe de travail Pierre sèche qui intègre des représentants de différents services cantonaux jurassiens concernés par la rénovation de murs de pierres sèches.	Elaboration du projet-pilote de renforcement de l'infrastructure écologique dans les Parcs Chasseral et Doubs (2016 à 2017)	Comité de pilotage du projet formé majoritairement par des représentants de plusieurs services cantonaux.		
Projet (Nom ou brève description du projet concerné)	Prise en compte des objectifs (Brève description. Comment les objectifs du parc sont pris en compte)																						
Participation au Groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse (depuis 2012)	Participation du Parc (Président, équipe professionnelle et conseiller scientifique) aux séances du groupe de travail binational, en partenariat avec le Pays Horloger : suivi des mesures, contributions orales en séances (questions / suggestions) et écrites en 2013, 2015, 2016 (cf docs joints) + proposition de création d'une commission des acteurs locaux, animée par le Parc et le Pays depuis 2014 / relais des préoccupations des acteurs																						
Participation au Groupe de travail binational pour la gestion des débits – en faveur du Doubs franco-suisse (depuis 2012)	Participation du Parc (via conseiller scientifique et/ou équipe professionnelle) aux séances annuelles ou bi-annuelles d'information du groupe de travail, en partenariat avec le Pays Horloger : suivi des mesures, contributions orales en séances (questions / suggestions)																						
Groupe d'accompagnement pour la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur du Doubs (depuis 2016)	Participation du Parc (équipe professionnelle et conseiller scientifique) aux séances annuelles du groupe d'accompagnement : suivi des mesures, contributions orales (questions / suggestions). Le Parc figure parmi les porteurs de 3 actions dans ce programme national, dont il rend compte annuellement (infrastructure écologique, gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la vallée du Doubs, sensibilisation et éducation du public à la valeur du Doubs).																						
Consultation publique concernant la révision des fiches énergie éolienne et énergie hydraulique au Plan directeur cantonal de la RCJU (2015)	L'organe responsable du Parc a présenté ses réserves au projet de parc éolien Franches-Montagnes, bien que l'adéquation à la charte du Parc est prise en compte dans le projet de révision. Source : Plan directeur cantonal – Fiche 5.06 Energie éolienne - Rapport de consultation, p.10																						
Commission consultative d'aménagement du territoire de la RCJU (2014 à 2015)	Participation de membres de l'équipe professionnelle du Parc à la commission consultative dans le cadre du projet de Conception directrice du développement territorial.																						
Conception directrice du développement territorial RCJU / Stratégie de développement 2030 (depuis 2018)	Le Parc naturel régional du Doubs est intégrée dans la Conception directrice, notamment en ce qui concerne les lignes directrices suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les réseaux, les structures de l'économie touristique et appuyer ses acteurs (encouragement de l'agritourisme) • Accompagner les mutations du secteur primaire (soutien pratiques agricoles durables) • Encourager des projets de développement régional et promouvoir des produits régionaux • Préservation et valorisation des patrimoines spécifiques des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs, territoires du Parc Naturel Régional du Doubs Source : https://www.jura.ch/DEN/SDT/Plan-directeur-cantonal.html																						
Groupe de travail Pierre sèche – JU (depuis 2016)	Animation du Groupe de travail Pierre sèche qui intègre des représentants de différents services cantonaux jurassiens concernés par la rénovation de murs de pierres sèches.																						
Elaboration du projet-pilote de renforcement de l'infrastructure écologique dans les Parcs Chasseral et Doubs (2016 à 2017)	Comité de pilotage du projet formé majoritairement par des représentants de plusieurs services cantonaux.																						

Annexes -
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

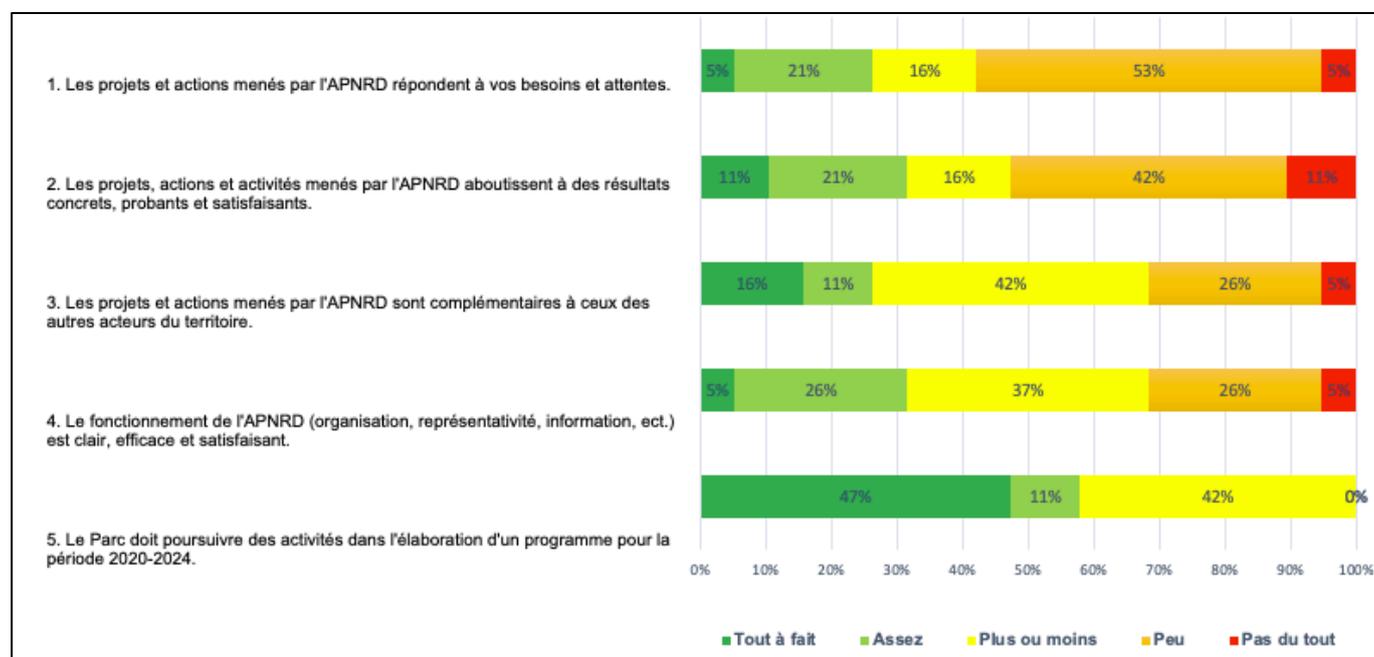
	Les résultats du projet ont été pris en considération par l’OFEV dans son projet de renforcement de l’infrastructure écologique dans l’ensemble du territoire suisse, notamment l’analyse de la qualité des milieux à partir des données d’observation d’espèces.
Elaboration du Plan d’action pour la Gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la Vallée du Doubs (2016 à 2019)	Projet porté par le Parc. Administrations cantonales et communales activement impliqués dans l’élaboration du projet. Le Plan d’actions inclut des mesures en matière d’aménagement du territoire portées par des administrations et qui promeuvent la durabilité des activités touristiques et de loisirs.
Formations de gestion sylvicole en pâturage boisé	Formations organisées à l’adresse des professionnels de la forêt et des élus communaux visant à former sur les bonnes pratiques de gestion sylvicole des pâturages boisés.
Mise en consultation de la révision du réseau cantonal des itinéraires VTT – NE (2018)	Le Parc a émis une seule remarque concernant la cohabitation entre piétons et VTTistes sur certains tronçons.
Planification des mesures de promotion de la Biodiversité dans l’agriculture (depuis 2018)	Le Parc est porteur de ce projet sur tout son territoire.
Planification de mesures d’inventaire et revitalisation de sources (depuis 2018)	Le Parc est porteur de ce projet sur tout son territoire.
Protection d’arbres-habitat en zone forestière (depuis 2018)	Le Parc collabore avec les autorités cantonales sur son territoire.
Groupe consultatif et comité de pilotage élargi du Plan spécial cantonal « Etang de la Gruère »	Le Parc est intégré aux entités chargées de mettre en œuvre le Plan spécial visant à réaliser des aménagements de cheminement et de protection sur le site de la réserve naturelle et à créer une infrastructure d’accueil à La Theurre. Celle dernière constituerait une des quatre Portes d’entrée du Parc (projet de la Convention-programme 2020-2024).
Mise en consultation du Plan spécial cantonal « Périmètre réservé aux eaux » - JU (2019)	Le Parc a émis une série de précisions à l’adresse des autorités compétentes, car l’adéquation du Plan spécial cantonal aux objectifs du Parc n’était pas suffisamment garantie.
Mise en consultation du Plan directeur cantonal Fiches 5.13, 5.13.1, 5.13.2 concernant l’extraction de matériaux et les sites de décharge – JU (2019)	Tous les éléments relatifs à la conduite des projets menés par le Parc du Doubs ont été pris en considération.
Mise en consultation du projet cantonal de développement paysager – BE (2019)	La vision du PCDP est claire, cohérente et compréhensible. Les objectifs du PCDP rejoignent ceux évoqués dans la Charte et plan de gestion du Parc du Doubs 2013-2022, notamment l’objectif stratégique no 1 "Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts".
Groupe d’accompagnement du Plan d’affectation cantonal des Côtes du Doubs (depuis 2019)	Participation au groupe d’accompagnement.
Mise en œuvre du Plan d’action pour la Gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la Vallée du Doubs (depuis 2020)	Plusieurs mesures qui impliquent l’aménagement du territoire par les communes et les cantons, également changements de lois.
Révision des Plans d’aménagement locaux des 4 communes neuchâtelaises du Parc (2020)	Les 4 communes ont fait appel à la collaboration du Parc en ce qui concerne le volet Nature et paysage des PAL. Travail en cours.
Révision du Plan d’aménagement local de la commune de Clos du Doubs (2020)	La commune a fait appel à la collaboration du Parc en ce qui concerne la gestion des activités de tourisme et de loisir en milieu naturel. Travail en cours.

L-3-25 : Satisfaction - satisfaction des parties prenantes et des partenaires

Objectifs légaux	Satisfaction des parties prenantes et des partenaires	ID	L-3-25
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc 1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable. 3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population; b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte 1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2 La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ; b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ; c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ; d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc. 3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>		
Indicateurs	Indicateur 3 – 25 « Satisfaction » : satisfaction des parties prenantes et des partenaires (pas de consigne méthodologique)		
Méthode / Source	Sondage du SDT (Service du Développement Territorial) auprès de partenaires importants dans le canton du Jura (communes du parc, services cantonaux et associations). Compte rendu de la rencontre entre le PNRD et les conseils communaux 2019-2020.		

Résultat

Sondage du SDT (Service du Développement Territorial) auprès de partenaires importants dans le canton du Jura (communes du parc, services cantonaux et associations).



Compte rendu de la rencontre entre le PNRD et les conseils communaux 2019-2020 (sélection de prises de position)

Généralités :

- Impression que rien n'a changé en 10 ans
- Grosse machine administrative
- Les projets sont trop « jurassiens » (ex. produits du terroir)
- Les habitants des côtes du Doubs ont beaucoup de problèmes liés à la desserte postale, au réseau téléphonique haut débit, aux transports, aux écoles, mais les infrastructures ne sont pas de la compétence du parc (problème d'alimentation en eau > projet aurait pu être porté par le parc)
- Retour sur investissement trop faible pour les communes (notamment fiscalité) > devra être corrigé lors de la nouvelle Charte
- Parc est trop discret
- Rôle du Parc trop méconnu > Parc comme instrument de réalisation de projets (boîte à outils utile pour les communes)
- Thèmes des projets intéressants, ex. extinctions nocturnes, utilisation du bois pour chauffage
- Parfois compliqué de savoir à qui s'adresser (ex. extinctions nocturnes: c'était flou avant la séance intercommunale)
- Charte: objectifs à fixer selon attentes et priorités des communes
- Lien entre urbanité et ruralité
- Fort soutien de NE au Parc durant période de turbulences, contrairement aux communes JU
- Élargissement du périmètre du Parc > Association Montagnes Neuchâteloises et communes souhaitent adhérer ; il faudra convaincre le canton NE
- Parc = plateforme d'impulsion pour les communes
- Les communes qui signent la Charte s'engagent à l'appliquer (notamment implications sur aménagement du territoire) > il faut l'expliquer clairement car les communes ne sont pas toujours conscientes de l'engagement qu'elles prennent
- Le Parc est perçu comme un agent environnemental contraignant, mais il n'a pas de pouvoir décisionnel ou de contrainte > rôle = coordination et soutien
- Charte: il faudra avoir une vue d'ensemble des besoins et souhaits de toutes les communes après les avoir concerté
- Il faut chiffrer la plus-value pour la commune: la commune paie x fr., le Parc lève x fr. et investit x fr.; ceci pour chaque projet touchant la commune
- Zone grise entre réglementations fédérale, Parc, cantons, communes
- Population est sceptique sur le Parc
- Il faut des projets concrets qui concernent beaucoup de personnes > projets d'ampleur
- Il faut amener de la valeur ajoutée, p.ex. dans agriculture, afin d'avoir un effet sur le revenu
- La commune veut que le Parc fasse du concret, ex. MPS

Communication

- La commune doit être mieux informée
- Résultats concrets des projets devraient être communiqués aux communes
- Quand le Parc organise des événements, il faut informer la population, p.ex. lors des assemblées communales
- Newsletter à diffuser à la population ou sous une autre forme
- Le Parc ne parle que des projets et de lui-même mais pas des partenaires qui contribuent à ces projets (il tire la couverture à lui)
- Forêts: ancien garde forestier mécontent avec le projet de marteloscope > le parc communique ses projets comme étant les siens et n'évoque pas assez ses partenaires

Nature

- Il faudrait axer les projets sur la vallée du Doubs (qualité de l'eau, protéger la vallée) et laisser le reste du territoire
- Souci de la pollution des eaux, surtout côté français
- Santé du Doubs est importante; suivre les stations d'épuration
- Murs de pierres sèches: sans doute des besoins de restauration sur le territoire communal; murs pas encore identifiés
- Murs de pierres sèches: il y a des besoins de restauration; parc peut aider
- Murs de pierres sèches nombreux visibles depuis le village > 1 million de CHF d'investissement. Projet à venir
- Tourbières, étang, marais: société de pêche entretient mais a peu de moyens. Curage est lourd: soutien du Parc? (logistique, conseils sur tourbières)
- Frontière de la tourbière avec Parc Chasseral (application de la loi Rotenturm spéciale sur canton BE).
- Entretien clôture autour de la tourbière: ENV ne veut/peut plus le faire; ce sont les agriculteurs qui le font à bien plaisir
- Tourbière du Prédame a été revitalisée; peut-être future réserve naturelle selon le canton. Pose de panneaux d'info, soutien Parc possible
- Disparition vergers avec variétés des Franches-Montagnes > réflexion sur pourquoi et sur future renaturation (dans cadre murs de pierres sèches?); manque de fleurs, d'abeilles, de biodiversité
- On a manqué le coche sur les pâturages boisés; on aurait pu collaborer
- Surpopulation de sangliers: tirs spécifiques et périodes étendues dans canton NE. Apparemment protégés en France, aussi un peu en Suisse (chasseurs les nourrissent). Éviter que le Parc protège trop; mais il peut mettre en relation, notamment côté français
- Plantes invasives: lutte confiée à présent aux communes

Agriculture

- Produits du terroir : très bons projets mais peu de possibilité d'en développer car population peu nombreuse
- Souhait de labelliser des produits du terroir neuchâtelois
- Label Parc pour Tête-de-Moine: pas possible, dommage, car 3 communes nous livrent du lait à fromagerie de Saignelégier
- Ne pas inciter trop à l'agriculture bio, ni réserver les actions agricoles du parc aux paysans bio
- Pas besoin de conseils aux agriculteurs
- Beaucoup de difficultés avec la section des permis de construire pour extension de bâtiments pour l'agritourisme

Tourisme

- « Rangers » pas utile
- Ne pas amener tourisme de masse mais tourisme léger, mobilité douce
- Beaucoup de sentiers, mettre en valeur
- Commune a projet de panneau carte touristique > éviter les doublons si parc pose des panneaux à l'avenir; le parc peut faire des suggestions à la commune (intégrer le logo parc et celui des Sentiers du Doubs); parc peut faire la promotion de ce nouveau panneau
- Trop peu de monde sur les sentiers du Doubs dans la commune; Sentier des épouvantails attire du monde
- Grand projet avec Tourisme NE pour refaire le restaurant et le site du Saut-du-Doubs; penser à solliciter Migros (DG F. Zumbrunnen vient de Chx-Fds)
- Hébergement au fil du Doubs pas assez dense ni assez ouvert
- Plan sectoriel pistes cyclables: un peu en standby, manque de liaisons (ex. vélos avec charrettes enfants sur route cantonale direction Le Bémont; financements tiers possibles par Parc)
- Balisage de sentiers pédestres, sensibiliser à la responsabilité individuelle (notamment sur sentiers des crêtes), panneaux > aide ou conseils du Parc?

- Food Trail très attractif (ex. Pfynges) pour producteurs

Énergie/Mobilité

- Diagnostic Planair utile. Projet de chauffage à distance, 1 mio pour relier 8 bâtiments, difficile
- Soutien ligne Chx-Fds à Biaufond : c'est bien
- Route La Goule: soutien souhaité pour faire reconnaître cette route communale en tant que route cantonale voire internationale; commune l'a refaite entièrement à ses frais et veut la remettre au canton
- Route La Goule sera très fréquentée quand pont de Goumois sera fermé
- Passage transfrontalier économique et touristique très important
- Soutien souhaité du Parc et du Pays horloger"
- Problème de mobilité entre site touristique / bord du lac et village / gare trop éloignés
- Mobilité compétence cantonale, mais tronçon limité: parc peut réfléchir à des solutions avec la commune
- Mobilité: bonne desserte en semaine pour les frontaliers, mais mauvaise le week-end et pdt vacances (alors qu'il y a des besoins touristiques)"
- Etude Planair décevante (a coûté 20' dont 5' à charge de la commune): recommandait d'isoler les bâtiments (mais la commune le savait déjà); concluait que chauffage à distance n'était pas solution pertinente. Commune a investi 3' pour faire une autre étude qui recommandait le chauffage à distance

Gestion de la pression et des opportunités touristiques (GPOT)

- Beaucoup de séances ; difficile d'être toujours présent pour une petite commune ; séances le soir seraient plus adaptées, ou rencontres plus spécifiques pour petites communes
- Processus trop long, rien n'a changé
- Réouverture funiculaire, la commune est favorable mais n'a pas de moyens pour s'impliquer financièrement, presque irréalisable ; problème du Château : accès à pied
- GPOT NE : il faut accueillir les gens, les héberger et les nourrir"
- Enjeu fort pour le tourisme
- Sentiers du Doubs (avec ARMN) va prendre contact avec le Parc > voir les accords de positionnement stratégiques canton NE qui contiennent valorisation touristique des rives du Doubs > projet à développer par Parc?
- Rangers sur le terrain pendant 6 semaines pour expliquer les bons comportements aux gens
- Le Parc propose, la commune aménage; mais elle veut le faire au meilleur marché; si les propositions du Parc renchérissent l'aménagement, ça n'est pas intéressant pour la commune
- Le porteur du projet doit être celui qui prend la décision finale
- Travail de conciliation en amont permet de réaliser plus facilement les projets
- Dans la réalisation / concrétisation, le Parc peut continuer à coordonner avec l'autorité compétente et si possible avec une levée de fonds suppl.
- Commune souhaite être accompagnée par le personnel du Parc pour la réalisation des mesures; cela permet aussi de mieux vendre le Parc à la population"

Sensibilisation et éducation à l'environnement (SEE)

- Porte d'entrée: au restaurant du Saut-du-Doubs, ou dans une cabane en dessous du parking, ou dans le bâtiment communal
- Prendre en compte le souhait du Locle de faire une porte d'entrée au Col des Roches (musée, moulins souterrains) > thème eau souterraine, du karst
- Comment concrétiser la Ville porte?
- Porte d'entrée > développer, mutualiser, solliciter canton NE pour soutenir présence Parc dans Ville porte
- Cabane de pêcheurs au bord du Doubs pour sensibiliser, mais a brûlé et interdiction de reconstruire
- Société des pêcheurs a besoin de soutien"
- Concept de communication pour les portes d'entrée (vision commune)
- Subvention communale au projet école "canapé forestier"

L-4-25a : Participation

Objectifs légaux	Participation - nombre d'entités participantes	ID	L-4-25a
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc</p> <p>1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable.</p> <p>3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population;</p> <p>b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte</p> <p>1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ;</p> <p>b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ;</p> <p>c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ;</p> <p>d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>		
Indicateurs	<p>Indicateur 4 – 25 « Participation » :</p> <p>a) évolution du nombre d'entités participantes (population, entreprises et organisations locales intéressées)</p>		
Méthode / Source	<p>Les entités participantes en 2012 sont mentionnées dans la charte 2012-2021 (Section 2.5) plus les membres individuels ou moraux.</p>		

Annexes -
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

	<p>Pour les années 2013 à 2019, une liste des entités participants aux organes du Parc et aux processus participatifs (ci-dessous) à été compilée par l'équipe du parc pour parc:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité du Parc • Commissions du Parc • Projet Infrastructure écologique 2016-2017 • Projet Gestion de la pression et des opportunités touristiques • Commission locale Doubs franco-suisse
--	--

Résultat

Participants - Comité du Parc	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cantons	2	4	2	3	3	4	4
Communes	6	8	7	6	6	6	5
Equipe professionnelle PNRD	3	6	3	8	4	4	8
Partie prenante	6	9	5	5	6	5	5
Partie prenante - invité	1	5	5	4	2	2	4
Président/e ou Vice-président/e	2	2	1	1	2	4	5
Total	20	34	23	27	23	25	31

Participants - Commissions du Parc	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Comité stratégique transfrontalier (Parc du Doubs + Pays horloger)	17	7	5	10	0	9	9
Commission agricole	13	11	0	0	8	6	9
Commission culture et villes-portes	0	0	11	5	0	0	0
Commission de gestion et des finances	5	8	0	4	0	7	5
Commission énergie	6	7	0	0	0	0	0
Commission nature et paysage	0	3	10	9	6	9	11
Commission tourisme	12	16	13	13	7	3	5
Commission transports et mobilité	6	10	0	0	0	0	0
Total	59	62	39	41	21	34	39

Participants - Projet Infrastructure écologique 2016-2017	2015	2016	2017
Cantons	9	10	9
Organisations externes	2	13	13
PNRD	4	6	6
Total	15	29	28

Participants - Projet Gestion de la pression et des opportunités touristiques	2016	2017	2018	2019
Cantons	6	7	7	7
Communes	0	9	5	6
Organisations externes	2	2	2	2
Partie prenante	0	9	10	5
PNRD	3	2	2	1
Total	11	29	26	21

Participants - Commission locale Doubs franco-suisse	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Acteurs de l'agriculture / sylviculture	5	3	1	2	0		
Acteurs de l'économie / représentant les entreprises	1	1	1	1	1	0	
Acteurs de l'environnement / éducation à l'environnement	3	2	1	2	1		
Acteurs de la pêche	2	2	2	2	2	1	
Autres membres associés (Comité Stratégique Transfrontalier)	1	2	1	3	3		
Autres personnes associées ponctuellement selon les sujets (associations riveraines, autorités binationales, communes..)	1	0	0	7	5		
Exploitants des barrages	3	3	2	2	0		
Pays Horloger	2	2	2	2	1		
PNRD	4	4	4	4	4		
Prestataires touristiques	4	1	1	2	1		
Représentants des communes	7	4	2	1	1		
Total	33	24	17	28	17		

L-4-25b : Participation - accords existants, nombre de partenariats, réseaux

Objectifs légaux	Participation - accords existants, nombre de partenariats, réseaux	ID	L-4-25b																																	
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc</p> <p>1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable.</p> <p>3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population;</p> <p>b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte</p> <p>1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ;</p> <p>b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ;</p> <p>c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ;</p> <p>d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>																																			
Indicateurs	« Participation » :b) accords existants, nombre de partenariats, réseaux																																			
Méthode / Source	Les données ont été fournies par la direction du parc																																			
Résultat	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Partenaire</th> <th>Description de la participation</th> <th>Durée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parc Chasseral</td> <td>Accord général de collaboration Collaboration pour la mise en œuvre de projets lorsque cela est en mesure d'amener un gain financier, d'image ou de qualité pour les deux parcs. Logique générale de coopération</td> <td>2019-2024</td> </tr> <tr> <td>Parc Chasseral</td> <td>Convention opérationnelle « Communication » Collaboration pour la diffusion des informations de manière coordonnée auprès des médias, afin de donner une image cohérente des projets communs et d'utiliser de manière uniforme les marques « Bal(l)ades », « Graines de Chercheurs » et « Produits des Parcs suisses »</td> <td>Dès 2019</td> </tr> <tr> <td>Parc Chasseral</td> <td>Convention opérationnelle « Graines de Chercheurs » Collaboration pour la mise en œuvre de programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable sous une marque unique (programmes Paysage et Hironelles actuellement en vigueur, programme Doubs en préparation)</td> <td>Dès 2019</td> </tr> <tr> <td>Parc Chasseral</td> <td>Convention opérationnelle « Observatoire photographique du Paysage » Collaboration pour la mise en œuvre du projet visant à une meilleure compréhension du paysage par le suivi photographique de sites spécifiques, la constitution d'un fond documentaire et son utilisation dans le cadre des réflexions menées par les acteurs de l'aménagement du territoire</td> <td>2019-2024</td> </tr> <tr> <td>Parc Chasseral</td> <td>Convention opérationnelle « Projets complémentaires Biodiversité 2018-2019 » Collaboration pour la mise en œuvre des projets suivants, visant à renforcer l'infrastructure écologique sur leurs territoires : « Nature au village », « Oiseaux des pâturages », « Arbres habitats » et « Petites structures »</td> <td>2019</td> </tr> <tr> <td>Parc Chasseral</td> <td>Convention opérationnelle « Projets complémentaires Sources 2018-2019 » Collaboration pour la mise en œuvre d'un recensement des sources sur le territoire des deux parcs et sur la renaturation de certaines d'entre elles</td> <td>2019</td> </tr> <tr> <td>Société des beaux-arts et du musée du Locle (SBA)</td> <td>Convention de partenariat Collaboration pour la mise en œuvre d'actions visant à questionner le territoire, ses différentes économies, ses paysages, les relations que ses habitants cultivent avec la faune et la flore. Ces actions peuvent être des résidences biennales d'artistes, des expositions, des débats, la constitution d'un fonds photographique, etc.</td> <td>2018-2024</td> </tr> <tr> <td>Société des beaux-arts et du musée du Locle (SBA)</td> <td>Convention spécifique concernant la résidence photographique 2018-2019</td> <td>2018-2019</td> </tr> <tr> <td>Fondation Les Cerlatez</td> <td>Accord de principe Accord visant à un rapprochement du Centre Nature Les Cerlatez et du Parc du Doubs sous la forme d'une intégration de premier dans le second</td> <td>Dès 2016 jusqu'à l'intégration</td> </tr> <tr> <td>Fondation Les Cerlatez</td> <td>Convention d'intégration Accord formalisant l'intégration de la gestion du personnel et des activités (sensibilisation et éducation à l'environnement, mandats d'entretien, etc.) du Centre Nature Les Cerlatez dans le Parc du Doubs</td> <td>2020-2024</td> </tr> </tbody> </table>			Partenaire	Description de la participation	Durée	Parc Chasseral	Accord général de collaboration Collaboration pour la mise en œuvre de projets lorsque cela est en mesure d'amener un gain financier, d'image ou de qualité pour les deux parcs. Logique générale de coopération	2019-2024	Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Communication » Collaboration pour la diffusion des informations de manière coordonnée auprès des médias, afin de donner une image cohérente des projets communs et d'utiliser de manière uniforme les marques « Bal(l)ades », « Graines de Chercheurs » et « Produits des Parcs suisses »	Dès 2019	Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Graines de Chercheurs » Collaboration pour la mise en œuvre de programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable sous une marque unique (programmes Paysage et Hironelles actuellement en vigueur, programme Doubs en préparation)	Dès 2019	Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Observatoire photographique du Paysage » Collaboration pour la mise en œuvre du projet visant à une meilleure compréhension du paysage par le suivi photographique de sites spécifiques, la constitution d'un fond documentaire et son utilisation dans le cadre des réflexions menées par les acteurs de l'aménagement du territoire	2019-2024	Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Projets complémentaires Biodiversité 2018-2019 » Collaboration pour la mise en œuvre des projets suivants, visant à renforcer l'infrastructure écologique sur leurs territoires : « Nature au village », « Oiseaux des pâturages », « Arbres habitats » et « Petites structures »	2019	Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Projets complémentaires Sources 2018-2019 » Collaboration pour la mise en œuvre d'un recensement des sources sur le territoire des deux parcs et sur la renaturation de certaines d'entre elles	2019	Société des beaux-arts et du musée du Locle (SBA)	Convention de partenariat Collaboration pour la mise en œuvre d'actions visant à questionner le territoire, ses différentes économies, ses paysages, les relations que ses habitants cultivent avec la faune et la flore. Ces actions peuvent être des résidences biennales d'artistes, des expositions, des débats, la constitution d'un fonds photographique, etc.	2018-2024	Société des beaux-arts et du musée du Locle (SBA)	Convention spécifique concernant la résidence photographique 2018-2019	2018-2019	Fondation Les Cerlatez	Accord de principe Accord visant à un rapprochement du Centre Nature Les Cerlatez et du Parc du Doubs sous la forme d'une intégration de premier dans le second	Dès 2016 jusqu'à l'intégration	Fondation Les Cerlatez	Convention d'intégration Accord formalisant l'intégration de la gestion du personnel et des activités (sensibilisation et éducation à l'environnement, mandats d'entretien, etc.) du Centre Nature Les Cerlatez dans le Parc du Doubs	2020-2024
Partenaire	Description de la participation	Durée																																		
Parc Chasseral	Accord général de collaboration Collaboration pour la mise en œuvre de projets lorsque cela est en mesure d'amener un gain financier, d'image ou de qualité pour les deux parcs. Logique générale de coopération	2019-2024																																		
Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Communication » Collaboration pour la diffusion des informations de manière coordonnée auprès des médias, afin de donner une image cohérente des projets communs et d'utiliser de manière uniforme les marques « Bal(l)ades », « Graines de Chercheurs » et « Produits des Parcs suisses »	Dès 2019																																		
Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Graines de Chercheurs » Collaboration pour la mise en œuvre de programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable sous une marque unique (programmes Paysage et Hironelles actuellement en vigueur, programme Doubs en préparation)	Dès 2019																																		
Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Observatoire photographique du Paysage » Collaboration pour la mise en œuvre du projet visant à une meilleure compréhension du paysage par le suivi photographique de sites spécifiques, la constitution d'un fond documentaire et son utilisation dans le cadre des réflexions menées par les acteurs de l'aménagement du territoire	2019-2024																																		
Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Projets complémentaires Biodiversité 2018-2019 » Collaboration pour la mise en œuvre des projets suivants, visant à renforcer l'infrastructure écologique sur leurs territoires : « Nature au village », « Oiseaux des pâturages », « Arbres habitats » et « Petites structures »	2019																																		
Parc Chasseral	Convention opérationnelle « Projets complémentaires Sources 2018-2019 » Collaboration pour la mise en œuvre d'un recensement des sources sur le territoire des deux parcs et sur la renaturation de certaines d'entre elles	2019																																		
Société des beaux-arts et du musée du Locle (SBA)	Convention de partenariat Collaboration pour la mise en œuvre d'actions visant à questionner le territoire, ses différentes économies, ses paysages, les relations que ses habitants cultivent avec la faune et la flore. Ces actions peuvent être des résidences biennales d'artistes, des expositions, des débats, la constitution d'un fonds photographique, etc.	2018-2024																																		
Société des beaux-arts et du musée du Locle (SBA)	Convention spécifique concernant la résidence photographique 2018-2019	2018-2019																																		
Fondation Les Cerlatez	Accord de principe Accord visant à un rapprochement du Centre Nature Les Cerlatez et du Parc du Doubs sous la forme d'une intégration de premier dans le second	Dès 2016 jusqu'à l'intégration																																		
Fondation Les Cerlatez	Convention d'intégration Accord formalisant l'intégration de la gestion du personnel et des activités (sensibilisation et éducation à l'environnement, mandats d'entretien, etc.) du Centre Nature Les Cerlatez dans le Parc du Doubs	2020-2024																																		

Annexes -
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

Ville La Chaux-de-Fonds	Accord de principe Accord visant à un rapprochement entre la Ville de La Chaux-de-Fonds, notamment ses institutions zoologiques, et le Parc du Doubs dans le cadre d'un partenariat stratégique. Celui-ci vise au développement d'un projet favorisant le rayonnement de l'Arc jurassien à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, par la mise en œuvre de projets (expositions, animations, visites, sensibilisation, promotion) autour de thématiques communes (faune, flore, paysage, etc.), dans le cadre d'un espace d'accueil commun concrétisant la notion de ville-porte et de porte d'entrée du Parc du Doubs.	2018-2024
Opéra Décentralisé Neuchâtel (ODN)	Convention de partenariat Accord portant sur le développement du concept de « Bal(l)ades » visant à faire découvrir au public les richesses patrimoniales du Parc du Doubs par l'organisation d'un concert musical (dans le cadre du festival <i>Les Jardins musicaux</i>) et d'une visite découverte d'un lieu particulier.	Dès 2017
Opéra Décentralisé Neuchâtel (ODN)	Complément spécifique Accord définissant les détails d'organisation des « Bal(l)ades »	Chaque année dès 2017
Syndicat Mixte du Pays horloger (F)	Convention de partenariat Accord définissant la coopération du Parc du Doubs et du Pays horloger, favorisant la mise en œuvre de collaborations pour résoudre des problématiques partagées, avec l'ambition commune de constituer à terme un parc naturel régional transfrontalier autour du Doubs	Dès 2014
Canton du Jura, Canton de Neuchâtel, CasPostal Suisse	Convention Accord portant sur le soutien financier des deux cantons et du Parc du Doubs au trafic touristique de la ligne 21.371 de CarPostal La Chaux-de-Fonds – Les Planchettes – Biaufond	2018-2019
Commune de La Chaux-de-Fonds, commune des Bois, Société des sentiers du Doubs	Convention Accord portant sur le soutien financier des deux communes, de la Société des sentiers du Doubs et du Parc du Doubs au trafic touristique de la ligne 21.371 de CarPostal La Chaux-de-Fonds – Les Planchettes – Biaufond	2016-2017 2018-2019 2020-2021 (pas encore signée)
Jura Tourisme	Convention de collaboration Accord portant sur le soutien financier du Parc du Doubs le titre de transport JURA-PASS offrant la gratuité des transports publics aux personnes séjournant dans la région	2016-2017 2018-2019 2020-2021 (pas encore signée)
Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel, Office de l'environnement du Canton du Jura, Jardins botaniques de Porrentruy et de Neuchâtel	Convention de partenariat Accord portant sur la mise en œuvre du renforcement des populations de Fritillaire pintade	2016-2019 2020-2024
Exploitants agricoles	Convention de partenariat Petites structures 40 conventions pour l'aménagement et l'entretien de structures en faveur de la biodiversité (tas de pierres, tas de bois, haies, arbres, gouilles)	2019-2029
Exploitants agricoles	Convention de partenariat Arbres habitats 4 conventions pour le maintien d'arbres-habitats en zone ouverte	2019-2029
Exploitants agricoles	Convention de partenariat Sources 3 conventions de revitalisation/protection de sources	2019-2029
Producteurs	Convention de partenariat 9 conventions pour l'attribution du label « Produit » des parcs d'importance nationale	2016-2020 2017-2021 2019-2023
Fondation Rétropomme, communes de Montfaucon, Les Brenets, Les Bois, Le Noirmont	Convention de partenariat 4 conventions pour la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers et de vergers	2015-2035
Établissements d'hébergements	Convention de collaboration 38 accords avec des hébergeurs de l'offre touristique franco-suisse « Les Chemins de la contrebande »	Dès 2014

L- OParcs20 : Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage

Objectifs légaux	Produits certifiés	ID	L- OParcs20
Contexte	<p>Art. 20 Préservation et valorisation de la nature et du paysage</p> <p>Pour préserver et valoriser la qualité de la nature et du paysage d'un parc naturel régional, il faut:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. conserver et améliorer autant que possible la diversité des espèces animales et végétales indigènes, les types de biotopes et l'aspect caractéristique du paysage et des localités; b. valoriser et mettre en réseau les habitats dignes de protection des espèces animales et végétales indigènes; c. conserver voire renforcer l'aspect caractéristique du paysage et des localités en cas de nouvelles constructions, installations ou utilisations; d. limiter ou supprimer, lorsque l'occasion s'en présente, les atteintes à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations. 		
Indicateurs	Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II), photographies des sites sélectionnés (env. dix à quinze)		
Méthode / Source	<p>La saisie des modifications de la nature et du paysage a été menée par l'équipe du PNRD. Changements évalués et nombre des activités par domaine et sous-domaine et pour toutes les communes du PNRD</p> <p>Les résultats détaillés se trouvent en ligne sur la plateforme https://www.planland.ch/ (accès restreint)</p>		

Résultat

Aperçu des résultats

Domaine	Changement très négatif (-3)	Pas		Changement très positif (+3)	Moyen des changements évalués	Mesures total			
		-2	-1				d'évolution (0)	+1	+2
1. Paysage d'ensemble, perception générale		10	159	3	4	0.09	60		
2. Géomorphologie, Géologie		45	773	13	1	0.04	4		
3. Biotopes, Biodiversité		64	745	22	51	14	0.21	1030	
4. Elements historico-culturels		24	558	13	38	7	0.17	438	
5. Qualité du bâti	1	8	335	5	1	2	-0.05	36	
6. Atteintes majeures			288				0.00		
7. Autre atteintes		1	12	525	5	1	0.01		
8. Morcellement du paysage par les dessertes		3	22	7			-0.41		
Grand Total	1	12	155	3405	68	96	23	0.09	1568

Résultats plus en détail

Domaine	Changement très négatif (-3)	-2	-1	Pas d'évolution (0)	+1	+2	Changement très positif (+3)	Moyen des changements évalués	Mesures total
1. Paysage d'ensemble, perception générale			3	159	10	4		0.09	60
1A. Description des caractéristiques et spécificités générales du paysage				16				0.00	
1B. Inventaires fédéraux de type paysager				22	9	1		0.34	60
1C. Perception du paysage			3	74		3		0.04	
1D. Inventaires paysagers cantonaux avec force légale				47	1			0.02	
2. Géomorphologie, Géologie			13	773	45	1		0.04	4
2A. Eléments géomorphologiques			13	645	45	1		0.05	4
2B. Inventaires cantonaux et autres inventaires				128				0.00	
3. Biotopes, Biodiversité			22	745	64	51	14	0.21	1030
3A. Biotopes, milieux naturels			15	515	57	31	6	0.20	435
3C. Inventaires des biotopes nationaux			2	90	4	13	3	0.33	595
3D. Inventaires cantonaux et autres inventaires			5	140	3	7	5	0.17	
4. Eléments historico-culturels			13	558	24	38	7	0.17	438
4A. Eléments culturels			13	527	24	37	7	0.17	438
4B. Inventaires				31		1		0.06	
5. Qualité du bâti	1	8	5	335		1	2	-0.05	36
5A1. Formes d'habitat traditionnelles			1	3	44			-0.10	
5A2. Etat du bâti historique pour tout le bâti					63		1	0.05	36
5B. Nouvelles constructions pour tout le bâti	1	7	2	70				-0.24	
5C. Inventaire fédéral des sites construits à protéger Suisse (ISOS)				158		1	1	0.03	
6. Atteintes majeures				288				0.00	
6A. Trafic routier				16				0.00	
6B. Trafic ferroviaire				16				0.00	
6C. Terrains d'aviation				48				0.00	
6D. Activités et infrastructures militaires				32				0.00	
6E. Activités et infrastructures pour les sports d'hiver				16				0.00	
6F. Autres infrastructures touristiques et de loisirs				48				0.00	
6G. Extraction de matières premières, décharges				48				0.00	
6H. Agriculture intensive				16				0.00	
6I. Affectations, zones bâties				48				0.00	
7. Autre atteintes		1	5	525	12	1		0.01	
7A. Surfaces d'exploitation agricole et sylvicole intensive				80				0.00	
7B. Industrie, extraction, décharge				47	1			0.02	
7C. Techniques culturelles modernes				54	10			0.16	
7D. Trafic, transport, desserte				80				0.00	
7E. Installations touristiques et de loisirs				127	1			0.01	
7F. Production, transport et exploitation d'énergie		1		94		1		0.00	
7G. Divers			5	43				-0.10	
8. Morcellement du paysage par les dessertes		3	7	22				-0.41	
8A. Densité de la desserte		3	7	22				-0.41	
Grand Total	1	12	68	3405	155	96	23	0.09	1568

Les résultats détaillés se trouvent en ligne sur la plateforme <https://www.planland.ch/> (accès restreint)

Objectifs légaux – questions d'évaluation

Exigences minimales, modification et développement de la superficie du parc (art. 19 OParcs)	133
Préservation et valorisation de la nature et du paysage (art. 20 OParcs)	134
Effets économiques durables du parc (art. 21 OParcs)	136
Questions d'évaluation sur l'organe responsable du parc (art. 25 et 26 OParcs).....	137
Questions d'évaluation sur la garantie territoriale et les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire (art. 26 et 27 OParcs)	139
Garantie de l'utilisation correcte du label « Parc » (art. 10 OParcs)	140
Garantie de l'utilisation correcte du label « Produit » (art. 14 OParcs)	141

Exigences minimales, modification et développement de la superficie du parc (art. 19 OParcs)

Art. 19 Superficie

1 La superficie d'un parc naturel régional couvre au moins 100 km².

2 Elle englobe la totalité du territoire des communes concernées. On peut déroger à ce principe si :

- un grand territoire délimité naturellement est intégré dans sa totalité à la superficie d'un parc naturel régional ;
- la partie rurale d'une grande commune à caractère urbain rattachée à une agglomération contribue à arrondir la surface d'un parc naturel régional.

La superficie du parc a-t-elle changé durant la phase opérationnelle ? Les exigences minimales liées à la surface du parc sont-elles toujours remplies (art. 19, al. 1, OParcs) ?

La superficie du parc n'a pas changé durant la phase opérationnelle et avec une superficie de 294 km² les exigences minimales de 100km² sont toujours remplies.

Quelles sont les options stratégiques de développement du territoire pour les dix années de la phase opérationnelle suivante ?

Dans un premier temps, une extension du territoire du Parc est possible dans sa partie jurassienne. Des contacts sont établis avec les communes du Bémont, de Muriaux et de Soubey, qui n'avaient pas adhéré lors du vote sur la première Charte. Ces trois communes sont en phase de réflexion. En cas d'intérêt, elles se prononceraient lors du vote de la prochaine Charte, à fin 2021. Et en cas d'adhésion de ces communes, le territoire du Parc du Doubs pourrait augmenter de quelque 40 km² et d'un peu plus de 900 habitants.

Le territoire du Parc pourrait s'agrandir, dans un second temps, en direction de l'ouest. Cinq communes des vallées de La Brévine ainsi que de La Sagne et des Ponts ont manifesté leur intérêt à l'égard du Parc : La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, La Sagne ainsi que Les Ponts-de-Martel. Cette perspective est intéressante du point de vue environnemental, paysager, touristique, économique ou culturel. Ces communes ont en effet de bons potentiels de développement et de valorisation, qu'on pense par exemple au Lac des Taillères, à la tourbière des Ponts-de-Martel, à l'agriculture ou à la culture horlogère. L'intégration de ces communes ne pourrait toutefois se faire qu'en cours de Charte.

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle (art. 19, al. 2, OParcs) ?

Cette potentielle intégration de nouvelles communes dans le Parc du Doubs sera mentionnée dans le prochain contrat de Parc, ce qui évitera de devoir faire voter toutes les communes membres sur ces intégrations en cours de Charte.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L-1-19	« Développement de la superficie du parc » : comparaison de la superficie du parc au début et à la fin de la phase opérationnelle, en km ²

Préservation et valorisation de la nature et du paysage (art. 20 OParcs)

Art. 20 Préservation et valorisation de la nature et du paysage

Pour préserver et valoriser la qualité de la nature et du paysage d'un parc naturel régional, il faut :

- a. conserver et améliorer autant que possible la diversité des espèces animales et végétales indigènes, les types de biotopes et l'aspect caractéristique du paysage et des localités ;
- b. valoriser et mettre en réseau les habitats dignes de protection des espèces animales et végétales indigènes ;
- c. conserver voire renforcer l'aspect caractéristique du paysage et des localités en cas de nouvelles constructions, installations ou utilisations ;
- d. limiter ou supprimer, lorsque l'occasion s'en présente, les atteintes à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations.

Comment et sous quelle influence les valeurs naturelles et paysagères se sont-elles modifiées de manière substantielle ? Quelle est l'évaluation du bilan global sous forme résumée (conformément aux directives concernant l'outil de saisie des modifications de la nature et du paysage) ?

La préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage est en bonne route, avec 6 effets attendus sur 10 pouvant être considérés comme plus ou moins atteints. Toutefois, la valeur de preuve des indicateurs utilisés pour l'évaluation dans ce domaine est, dans la plupart des cas, moyenne à faible, ce qui signifie qu'il est difficile de démontrer clairement la contribution du PNRD au niveau des effets observés ou que les effets eux-mêmes sont difficilement mesurables. L'effet S-2-2 (augmentation de la population d'aprons) est une exception car la valeur de preuve est élevée étant donné que des comptages systématiques ont été effectués et qu'ils ont démontré une nette tendance négative.

Améliorations ponctuelles dans les domaines du paysage, de la géomorphologie et de la géologie, des biotopes et de la biodiversité, ainsi que des éléments historico-culturels. Cela comprend également une contribution à la dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes par la plantation ainsi qu'une contribution à une meilleure prise de conscience des problèmes concernant le Doubs. En revanche, l'état sanitaire de la rivière est insuffisant et les domaines qualité du bâti, ainsi que le morcellement du paysage par les dessertes ont une tendance négative

L'objectif « Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs » n'a clairement pas été atteint. Une contribution aux impacts attendus (directs ou indirects) est plausible mais difficile à prouver. Dans la plupart des cas, l'impact est limité à des mesures spécifiques, comme par exemple l'augmentation des effectifs de fritillaires en aval de Biaufond. Une preuve des effets indirects ou plus globaux n'est pas possible sur la base des données disponibles (par ex. augmentation de la biodiversité ou progression des espèces cibles).

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

L'équipe d'évaluation suggère au PNRD :

1. de consolider le **domaine nature et paysage comme thème transversal** à la lumière duquel les autres activités doivent être évaluées et – si nécessaires – ajustées ou rejetées. Il s'agit donc d'intégrer le domaine nature et paysage dans les réflexions des autres domaines, un processus que le PNRD a sûrement déjà mis en place, mais qu'il s'agit peut-être de formaliser et de rendre plus visible.
2. de choisir et de mettre en œuvre quelques **projets à caractère emblématique** pour lesquels l'action du parc peut être visualisée, mise en valeur et utilisée à des fins d'éducation et de sensibilisation. Des sites connus, comme l'étang de la Gruère, peuvent jouer un rôle important comme lieu d'ancrage pour de tels projets, même s'il y est nécessaire d'avoir une bonne concertation avec les autres intervenants (à ce propos, il est intéressant de constater qu'en recherchant « étang de la Gruère » sur Google le PNRD n'apparaît qu'en 12^{ème} position et qu'il est précédé par les sites d'organisations touristiques et même par Wikipédia).

3. de **renouer avec les organisations environnementales** actives dans la région afin de poser de nouvelles bases pour une collaboration fructueuse. Par le passé, les attentes de part et d'autres n'ont pas toujours été satisfaites et il sera donc important de clarifier les positions, les attentes et les objectifs de manière réaliste.
4. de mettre en œuvre **un projet de portée régionale**. Les infrastructures écologiques pourraient jouer ce rôle si elles permettent la mise en place d'un réseau régional avec une plus-value environnementale et didactique (par exemple de corridors de faune). Pourtant nous pensons que l'amélioration de **l'état sanitaire du Doubs**, rivière emblématique de la région, faisant partie du nom du Parc, et artère reliant différentes parties de la région, devrait être reconduit comme projet et comme vision ambitieuse dans la nouvelle charte. Un succès sur ce plan serait très précieux mais le PNRD devra s'en donner les moyens et parvenir à rallier à cette cause les acteurs et décideurs clé des deux côtés de la frontière nationale.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L- OParcs20	Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II)
L- OParcs20b	Photographies des sites sélectionnés (env. dix à quinze)

Effets économiques durables du parc (art. 21 OParcs)

Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable

Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :

- a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ;
- b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ;
- c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ;
- d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.

Quelle est l'évaluation des effets économiques du parc sur la base des résultats d'une méthode de mesure standardisée globale ?

L'effet économique du parc dans le tourisme (touristes de plusieurs jours) a été calculé par la somme de la valeur ajoutée brute, les services préalables et les effets sur les revenus. L'analyse ne couvre pas les communes dans le canton de Neuchâtel et Berne et ne prend pas en compte les dépenses des touristes d'un jour. On peut donc supposer que la valeur ajoutée dans l'ensemble du parc est sous-estimée de ce fait.

La valeur estimée été CHF 1'784'000, le valeur minimal CHF 562'000 et le valeur maximal CHF 3'028'000.

Quelle est l'estimation du potentiel de création de valeur ajoutée pour la phase opérationnelle suivante ?

La crise sanitaire de l'année 2020 a mis un frein considérable aux voyages lointains. L'incitation des autorités à voyager dans son pays et à (re)découvrir les bienfaits de la nature et des grands espaces a été bénéfique pour la région « covid compatible » du Parc du Doubs. Le regain d'intérêt pour les destinations de calme et de nature et l'affluence touristique de l'année 2020 laissent penser qu'un potentiel certain existe dans notre région. L'intérêt croissant pour des offres telles que La Route Verte ou les visites d'élevages de chevaux va de la même sens.

Un potentiel existe par ailleurs dans la valorisation des produits régionaux et dans le renforcement des circuits de commercialisation. La stratégie du PNRD en matière de labellisation s'est focalisée jusqu'à présent sur des produits de niche. Actuellement en phase de réflexion sur sa stratégie, le Parc du Doubs pourrait explorer à l'avenir les potentiels de collaboration avec des producteurs et des transformateurs plus importants tout en renforçant ses partenariats avec les organismes actifs dans la région.

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Dans le domaine de **l'économie durable**, le PNRD doit pouvoir démontrer que son action engendre de la plus-value pour une partie plus large de la population. Nous suggérons deux pistes possibles : (1) La mise en place de **projets phare** avec une bonne visibilité et une dynamique facilement perceptible par les acteurs locaux et la population. Idéalement, le PNRD veillera aux sensibilités subrégionales pour l'implantation de ces projets et investira dans une bonne communication. (2) Un **suivi beaucoup plus rigoureux** des « effets Parc » au niveau des retombées économiques. Il est probable que le parc a des effets bénéfiques indirects et peu visibles, par exemple au niveau du tourisme.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L-1-21a	Indicateur 1 – 21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc)
L-1-21b	Indicateur 1 – 21b « Produits certifiés » : nombre de produits, biens et prestations dotés d'un label « Parc » au début et à la fin de la phase opérationnelle
L-1-21c	Indicateur 1 – 21c « Participants » : nombre de participants dans le domaine du tourisme dans les parcs et de l'éducation au début et à la fin de la phase opérationnelle
L-2-21c	Indicateur 2 – 21c « Satisfaction » : évaluation selon une enquête standardisée (satisfaction des participants)

Questions d'évaluation sur l'organe responsable du parc (art. 25 et 26 OParcs)

La forme juridique et l'organisation du parc ont-elles fait leurs preuves ? Les tâches et compétences sont-elles clairement réparties ? Les tâches sont-elles réalisées conformément aux instructions ? Comment s'organise la collaboration au sein du secrétariat, entre le secrétariat et l'organe de direction stratégique, entre le secrétariat et le canton, entre le secrétariat, le canton et l'OFEV ?

La création du Parc du Doubs, son développement rapide et sa courte existence n'ont pas été de toute tranquillité. En saisissant diverses opportunités, le Parc a grandi, du point de vue des projets, des ressources financières et de l'équipe. Les problèmes de relations qu'il a connus avec le canton pilote ont pu être surmontés grâce à l'implication forte de la présidence et de l'équipe professionnelle. L'arrivée d'une nouvelle direction et d'une nouvelle présidence en 2019-2020 a ramené la sérénité et donné une nouvelle dynamique. Les relations avec le canton se sont apaisées. De ce point de vue, l'organisation a fait ses preuves. L'équipe est soudée, impliquée, compétente et stable ; la majorité des collaborateurs sont présents depuis plusieurs années, certains depuis la création du Parc. Les rapports sont étroits et de confiance avec la direction stratégique.

Il reste néanmoins que la gouvernance ne semble pas complètement adaptée à la réalité et aux acteurs du territoire. Les communes en particulier sont trop peu impliquées. Les commissions ne jouent pas vraiment leur rôle. Une réflexion de fond sera engagée à ce sujet dans le cadre du renouvellement de la Charte.

Les moyens financiers et humains et l'infrastructure nécessaires à la gestion et à l'assurance qualité du parc ont-ils pu être fournis en suffisance ? Un système approprié de gestion de l'assurance qualité a-t-il été mis en œuvre ? Les compétences méthodologiques et techniques dont dispose le secrétariat sont-elles suffisantes pour accomplir efficacement les tâches qui lui incombent (art. 25, al. 1, art. 26, al. 2, let. a, b et d, OParcs) ?

Le Parc du Doubs a mis en place son propre système de qualité, avec des outils adaptés à son fonctionnement, tout en s'inspirant du modèle développé par le Réseau des Parcs suisses. Dans le cadre de la Convention-programme 2020-2024, le système de gestion sera évalué chaque année. Il est donc appelé à évoluer et à se renforcer, en prenant en compte également les éléments qui seront produits dans le cadre de l'évaluation de la Charte 2013-2022. Si son équipe professionnelle dispose de bonnes compétences méthodologiques et techniques, le Parc souffre toutefois d'un manque certain de moyens financiers. Le faible niveau de financement cantonal (11% du budget du Parc, alors qu'il est en moyenne de 25 à 30% dans les parcs suisses) et le besoin d'assurer près de 40% de son budget par ses propres moyens contraignent l'équipe opérationnelle à prendre beaucoup de temps pour la recherche de fonds. Ce temps « non productif » n'est malheureusement pas investi dans la réalisation elle-même des projets, dans l'entretien du réseaux d'acteurs et de partenaires, dans la communication ou dans l'exploration de nouvelles opportunités. De ce point de vue, l'adaptation des ressources financières à la réalité des missions du Parc permettrait de régler un problème structurel d'adéquation des ressources par rapport aux prestations à réaliser dans le cadre des projets.

De quelle manière la participation de la population ainsi que des entreprises et organisations intéressées de la région est-elle rendue possible ? Quels sont les partenariats existants, les engagements, les collaborations ? Les groupes cibles ont-ils été atteints (p. ex. informés, sensibilisés, mobilisés, leurs connaissances améliorées, leur conscience et leur comportement modifiés) (art. 25, al. 3, OParcs) ?

Dès l'obtention du label Parc en 2013, le Parc du Doubs a beaucoup investi dans la communication à l'attention de différents publics, en particulier la population, les associations et autres organismes actifs sur le territoire, mais également à l'attention des écoles et des touristes. Les offres et prestations du parc ont été pensées dans cette optique. Des groupes de travail ont été constitués (p.ex. dans le cadre du projet « GPOT – Gestion de la pression et des opportunités touristiques », ou encore dans le cadre du projet « lait bio »). Quelques-unes des commissions constituées fonctionnent à satisfaction, mais des progrès doivent être réalisés pour plusieurs d'entre elles. La collaboration privilégiée avec le partenaire du Pays horloger a été formalisée dans un Comité stratégique transfrontalier, organe formellement institué dans le cadre des statuts des deux organismes. La collaboration étroite avec le Parc régional Chasseral (PRC) se matérialise par la présence du directeur du PRC au comité du Parc du Doubs, avec voix consultative, et inversement par la présence du directeur du PNRD au comité du PRC.

Dans le cadre de ses projets, le Parc a su atteindre les différents groupes cibles, par une information et une sensibilisation spécifique. Savoir si leur conscience et leurs comportements ont été modifiés est toutefois illusoire et nécessiterait des recherches de terrain beaucoup plus approfondies.

Les parties prenantes et les groupes cibles (accent sur le tourisme) sont-ils clairement définis et délimités ?

Les groupes cibles et les parties prenantes sont bien définis et délimités. Les travaux réalisés dans le cadre du projet GPOT ont notamment permis de réunir les acteurs du terrain (publics, privés, associatifs) et de définir un plan d'action visant à mieux gérer les conflits d'usage et d'usagers, en particulier entre tourisme et nature ou encore agriculture.

L'expérience menée en été 2020 de « guides nature » présents sur le terrain a en outre permis d'accueillir les visiteurs (touristes mais également population locale) et de les sensibiliser aux comportements potentiellement problématiques dans les milieux sensibles. Elle a également renforcé la collaboration existante entre partenaires publics, privés, touristiques, associatifs.

Quels sont les partenariats potentiels (entreprises et organisations) pour la nouvelle phase opérationnelle ? Le savoir-faire local et les connaissances techniques sont-ils exploités et, si oui, comment ?

Les partenariats développés avec de nombreux organismes ces dernières années dans les domaines de la protection de la nature, de la sensibilisation à l'environnement, du développement touristique ou encore de valorisation agricole fonctionnent bien. Dans les domaines de l'industrie, de la mobilité ou de l'énergie toutefois, les collaborations ont été modestes jusqu'à présent.

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Le Parc du Doubs va effectuer une réflexion approfondie sur sa gouvernance dans le cadre du renouvellement de la Charte. La gouvernance devrait ainsi être adaptée.

Une meilleure implication des communes devra en outre être opérée dans le cadre des projets menés sur leur territoire. En cas d'adhésion de nouvelles communes, le Parc veillera également à bien les intégrer à son action.

Un effort de priorisation des actions du Parc sera nécessaire sans délai au vu des moyens financiers restreints et des prestations à remplir dans le cadre des projets conventionnés.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L-1-25	Indicateur 1 – 25 « Finances » : évolution des fonds privés (fondations, institutions, économie, etc.) par rapport aux fonds publics
L-2-25a	Indicateur 2 – 25a « Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc » a) nombre de plans d'affectation communaux et régionaux consacrant les objectifs du parc
L-2-25b	Indicateur 2 – 25b « Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc » b) nombre d'autres exemples réalisés pour la prise en compte des objectifs du parc dans les planifications
L-3-25	Indicateur 3 – 25 « Satisfaction » : satisfaction des parties prenantes et des partenaires (pas de consigne méthodologique)
L-4-25a	Indicateur 4 – 25a « Participation » : a) évolution du nombre d'entités participantes (population, entreprises et organisations locales intéressées)
L-4-25b	Indicateur 4 – 25b « Participation » : b) accords existants, nombre de partenariats, réseaux
L-OParcs2526	Outil ou système d'assurance qualité

Questions d'évaluation sur la garantie territoriale et les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire (art. 26 et 27 OParcs)

Comment les communes accordent-elles les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire avec les exigences du parc ? Quel est le rôle de l'organe responsable de la gestion du parc et comment est-il impliqué dans les procédures mentionnées ? Quel soutien les communes et le management du parc reçoivent-ils du ou des cantons (art. 26, al. 2, let. c, OParcs) ?

Il est difficile de juger de la manière dont les objectifs et les thèmes traités par le Parc du Doubs sont intégrés dans les activités des communes ayant un effet sur l'organisation du territoire. Le diagnostic de l'infrastructure écologique a suscité de l'intérêt de quelques communes et des efforts d'intégration des résultats du diagnostic établi par le Parc du Doubs, avec le Parc Chasseral, semblent être pris en compte dans l'une ou l'autre révision de plans d'aménagement locaux. Les travaux menés par le groupe de pilotage du projet GPOT – Gestion de la pression et des opportunités touristiques ont également été bénéfiques pour impliquer les communes concernées dans les réflexions menées par le parc avec tous les autres acteurs du territoire. De manière générale toutefois, le parc est peu impliqué dans les processus de révision des PAL des communes.

Les procédures au niveau communal, régional et cantonal sont-elles organisées de manière à tenir compte des objectifs stratégiques et des activités du parc ? Les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire prennent-elles en considération les objectifs stratégiques et les activités du parc ? La coordination nécessaire à cet effet est-elle assurée ?

Le Parc du Doubs est régulièrement consulté par les cantons sur les révisions législatives ayant un lien avec les thématiques qu'il traite. Il est en outre intégré dans le groupe de travail traitant de révisions de plans d'aménagement, par exemple le Plan d'affectation cantonal neuchâtelois des Côtes du Doubs ou la révision du Plan directeur cantonal jurassien. La prise en compte des objectifs du Parc ainsi que la coordination est ainsi assurée.

Des mesures (contenu/territoire) sont-elles nécessaires en ce qui concerne l'inscription du parc dans le plan directeur cantonal ou les plans d'affectation communaux ?

Les objectifs qui seront fixés dans la nouvelle Charte du Parc du Doubs, de même que l'extension possible du territoire à moyen terme, devront être intégrés dans les fiches spécifiques des plans directeurs des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne.

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Il s'agira de tenir compte du nouveau périmètre du Parc (pour autant qu'il soit modifié), de l'adaptation de la gouvernance et de l'adaptation des objectifs et des effets visés.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L-OParcs2627	Procédures opérationnelles destinées à accorder les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire avec les exigences à remplir par le parc au niveau communal, régional et cantonal. Indicateur 2 – 25

Garantie de l'utilisation correcte du label « Parc » (art. 10 OParcs)

Art. 10 Utilisation

- 1 L'organe responsable ne peut utiliser le label « Parc » que pour faire connaître le parc.
- 2 L'utilisation du label à des fins de publicité pour certains biens ou services n'est pas autorisée.
- 3 Si les conditions d'octroi ou d'utilisation ne sont plus remplies, l'OFEV fixe un délai en vue du rétablissement de la situation. Si la situation n'est pas rétablie à l'échéance de ce délai, il retire le label.

Des bases et des procédures avec responsabilités et compétences sont-elles définies afin de garantir l'utilisation correcte du label « Parc » ?

La communication du Parc du Doubs, qu'elle soit institutionnelle, promotionnelle ou relative aux projets intègre de manière systématique le label « Parc », ce qui permet aux destinataires (habitants du Parc, habitants hors-parc, collectivités, etc.) de bien identifier l'émetteur de la communication. Dans le cas de communication commune avec des partenaires, le logo du Parc accompagne les autres marques sur les supports de communication.

L'utilisation du label se base sur le manuel de la marque. Toutes les communications sont gérées par la chargée de communication du Parc. Elles sont relues et validées par les chefs de projets concernés et par la direction du Parc ce qui permet de bien maîtriser les contenus tout comme l'utilisation de la marque.

Quelles mesures visant à empêcher une utilisation abusive du label, notamment par des tiers (art. 10, al. 1, OParcs), ont-elles été prises ?

Comme pour toutes les communications réalisées en interne, les communications confiées à des mandataires externes ou à des partenaires sont relues et validées par les chefs de projets concernés, par la direction et par la chargée de communication.

Par ailleurs, une veille active est réalisée de manière quasi quotidienne sur les médias papier et numériques de la région, y compris les réseaux sociaux, afin de détecter une éventuelle utilisation abusive du label.

Quelles mesures ont-elles été reprises du controlling de l'OFEV ?

Le Parc effectue de manière régulière (env. tous les deux ans) l'outil de controlling de l'OFEV afin de s'assurer que la marque continue d'être utilisée correctement.

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Les processus mis en place ne semble pas nécessiter d'adaptation particulière à l'heure actuelle.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L- OParcs10	Documents et bases (p. ex. manuel pour une utilisation correcte)

Garantie de l'utilisation correcte du label « Produit » (art. 14 OParcs)

Art. 14 Utilisation

Le label « Produit » ne peut être utilisé qu'à des fins de distinction ou de commercialisation de biens ou de services pour lesquels il a été attribué.

Des bases et des procédures avec responsabilités et compétences sont-elles définies afin de garantir l'utilisation correcte du label « Produit » ? Quelles mesures ont-elles été prises pour distinguer ou commercialiser exclusivement et correctement les biens labellisés ?

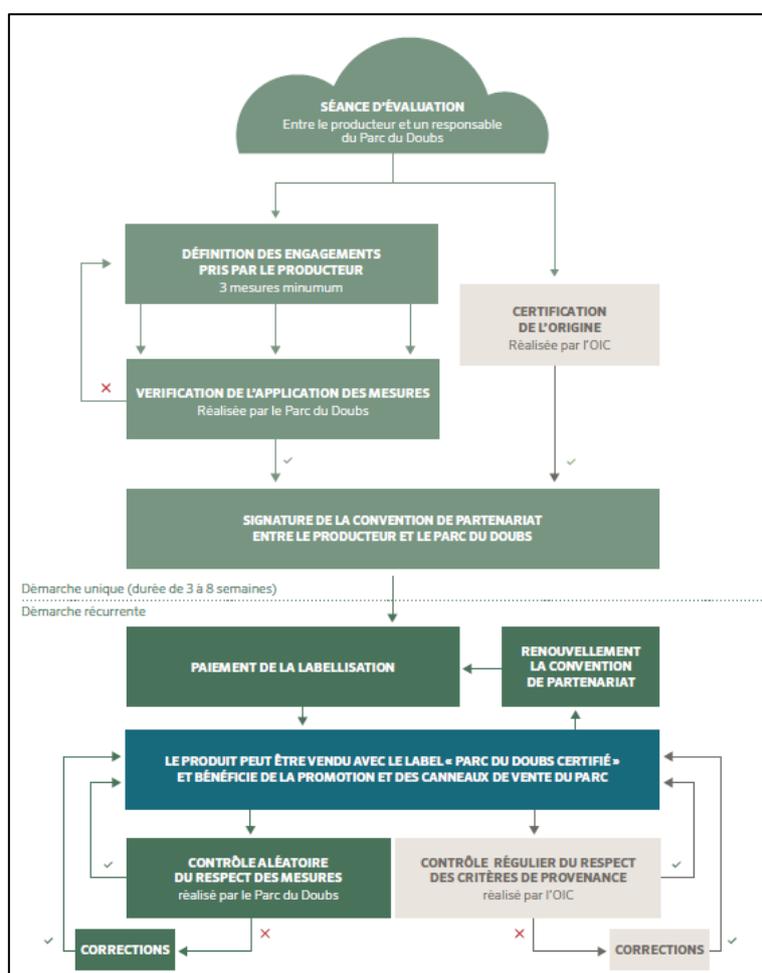
Le Parc mandate l'Organisme intercantonal de certification (OIC) pour effectuer le contrôle de la régionalité des produits labellisés, selon les directives du Label Produit. Le Parc lui-même effectue les contrôles liés aux critères de durabilité et établit les conventions de partenariat avec les producteurs.

Le Parc du Doubs s'est accordé avec le Parc Chasseral pour établir des exigences communes, l'objectif étant de trouver une certaine cohérence de fonctionnement dans une région où se côtoient cinq marques indiquant la provenance.

Le Parc du Doubs gère actuellement la promotion des produits tout en collaborant avec différents organismes et partenaires externes, en particulier la Fondation rurale interjurassienne, le Réseau des Parcs et le Parc Chasseral.

Quelles mesures visant à empêcher une utilisation abusive du label, notamment par des tiers (art. 14 OParcs), ont-elles été prises ?

Après validation des exigences spécifiques par l'OFEV, le processus de labellisation au niveau local se déroule de la manière suivante :



Quelles mesures ont été reprises du controlling de l'OFEV ?

Les activités menées par le Parc du Doubs répondaient très largement aux exigences de l'OFEV. Des adaptations ont été faites sur l'étiquetage des produits afin d'assurer la présence du carré vert « Parcs suisses » sur l'ensemble des étiquettes des producteurs.

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Alors que le Parc du Doubs a appliqué jusqu'ici une stratégie de niche, visant à soutenir et à valoriser plutôt les petits producteurs, il pourrait explorer à l'avenir les potentiels de collaboration avec des producteurs et des transformateurs plus importants tout en renforçant ses partenariats avec les organismes actifs dans la région (Fondation rurale interjurassienne). Dans cette optique sera évaluée une gestion du label Produit coordonnée avec celle des marques régionales, l'objectif étant de trouver des synergies, limiter les surcoûts de certification et réduire les démarches administratives.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L- OParcs14	Documents et bases (p. ex. manuel pour une utilisation correcte)
L- OParcs11	Cahiers des charges approuvés pour les biens et les services (art. 11 OParcs),
L- OParcs13	Preuve de l'attribution du label « Produits » (art. 13 OParcs)

Ateliers

Atelier 1 (évaluation)	143
Atelier 2 (synthèse)	144

Atelier 1 (évaluation)

Date : jeudi, 25 août 2020

Heure : 8h45 à 17h00

Lieu : Saignelégier / Online

Objectifs :

- Les résultats intermédiaires de l'évaluation sont vérifiés sur la base des documents / données envoyés aux participantes et participants au plus tard le jeudi 20 août au soir.
- Les retours (confirmation / approbation, critiques et suggestions pour de plus amples investigations) des participant(e)s par rapport aux résultats intermédiaires sont discutés et répertoriés.
- Les questions clés soulevées au cours de l'évaluation sont discutées avec l'équipe du PNRD

Programme

Heure	Éléments du programme
8h45	Ouverture : Introduction et buts de la séance ; informations générales ; programme
9h00	Partie 1 : Communication et gestion
10h30	<i>Pause</i>
10h45	Partie 2 : Économie et développement durable
12h15	<i>Pause de midi</i>
13h00	Partie 3 : Sensibilisation et de l'éducation
14h30	<i>Pause</i>
14h45	Partie 4 : Nature et paysage
16h15	Clôture : Retour par rapport aux entretiens qualitatifs ; données à compléter ; prochaines étapes

Participants :

- Régis Borruat (PNRD, Directeur)
- Sabine Jaquet (SDT)
- Geneviève Ravezzani (NECO)
- Andreas Friedli (OACOT)
- Carlo Ossola (OFEV)
- Roger Bär (CDE)
- Albrecht Ehrensperger (CDE)
- Fanny Desfray (PNRD, Communication)
- Delphine Devenoges (PNRD, *Sensibilisation et éducation*)
- Viviane Froidevaux (PNRD, *Nature et paysage*)
- Anne Girardet (PNRD, *Sensibilisation et éducation*)
- Nadège Graber (PNRD, *Tourisme et culture*)
- Rafael Moline (PNRD, *Infrastructure écologique et Géoinformation*)

Atelier 2 (synthèse)

Date : Samedi, 10 octobre 2020

Heure : 8h30 à 12h30

Lieu : La Chaux-de-Fonds

Objectifs : Permettre la rédaction du rapport d'évaluation final prenant en compte les avis et sensibilités des différentes parties prenantes et constituant ainsi une base de travail idéale pour la rédaction d'une nouvelle charte.

Programme:

Arrivée et bienvenue	
08.30	Arrivée des participant(e)s. Distribution de badges et matériel pour l'atelier (documentation, etc.) <i>Equipe PNRD</i>
08.45	Mots de bienvenue, présentation du contexte et des objectifs de l'atelier <i>Régis Borruat et Carlo Ossola</i>
08.55	Déroulement de l'atelier <i>Régis Borruat</i>
Présentation de l'évaluation	
09.00	Mandat, objectif, déroulement et méthodologie de l'évaluation <i>Albrecht Ehrensperger</i>
09.10	Présentation des résultats et des recommandations préliminaires de l'évaluation <i>Roger Bär</i>
09.30	Présentation des résultats du sondage <i>Albrecht Ehrensperger</i>
09.45	Discussion, questions-réponses, clarifications <i>Tous</i>
10.00	Pause
Travaux de groupes	
10.30	Travaux en groupes (par objectif stratégique de l'OFEV) ayant pour but de : <ul style="list-style-type: none">- Discuter les résultats de l'évaluation et du sondage- Identifier 1 à 2 options stratégiques par objectif stratégique du PNRD- Identifier des objectifs stratégiques supplémentaires, si jugé nécessaire- Fournir des arguments pour soutenir les choix proposés <i>Tous les participants soutenus par des modérateurs externes</i>
11:45	Présentation des discussions de groupe et discussion <i>Modérateurs des groupes</i>
Prochaines étapes	
12.15	Etat des lieux, prochaines étapes, éventuelle participation des membres aux prochaines étapes <i>Equipe d'évaluation</i>
12.30	Collation

Participants :

Régis Borruat (PNRD, Directeur)
Sabine Jaquet (SDT, canton du Jura)
Geneviève Ravezzani (NECO, canton de Neuchâtel)
Andreas Friedli (OACOT, canton de Berne)
Carlo Ossola (OFEV)
Roger Bär (CDE)
Albrecht Ehrensperger (CDE)
Fanny Desfray (PNRD, *Communication*)
Delphine Devenoges (PNRD, *Sensibilisation et éducation*)
Viviane Froidevaux (PNRD, *Nature et paysage*)
Anne Girardet (PNRD, *Sensibilisation et éducation*)

Nadège Graber (PNRD, *Tourisme et culture*)
Rafael Molina (PNRD, *Infrastructure écologique, Géoinformation*)

Autre participants des institutions diverses:

6 Administration cantonale
6 Administration communale
1 Administration fédérale
7 Association / groupe d'intérêt
2 Organisation non gouvernementale
2 Secteur privé
12 Autre

Sondage

Participants	145
Aperçu des résultats	146
Évaluation par type d'organisation	147
Évaluation par secteur	148
Justification par secteur	150
Nuage de mots-clés.....	151

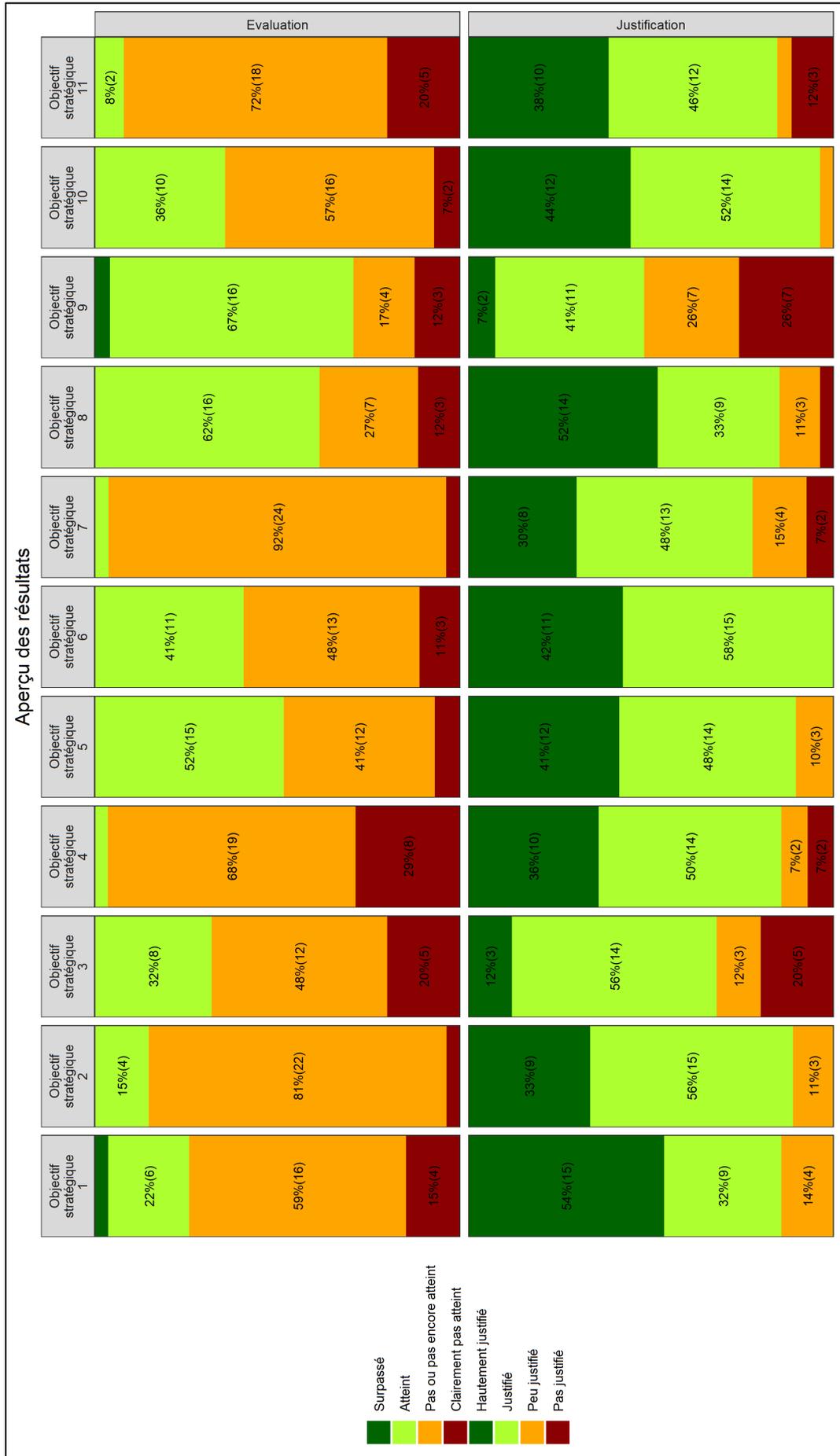
Participants

Nombre de participants total : 36

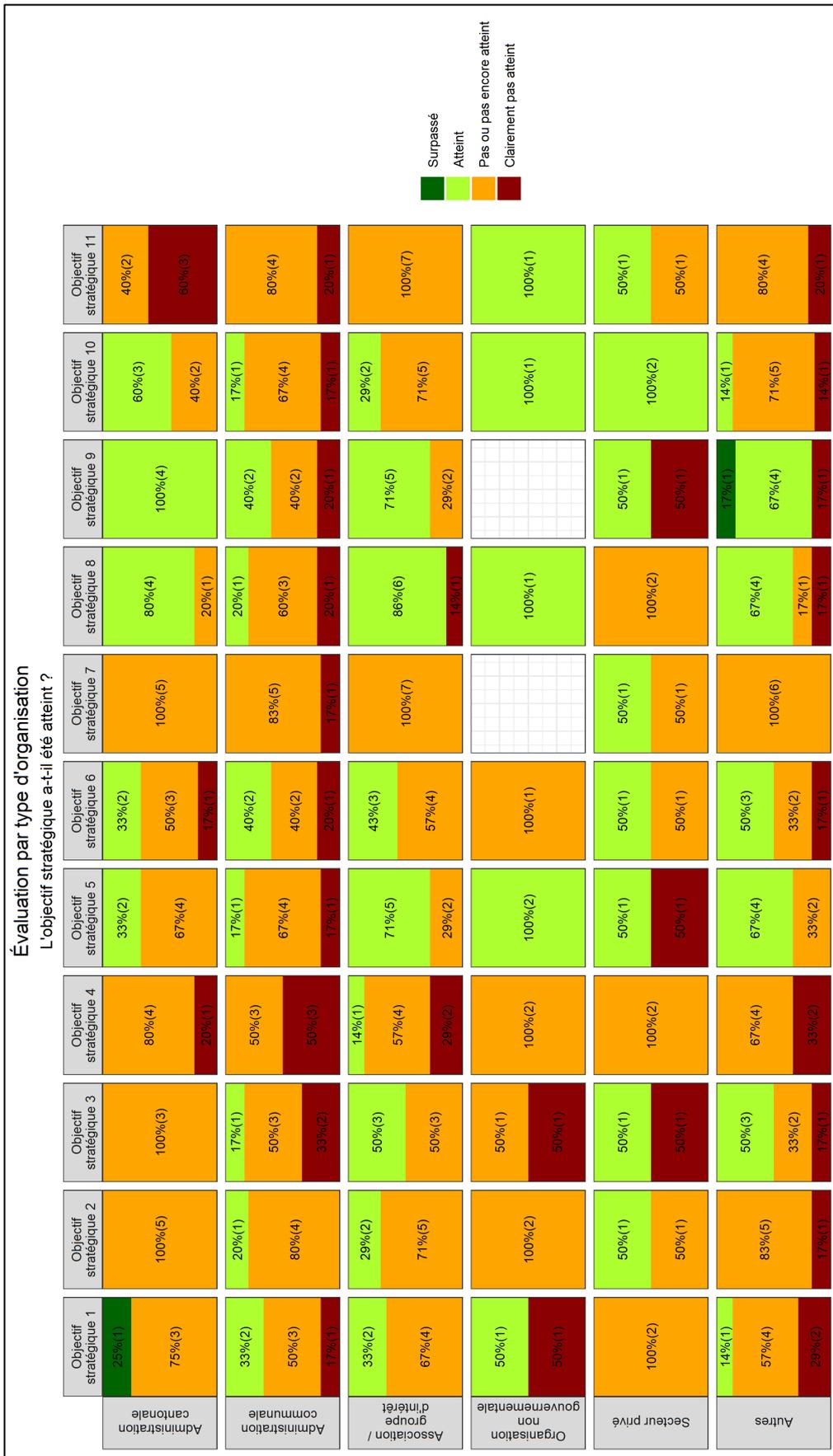
Type d'institution	Nombre de personnes
Administration cantonale	6
Administration communale	6
Administration fédérale	1
Association / groupe d'intérêt	7
Organisation non gouvernementale	2
Secteur privé	2
Autre	12

Secteur	Nombre de personnes
Agriculture / Sylviculture / Pêche	3
Commerce	1
Culture	1
Environnement	8
Politique / Droit	6
Autre	17

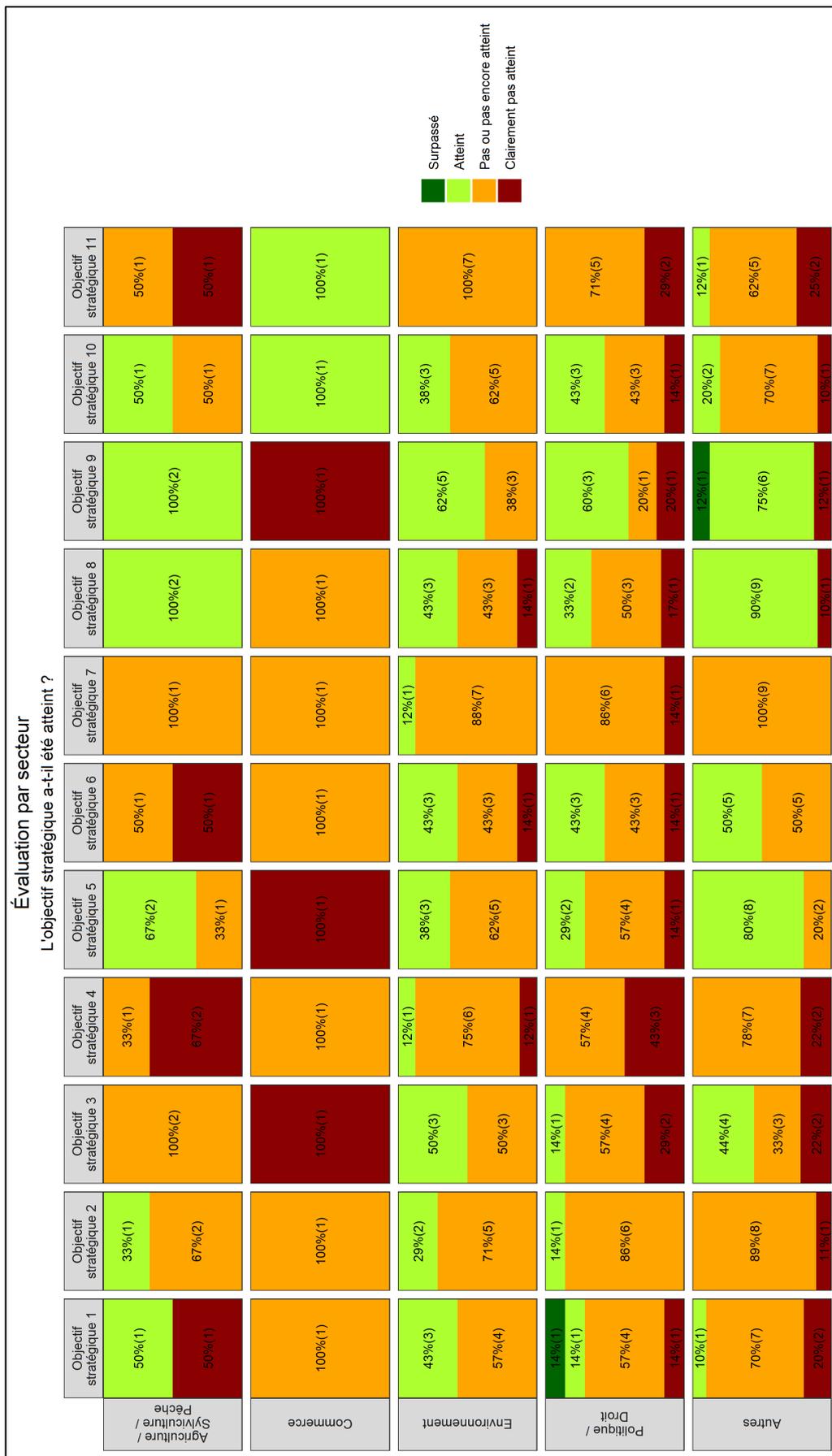
Aperçu des résultats



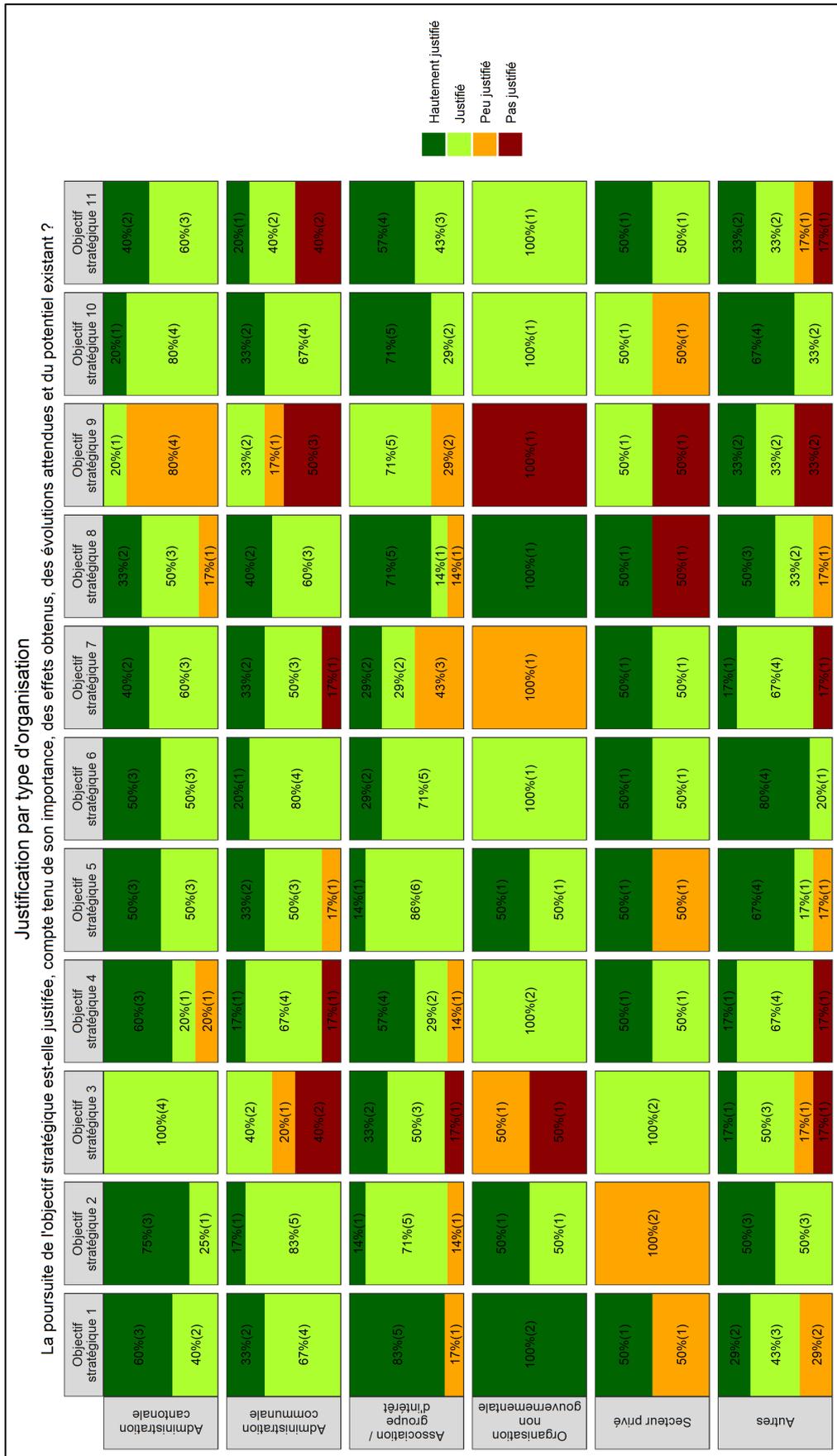
Évaluation par type d'organisation



Évaluation par secteur



Justification par type d'organisation



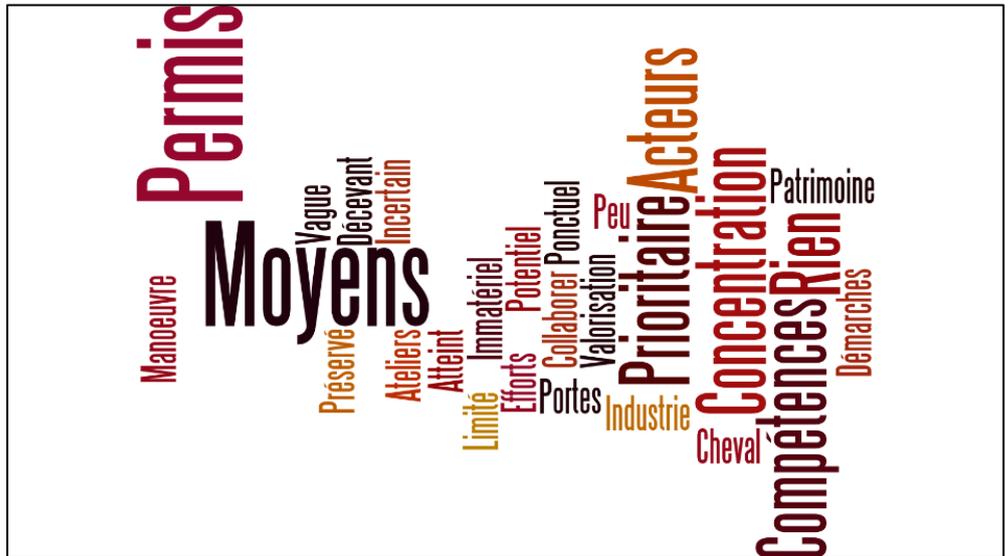
Justification par secteur



Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées (S-2)



Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel (S-3)



Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable (S-4)

